



■ **Nuit blanche devant l'écran**
 ■ **« Bidonnages » : la police s'explique**

■ Agriculture : début du marathon

Les négociations sur la réforme de la politique agricole commune débutent lundi 22 février. La position française augure mal d'un compromis. p. 28 et notre éditorial p. 13

■ La réunion du G 7

Les Etats-Unis présentent les pays européens de prendre des mesures de relance économique pour stimuler la croissance mondiale. Les ministres des finances du G 7 se réunissent à Bonn samedi 20 février. p. 4

■ Le Conseil d'Etat face au Parlement

Le Conseil d'Etat pourrait revenir sur l'immunité juridictionnelle dont jouit le Parlement depuis 1872. p. 8



CLUB EURO TRABAI

■ Fous des « trabis »

Conduire les voitures de l'ex-Europe de l'Est n'est pas de tout repos. Mais collection n'est pas raison... p. 21

■ Argent public et favoritisme

Trois juges d'instruction de Paris ont été désignés, jeudi 18 février, pour instruire l'affaire de l'Union des groupements d'achats publics, une centrale d'achat destinée aux ministères et aux collectivités locales soupçonnée de favoritisme. p. 11

■ Le procès du sang contaminé

Chef de l'IGAS au moment des faits et auteur du rapport qui a lancé le volet ministériel de l'affaire, Michel Lucas a témoigné vendredi 19 février. p. 10

■ Affairo-gaullisme

Au début des années 70, le scandale de la Garantie foncière mettait à nu les relations coupables d'acrobates de la finance et de gaullistes fourvoyés dans l'immobilier. p. 14

■ Marseille, les puces de la discorde

Le marché aux puces de Marseille fait office de supermarché du pauvre mais exaspère les riverains. L'enquête de notre correspondant régional. p. 12

■ Au « Grand Jury »

Jean Tiberi, maire de Paris, sera l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche 21 février à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0146 - 221 - 7,50 F



Kosovo : le dernier bluff de Milosevic

- Les Serbes sont tenus pour responsables d'un éventuel échec des pourparlers de Rambouillet
- L'OTAN est prête à bombarder leurs installations militaires
- La délégation albanaise a été plus conciliante que celle de Belgrade
- Les Occidentaux ont rapatrié leurs diplomates

LES MINISTRES des affaires étrangères des six pays du Groupe de contact se sont retrouvés, samedi 20 février, à Rambouillet, pour exercer d'ultimes pressions à quelques heures de l'expiration de l'ultimatum posé aux négociateurs serbes et kosovars. Ces derniers étaient censés avoir accepté à 12 heures le projet d'autonomie du Kosovo qui leur a été soumis après une série de modifications de dernière minute. Le président yougoslave, Slobodan Milosevic, a fait obstacle jusqu'au dernier moment à la conclusion d'un accord, narguant une fois de plus les grandes puissances.

A la veille de l'échéance, il a refusé de recevoir, à Belgrade, l'émissaire américain Christopher Hill, venu spécialement de Paris pour un ultime entretien. « Nous ne donnerons pas le Kosovo, fût-ce au prix de bombardements », a assuré, selon l'agence serbe Tanjung, le président yougoslave, précisant que Belgrade n'accepterait pas « une



occupation étrangère» du Kosovo. Aucun voyage de dernière minute n'était prévu à Belgrade, par les autorités occidentales présentes samedi à Rambouillet.

A 13 h 30, samedi, le conseil permanent de l'OTAN devait se réunir à Bruxelles afin de décider d'un éventuel recours à la force contre la Serbie, en tenant compte des conclusions du Groupe de contact. Les militaires de l'Alliance ont achevé leurs derniers préparatifs dans l'hypothèse de frappes aériennes contre des cibles militaires serbes au Kosovo et dans le reste de la Serbie. En fin de matinée samedi, l'ambiance au siège de l'Alliance était « assez pessimiste », a indiqué un diplomate. En Serbie, à Pozarevac, ville du président Milosevic, rapporte notre envoyée spéciale, la population disait aspirer à la paix, plus préoccupée par la crise économique que par le sort du Kosovo.

Lire page 2

Claude Allègre contre-attaque

■ Dans un entretien exclusif, le ministre de l'éducation affirme : « Je ne me coucherai pas »

■ Il maintient son calendrier et défend ses « réformes de gauche »

■ Après avoir fustigé les « conservatismes », il concède : « On ne reformera pas sans les enseignants »

Lire pages 6 et 7

Dyson, ce cyclone domestique qui veut aspirer la censure

TERMINÉS, les tas de poussière faits de pollen, de germes, d'excréments d'acariens et de poils d'animaux. Finies, les images de sacs d'aspirateurs usés, vieilliss ou perforés. Il est désormais interdit de montrer aux consommateurs français les coulisses (sales) de l'aspiration ménagère. Un arrêt de la cour d'appel de Paris, rendu vendredi 12 février, bannit ces images des publicités utilisées par la société britannique Dyson pour promouvoir ses aspirateurs sans sac.

C'est donc pour dénoncer cette décision de justice que James Dyson s'est offert une pleine page dans *Le Monde* du 18 février : « Mon nom est James Dyson, j'ai passé les vingt dernières années de ma vie à concevoir cet aspirateur révolutionnaire. (...) Les aspirateurs traditionnels utilisent un sac, mais dès la première utilisation ses pores bloqués par la poussière se bouchent et la puissance d'aspiration chute. » Ce texte figure à côté d'un portrait en pied de son auteur, qui pose, son aspirateur-escargot jaune et gris dans les bras. Il y a un an, dans ses éditions du 24 janvier 1998, *Le Monde* avait raconté l'aventure de cet inventeur-artiste, dont l'objet révolutionnaire, breveté sous le nom de Double Cyclone, a pour

particularité de capturer la poussière selon le principe de l'essoreuse à salade.

M. Dyson se bat contre la censure publicitaire qui bloque son expansion en Europe : « Je veux montrer aux consommateurs comment les entreprises puissantes essaient de bloquer leurs petits concurrents, affirme-t-il. Pendant ce temps, ils copient notre technologie et notre style. Je suis écœuré par ces manœuvres. » Ce n'est pas la première fois que la jeune société britannique, implantée depuis cinq ans en Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, France et aux Pays-Bas, utilise la publicité pour contester une décision de justice. Le 13 juillet 1998 déjà, dans les quotidiens belges *Le Standaard* et *De Morgen*, une annonce similaire, elle aussi annotée d'un « désolé, mais à l'heure actuelle les tribunaux belges ne vous permettent pas de savoir ce que tout le monde a le droit de savoir », avait fustigé la décision qui donnait raison à ses concurrents, principalement Electrolux.

Pour les juges, les publicités Dyson « dénigrent », parce qu'elles suscitent le dégoût des consommateurs en leur montrant les salétés oubliées par leur aspirateur traditionnel. « Il nous faut bien comparer avec la technique

traditionnelle, puisque nous vendons une innovation technologique », se défend-on chez Dyson. D'autant que la directive européenne du 6 octobre 1997 sur la publicité comparative, censée être transposée d'ici avril, autorise théoriquement la comparaison des produits. Si les publicitaires anglais n'hésitent pas à l'utiliser, elle n'est pas passée dans les mœurs en France et est encore inexistante en Italie, en Allemagne et au Luxembourg.

Aujourd'hui, en Belgique, les mots « sans sac » ne doivent plus figurer dans la publicité, ni sur les emballages de Dyson. En France, les publicités comparant la puissance d'aspiration ont été déclarées « constitutives de concurrence déloyale ». En Grande-Bretagne, en revanche, la société suédoise Electrolux n'a pas obtenu gain de cause, mardi 16 février. Dyson pourra donc utiliser encore ses annonces agressives. Ses campagnes conçues au départ autour d'une même publicité et d'un unique film (environ 230 millions de francs, 35 millions d'euros, de budget annuel pour le monde), sont désormais façonnées au fil des interprétations nationales.

Florence Amalou

Lire page 15

Les Etats-Unis en guerre contre les « Etats-voyous »

LES ÉTATS-UNIS déclarent la guerre aux « Etats-voyous » (*rogue states*) qui devraient devenir la principale menace du siècle prochain. Soit que ces pays détiendraient des armes WMD (*Weapons of mass destruction*) dites de destruction massive (nucléaires, biologiques et chimiques) et qu'ils en useraient comme d'un outil de terrorisme d'Etat ; soit qu'ils seraient capables de provoquer un « Pearl Harbor » informatique et électronique (du nom de cette attaque-surprise d'une base américaine par l'aviation japonaise durant la guerre du Pacifique), paralysant l'activité des centres vitaux aux Etats-Unis même. Soit qu'ils s'introduisent - c'est ce qu'on appelle la *cyberwar* - dans les ordinateurs du Pentagone, du département d'Etat ou du ministère du commerce et qu'ils parviennent à violer leurs codes d'accès pour les neutraliser. Comme Bill Clinton l'a prétendu, il est « hautement probable » que les Etats-Unis endurent, dans les années à venir, de multiples agressions de ce genre contre leur territoire.

Faute d'ennemi depuis l'implosion de l'ex-bloc communiste qui a mobilisé leur panoplie de défense durant quarante ans de guerre

froide entre l'Est et l'Ouest, les Américains auraient-ils besoin de susciter autant de nouveaux bousc émissaires ?

Au point d'avoir envisagé - il y ont finalement renoncé pour ne pas donner à la population l'impression de « militariser » de plus en plus sa sécurité - de créer, pour la première fois dans leur histoire, un commandement en chef de théâtre sur le continent américain (*continental command*), comme il en existe hors des Etats-Unis, pour se prémunir contre de tels risques. Pour l'instant, le gouvernement fédéral a retenu trois initiatives. D'abord, il a nommé un responsable pour coordonner la lutte antiterroriste, Richard Clarke, avec un budget annuel de 10 milliards de dollars (8,9 milliards d'euros), qui pourrait faire de l'ombre à des institutions existantes, comme le FBI. Ensuite, il a prévu de mettre sur pied, dans les six ans à venir, dix formations spéciales de la Garde nationale entraînées à réagir, en moins de quatre heures, partout où elles se produiraient, à des agressions toxiques.

Jacques Isnard

Lire la suite page 13

Un chef autour du monde



CHRISTOPH ESCHENBACH

PIANISTE et chef d'orchestre allemand, Christoph Eschenbach, cinquante-neuf ans, a été choisi par l'Orchestre de Paris comme directeur musical, et sa nomination devrait être entérinée le 23 février. Excellent professionnel, très apprécié des musiciens, il aura une mission à temps partiel, puisqu'il est par ailleurs engagé à Houston (Texas), Hambourg (Allemagne) et responsable de plusieurs festivals.

Lire page 23

International.....	2	Météorologie.....	22
France.....	6	Jeux.....	22
Société.....	11	Culture.....	23
Horizons.....	12	Guide culturel.....	25
Entreprises.....	15	Carnet.....	26
Placements.....	16	Abonnements.....	26
Aujourd'hui.....	19	Radio-Télévision.....	27

BALKANS Les négociations entre Serbes et Albanais du Kosovo devaient prendre fin samedi 20 février à Rambouillet. Les six ministres des affaires étrangères du

Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie, Russie) devaient se réunir pour décider des mesures à prendre. A

quelques heures de l'échéance, un succès des pourparlers paraissait très peu probable. ● SLOBODAN MILOSEVIC est apparu, une fois de plus, comme l'homme clé d'un ré-

glement de la crise. Ses atermoiements, sa rebuffade à l'encontre de l'émissaire américain Christopher Hill, qu'il a refusé de rencontrer, vendredi, rappellent son comporte-

ment lors des négociations antérieures. ● A POZAREVAC, la ville du président Milosevic, la population est d'abord préoccupée par la crise économique.

Slobodan Milosevic nargue une nouvelle fois les grandes puissances

Le président yougoslave a fait obstacle jusqu'au dernier moment à la conclusion d'un accord pour régler la crise du Kosovo. Réunis à Rambouillet, les ministres du Groupe de contact devaient tirer les conclusions des pourparlers

SI les négociations sur le Kosovo ont eu lieu à Rambouillet, c'est à Belgrade que Slobodan Milosevic en détient la clé. C'est un « homme élégant, charmant et évasif », écrit, dans son livre *Pour terminer une guerre*, le diplomate américain Richard Holbrooke, après sa première rencontre de six heures avec Slobodan Milosevic, en août 1995. Mais il rapporte aussitôt la remarque de l'ambassadeur américain Warren Zimmerman : « Milosevic fait une excellente impression à ceux qui ne possèdent pas les informations nécessaires pour réfuter ses fréquentes allégations erronées. Beaucoup de sénateurs ou de députés américains sont ainsi sortis de son bureau en s'exclamant : "Il n'est pas aussi méchant que je pensais". »

Toute l'habileté du président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) tient là, dans sa capacité à séduire ou à se rebiffer. A accorder un jour ce qu'il a violemment refusé la veille, ou à faire machine arrière après avoir été félicité du bout des lèvres pour un éventuel « pas en avant ». Dans ses relations avec les multiples émissaires ou ministres, Slobodan Milosevic agit de même. Il a par exemple longuement reçu, il y a une semaine, l'un des négociateurs de Rambouillet, l'Américain Christopher Hill, pour lui infliger ensuite un camouflet en refusant de le rencontrer, vendredi 19 février, à la veille de la clôture des pourparlers. Le président yougo-

slave prend ainsi un malin plaisir à multiplier les contre-pieds et à surprendre ses adversaires. Les exemples sont nombreux et édifiants.

Ainsi, après avoir imposé l'état d'urgence au Kosovo en 1989, il le lève, un an plus tard, et annonce la libération d'une centaine de détenus politiques dont le « doyen » des prisonniers yougoslaves, l'écrivain Adem Demaci, incarcéré près de trente ans pour « activités nationalistes ». Dans le même temps, il promet aux Serbes de sauvegarder ce qu'il appelle leur « berceau ».

MANŒUVRES DILATOIRES

Slobodan Milosevic entend régler la crise du Kosovo à sa manière, sans ingénierie extérieure. Il propose, au mois d'août 1991, le maintien d'une sorte de mini-Yougoslavie qui rassemblerait la Serbie, une partie de la Croatie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine dans « un Etat commun de Républiques égales en droit ». Le chantre de la « grande Serbie » a déjà fait son deuil de la fédération « moderne et centralisée » qu'il appelait de ses vœux, mais pas de son rêve de faire vivre ensemble « tous les Serbes dans un Etat serbe ».

Slobodan Milosevic va dès lors multiplier les manœuvres dilatoires dont il a le secret : il accepte le plan de paix européen de Lord Carrington, en août 1991, en le qualifiant de « plan de bonne volonté », mais du



bout des lèvres, et sous la menace de sanctions. Et il s'empresse ensuite de décréter la mobilisation de l'armée fédérale. Il rencontre, au mois d'octobre, le président Franjo Tudjman à Moscou avec qui il estime « indispensable de mettre rapidement un terme à tous les conflits armés », mais, deux jours plus tard, l'armée fédérale sous son contrôle attaque massivement la ville de Dubrovnik.

Alors que la Bosnie-Herzégovine est à feu et à sang, une conférence

européenne, présidée par Lord Owen et Cyrus Vance, est réunie en janvier 1993 à Genève. Le porte-parole Fred Eckhart remarque que Slobodan Milosevic, invité à participer aux négociations, « n'a dit non à rien, et a répondu oui à tout ».

Ses revirements et rebuffades peuvent, à l'occasion, être teintés d'un profond cynisme. Lorsque Danielle Mitterrand se rend à Belgrade, en juillet 1993, pour tenter de faire libérer de prison le leader de l'opposition Vuk Draskovic, arrêté

à la suite d'une manifestation antigouvernementale violemment réprimée, Slobodan Milosevic refuse sa libération. Il explique que cette décision est « entre les mains de la Cour suprême », et souhaite ensuite, devant les caméras de télévision, un agréable séjour à Belgrade à M^{me} Mitterrand, en lui demandant de ne pas oublier de saluer son époux... Cinq ans plus tard c'est le même Vuk Draskovic qu'il appellera à ses côtés pour lui confier le poste de vice-premier ministre de la RFY.

Ce comportement avec ses « ennemis », Slobodan Milosevic n'hésite pas à l'adopter avec ses « amis ». Ainsi avec les Serbes de Bosnie, qu'il soutient tout d'abord activement, en consacrant environ 20 % du PIB yougoslave (quelque 30 milliards de francs) à l'approvisionnement de ses « frères » en armes, munitions et carburant, et en envoyant des unités de choc pour soutenir Radovan Karadzic. Jusqu'à l'été 1994, le soutien de Slobodan Milosevic aux Serbes de Bosnie est pratiquement total. Mais il opère à cette date un de ces revirements dont il a le secret, aidé par l'intransigeance de plus en plus grande dont fait preuve Radovan Karadzic.

La « rupture » est consommée un an plus tard lorsqu'il lance, en août 1995, un énième « appel à la paix » en s'adressant au général Ratko Mladic pour se dire « fermement

convaincu qu'une paix stable (...) ne peut être atteinte par des moyens militaires mais seulement par un règlement politique qui permettra une affirmation égale des trois peuples, musulman, serbe et croate », et ajoute qu'un tel règlement est « possible sur la base du plan de paix proposé par la communauté internationale ». A ce moment, les observateurs notent que Slobodan Milosevic ne s'adresse pas au « président » Radovan Karadzic, mais à son général, et que ce geste officialise sa rupture avec le chef autoproclamé des Serbes de Bosnie.

« L'HOMME DE LA PAIX »

Au mois de septembre, le gouvernement de Belgrade confirme cette thèse en annonçant que « les Serbes bosniaques ont abandonné leur ligne intransigeante en se ralliant totalement à la direction yougoslave et à sa ligne conciliante pour négocier le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie ». La presse, contrôlée par le pouvoir, condamne alors régulièrement la stratégie « guerrière » de Radovan Karadzic. Ce revirement va permettre à Slobodan Milosevic, principal fauteur de guerre, d'apparaître comme un « homme de la paix ».

Au soir du 21 novembre, la conclusion de l'accord de Dayton sur la Bosnie est saluée sur les chaînes officielles de Belgrade comme « un grand jour pour la Serbie et une victoire éclatante pour le président Slobodan Milosevic, qui est apparu comme l'homme de la paix ». Dans un discours enregistré aux Etats-Unis, le président serbe affirme que « les citoyens de Yougoslavie peuvent se réjouir, car après de longues négociations, le résultat est proportionnel à l'effort entrepris ».

Tout à tour qualifié d'opportuniste, d'obsédé du pouvoir, de dirigeant implacable et de tacticien habile, Slobodan Milosevic est un peu tout cela. Ce juriste de formation, âgé de cinquante-huit ans, est entré en politique tardivement, en 1984, pour jouer très vite d'un véritable culte de la personnalité. Même si cette époque est largement révolue, il est aujourd'hui fasciné par sa propre capacité à tenir tête aux grands de ce monde, à apparaître comme l'interlocuteur indispensable et courtois de la communauté internationale, alors qu'il n'est que le dirigeant d'une petite république balkanique de plus en plus exsangue.

Pour continuer à jouer ce rôle, il est prêt, comme il le montre régulièrement, à faire monter les enchères, à se dédire, voire à plier, mais en cherchant toujours à s'affirmer comme le maître du jeu. « Une négociation avec Milosevic, disait un diplomate, ne peut jamais être considérée comme définitivement conclue... »

Natalie Nougayrède

Denis Hautin-Guiraut

Dans le bourg du président, on cherche d'abord à se procurer de l'huile

POZAREVAC

de notre envoyée spéciale

C'est dans cette ville qu'a grandi Slobodan Milosevic, qu'il a rencontré sa future épouse Mira, qu'est né son fils Marko. Pozarevac,

REPORTAGE

Réactions diverses et contradictoires dans le fief de Slobodan Milosevic

soixante mille habitants, située à 200 kilomètres au sud de Belgrade, est la « ville du président » yougoslave. Ce vendredi 19 février, à la veille de l'expiration de l'ultimatum plaçant la Serbie sous la menace des frappes aériennes de l'OTAN, rares sont les passants disposés à exprimer un soutien sans réserve au leader serbe. Au cœur même de son fief, la figure de Slobodan Milosevic ne semble pas susciter grand enthousiasme, et le thème des négociations de Rambouillet provoque des réactions éparées, signe d'une certaine confusion.

« Peut-on avoir confiance en nos dirigeants ? » s'interroge un ingénieur en textile. « Les politiciens vont et viennent. Moi, ce que j'attends, c'est que l'on signe demain [à Rambouillet], car nous sommes pour la paix. On nous diabolise alors que nous sommes une nation civilisée qui aspire à se remettre au travail. » L'essentiel, dit-il, est que le « Kosovo reste dans le

cadre de la Serbie ». Quant au déploiement d'une force internationale dans la province, cela lui paraît acceptable « à condition que ce ne soit pas une force d'occupation ».

Plus que l'issue des pourparlers de Rambouillet, les habitants de Pozarevac vivent un autre suspense : se procurer de l'huile alimentaire. Elle a fait une subite réapparition dans les magasins après un mois de pénurie. Aussitôt de petites files d'attente se sont formées dans les épiceries. Les livraisons de sucre et d'huile souffrent en Serbie d'insuffisance chronique, jamais tout à fait expliquée. Mais aucune colère n'est perceptible sur les visages, juste une grande lassitude. On rentre tranquillement chez soi par les rues défoncées, couvertes de neige boueuse, un cabas à la main rempli des trois bouteilles d'huile maximum autorisées par client.

Une jeune mère de famille, qui rentre du marché, explique que si elle accorde une quelconque confiance à Slobodan Milosevic, c'est seulement « parce qu'il n'est pas payé par l'Occident, comme d'autres ». Si le président se braque face aux Occidentaux, c'est normal, « il marchande, cela fait partie de la négociation ». Pense-t-elle que des frappes aériennes auront lieu ? « Cela dépendra de la Russie. Pour l'Ouest, s'en prendre à la Serbie n'est qu'une étape, une façon d'atteindre la Russie. » Les images de Boris Eltsine mettant en garde contre toute action militaire, largement diffusées par la télévision serbe, sont connues de tous ici. Un journal local publie en « une » les mots attri-

buis au président russe : « Ôtez vos mains du Kosovo ! »

Un homme, qui se présente avec décontraction comme un ancien employé de la police secrète communiste, reprend le discours officiel. « En aucun cas [des troupes étrangères au Kosovo]. Ce serait la troisième guerre mondiale ! » Mais son propos est aussi une critique formulée contre M. Milosevic : « Il ne restera pas au pouvoir un jour de plus s'il accepte des soldats sur notre territoire. Il sautera tout de suite. »

D'autres passants sont moins catégoriques : « J'espère juste une issue pacifique [à la crise du Kosovo] », déclare un paysan. « Si c'est fait de façon juste, s'il n'y a pas d'embrouilles, alors je suis d'accord [pour une force internationale]. » « Mais si vous laissez entrer quelqu'un dans votre cour, il faut prendre garde : il pourrait bientôt s'emparer de votre maison », ajoute un autre en souriant. L'intrus serait l'OTAN, la cour le Kosovo, et la maison ce qui reste de la Fédération yougoslave...

Un large portrait de M. Milosevic trône derrière le bureau du maire, Dusan Antic, membre du Parti socialiste serbe, la formation du président fédéral. Il s'exprime avec la confiance du notable bien introduit à Belgrade. « Les sanctions [économiques prononcées contre la Serbie] ont suscité ici un sentiment de révolte », assure-t-il, notant que vingt mille Serbes de la région vivent et travaillent à l'étranger, d'où les transferts d'argent sont difficiles. « Afin de protéger le peuple de souffrances, nous [la direction serbe] avons accepté

d'aller à Rambouillet. Pourquoi les conditions qui nous sont posées sont-elles sans cesse élargies ? » Comment réagira-t-il si, ce week-end, un accord est tout de même conclu à Rambouillet sur le déploiement d'une telle force ? « Si telle est la décision de notre Etat, je l'accepterai. Personne d'entre nous ne souhaite voir son enfant tué. »

« NOS DIRIGEANTS NOUS ONT TRAHIS »

Pozarevac, ville connue pour sa fabrique de biscuits, a ses nouveaux riches, dont fait partie le fils de Slobodan Milosevic, Marko. « Entrepreneur local », il a fait construire, en rase campagne, une immense discothèque à ciel ouvert, bleue et orange. Dans la rue, quelques véhicules 4x4 japonais neufs et des passants arborant des costumes italiens chic illustrent l'enrichissement d'un petit nombre pendant que la crise s'aggrave. Deux élégants se présentant comme des « avocats », commentent en ces termes les tractations internationales autour du Kosovo : « On [la Serbie] signera tout ce que nous demande l'Occident, comme avant. Personne ne nous demande notre avis. Nos dirigeants nous ont trahis depuis longtemps déjà. » Le Kosovo restera formellement dans la Serbie, prédisent-ils, mais cela ne sera que formel. Iraient-ils jusqu'à se battre pour qu'il en soit autrement ? Ils rigolent : « Il vaut mieux vivre pour son pays que de mourir pour son pays. »

Natalie Nougayrède

Denis Hautin-Guiraut

Fin de partie à Rambouillet, suspense à Belgrade

LES SERBES seront « tenus pour responsables » d'un échec aux négociations de Rambouillet qui rendrait nécessaire une campagne de frappes aériennes de l'OTAN, a prévenu, vendredi 19 février, le président américain Bill Clinton, qui recevait Jacques Chirac à Washington. Slobodan Milosevic « détient la clé » de la suite des événements, a ajouté le chef de l'Etat français : « Le moment est venu pour lui de prendre toutes ses responsabilités et de choisir la voie de la sagesse et non celle de la guerre. »

A quelques heures de la fin des négociations sur le Kosovo, prévue pour samedi à midi, toutes les attentes se tournent vers Belgrade. Sans grand espoir cependant de voir Slobodan Milosevic accepter dans les temps le plan de règlement de la communauté internationale. Vendredi, les pays occidentaux avaient usé de tout le poids de la menace militaire pour

tenter de faire plier l'intransigeance du président yougoslave ; ils se livraient ostensiblement aux derniers préparatifs des frappes aériennes contre les Serbes, et annonçaient l'évacuation de leur personnel diplomatique à Belgrade. La réponse de Slobodan Milosevic fut un camouflet infligé au médiateur américain Christopher Hill, qui s'était rendu dans la matinée de Rambouillet à Belgrade pour le rencontrer et que le président yougoslave refusa de recevoir.

REBUFFADE

Cette rebuffade laissait mal augurer de l'issue des pourparlers de Rambouillet, d'autant que s'y ajoutèrent peu après des déclarations intraitables de Slobodan Milosevic rapportées par l'agence Tanjug : « Nous ne donnerons pas le Kosovo, fût-ce au prix de bombardements », la Yougoslavie n'acceptera pas « une occupation étrangère » de cette partie de son territoire.

Le refus de Belgrade de laisser une force internationale se déployer au Kosovo pour y faire respecter les dispositions de l'accord négocié à Rambouillet apparaissait dès lors comme la cause principale de l'échec probable. « Il ne peut y avoir d'accord sans mesures d'application de l'accord », ont répété ces derniers jours les diplomates occidentaux, rejetant ainsi par avance une position des Serbes qui consisterait à approuver la seule partie politique du plan de règlement instituant une autonomie pour le Kosovo, en en rejetant la partie militaire.

Pour ce qui est des Albanais du Kosovo, on s'attendait à une position plus conciliante. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, de retour à Paris samedi à l'aube, a pris immédiatement le chemin de Rambouillet, où elle devait rencontrer à nouveau les deux délégations. Selon une source américaine, elle se faisait fort

d'obtenir l'accord de la délégation albanaise sur le plan proposé : « Les Albanais du Kosovo ont compris que c'est un bon arrangement pour eux. Le monde vient les protéger des Serbes. Ils savent que s'ils refusaient le plan, ils perdraient le soutien de la communauté inter-

nationale. » Un refus de leur part engendrerait aussi pour les grandes puissances « une situation très complexe », selon cette même source. Un échec imputable à la seule partie serbe mettrait en branle le processus du recours à la force : entretien, éventuellement

« La sagesse ou la guerre »

Les présidents Bill Clinton et Jacques Chirac ont lancé, vendredi 19 février, un ultime avertissement au dirigeant yougoslave Slobodan Milosevic en affirmant leur détermination à déclencher des frappes aériennes si Belgrade s'opposait à un accord de paix sur le Kosovo. « Nous sommes unis dans notre détermination à utiliser la force, si la Serbie renie ses engagements antérieurs (...) et refuse d'accepter un accord de paix », a déclaré le président américain lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue français.

Le président Chirac a affirmé que « le moment est venu pour le président Milosevic de prendre toutes ses responsabilités et de choisir la voie de la sagesse et non celle de la guerre ». « La seule possibilité pour M. Milosevic (...) est d'accepter les propositions qui lui sont faites aujourd'hui. Toute autre solution comporterait pour lui les plus graves inconvénients », a ajouté le chef de l'Etat français qui a fait part de l'accord total entre la France et les Etats-Unis sur le Kosovo.

par téléphone, du secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, avec les principaux alliés, évacuation des observateurs de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération européenne) du Kosovo, et déclenchement des frappes, sauf retournement in extremis de M. Milosevic.

Tôt dans la matinée de samedi ont convergé vers Rambouillet, outre M^{me} Albright, ses homologues français et britannique, Hubert Védrine et Robin Cook, et le premier vice-ministre russe des affaires étrangères, Alexandre Avdeïev. On attendait qu'ils soient rejoints par l'Allemand Joschka Fischer et l'Italien Lamberto Dini. Ces représentants des pays membres du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie devaient évaluer ensemble les résultats de la conférence de Rambouillet et décider de la suite.

Claire Tréan

L'affaire Öcalan a accéléré un remaniement ministériel au Kenya

Le ministre des finances a dû quitter son poste

Le Kenya, qui a joué un rôle trouble dans l'arrestation du leader kurde, est en proie à une crise politique et économique. L'affaire Öcalan a servi

de détonateur à un remaniement ministériel qui devenait inéluctable en raison de divergences à propos des réformes économiques. Le ministre

des finances, qui avait déclaré que le pays « ruiné » devait être placé en « soins intensifs », a été écarté du pouvoir.

FRANCK KWINGA, chef des services kenyans de l'immigration – qui occupait ces fonctions depuis trente-cinq ans –, Duncan Wachira, le patron de la police, et Noah Arap, le directeur des affaires criminelles, ont fait les frais de ce que l'on appelle désormais à Nairobi l'« affaire Öcalan ». Ces trois hauts fonctionnaires ont été limogés par le chef de l'Etat, Daniel arap Moi, jeudi 18 février. La décision présidentielle a été annoncée par les médias d'Etat, en même temps qu'un remaniement ministériel dont la principale victime est le ministre des finances, Simeon Nyachae, qui a démissionné du gouvernement après s'être vu attribuer le portefeuille du développement industriel.

M. Kwinga avait affirmé, mercredi, que ses services n'avaient fait qu'exécuter un arrêté d'expulsion pris par le gouvernement à l'encontre du chef indépendantiste kurde, Abdullah Öcalan. De son côté, le ministère des affaires

étrangères avait admis que M. Öcalan avait quitté Nairobi lundi, après avoir séjourné deux semaines à la résidence de l'ambassadeur de Grèce. Ces déclarations contredisaient formellement les affirmations initiales des autorités locales soutenant que le Kenya n'avait joué aucun rôle dans cette affaire. En dépit de ces contradictions, le ministre des affaires étrangères, Bonaya Godana, reste à la tête de la diplomatie kenyane.

Le remaniement, annoncé par le président Moi dès lundi, prévoyait initialement une simple permutation entre les ministres des finances et du développement industriel, Simeon Nyachae et Francis Masakhalia. Nommé aux finances au début de 1998, M. Nyachae devait se rendre prochainement à Washington pour négocier avec le Fonds monétaire international, qui avait suspendu en décembre 1997 une aide de 205 millions de dollars en faveur

du Kenya, en raison de l'anarchie économique et de la corruption régnant dans ce pays. « J'ai écrasé quelques orbeils influents en entreprenant les réformes nécessaires au redressement de l'économie et à la lutte contre la corruption », a dit l'ancien ministre, en affirmant que les récentes révélations sur les dettes de personnalités haut placées auprès de banques publiques avaient suscité des remous dans la nomenclature kenyane.

MISSION DU FMI

« Je ne peux pas considérer mon limogeage autrement que comme la conséquence des efforts déployés pour mener à bien la mission qui m'avait été confiée », a-t-il expliqué. Mon expérience et mon éviction du Trésor me prouvent que tous les efforts que je pourrais fournir à un nouveau poste ne serviraient qu'à me créer de nouveaux ennemis. » Le départ de M. Nyachae – qui n'avait pas hésité à déclarer pu-

bliquement que le pays était « ruiné » et qu'il fallait placer son économie « dans un service de soins intensifs » – a surpris les milieux d'affaires à Nairobi, comme les bailleurs de fonds, les uns et les autres considérant l'ancien ministre comme la figure de proue des réformes nécessaires au redressement du Kenya. La mission du Fonds monétaire international qui doit se rendre début mars à Nairobi n'est pas remise en question, mais les conditions du FMI à la reprise de son aide n'ont pas changé et impliquent toujours une action énergique en faveur de la lutte anticorruption...

L'affaire Öcalan, qui semble avoir coûté leur place aux hauts fonctionnaires des services d'immigration et de police, a vraisemblablement accéléré un remaniement ministériel que la classe politique sentait inéluctable en raison de divergences apparues au sein de l'Union nationale africaine du Kenya (KANU), le parti de Daniel arap Moi, notamment à propos des réformes économiques.

Il n'en reste pas moins que le Kenya a dû fermer « par mesure de sécurité », pendant quelques jours, ses trente-quatre représentations diplomatiques disséminées dans le monde. L'Ouganda, lié au Kenya et à la Tanzanie au sein de la Communauté économique des pays d'Afrique de l'Est, pourrait être conduit à prendre des mesures similaires. Selon le quotidien gouvernemental ougandais, *New Vision*, l'avion utilisé par les services secrets turcs pour rapatrier le chef indépendantiste kurde, a attendu cinq jours sur l'aéroport d'Entebbe, près de Kampala, le feu vert des agents turcs chargés d'enlever Abdullah Öcalan à Nairobi.

Frédéric Fritscher

TROIS QUESTIONS A...

HIKMET ÇETIN

1 Vous êtes président de l'Assemblée nationale turque. A ce titre, pouvez-vous garantir que le procès du leader kurde, Abdullah Öcalan, sera équitable ?

En Turquie, nous avons des lois et un système judiciaire qui fonctionnent aussi bien que possible. La Turquie est un pays d'Europe qui a accepté les lois de l'Europe. Tout le monde va pouvoir constater que le procès sera transparent, équitable et juste. La transparence signifie que les journalistes internationaux pourront y assister.

2 La peine de mort est toujours en vigueur en Turquie, mais elle n'a pas été appliquée depuis

1983. L'exécution éventuelle d'Abdullah Öcalan ne marquerait-elle pas une régression ?

Avant le début du procès, on ne peut parler de ce qui sortira de celui-ci. Il y a des propositions de loi visant à abolir la peine de mort. Il aurait été préférable que cette abolition soit entrée en vigueur avant l'arrestation d'Abdullah Öcalan. Maintenant, c'est impossible, car le peuple ne comprendrait pas. Je voudrais toutefois ajouter que nos amis européens semblent faire deux poids, deux mesures. Pourquoi protestent-ils uniquement contre la Turquie et non contre d'autres pays, les Etats-Unis par exemple, qui appliquent toujours la peine de mort ? De même, pourquoi ferment-ils les yeux sur le fait que la Grèce soutienne une organisation terroriste ? Que diraient-ils

si c'était la Turquie qui agissait ainsi.

3 Le gouvernement vient de lancer un plan d'aide au développement de la région du Sud-Est anatolien, où vivent une majorité de Kurdes. A-t-il l'intention de prendre aussi des mesures en matière culturelle ?

La fin du terrorisme nous permet désormais de réaliser les investissements nécessaires pour le développement de cette région. De même allons-nous pouvoir approfondir le respect des droits de l'homme. Culturellement, nous ne pouvons pas faire tout d'un coup. Ce que la France a fait en deux siècles, nous ne pouvons le réaliser en 35-40 ans.

Propos recueillis par José-Alain Fralon

La condamnation à mort d'un Allemand en Iran est annulée

LA JUSTICE iranienne a indiqué, samedi 20 février, que la Cour suprême avait annulé la condamnation à mort prononcée contre un ressortissant allemand, Helmut Hofer, pour sa liaison avec une Iranienne, conformément à la législation qui interdit les rapports sexuels entre musulman et non-musulman, confirmant ainsi les informations données par la presse, qui avait indiqué, le matin même, que la Cour suprême, plus haute instance judiciaire en Iran, avait renvoyé ce dossier « devant un autre tribunal pour un nouveau jugement ». Elle avait jugé « insuffisants » les « motifs évoqués » dans la décision du tribunal de première instance pour « justifier une

condamnation à mort ». Helmut Hofer, un homme d'affaires de cinquante-six ans, est emprisonné depuis septembre 1997 en Iran. Reconnu coupable de « corruption et liaisons illégales avec une musulmane », il avait été condamné à mort « par pendaison » le 1^{er} février 1998. Sa partenaire, une Iranienne âgée de vingt-six ans, avait été pour sa part condamnée à « 100 coups de fouet ». En septembre, une cour d'appel avait confirmé la condamnation à la peine capitale de l'homme d'affaires allemand.

En l'attente d'un nouveau jugement, cette décision devrait être accueillie très favorablement par les Européens, et en premier lieu par les Allemands, qui entre-

tiennent avec l'Iran un dialogue critique entrecoupé de crises. L'affaire Hofer a en effet été considérée dès ses prémices comme une réplique à la campagne lancée par Bonn pour la libération du journaliste iranien Faraj Sarkouhi, arrêté en janvier 1997 et accusé d'espionnage au profit de plusieurs pays dont l'Allemagne, et surtout comme une réponse à la mise en cause des plus hautes autorités iraniennes par la justice allemande lors du procès du Mykonos. En janvier 1992, des opposants kurdes iraniens avaient été assassinés dans ce restaurant de Berlin. Lors du jugement des auteurs de ces crimes, en avril 1997, la justice avait visé le Guide de la République islamique, Ali Khome-

neï, en évoquant l'implication du « plus haut sommet de l'Etat » iranien dans cette affaire.

En septembre 1998, le quotidien *Iran News* avait demandé la libération d'un Iranien condamné en Allemagne dans le cadre du procès. « L'Allemagne ne doit plus s'attendre à être le premier partenaire politique, et peut-être économique, de l'Iran, du moins à court terme » sauf si elle « relâche Kazem Dabibi, condamné à perpétuité à la suite du procès Mykonos », avait affirmé le journal, considéré généralement comme proche du ministère des affaires étrangères. – (AFP)

Première visite d'un premier ministre indien au Pakistan depuis dix ans

LAHORE. C'est au milieu d'impressionnantes mesures de sécurité que le premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee était attendu, samedi 20 février, au Pakistan pour la première visite d'un chef de gouvernement indien depuis 10 ans. M. Vajpayee sera accueilli au seul point ouvert de la frontière terrestre entre les deux pays par le premier ministre pakistanais, Nawaz Sharif. Plus de 5 000 soldats et policiers ont été déployés sur les 35 kilomètres qui séparent Lahore de la frontière. M. Vajpayee traversera celle-ci en autobus, inaugurant ainsi symboliquement le premier service routier entre les deux pays. Pour l'instant, les communications entre l'Inde et le Pakistan ne pouvaient se faire qu'en avion ou en train.

Les manifestations de protestation organisées par les islamistes pakistanais n'ont eu que peu de succès, vendredi à Lahore, où à peine un millier de personnes ont répondu à l'appel du Jamaat-e-Islami. Cette visite intervient alors qu'une grève générale à l'appel de responsables musulmans paralysait, samedi, le Cachemire indien, où des violences séparatistes ont fait 21 morts, vendredi. – (Corresp.)

Elections parlementaires au Nigeria

ABUJA. Avant-dernière étape du processus de remise du pouvoir aux civils après plus de quinze ans de régime militaire, des élections législatives (Chambre des représentants et Sénat) sont organisées, samedi 20 février, au Nigeria. Les quelque 40 millions d'électeurs du pays doivent élire leurs 360 représentants à la Chambre basse et les 109 sénateurs. Trois partis, les seuls autorisés par le régime militaire, qui quittera le pouvoir le 29 mai prochain, sont en lice. Ce vote est un test pour l'élection présidentielle du 27 février mais ne suscite pas l'enthousiasme. La nouvelle Constitution, fixant l'étendue des différents pouvoirs, n'a toujours pas été publiée mais devrait consacrer le rôle prédominant de la présidence. – (AFP, Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **ANGOLA** : le président Jose Eduardo dos Santos a réaffirmé sa ferme opposition au maintien des Nations unies en Angola, à l'exception des agences humanitaires, selon une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, obtenue, jeudi 18 février, par l'Agence France Presse. Le gouvernement angolais a déjà officiellement demandé le retrait des 1 000 hommes de la Mission des Nations unies en Angola (Monua), chargée de superviser l'application des accords de paix de Lusaka de 1994 et dont le mandat s'achève le 26 février. M. Annan avait recommandé leur retrait quasi total en raison de la reprise de la guerre civile. – (AFP)

■ **DANEMARK** : le groupe français Sagem a vendu au Danemark des avions de reconnaissance sans pilotes (drones), équipés de caméras pour l'observation des théâtres extérieurs d'opérations de son armée. Le contrat porte sur plusieurs centaines de millions de francs, selon Sagem.

■ **PAKISTAN** : reconnaissant sa défaite, le premier ministre, Nawaz Sharif, a affirmé, vendredi 19 février, que son gouvernement respecterait la décision de la Cour suprême de mettre fin aux tribunaux militaires qui avaient été instaurés, selon lui, pour mettre fin à la violence dans le pays. M. Sharif a toutefois averti les « terroristes » que le gouvernement ne les laisserait pas regagner du terrain, notamment à Karachi. – (Corresp.)

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (ex-Zaïre)** : Tony Lloyd, le secrétaire d'Etat britannique au Foreign Office en charge de l'Afrique, doit emarer, lundi 22 février, une tournée diplomatique de cinq jours en Afrique pour tenter d'encourager la paix en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). Cette tournée débute en Afrique du Sud, M. Lloyd devant ensuite se rendre dans huit autres pays (Angola, Zimbabwe, Namibie, Ouganda, Rwanda, RDC, Zambie, Ethiopie). – (AFP)

Le chômage a augmenté de 30 % au Brésil en 1998

BRASILIA. Le produit intérieur brut (PIB) du Brésil a enregistré une croissance de 0,15 % et le chômage a augmenté de 30 % en 1998, a annoncé, vendredi 19 février, l'Institut brésilien de géographie et de statistiques (IBGE), dépendant du ministère de la planification. Le chômage concerne 7,6 % de la population active, mais les chiffres officiels n'englobent cependant que les données relatives aux six principales régions industrielles du Brésil et utilisent des méthodes de calcul contestées par les syndicats.

La publication de ces résultats intervient alors que la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB) a lancé mercredi à Brasilia une campagne de « fraternité avec les chômeurs ». Les évêques sont très critiques envers la politique économique du gouvernement, accusé d'être responsable de l'explosion du chômage. Depuis début janvier, le Brésil est confronté à une grave crise financière qui a entraîné une dévaluation de près de 40 % de la monnaie nationale, le real. – (AFP)

Nikita Sergueïevitch Mikhalkov, un tsar au Kremlin...

MOSCOU

de notre correspondant

C'est l'événement culturel et publicitaire du week-end, celui que le Tout-Moscou attend depuis des semaines. A 19 heures, ce samedi 20 février, Nikita Sergueïevitch Mikhalkov, puissant président de l'Union des cinéastes russes, devait faire son entrée dans le Palais des congrès du Kremlin, pour y présenter en première mondiale son nouveau film *Le Barbier de Sibérie*. Pour l'occasion, la salle de 5 800 places où se tenaient les congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, a été réaménagée : écran géant de 322 m², sonorisation ultramoderne, décoration assurée par une société occidentale qui a confectionné des foulards en soie géants reprenant d'anciens motifs de l'époque tsariste.

Les parlementaires russes, les membres du gouvernement, les diplomates et Alexis II, patriarche de toutes les Russies, ont été conviés à cette cérémonie, qui devait être suivie d'un « dîner russe » dans un grand hôtel de la ville. Lors d'une autre invitation, 1 500 personnes pourront déguster des cigares au nom du film et tester le parfum que vient de lancer le cinéaste, qui a déjà sa marque de vodka.

Ce week-end spécial Mikhalkov a été précédé d'une intense campagne publicitaire qui a permis au réalisateur d'*Urga* (Lion d'or à Venise en 1991) et de *Soleil trompeur* (Oscar du meilleur film étranger en 1995) d'évoquer ses sujets de prédilection : la grandeur russe, l'éternelle âme slave et ses am-

bitions politiques. Membre de Notre maison la Russie, surnommé « Parti du pouvoir » ou « Notre maison Gazprom », du nom du géant gazier qui a fait et défait la politique russe, Nikita Mikhalkov n'est pas seulement un cinéaste de talent et un businessman avisé, il veut être un acteur politique.

En janvier, un entretien accordé au *Sunday Times* mettait en émoi le monde politique. « Si je ressens que le peuple a effectivement besoin de moi comme président, alors il me faudra réfléchir sérieusement », déclarait Nikita Mikhalkov. Il devait ensuite faire marche arrière, mais le réalisateur campe avec force dans le rôle de défenseur officiel de la culture russe. En 1996, dans une lettre au président Boris Eltsine, il expliquait déjà que la « renaissance de la Russie passe par sa culture qui doit être orthodoxe, nationale et eurasiennne ».

Dans *Le Barbier de Sibérie*, histoire d'amour et vaste fresque historique de la Russie du XIX^e siècle (budget de 50 millions de dollars, soit 44 millions d'euros), le réalisateur s'est attribué le rôle du tsar. Il le joue à merveille, dit-on. Comme l'explique l'écrivain Alexandre Kabakov, dans l'hebdomadaire *Vlast*, Nikita Sergueïevitch peut jouer « tous les rôles, celui d'artiste soviétique, de tsar, de candidat à la présidence, de lauréat des Oscars, de fils d'un membre du comité central [son père a écrit l'hymne national soviétique]. A l'exception, ajoute le chroniqueur de *Vlast*, de ceux de libéral et de progressiste ».


François Bonnet

Asie
Amérique du Nord
Amérique du Sud
Afrique

Prix Légers
Long courrier

48 destinations pour vous mettre la tête dans les nuages.
S'envoler, fuir la monotonie pour aller se ressourcer au bout du monde... C'est le rêve que Lufthansa vous propose de réaliser, entre le 12/04/99 et le 31/05/99, en vous faisant décoller à Prix Légers de 8 villes de France vers d'autres horizons. Pour profiter de cette offre soumise à conditions, il suffit de réserver avant le 15/03/99.
Informations et réservations : N° Indigo 0 802 020 030, 3615 LH (2,23 F/mn), www.lufthansa.fr ou auprès de votre agence de voyage.

*Prix aller-retour TTC. Offre soumise à conditions.



Les Américains pressent les Européens de stimuler leur croissance

Les Etats-Unis expliquent qu'ils ne peuvent continuer à être l'unique moteur de l'économie mondiale. En Europe, où la croissance devrait être inférieure à 2 % en 1999, les gouvernements attendent une baisse des taux de la Banque centrale. Celle-ci demande des réformes structurelles

Les ministres des finances des sept principales puissances industrielles devaient se retrouver à Bonn, samedi 20 février, pour évoquer le ralentissement économique généralisé et sa cause principale, la crise mo-

nétaire. Sur le sujet des moyens à mettre en œuvre pour limiter ces crises et mieux contrôler les marchés financiers, les Sept devaient entendre les propositions du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer,

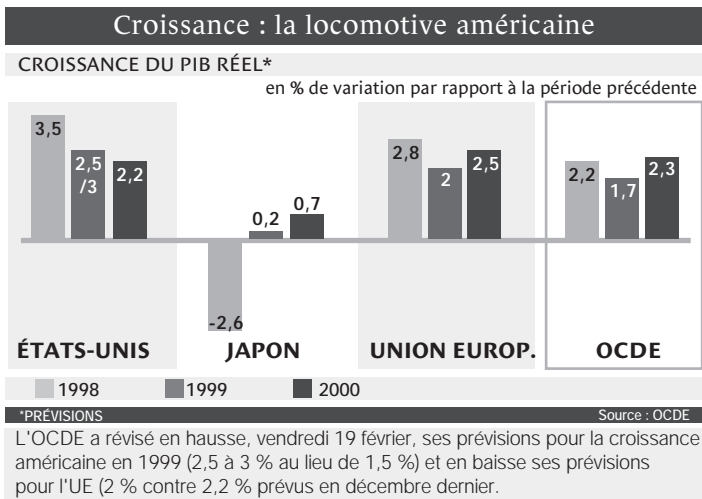
de créer un « Forum » des autorités monétaires. Concernant les fluctuations de change, les ministres devaient constater le changement de stratégie des Japonais qui semblent avoir désormais opté pour un

yen faible. Ils devaient rejeter l'idée du gouvernement allemand de définir des « zones cibles » de variations des trois grandes monnaies mondiales, dollar, euro et yen. Robert Rubin, secrétaire américain

au Trésor, devait demander aux Européens, comme aux Japonais, de prendre des mesures pour renforcer leur demande interne. En Allemagne, le PIB a reculé de 0,4 % au quatrième trimestre de 1998.

LES ÉTATS-UNIS seuls peuvent-ils continuer à jouer le rôle de locomotive de l'économie mondiale ? L'Europe et le Japon sont-ils en mesure de prendre un tant soit peu le relais ? Ces deux questions devaient être posées avec une urgence particulière lors de la réunion des ministres des finances du G 7, samedi 20 février à Bonn - réunion par ailleurs consacrée à la réforme de l'« architecture » du système financier international et des institutions qui en sont le cœur, FMI et Banque mondiale.

La gravité des déséquilibres économiques mondiaux vient d'être une nouvelle fois illustrée, vendredi 19 février, par l'annonce d'un déficit commercial record aux Etats-Unis (*lire ci-contre*), qui ne semble pas inquiéter outre-mesure les dirigeants de Washington. « *Le scénario le plus probable demeure une croissance solide et sans inflation aux Etats-Unis (...). Je suis sûr que nous allons discuter de la façon dont l'Europe et le Japon entendent s'y prendre pour relancer leurs économies. C'est important pour les perspectives de reprise dans les économies émergentes* », expliquait



en milieu de semaine Robert Rubin, le secrétaire américain au Trésor. En d'autres termes, les Etats-Unis entendent faire pression sur leurs partenaires européens et japonais pour qu'ils « dopent » leur croissance.

Il est vrai que, jusqu'ici, les Etats-Unis ont permis d'empêcher le pire, alors que le spectre d'une récession mondiale est de retour de-

puis l'éclatement de la crise financière en Asie (juillet 1997). En baissant à trois reprises ses taux d'intérêt à l'automne 1998, la Réserve fédérale américaine a pris les devants pour empêcher une contraction généralisée du crédit. Par ailleurs, en laissant se creuser leurs déficits commerciaux tout en accumulant une dette extérieure considérable, les Etats-Unis ont

servi de « consommateur en dernier ressort » à l'échelle planétaire. Les ménages américains consomment et s'endettent à tour de bras (leur taux d'épargne est devenu égal à zéro). Les entreprises s'endettent elles aussi pour investir de manière massive, en particulier dans les nouvelles technologies de l'information. Ce phénomène attire les capitaux du monde entier, faisant des Etats-Unis le « débiteur structurel du village mondial » comme l'écrit la dernière lettre de conjoncture de Paribas.

L'économie américaine tire donc le reste du monde vers le haut, tandis que l'Europe et surtout le Japon demeurent, eux, bien en-deçà de leur potentiel de croissance : ils dégagent d'énormes excédents de biens et de capitaux tout en investissant au compte-gouttes chez eux. Ce dispositif d'ensemble est très fragile et fait peser un « risque américain » sur l'économie mondiale.

UN SCÉNARIO INQUIÉTANT

A ce propos, la Banque des règlements internationaux (BRI), basée à Bâle, décrivait voici quelques semaines un scénario inquiétant. Le danger, selon la BRI, est qu'une hausse des taux d'intérêt survienne aux Etats-Unis si les marchés perdent patience devant l'accumulation de la dette extérieure américaine (qui est une dette largement privée puisque l'Etat, lui, dégagne des excédents budgétaires). Cette hausse des taux s'accompagnerait d'une chute du dollar, provoquée elle aussi par la désaffection des investisseurs. La baisse du dollar est désormais considérée comme probable par de très nombreux observateurs. Or elle pénaliserait durement les économies du monde entier.

Comme en 1987, la hausse des taux provoquerait un krach obligataire, prélude classique à une panique boursière qui répandrait ses effets sur toutes les places occidentales et affecterait les économies réelles notamment en Europe. Autrement dit, les Etats-Unis seraient le théâtre du quatrième acte de la crise financière internationale, qui

viendrait de passer par le Brésil après avoir touché l'Asie puis la Russie. La hausse des taux d'intérêt américains serait une très mauvaise nouvelle pour les pays émergents, non seulement parce qu'ils sont lourdement endettés, mais aussi parce qu'ils subiraient une nouvelle désaffection des investisseurs.

Dans l'ensemble des pays du G 7, on réfléchit aux moyens de re-

Nette aggravation du déficit commercial américain en 1998

La crise mondiale a provoqué une nette aggravation du déficit commercial américain en 1998, ce qui conduit Washington à accentuer la pression sur ses partenaires européens et japonais pour qu'ils ouvrent davantage leurs marchés. Ce déficit s'est établi à 168,6 milliards de dollars en 1998 (149 milliards d'euros), contre 110,2 milliards en 1997 (97,9 milliards d'euros), soit le plus haut niveau depuis dix ans, selon les chiffres publiés vendredi 19 février par le département du commerce américain. Il pourrait atteindre 200 milliards de dollars (177 milliards d'euros) en 1999. L'explosion du déficit en 1998 s'explique par la crise asiatique qui a entraîné un effondrement des marchés en Asie, en Russie et, désormais, en Amérique latine. Les Etats-Unis estiment que le système financier international ne peut « indéfiniment supporter » une telle situation, a prévenu le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin.

médier à ces déséquilibres économiques porteurs de menaces pour le monde entier. Du point de vue de Washington, les autres pays du G 7 doivent supporter l'essentiel de la charge de l'ajustement en réformant leurs économies sur le modèle américain afin d'augmenter la rentabilité du capital et de soutenir la croissance future : dérégulation, recul des dépenses de l'Etat, plus grande flexibilité du

TROIS QUESTIONS A...

YVES-THIBAUT DE SILGUY

1 Les gouvernements des Quinze ont accepté, maintenant que l'euro existe, que la représentation européenne au G 7-finances soit limitée. Vous-même, commissaire aux affaires économiques et financières, ne ferez pas partie de la délégation à Bonn. Considérez-vous cette décision comme une concession exagérée faites aux Américains ?

Une décision avait été prise par les chefs d'Etat et de gouvernement à Vienne, en décembre, pour compléter la délégation d'avant l'euro qui comprenait les ministres des finances et les gouverneurs d'Allemagne, de France, d'Italie et de Grande-Bretagne. Elle prévoyait une formule qui ajoutait, de façon

indissociable, le président de la Banque centrale européenne, le ministre des finances du pays présidant l'Union ou le président de l'Euro 11 et la Commission. Les Etats-Unis ont dit qu'ils ne voulaient ni du ministre des finances d'un pays non membre du G 7 ni de la Commission. Par exemple, le ministre des finances de Finlande, pays qui présidera l'Union au second semestre 99, ne pourrait pas assister au G 7. Je pense que ce n'était pas à un tiers d'imposer notre forme de représentation. C'est le problème des Européens.

2 En quoi la présence de la Commission est-elle légitime ?

La Commission est indissociable du conseil des ministres. Elle détient des compétences que lui a données le traité de Maastricht : c'est à elle de proposer au conseil des mesures concernant la surveillance macro-économique et les grandes orienta-

tions en matière de change. Si ces questions sont évoquées au G 7-finances, il faut bien, par souci d'efficacité, qu'elle soit présente et pas seulement dans les couloirs.

3 Quelle solution préconisez-vous ?

Il faut ajouter trois sièges à la table par rapport à la période pré-euro. Les Américains ont accepté la présence du président de la Banque centrale européenne. Reste seulement deux sièges à trouver. Je ne comprends donc pas la position américaine. En fait, le nombre de sièges est un faux problème. Je me demande ce que veulent les Américains au G 7. Veulent-ils en faire un instrument de division des Européens ? Toute la question est celle de l'efficacité du G 7 et de la crédibilité de l'Europe.

*Propos recueillis par
Eric Le Boucher*

Les Sept abandonnent l'idée d'encadrer les fluctuations du dollar, de l'euro et du yen

LA RÉUNION des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du groupe des sept pays les plus industrialisés, samedi 20 février, à Bonn, devait être l'occasion, avec la présentation du rapport rédigé par le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer (*Le Monde* du 18 février), d'examiner les moyens d'assurer une meilleure stabilité du système financier mondial mis en cause depuis la crise asiatique.

Pour discipliner les marchés, beaucoup de moyens sont évoqués : création d'un « forum » chargé de renforcer la coopération et la coordination internationale entre les autorités de surveillance des marchés, amélioration de la collecte d'informations sur la situation financière

des pays, développement des relations monétaires avec les pays émergents, instauration d'un contrôle des activités des fonds spéculatifs... On ne sait ce que décideront les autorités du G 7. Mais l'une des solutions, celles de créer des « zones cibles » pour les trois monnaies mondiales que sont le dollar, l'euro et le yen, proposée par les Allemands, devrait en tous cas être définitivement enterrée à Bonn.

L'idée d'encadrer étroitement les cours des grandes devises internationales, de limiter à l'intérieur de bandes définies à l'avance les fluctuations entre le dollar, l'euro et le yen, avait été émise par Oskar Lafontaine dès son arrivée au ministère allemand des finances, à l'automne 1998. Alors que

M. Lafontaine lui-même semblait y avoir renoncé, le chancelier Gerhard Schröder l'a relancée lors du sommet de Davos, au mois de janvier.

OPPOSITION RÉSOLUE

Il s'agirait en quelque sorte de créer une sorte de Système monétaire européen (SME) à l'échelle mondiale. Des cours pivots seraient fixés desquels les trois grandes monnaies mondiales n'auraient pas le droit de s'écarter d'un certain pourcentage. En cas de dépassement, les banques centrales des Etats-Unis, du Japon et de la zone euro agiraient, par le biais des interventions et de l'arme des taux d'intérêt, pour ramener les devises dans le corridor autorisé.

Le projet apparaît séduisant au vu

des fluctuations monétaires très importantes observées au cours des dernières années (comme le plongeon du yen entre l'été 1995 et l'automne 1998) et qui ont sérieusement perturbé le fonctionnement du commerce international et de l'économie mondiale. Mais la plupart des économistes le jugent peu réalisable. En premier lieu parce qu'un tel système ne pourrait fonctionner qu'en cas de convergence des économies des trois grands pays concernés. Ce n'est pas le cas. Comme le notent les experts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), « les cycles sont déconnectés : récession en 1991 aux Etats-Unis, en 1992-1993 en Europe et au Japon ; stagnation au Japon depuis 1993, avec croissance modeste en Europe et

forte aux Etats-Unis. Dans ce cas, les politiques monétaires sont naturellement différentes puisque liées aux écarts de cycle, et ces différences entraînent les taux de change. Il ne faut pas s'opposer à ces mouvements (...). Si l'on voulait définir des zones cibles, il faudrait donc les corriger régulièrement des écarts de conjoncture, ce qui est difficile ».

En un mot, il est illusoire de vouloir stabiliser les taux de changes entre des devises de pays dont les économies ne fonctionnent pas au même rythme, ne mènent pas les mêmes politiques budgétaires et ne possèdent pas les mêmes structures. En s'appuyant sur l'exemple du SME, les analystes de la CDC notent, par ailleurs, l'absence de crédibilité et de robustesse de ce

type de système en cas d'attaque spéculative. « Ce type de système ne protège pas contre la spéculation, au contraire », concluent-ils.

Décrié par les économistes, le projet de zones cibles est également rejeté par la plupart des dirigeants des grands pays industrialisés. Seuls les Japonais se sont montrés réceptifs aux propositions allemandes. Paris est en revanche très réservé. « L'objectif que fixait Oskar Lafontaine en parlant de zones cibles me paraît lointain. Nous ne sommes pas encore capables d'arriver là », a estimé M. Strauss-Kahn, en suggérant des « étapes intermédiaires ».

Otmar Issing, membre du directoire de la Banque centrale européenne, s'est pour sa part prononcé contre des bandes de fluctuation entre les grandes devises mondiales, jugeant « absurde » le débat sur le sujet. Pour M. Issing, la stabilité sur les marchés des changes internationaux ne peut être atteinte par des réglementations administratives.

L'opposition des Américains est tout aussi résolue. « Des bandes de fluctuation n'offrent pas beaucoup de certitude en matière de stabilité des changes », estime le secrétaire d'Etat américain au Trésor, Robert Rubin. « Si, par exemple, nous devions relever nos taux d'intérêt pour faire remonter un dollar affaibli à un moment de net ralentissement de la croissance, nous pourrions alors provoquer une récession », a-t-il ajouté. Pour M. Rubin, « la stabilité des monnaies est économiquement souhaitable », mais la meilleure manière d'y parvenir est « la mise en œuvre de bonnes politiques économiques ». A Bonn, M. Rubin ne manquera pas de s'appuyer sur la vigueur exceptionnelle de l'économie américaine pour contrer le projet de M. Lafontaine.

Patrice de Beer

Pierre-Antoine Delhommais

A Washington, Jacques Chirac et Bill Clinton insistent sur leurs convergences

WASHINGTON de notre correspondant

La visite à Washington de Jacques Chirac aura fourni au président Clinton la première occasion de tenir une conférence de presse, vendredi 19 février, depuis son acquiescement par le Sénat, et même depuis le passage de Vaclav Havel à l'automne. D'entrée de jeu, M. Chirac a rappelé l'ancienneté de ses « sentiments d'estime et d'amitié » envers son hôte. Au cœur des conversations a, bien entendu, figuré la question du Kosovo à la veille de la date-butoir de samedi 20 février à midi. M. Clinton et M. Chirac se sont contentés de réaffirmer des positions très proches et de rappeler à Slobodan Milosevic les risques qu'il courait en cas de rejet du plan de paix du Groupe de contact (*lire page 2*).

Mais ce n'est pas tant sur la politique étrangère que sur les suites

du « Monicagate » que les Américains attendaient leur président. Ce dernier paraissait tendu, craignant une question piège ; mais les journalistes ont évité d'aborder la dernière révélation du *Wall Street Journal* sur une aventure datant de 1978. L'air contrit, la voie basse et embarrassée, Bill Clinton a reconnu avoir, depuis un an, « appris beaucoup de leçons ; les présidents sont aussi des hommes ». Espérant que « la présidence n'a pas trop souffert » de ses incartades, il a appelé le Congrès à se remettre au travail. « J'espère avoir deux bonnes années devant moi », a-t-il ajouté.

Au cours de leurs entretiens, les deux présidents ont fait le tour des principaux thèmes du dialogue franco-américain, qu'il s'agisse de la réforme des institutions financières internationales (*Le Monde* du 20 février), du Proche-Orient, de l'Irak, de l'Afrique ou de la crise

de la banane, seul sujet ayant donné lieu à des prises de position contradictoires. A propos de la réforme de l'OTAN, M. Chirac et M. Clinton se sont également efforcés d'arrondir au maximum les angles.

« Bill » et l'avenir politique de « Hillary »

Bill Clinton s'est montré à la fois enthousiaste et prudent sur le projet de son épouse Hillary de se présenter à l'élection sénatoriale de New York. « Si elle décidait de le faire et si elle était élue, je pense qu'elle ferait un travail fabuleux. Mais il est important de se souvenir que les élections auront lieu fin 2000 et qu'elle vient de traverser une année épouvantable (...). Mon avis est le suivant : "Repose-toi, écoute les arguments des deux côtés, fais ce que tu penses juste." Et, quoi qu'elle décide, je la soutiendrai. » C'est New York qui est allée chercher M^{me} Clinton, et non l'inverse, a-t-il ajouté. Il a toutefois jugé qu'il était « un peu tôt » pour qu'elle arrête sa décision.

Quelques heures auparavant, Hillary Clinton avait déjeuné à la Maison Blanche avec le sénateur new-yorkais Patrick Moynihan, dont elle pourrait briguer la succession. Celui-ci, qui va prendre sa retraite, est prêt à la soutenir, en dépit de ses nombreux différends avec le président américain. - (Corresp.)

Globalement, les deux présidents ont projeté l'image qu'ils souhaitent, celle de relations à la fois amicales sur le plan personnel - ce que l'on savait - et sans guère de nuages dans le domaine politique. La France suscite cependant

à la fois bienveillance et frustrations aux Etats-Unis.

Comme l'explique Helmut Sonnenfeldt, de la Brookings Institution, « les déclarations françaises sur l'hégémonie américaine ne passent pas bien de ce côté de l'Atlantique. Les Américains ne voient généralement pas leur pays comme hégémonique. La couronne que portent les Etats-Unis en tant que dernière superpuissance est faite à la fois de joyaux et d'épines ».

Mais les officiels américains interrogés pendant la visite présidentielle ont insisté sur la place d'« allié fondamental » de la France. Les deux mois qui séparent du retour de Jacques Chirac pour le sommet anniversaire de l'OTAN permettront de voir si cette embellie dans les mots trouvera son reflet au niveau des problèmes concrets.



LES CHANTIERS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

LES ANNONCES

► École primaire

LE 28 AOÛT 1998, Claude Allègre présente sa « Charte pour bâtir l'école du XXI^e siècle ». Ce projet prévoit un recentrage des programmes sur les savoirs fondamentaux – « parler, lire, écrire, compter » –, un aménagement des rythmes scolaires et une nouvelle conception du métier de professeur des écoles, appelé à devenir le « chef d'orchestre » d'une équipe composée d'aides-éducateurs et d'intervenants extérieurs.

► Lycées

CLAUDE ALLÈGRE lance, en janvier 1998, une consultation nationale intitulée « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? », pilotée par Philippe Meirieu. Trois millions de questionnaires sont adressés à tous les lycéens et à leurs enseignants. Un comité scientifique est présidé par Edgar Morin. Lors d'un colloque à Lyon, les 28 et 29 avril 1998, Philippe Meirieu livre quarante-neuf « principes » pour changer le lycée, et Claude Allègre annonce « une rénovation du lycée en octobre 1999 ».

► La déconcentration

DÈS SON ARRIVÉE rue de Grenelle, en juin 1997, Claude Allègre affirme sa volonté de « dégraisser le mammoth » et déclare sa préférence pour « un grand service public, souple déconcentré, permettant aux enseignants d'être proches des décisions qui les concernent ». Il rencontre immédiatement l'opposition du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES), qui veut conserver le « mouvement national » des mutations, géré par un ordinateur central à Paris.

► Les remplacements des enseignants

LE 4 SEPTEMBRE 1997, Claude Allègre déclenche un tollé syndical en déclarant : « 12 % d'absentisme dans l'éducation nationale, c'est beaucoup trop. » Quelques jours plus tard, il déplore que les enseignants « prennent leurs congés-formation sur la scolarité ». Le 14 septembre, il assure qu'il faut « agir vite pour que l'objectif du zéro défaut, avec un professeur dans chaque classe, soit atteint pour la prochaine rentrée ».

► Emplois-jeunes

FIN AOÛT 1997, Claude Allègre enclenche un plan de créations d'emplois-jeunes dans l'éducation nationale. Objectif : embaucher 75 000 personnes, titulaires au minimum du baccalauréat, d'ici à la fin 1998. En septembre 1997, les rectorats ouvrent des guichets de recrutement.

► Enseignement supérieur

A LA RENTRÉE d'octobre 1997, Claude Allègre précise les chantiers de l'université : relance de l'emploi pour les enseignants-chercheurs, plan social pour les étudiants ainsi qu'un plan de développement pour les universités baptisé schéma des universités du troisième millénaire (U3M). A la Sorbonne, les 24 et 25 mai, Claude Allègre et les ministres allemand, britannique et italien adoptent une déclaration commune préconisant une harmonisation européenne des diplômes.

► Classes préparatoires

LE DÉCRET du 30 juillet 1998 prévoyant la diminution du taux de rémunération des heures supplémentaires pour financer les emplois-jeunes affecte particulièrement les enseignants de classes préparatoires.

► Nouvelles technologies

EN NOVEMBRE 1997, Claude Allègre présente un plan de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication « de la maternelle au lycée ». A l'horizon 2000, chaque élève pourra « accéder à une activité sur support numérique ou audiovisuel ». Le plan ministériel met l'accent sur la formation des enseignants et la production de multimédia éducatif.

LES RÉALISATIONS

UNE EXPÉRIMENTATION doit être lancée dans le courant de l'année dans mille huit cents écoles, dont la moitié en zone d'éducation prioritaire (ZEP). L'horaire hebdomadaire des élèves (vingt-six heures) comportera désormais deux heures de soutien réservé aux élèves en difficulté. Pendant ce temps, les autres élèves suivront deux heures d'activités artistiques et sportives assurées par des intervenants extérieurs ou des aides-éducateurs.

EN JUILLET, le ministre présente, devant la commission des affaires culturelles du Sénat, les dix « exigences indissociables » qu'il retient du rapport Meirieu. En décembre, un texte, qui recueille l'accord du SNES, précise les contours de la réforme. Le 4 mars, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) doit examiner les changements qui interviendront dès le mois de septembre en classe de seconde.

EN NOVEMBRE 1997, Claude Allègre tente la déconcentration pour l'année suivante, mais échoue devant la protestation de l'ensemble des syndicats qui estiment la manœuvre précipitée. En juin 1998, soutenu officiellement par Lionel Jospin, il fait passer en force les décrets de la déconcentration lors d'un comité technique paritaire ministériel. Ils ont été publiés en octobre 1998.

EN JANVIER 1998, le recteur Daniel Bloch, président de la table ronde « pas de classe sans enseignant », rend son rapport sur le remplacement des enseignants absents. Le 24 septembre 1998, une note de service paraît au *Bulletin officiel* : toute convocation des professeurs pour une absence doit remonter par la voie hiérarchique. L'avis des chefs d'établissement est obligatoire pour tout stage de formation. Le 24 janvier M. Allègre déclare : « Aujourd'hui il n'y a plus que 2,5 % de classes sans enseignants ».

ENVIRON 60 000 « aides-éducateurs » travaillent désormais dans des établissements scolaires (écoles primaires et collèges). Le Conseil de sécurité intérieure du 27 janvier a prévu le recrutement de 10 000 emplois-jeunes supplémentaires réservés aux zones sensibles et aux zones d'éducation prioritaire (ZEP).

LE BUDGET 1998 prévoit la création de 4 200 postes d'enseignants-chercheurs. En 1999, les crédits en faveur des bourses d'études augmentent d'environ 10 % mais l'allocation « d'autonomie » est toujours en discussion. Les priorités du schéma U3M, évalué à 60 milliards de francs, sont définies mais elles dépendent des négociations sur les contrats de plan. La réforme de l'« architecture » des études supérieures, baptisée « 3, 5 ou 8 », est vivement contestée par les syndicats d'enseignants et d'étudiants.

LES NÉGOCIATIONS « officieuses » sont actuellement engagées sur l'organisation du temps de service des professeurs. Le ministre repousse la réforme des concours d'accès aux grandes écoles.

SELON le ministère, 85 % des lycées, 53 % des collèges et 10 % des écoles primaires sont connectés à Internet. Un plan d'urgence de 60 millions de francs (9,14 millions d'euros) sur deux ans a été lancé dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) pour assurer la formation des futurs enseignants. Un tiers de la formation continue proposée aux professeurs est désormais consacré aux nouvelles technologies.

Le Parti communiste veut construire un « nouveau partenariat à gauche »

La liste pour le scrutin européen du 13 juin présentée par Robert Hue ne se veut ni « pro-gouvernementale, ni anti-gouvernementale »

« **LE PC BOUSCULE** la classe politique », titre le quotidien communiste *L'Humanité* en « une », samedi 20 février. « Une ouverture totalement inédite, un acte majeur de la mutation communiste », estime Robert Hue. Face à l'enthousiasme manifesté, vendredi 19 février, par la direction du PCF, qui rendait publique la première mouture de sa liste d'« ouverture » pour les élections européennes (*Le Monde* du 20 février), les grognons se sont montrés très discrets. Vendredi matin, seule une petite dizaine de militants de Champigny-sur-Marne, ville de Georges Marchais, ont manifesté place du Colonel-Fabien. « Cette liste, c'est pour quel programme ? Pour quelle politique ? »

Lors de la réunion du comité national, Jean-Claude Danglot, patron de la fédération du Pas-de-Calais, a bien tenté d'expliquer, sous la « bulle », qu'il s'agissait d'une « liste auberge espagnole, où chacun apporte son manger ». Mais il a accepté de figurer sur la liste, comme les fondateurs Roland Favaro et Annick Davisse, comme le député

Maxime Gremetz ou le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Alain Bocquet. « Est-ce que notre identité perd à créer les conditions de côtoyer des acteurs du mouvement social sur une base anti-capitaliste ? », a aussi rassuré Nicolas Marchand, secrétaire fédéral du Val-de-Marne, sans doute satisfait de considérer que les « personnalités extérieures » sont pour la plupart issues d'associations proches du PCF ou de la CGT – Denis Cohen figurera en 13^e position, avec l'aval du secrétaire général de la confédération, Bernard Thibault. « Les proclamations révolutionnaires n'ont jamais fait un parti révolutionnaire, c'est ce qui nous distingue des gauchistes. »

Pierre Blotin, numéro « deux » du PCF, a d'ailleurs tenu à théoriser, devant le comité national, cette « conception nouvelle du rassemblement », éloigné de tout « tête-à-tête partisan », qui préside désormais aux choix du PCF. Ce dernier rejette tout « rassemblement autour du parti » qui se ferait sur la base « d'accords entre états-majors politiques ».

L'accord en trois points passé entre les 87 candidats suffit, selon lui, à donner une « cohérence » à la liste : l'antilibéralisme, une « réorientation progressiste de la construction européenne », le « respect » des personnalités de la liste. « Personne n'est obligé d'être pro-gouvernemental (...), étant entendu qu'on ne sera pas non plus anti-gouvernemental. »

Un peu plus tard, devant la presse, le secrétaire national a évoqué ce « nouveau partenariat à gauche » mis en place par le PCF pour les élections européennes, « mais aussi au-delà, pour le plus long terme ».

Une manière de répondre à ceux qui souhaitent voir le PS « rééquilibré », au lendemain du 13 juin, par trois formations – Verts, PCF, extrême gauche. Ou à d'autres, à l'extrême-gauche, qui rêvent d'un nouveau parti anti-capitaliste. Le PCF ne jouera pas ce jeu-là. Des convergences, oui, mais souples. Avec un « courant de gens ». Et qu'il veut construire.

Ar. Ch.

François et Robert, deux amis sur la route de Strasbourg

DOMMAGE ! Cette fois, ils ne feront pas campagne ensemble. Pour les élections européennes, le premier secrétaire du PS et le secrétaire national du PCF devront faire la chasse aux voix séparés. L'an dernier, lors de la campagne régionale, ils ne se quittaient plus. On les voyait, dans les voyages aériens, assis côte à côte, refaire le monde, peut-être la gauche. Un jour, à l'aéroport de Tulle, leur conversation était tellement passionnante qu'ils se sont trompés d'avion et sont montés dans celui de... Laurent Fabius. Robert Hue en rit encore.

Quand on parle de François Hollande à Robert Hue, il soupire, avec un vrai sourire d'amitié : « Ah ! François ! » Quand on parle du second au premier, il affiche leur complicité. « Je ne le connaissais pas avant d'être premier secrétaire, confie-t-il. Depuis, nous avons des relations de confiance, de respect et de sympathie. Il me fait passer des messages pour Jospin. Et puis, on règle quelques questions locales. » Attention ! François Hollande reste social-démocrate, insiste Robert Hue. Leur amitié « est simplement une façon moderne de faire de la politique », explique-t-il, inquiet qu'on puisse y lire un recentrage suspect.

« IL A CHOISI DE FAIRE COMME MOI »

Cette complicité, Robert Hue ne l'avait pas avec Lionel Jospin. « Quand je l'ai connu, il est devenu presque tout de suite premier ministre », plaide-t-il sans convaincre. Dans chaque période de tension de la gauche « plurielle », il plaisante volontiers – sans jamais le nommer – sur « certaines personnalités rigides », sur tel responsable « un peu autoritaire ». François Hollande, il l'aime. Les deux hommes préfèrent d'ailleurs leurs tête-à-tête aux rencontres entre délégations. De coups de fil en apartés à l'Assemblée nationale, de meetings en dîners, leurs relations sont « quasi hebdomadaires ». « Quand vous avez fait quinze meetings ensemble, ra-

conte François Hollande en évoquant les régionales, vous connaissez les trucs de votre partenaire. On sait ce que l'autre va dire, le bon mot qu'il a préparé, le moment où il guette les applaudissements. On en rit avant et... après ! »

« Nous n'avons pas le complexe du responsable d'en face », dit sans sourire le secrétaire national du PCF. Et François Hollande, trois fois plus d'intentions de vote en moyenne, ne s'agace jamais du trait d'égalité que son alter ego trace entre eux. Il sourit à son ami, qui lui fait remarquer que, dans les meetings socialistes, il peut être plus applaudi que lui, ou qu'au « dîner des parrains » de SOS-Racisme, le 8 février, il a été salué par une « ovation », quand François Hollande est entré presque incongnito. Le premier secrétaire du PS se souvient aussi que dans les premiers mois, Robert Hue « justifiait toujours la participation du PC au gouvernement tout en disant que ce n'était pas facile. Depuis un an, jamais cette question n'est revenue dans nos conversations, même quand il y a des points de friction. » François Hollande ne dissimule pas son plaisir.

En attendant de se retrouver pour soutenir des candidats communs aux élections municipales, tous les deux mèneront la liste de leur parti aux élections européennes. Robert Hue a toujours été persuadé que François Hollande « irait » à la bataille. Sans doute a-t-il ajusté son comportement sur le sien, même s'il affirme sans plaisanter tout à fait : « Il a choisi de faire comme moi. » Le « patron » du PS, ravi, le laisse dire.

Et tous les deux argumentent sur la façon, savante, qu'ils auront de représenter la Corrèze et le Val-d'Oise à Strasbourg. Quel bonheur ! Ils se retrouveront aussi à Bruxelles ? Les deux amis sourient. En silence, mais ensemble.

Ariane Chemin et Michel Noblecourt

Dans le Doubs, une cantonale à contre-emploi

BESANÇON de notre correspondant

En découvrant, fin janvier, dans l'édition locale de *L'Est républicain*, les visages des deux principaux candidats à l'élection cantonale partielle du dimanche 21 février au Russey (Doubs), l'électeur crut d'abord que les choses étaient dans leur ordre naturel, et il se dit que c'était bien ainsi. Colonne de gauche, s'offrait à lui l'image d'un quinquagénaire décontracté, à la barbe fleurie et à la tignasse rebelle, Daniel Leroux, tandis qu'en face, colonne de droite, s'affichait un quadra forcément dynamique, Gilles Robert, dont les cheveux taillés court, la veste sombre et la cravate nouée avec rigueur fleurait la fermeté. Chaque camp jugea donc qu'il serait dignement représenté et que la bataille d'idées entre ces professeurs de l'enseignement public serait loyale.

DANGEREUSEMENT « ÉCOLO »

Mais, au terme d'une analyse plus fine de la situation, il fallut se rendre à l'évidence : le candidat de droite était, en réalité, celui qu'on subodorait être de gauche, et vice versa. Conseiller général sortant, contraint par la loi anticumul d'abandonner ce fief où il avait été réélu dès le premier tour en mars 1998 avec 64,3 % des voix,

Jean-François Humbert, président UDF-PPDF de la région de Franche-Comté et sénateur du Doubs, revendiquait fièrement l'héritier atypique qu'il s'était choisi, sans trop se soucier de sa silhouette à contre-emploi, ni des remous que ce dernier commençait à susciter. Quant à M. Leroux, il annonça qu'il était « sympathisant » UDF, que sa désignation avait été « votée par une majorité des maires du canton », qu'il était lui-même premier magistrat du bourg de Mont-de-Laval et directeur fondateur de *La Racontotte*, aimable revue vouée à « la défense de la nature, de l'écologie rurale et des traditions franc-comtoises ».

En dépit de la légitimité de cette investiture, confirmée par le président du conseil général du Doubs et sénateur RPR Georges Gruillot, la colère d'une partie de la droite fut immédiate. Comme il ne se reconnaissait guère en Daniel Leroux, jugé de gauche et dangereusement écolo par beaucoup, Léon Duquet, maire de La Chevalotte et secrétaire cantonal du RPR, démissionna illico de la présidence du syndicat intercommunal (Sivom) du Russey, « en signe de protestation » contre une « manœuvre » du président Humbert destinée, à ses yeux, à l'écartier de sa succession, qu'il guignait. Et il encouragea un de

ses proches, Henri Maillot, cultivateur au village du Barbou, élu FNSEA à la chambre d'agriculture et président de l'Association du massif du Jura, également membre du RPR, à se présenter « à titre personnel » et sous la prudente étiquette divers droits.

Acculé, M. Leroux révéla alors qu'il appartenait finalement, comme M. Humbert, au PPDF, mais sans préciser depuis quand. Soucieux de se démarquer de Dominique Voynet, la ministre régionale, il expliqua aussi que « l'écologie rurale » dont il se prévalait « se distinguait de l'écologie des mouvements des écologistes par son souci de maintenir et de développer des activités à la campagne », notamment « la chasse ». Enfin, il assura à son canton catholique, autrefois surnommé la petite Vendée, qu'il partageait avec lui « des valeurs telles que la reconnaissance de l'école privée et la défense de la famille traditionnelle, en opposition avec les initiateurs du projet de PACS ». Surpris par cette division inespérée de la droite, Gilles Robert, candidat du PS, se prend désormais à rêver. « Certes, la gauche n'a jamais pu l'emporter ici au cours de ce siècle... Mais nous allons changer de siècle ! », sourit-il.

Jean-Pierre Tenoux

La direction de la CFTC affronte une crise ouverte

Plusieurs fédérations dénoncent l'« autoritarisme » et le « cléricalisme » du président de la centrale chrétienne

À NEUF MOIS de son prochain congrès confédéral, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) est confrontée à un violent mouvement de contestation interne. Le malaise couvait depuis des mois. Aujourd'hui, une poignée de militants menacés d'exclusion s'oppose ouvertement à « l'équipe du président » Alain Deleu. La révolte a pris la forme de « tribunes libres » enflammées, publiées en janvier dans le dernier numéro du magazine de la fédération des employés du commerce, cadres, techniciens (Fectam), la sixième fédération de la CFTC.

Son secrétaire général, Gilles Delmotte y dénonce les « persécutions » subies par ses militants et le « machiavélisme » d'une direction qui gouverne « sans préoccupation morale, en employant la ruse et la mauvaise foi pour parvenir à ses fins ». Un peu plus loin, c'est le vice-président du syndicat des employés du commerce et de l'industrie (SECI), Christophe Devaivre, qui s'interroge sur la présence de « staliniens » à la CFTC, avant d'appeler à une « purge démocratique » du bureau confédéral au prochain congrès, pour éviter à la confédération de « se recroqueviller frileusement dans une attitude monarchique de crevards ».

Peu habitué à de telles envolées, le bureau confédéral a aussitôt dénoncé une attitude portant « un préjudice extrêmement grave à la CFTC ». La menace de sanctions n'a pourtant pas fait reculer les syndicalistes frondeurs, ulcérés par la réforme des fédérations entreprise par Alain Deleu dans un souci de « modernisation et d'efficacité ». Derrière la réduction du nombre des structures professionnelles de vingt-huit à dix-sept, les mutins accusent les membres de l'équipe confédérale de vouloir « accroître leur contrôle sur les syndicats » et « dissoudre sans concertation toutes les fédérations qui les dérangent ».

« Nous sommes une organisation syndicale qui s'inspire de la morale sociale-chrétienne, pas un mouvement de l'Eglise catholique »

La révolte des syndicalistes du commerce apparaît comme le dernier épisode d'une guerre larvée qui déchire la centrale chrétienne depuis son échec aux élections prud'homales de décembre 1997, où la CFTC avait enregistré une perte de 100 000 voix. Quelques semaines plus tard, deux vice-présidents de la centrale – Bernard Ibal, responsable de l'union des cadres, et Jean-Paul Probst, président de la Caisse nationale des allocations familiales – ouvraient les hostilités en annonçant la création de l'association Syndicalisme d'abord pour défendre une image de la CFTC « plus ferme que celle de la recherche du compromis ». Les contestataires dénonçaient la « logique de confiscation du pouvoir » de l'équipe dirigeante, à qui ils reprochaient son mode de fonctionnement trop autoritaire et la mainmise de la fédération de l'éducation privée – la première de la CFTC, dont sont issus Alain Deleu et le trésorier Guy Fazzilleau – sur l'appareil syndical.

Au siège de la centrale, la naissance de cette association avait été condamnée comme un « acte de défiance » ayant jeté « un trouble profond dans l'esprit des militants ». « La démocratie et la liberté caractérisent notre mouvement, explique Alain Deleu. Mais parfois, il faut mettre de l'ordre. » A la demande du conseil confédéral, les responsables de Syndicalisme d'abord étaient invités, en septembre 1998, à dissoudre leur association. « On

nous a demandé de nous taire, se rappelle Roger Pol-Cottreanu, secrétaire général de la fédération des cadres. Mais cela n'a pas changé les attitudes, d'un côté comme de l'autre. » « Il n'y a plus aucun dialogue possible, résume Michel Momont, président de la Fectam. Nous nous heurtons à une pensée unique qui ne peut souffrir d'être contestée. »

Depuis le début de l'année, le ton est encore monté d'un cran avec la diffusion, dans les fédérations, de tracts anonymes mettant violemment en cause le président de la CFTC. Intitulés « Opinions militantes », ces feuilles dénoncent « l'autoritarisme du guide et de ses chiens de garde » et la « contagion néovichyste (Travail, Famille, Europe) colportée par les talibans du motus Dei et autres dérivés charismatiques ». Face à ces « comportements inacceptables », les instances dirigeantes ont estimé qu'il n'y avait « pas de meilleure réponse » que de demander aux responsables syndicaux de leur témoigner une « pleine solidarité ».

Alain Deleu refuse tout commentaire sur la multiplication des attaques directes ou clandestines dont il fait l'objet. « Les tracts anonymes n'existent pas », lâche-t-il simplement. Si les contestataires condamnent unanimement ce type d'action, ils en reprennent pourtant les accusations en s'alarmant notamment de la « radicalisation croissante » de l'équipe dirigeante. « Nous sommes une organisation syndicale qui s'inspire de la morale sociale-chrétienne, pas un mouvement de l'Eglise catholique », déclare Roger Pol-Cottreanu. « Notre syndicalisme chrétien se devoit complètement en s'ouvrant aux extrémismes de tout bord », renchérit Gilles Delmotte. Alain Deleu balait toutes les rumeurs d'un sourire : « La CFTC est indépendante des partis politiques et des Eglises, rappelle-t-il. Le cléricalisme, il n'est pas chez nous. Notre philosophie est aussi aux antipodes de celle du Front national », ajoute-t-il, en précisant toutefois qu'on ne « peut pas demander aux nouveaux adhérents pour qui ils votent ».

A quelques jours d'un conseil confédéral qui doit statuer, les 25 et 26 février, sur les sanctions infligées aux mutins, les syndicalistes de la Fectam se disent prêts « à aller jusqu'au bout ». « Si la Fectam coule, la CFTC coule avec nous », préviennent-ils. De son côté, Bernard Ibal tente de calmer le jeu et qualifie cette querelle de « tempête dans un verre d'eau ». Celui qui ne cache pas son ambition d'être candidat au prochain congrès évoque la culture « très spéciale » de la centrale chrétienne : « Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la scission de 1964 est encore présente dans beaucoup d'esprits, explique-t-il. Dès qu'une critique se formule, elle est tout de suite considérée comme une dissidence. »

Alexandre Garcia

Le Conseil d'Etat pourrait contrôler les actes administratifs du Parlement

Remise en cause d'une jurisprudence vieille de plus d'un siècle

Dans le cadre d'une affaire examinée, vendredi 19 février, par le Conseil d'Etat, la commissaire du gouvernement a proposé de redéfinir l'immunité juridiction-

nelle dont jouissent, depuis 1872, l'Assemblée nationale et le Sénat. La décision du Conseil d'Etat doit intervenir dans le courant du mois de mars.

LORSQU'ELLES se comportent comme des administrations, les Assemblées parlementaires sont-elles au-dessus des lois ou doivent-elles être contrôlées par un juge ? Le Conseil d'Etat a dû se poser cette question, vendredi 19 février, avant d'examiner un contentieux opposant l'Assemblée nationale à une petite entreprise, Gilaudy électronique, à propos de marchés d'équipement audiovisuel. Le commissaire du gouvernement (magistrat indépendant chargé de présenter l'affaire), Catherine Bergeal, a proposé de rompre avec la jurisprudence, plus que centenaire, qui garantit l'immunité juridictionnelle aux actes administratifs de l'Assemblée et du Sénat. Elle a souhaité que la justice administrative se prononce non seulement sur les marchés que passent les deux Assemblées, mais aussi sur tous les actes administratifs qu'elles peuvent prendre. Si le Conseil d'Etat suit M^{me} Bergeal, ce sont non seulement des dépenses portant sur des millions de francs, mais aussi des décisions de toutes natures, souvent opaques, qui pourront être contrôlées.

Le Conseil d'Etat était saisi par l'Assemblée, qui lui demandait d'annuler un jugement rendu, en 1994, par le tribunal administratif de Paris, en faveur de Gilaudy électronique (lire ci-dessous). L'Assemblée estimait que le tribunal n'avait aucune compétence pour agir. Par la voix de son avocat, M^e Claire Waquet, elle soutenait, en se fondant sur la jurisprudence, que le juge de l'administration n'a pas à contrôler les actes pris par les deux Assemblées du Parlement, car ces dernières, même lorsqu'elles exercent un pouvoir de gestion, ne sauraient être considérées comme des autorités administratives, ce que contestait l'avocat de Gilaudy, M^e Pascal Dumoutet.

Le caractère sensible de l'affaire lui a valu de passer devant la plus haute formation de jugement du

Conseil d'Etat : l'assemblée du contentieux. M^{me} Bergeal a admis que le revirement de jurisprudence proposé se heurterait au « poids de l'histoire » que représentent « 127 années de jurisprudence constante ».

Depuis 1872, en effet, le Conseil d'Etat s'est presque constamment déclaré incompétent pour trancher les litiges qui lui étaient soumis, qu'il s'agisse de l'admission du public et de la presse aux séances de l'Assemblée, d'accidents causés par des véhicules parlementaires, ou de l'attribution d'allocations de secours aux anciens députés se trouvant sans emploi.

« De cet édifice jurisprudentiel, de ce temple plutôt », a ironisé M^{me} Bergeal, aucun commissaire du gouvernement n'a jusqu'à présent osé « secouer les colonnes ». Or, M^{me} Bergeal estime que la conception de la séparation des pouvoirs sur laquelle repose la thèse de l'immunité juridictionnelle ne se justifie « que dans un contexte historique disparu », celui des III^e et IV^e Républiques, où « le Parlement est le seul à exprimer la volonté générale et acquiesce, du fait de la souveraineté qu'il incarne seul, un caractère sacré ». Ce caractère sacré s'étend à l'ensemble des actes qu'il prend, y compris non législatifs.

ENGAGEMENTS EUROPÉENS

Or, observe M^{me} Bergeal, sous la V^e République, « le Parlement n'est plus le seul pouvoir issu du suffrage universel ». Surtout, ses lois ne sont plus ce qu'elles étaient : elles font l'objet d'un contrôle de constitutionnalité ou de conventionnalité. Dans ces conditions, les actes administratifs qu'il prend ne doivent plus bénéficier de la même immunité. M^{me} Bergeal propose que le principe de la séparation des pouvoirs ne repose plus sur un « critère organique », mettant en cause la nature de l'autorité qui prend un acte, mais sur un « critère matériel », mettant en cause la nature de l'acte pris (administratif ou législa-

Des marchés publics litigieux passés par l'Assemblée

LONGTEMPS, l'Assemblée nationale s'est peu souciée de s'appliquer à elle-même les lois qu'elle votait en matière de marchés publics, « le législateur faisant ce qu'il veut », selon l'expression consacrée au Palais-Bourbon. Le paradoxe veut que le Conseil d'Etat juge aujourd'hui l'une des premières opérations ayant donné lieu au respect de ces règles, et qu'il se prépare à en condamner la mauvaise application.

Le litige examiné vendredi 19 février porte sur deux marchés passés en 1991 et 1992, pour remplacer un matériel audiovisuel vétuste, consacré à l'archivage des débats, par un équipement moderne, destiné à approvisionner en images les chaînes de télévision, et pour assurer l'entretien dudit équipement.

A la demande de son président

de l'époque, Laurent Fabius, l'Assemblée a lancé en 1991 un appel d'offres auquel ont répondu six sociétés, dont Gilaudy Electronique, petite entreprise du quartier, qui travaillait pour le Palais-Bourbon depuis les années 60, sans trop souffrir d'une véritable concurrence, selon plusieurs observateurs. Le collègue des questeurs déclare l'appel d'offres infructueux et passe un marché négocié avec un groupement d'entreprises, dont Philips et Thomson. Il conclut ensuite un marché d'entretien avec TDF.

S'estimant injustement évincée, Gilaudy a attaqué l'Assemblée devant le tribunal administratif de Paris et obtenu gain de cause en 1994, sans que cela change quoi que ce soit dans les faits, son recours n'étant pas suspensif. L'Assemblée ayant fait appel, Catherine Bergeal,

Un tel revirement de jurisprudence imposerait, en outre, une nouvelle interprétation de l'ordonnance du 7 novembre 1958, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. L'un de ses articles a prévu que le juge ne peut décliner sa compétence en cas de dommages causés par les services des Assemblées ou de litiges concernant les agents. Or, « pour nombre de commentateurs » et pour l'Assemblée nationale, l'affirmation de cette double compétence a été entendue comme exclusive : le principe de l'immunité serait consacré dans les matières que l'ordonnance ne touche pas expressément.

M^{me} Bergeal a jugé cette interprétation « erronée », car peu compatible avec les intentions des « autorité politiques de 1958 », qui « mettaient en place le parlementarisme rationalisé ». En outre, elle l'a jugée contraire aux engagements européens de la France : les directives « recours » du 21 décembre 1989 et du 25 février 1992 imposent notamment que « les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour assurer que les décisions prises par les entités adjudicatrices peuvent faire l'objet de recours efficaces ». Pour assurer ce droit de recours, le Conseil d'Etat doit accepter de juger les marchés publics des entités adjudicatrices que sont les Assemblées.

M^{me} Bergeal a estimé que « s'il s'agit de fixer à nouveau pour un siècle » les limites de la compétence du juge, ces dernières doivent s'étendre à d'autres matières que le contrôle des marchés. Elle a prévenu qu'elle ne « sous-estime pas la portée du revirement » ainsi proposé. Après quoi, elle a proposé de juger que l'Assemblée, en lançant des appels d'offre pour son équipement audiovisuel, a commis des infractions au code des marchés, comme le soutenait l'entreprise Gilaudy.

Rafaële Rivais

commissaire du gouvernement au Conseil d'Etat, estime irrégulière la décision de juger l'appel d'offres infructueux, et non conforme aux règles relatives aux procédures d'appel d'offres la passation du marché d'entretien.

Un autre contentieux est encore pendant, devant le tribunal administratif de Paris. Il concerne la modernisation du système de vote électronique, voulue par Philippe Séguin. L'Assemblée ayant résilié, en 1993, le contrat que Gilaudy avait obtenu en 1975, cette dernière demande une indemnité de 7 millions de francs, en réparation du préjudice causé par cette « rupture sans préavis ». A titre de provision, le tribunal a condamné l'Assemblée à lui verser 1 million de francs.

R. Rs.

Le procès expéditif du « groupe Manouchian », le 21 février 1944

IL YA cinquante-cinq ans, le 21 février 1944, vingt-deux résistants de six nationalités différentes étaient fusillés par un peloton d'exécution de la Wehrmacht au mont Valérien, près de Paris. La vingt-troisième, une femme de trente-deux ans, devait être décapitée quelques semaines plus tard à Stuttgart. Alors connus sous le nom de « groupe Manouchian », ces communistes juifs, hongrois, italiens ou polonais appartenaient à l'organisation clandestine Francs-tireurs et partisans - Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI), dirigée à Paris par le poète arménien Missak Manouchian. Le Mouvement des Arméniens de France pour le progrès (MAPF) leur rendra hommage, dimanche 21 février, au cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine. Une plaque à la mémoire des membres du groupe sera dévoilée, lundi 22 février, au 36, rue du Groupe-Manouchian, par le sénateur et maire du 20^e arrondissement de Paris, Michel Charzat.

Trois jours avant leur exécution, les résistants communistes avaient été condamnés à mort, au terme d'un procès dont les Allemands avaient fait une vaste opération de propagande. A la « une » de la presse collaborationniste de Paris et de la zone Sud pendant plu-

sieurs jours, le procès des « terroristes judéo-communistes » devait en effet servir à discréditer la Résistance, en la présentant comme une « armée du crime » composée d'étrangers et de juifs. Selon René Bénédicti, dans L'Œuvre du 19 février 1944, « une trentaine de journalistes de Paris, de province et de l'étranger » étaient présents dans « une immense salle lambrassée d'or » où se sont déroulés « quatre longues audiences ». Et la presse relate en détail, durant cinq jours, les « attentats » et les « actes de banditisme » commis par les membres du groupe Manouchian, cette « horrible galerie de terroristes » aux « visages visqueux » et aux « regards fuyants ». A l'issue du procès, « l'affiche rouge », réunissant les visages et les noms de dix d'entre eux, allait être placardée dans toute la France.

Cinquante-cinq ans plus tard, l'historien Adam Rayski révèle que ce « grand procès » du groupe Manouchian n'a jamais eu lieu, du moins tel qu'il a été relaté par la presse de l'époque. Dans le dernier numéro de La lettre des résistants et déportés juifs, qu'il dirige, cet ancien responsable national des FTP-MOI pendant la guerre publie le « seul et unique » document officiel rendant compte du procès : il s'agit du verdict manuscrit du procès, tiré du

registre du tribunal militaire près du commandant du Grand-Paris et retrouvé, après des années de recherche, par l'historien allemand Ahlrich Meyer au Bundesarchiv d'Aix-la-Chapelle.

Selon M. Rayski, ce document « révèle que tout s'est passé en une seule journée, et très probablement dans la matinée du samedi 19 février 1944 ». La réception du dossier d'accusation, le procès, le verdict, la confirmation du verdict par le commandant en chef von Stulpnagel et le classement définitif du dossier y apparaissent sous la même date. Le « vrai procès s'est réduit à quelques gestes administratifs », note M. Rayski, avant d'ajouter : « Si on considère la rapidité avec laquelle l'opération a été menée, on peut également supposer que les accusés ont été réunis seulement pour entendre la lecture du verdict. (...) Ils n'ont certainement pas eu la faveur de raconter leurs faits d'armes. » Et M. Rayski conclut que « le tapage propagandiste était destiné à l'opinion française : les reportages n'étaient que des reproductions de notes diffusées par l'Office français d'information (OFI) sous le contrôle de Vichy. Les versions se ressemblaient à la virgule près. »

A. Ga.

Le conseil régional de Midi-Pyrénées a adopté son budget

LE CONSEIL régional a adopté, vendredi 19 février, le budget de la région Midi-Pyrénées par 42 voix contre 41 et 8 abstentions. Malgré la situation minoritaire des groupes de la gauche « plurielle » (41 conseillers sur 91), le président, Martin Malvy (PS), est parvenu, de justesse, à éviter les mésaventures survenues, mardi 16 février, à son collègue de la région Aquitaine, Alain Rousset (PS) (Le Monde du 17 février). Son budget a bénéficié du vote positif d'un des deux élus « Chasseurs » ainsi que de l'abstention de 5 membres du groupe Rassemblement des républicains pour la région (RRR) qui, bien que classés divers droite, ont déclaré, par la voix de leur président, André Trigano, que « la région devait pouvoir continuer son action ». Les deux élus de la LCR se sont également abstenus ainsi que l'autre élu « Chasseur ». Les groupes UDF, RPR et les élus des deux Front national ont voté contre. L'ancien président de la région, Marc Censi (UDF), a dénoncé à la fois l'« incendie fiscal » et le « manque d'ambition » de ce budget. (Corresp. rég.)

DÉPÊCHES

■ DROITE : Philippe Séguin plaide à nouveau, dans un entretien accordé au Figaro (daté 20 février), pour l'union de l'opposition aux élections européennes du 13 juin. « Il y a une liste socialiste, il doit donc y avoir en face une liste d'union de l'opposition, déclare le président du RPR. L'anormalité commence avec les autres listes. »

■ UDF : Hervé de Charette, président-délégué de l'UDF, a affirmé, vendredi 19 février, sur France-Inter, que « le choix de l'UDF » de faire sa propre liste pour les élections européennes « était fait » et que « le débat était clos », au lendemain du plaidoyer de Valéry Giscard d'Estaing en faveur d'une liste d'union derrière Philippe Séguin (Le Monde du 19 février). « Ce qui a été choisi, c'est de faire plusieurs listes correspondant à la différence des sensibilités sur l'Europe », ajoute-t-il.

■ GAUCHE : l'ancien premier ministre, Michel Rocard, a jugé, vendredi 19 février sur LCI, que la liste pour les élections européennes menée par le secrétaire national du PCF, Robert Hue, « est superbement décorative ». Mais il s'est interrogé sur « la compétence en matière européenne » des candidats qui y figurent. « J'ai eu l'impression que c'est le cadet de leurs soucis », a ajouté M. Rocard.

■ ÉCOLOGISTES : Antoine Waechter, tête de liste du Mouvement écologiste indépendant aux élections européennes, s'est défendu, vendredi 19 février, des accusations de dérive vers certains mouvements d'extrême droite (Le Monde du 18 février). Il a assuré que « la pensée écologiste n'a strictement rien à voir avec la pensée d'extrême droite, avec le nationalisme, la xénophobie, le national-égoïsme ».

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

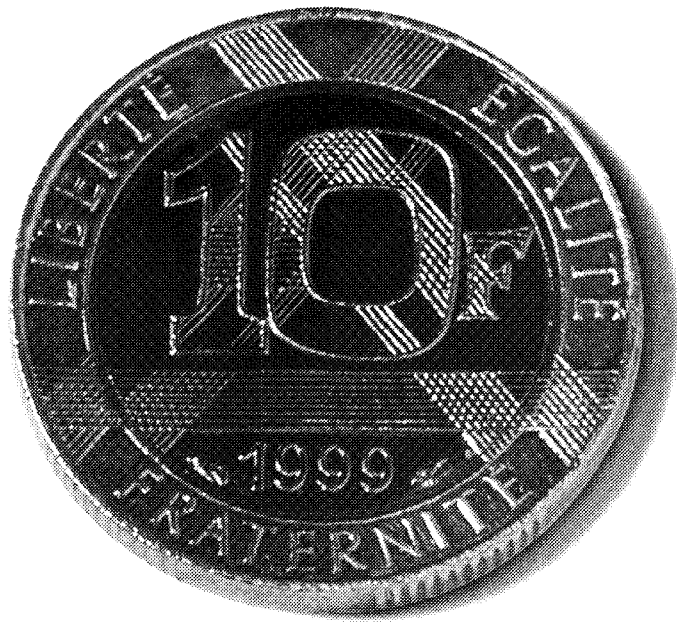


Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M[°] Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M[°] Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE



**Le 1^{er} mars, l'abonnement téléphonique
va augmenter.**



F

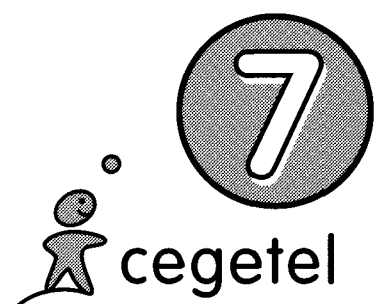
**Dès aujourd'hui, l'abonnement du 7
est gratuit.**

Depuis 1 an, le 7 s'est engagé à être toujours moins cher pour vous permettre de faire des économies, de téléphoner plus souvent ou plus longtemps.

La preuve, aujourd'hui l'abonnement du 7 est gratuit et en plus le 7 va baisser ses tarifs sur les appels nationaux et internationaux. Et comme vous avez plus de temps pour appeler le dimanche, le 7 va créer le Super Dimanche avec des prix encore moins chers au national et à l'international.

En résumé, avec le 7 vous faites des économies dès le premier appel.

Et si vous commencez par un appel gratuit : 0 800 356 356.



Le 7, c'est tout simplement moins cher.

Les non-dits de Michel Lucas devant la Cour de justice de la République

Dans un rapport de 1991 qui a lancé l'affaire du sang contaminé, Michel Lucas ne faisait aucune allusion au problème des collectes de sang en prison. Il était pourtant, en 1983-1984, chef de l'IGAS, qui enquêtait en milieu carcéral. Et il participait, en 1985, au « comité santé-justice »

C'EST un témoin en trompe-l'œil qui s'exprime, vendredi 19 février, devant la Cour de justice. Un témoin attendu, qui démontre que le non-dit peut se montrer parfois tenace en un prétoire. Ancien chef de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), aujourd'hui président de l'Association pour la recherche sur le cancer, Michel Lucas est l'auteur d'un rapport qui, en septembre 1991, mit le feu aux poudres dans l'affaire du sang contaminé. Jetant une ombre sérieuse sur la conduite des dirigeants du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), ses conclusions avaient nourri l'instruction du « premier procès du sang », qui aboutit aux condamnations des docteurs Garretta et Allain, et de Jacques Roux, ancien directeur général de la santé.

Dans ses annexes, le rapport Lucas contenait aussi une petite « bombe » : le compte-rendu de la réunion interministérielle du 9 mai 1985, dans lequel il était mentionné que « le cabinet du premier ministre [avait] demandé que le dossier d'enregistrement du test Abbott [soit] retardé encore quelque temps au Laboratoire national de la santé ». L'autre affaire du sang contaminé, touchant aux politiques, était née.

Le procureur général Jean-François Burgelin pose d'entrée une question à Michel Lucas sur l'application, en France, des mesures de sélection des donneurs de sang préconisées par une circulaire de la Direction générale de la santé (DGS) du 20 juin 1983. Et sur la décision – apparemment contradictoire – de la directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty, six mois plus tard, d'augmenter les rythmes des collectes « dans les prisons, où était pourtant concentrée une forte proportion de toxicomanes, et donc de sujets « à risque ».

Mais Michel Lucas, posément, préfère d'abord évoquer quelques généralités. Il évoque la commande du rapport de 1991, qui conclut à l'existence de dysfonctionnements dans la mise en place du dépistage du sida en 1985 : « Je devais établir la réalité et la chronologie des faits, apprécier un circuit de décisions, faire apparaître des dysfonctionnements, sans situer les responsabilités. » Il indique n'avoir eu que peu de temps pour mener l'enquête et avoir « rencontré des réticences pour avoir des documents écrits », dont le compte-rendu de la réunion du 9 mai 1985.

Il en vient alors aux problèmes des collectes en milieu carcéral. Son rapport de 1991 n'en faisait nulle mention mais il précise avoir confié à un inspecteur de l'IGAS, un an

après la publication de ce document, une enquête sur le sujet. « Deux cents pages très fouillées », dit-il. Elles montrent que ces collectes, qui ont représenté 0,37 % du total des dons ont été à l'origine de 25 % des contaminations en 1985, une année au cours de laquelle elles commençaient pourtant à diminuer.

« Dans ce rapport, explique Michel Lucas, il est précisé que la circulaire de la direction générale de la santé (DGS) du 20 juin 1983 [préconisant d'écarter les sujets « à risque »] n'avait pas été portée à la connaissance de l'administration pénitentiaire, qu'elle n'avait pas été publiée au Journal officiel. » L'ancien secrétaire d'Etat à la santé, Edmond Hervé, proteste : « Il est faux de dire que cette circulaire n'était pas connue. Elle a été très connue. Un communiqué de presse avait été lancé dix jours auparavant. Mais on ne voulait pas focaliser sur des lieux « à risque ». Seulement sur des personnes. » Et, sec, il ajoute : « A aucun moment, y compris en 1985, il n'a été proposé d'interdire de prélever du sang dans les prisons. Pas même par les « comités santé-justice ». »

« IL N'Y AVAIT PAS LIEU »

Chacun le sait, personne n'a pas encore voulu le dire, mais Michel Lucas le reconnaît enfin : à partir de juin 1984, il fut membre (et non coprésident comme indiqué dans *Le Monde*) des fameux « comités santé-justice », dont la création fut avalisée par un décret de 1985. Et en 1983 et 1984, l'Inspection générale des affaires sociales, dont Michel Lucas était le chef, enquêtait dans les prisons. « Rien, dit-il, n'a attiré l'attention sur les collectes de sang. » Pas avant que des études soient réalisées grâce aux tests et parviennent à la connaissance de l'administration, en juin 1985.

Alors que l'ancien directeur général de la santé, le professeur Jacques Roux, avait fortement mis en cause la directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty, l'ancien patron de l'IGAS évoque, lui, des « désaccords » et des « intérêts contradictoires » au sein de la DGS, la transfusion sanguine insistant, selon lui, sur ses besoins en matière première. Il souligne qu'une demi-page dans un projet de circulaire de la DGS, devant paraître le 2 octobre 1985, prévoyait de suspendre ces collectes. Le passage, dit-il, a été supprimé. Il indique enfin que M^{me} Ezratty a téléphoné début août 1985 aux directeurs régionaux de l'administration pénitentiaire pour interdire ces prélèvements – une circulaire les interdira le 11 octobre 1985 – ce qui n'empêche-



ra pas certains centres de continuer à collecter. « Il n'y avait pas lieu de réduire ces collectes, affirme Michel Lucas. L'administration pénitentiaire ne pouvait pas s'opposer à un droit de la personne. » Et de reporter la faute sur les centres de transfusion sanguine : « Eux avaient connaissance de la circulaire de juin 1983 [de la DGS sur la sélection des donneurs « à risque »]. Ils ne l'ont pas plus appliquée dans les prisons que dans d'autres lieux. »

Puisque Michel Lucas est homme de multiples rapports, le président Le Guehec l'interroge maintenant sur une enquête qui lui avait été confiée par le secrétaire d'Etat Edmond Hervé, à l'époque des faits, en février 1985, portant sur le CNTS et destinée à examiner tant la qualité des produits sanguins délivrés par l'établissement que sa gestion.

Les conclusions, formulées pendant l'été 1985, sont pour le moins surprenantes.

Une note de la DGS du 12 mars 1985 indiquait que les produits du CNTS étaient « probablement tous contaminés » mais l'IGAS, elle, les jugeait... de qualité satisfaisante, bien meilleure qu'auparavant. « Ne pensez-vous pas que ce rapport rassurant a pu endormir la vigilance des ministres ? », demande le président. « A posteriori, j'en veux beaucoup à ceux qui nous ont lancés dans cette enquête sans nous donner des informations », répond Michel Lucas.

Gérard Welzer, conseil d'Edmond Hervé, trouve l'explication un peu courte : « A votre avis, comment imaginer que la personne qui vous a demandé ce rapport puisse conclure différemment que vous ? » Et d'épingler celui qui connaissait, à l'évi-

dence, à partir du deuxième semestre 1985, l'impact des collectes de sang dans les prisons sur les contaminations et disposait d'informations sur le CNTS et la qualité de ses produits sanguins, toutes choses pourtant tuées dans son rapport de 1991 qui accéléra le processus judiciaire : « Vous disiez avoir rencontré des difficultés pour trouver des documents utiles à votre rapport de 1991, monsieur Lucas. Mais ce rapport de 1985, c'est vous qui l'aviez fait, vous le connaissiez. Et vous n'en avez pas fait mention en 1991 ! Le dysfonctionnement, en l'espèce, c'est que vous avez peut-être eu peur à un moment d'être interrogé. »

Avec Louis Schweitzer, ancien directeur de cabinet de Laurent Fabius et actuel PDG de Renault, l'audience revient un moment sur l'organisation du travail à Mati-

gnon, le circuit des notes, la notion de risque : « A l'époque, je me souviens de ce chiffre : on comptait seulement trois cas de sida transfusionnel en France (...). La conscience du problème sanitaire, aujourd'hui aveuglante, presque oppressante, à l'époque n'existait pas. »

« LEVER LES MALENTENDUS »

L'ancien directeur de cabinet justifie ainsi implicitement que l'aspect industriel et concurrentiel ait pu, dans ces notes, prendre le pas sur le risque sanitaire. A cet égard, la saisie du premier ministre par le biais de son conseiller à l'industrie, explique-t-il, est significative. Il juge que l'implication du chef de gouvernement « n'était pas nécessaire, mais utile » et qu'elle ne dessaisissait en rien les ministères. Puis, lettre en main, rétroprojecteur à l'appui, il veut « lever les malentendus » qui, selon lui, ont pu suggérer que Matignon se soit opposé à ce qu'Edmond Hervé annonce, trois semaines avant Laurent Fabius, la généralisation du dépistage. Cela relèverait, selon lui, d'une incompréhension du conseiller scientifique, François Gros.

Puis, progressivement, l'audience s'éloigne des faits. Maurice Abiven, médecin hospitalier, vient dire, en témoin de moralité, son étonnement d'avoir lu qu'il était reproché à Edmond Hervé une « apathie », un manque d'attention, alors que le ministre s'engageait, à cette époque, sur le dossier des soins palliatifs aux malades mourants auquel il participait. Enfin, Paul Ricoeur offre à Georgina Dufoix, l'« amie » qui l'a cité à la barre, ses mots de philosophe pour donner du sens à la formule proverbiale : « Responsable : je suis prêt à répondre de mes actes ; mais pas coupable : je ne me reconnais pas de faute. »

Paul Ricoeur s'attaque ensuite à « un mal français institutionnel » : quand le « scandale » éclata, demande-t-il, « pourquoi fut-il pris en charge par la presse et non par le Parlement ? Ce fut une carence du pouvoir incapable d'ouvrir une investigation politique. C'est dans la culture politique de n'avoir pas le sens du débat contradictoire. D'où le scandale par la presse. D'où la pénalisation, faute d'un traitement politique de ces dysfonctionnements. » Et d'imaginer une « cour civique », « à la bifurcation du pénal et du politique », une « commission d'enquête permanente, où l'on s'attacherait à la minutie des choix » et où l'on pourrait, en définitive, « demander des comptes au politique ».

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

M. Mazeaud : « On confond responsabilité politique et pénale »

COMMENT l'appeler ? « Monsieur le membre ! Monsieur le membre ! », lâchent en chœur des juges comme le feraient, dans une salle de garde, une poignée de carabins. Savoureux face-à-face entre hommes de loi, faiseurs de lois et gardiens des lois : Pierre Mazeaud, membre du Conseil constitutionnel, dépose devant quinze juges parlementaires et trois juges judiciaires, dont un ancien président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, Christian Le Guehec.

« C'était un procès nécessaire », dit Pierre Mazeaud. « Ce n'est pas sans émotion que je me souviens de Laurent Fabius s'adressant à nous à l'Assemblée nationale [NDLR : en décembre 1992, lorsqu'il demandait sa mise en accusation devant la Haute Cour]. » Ancien magistrat, ancien député (RPR), ancien président de la commission des lois, Pierre Mazeaud affirme que l'on « confond responsabilité politique et responsabilité pénale ». « La première est une notion vague, liée à la responsabilité du fait d'autrui. La seconde repose sur le fait personnel, car en droit pénal, on ne peut être responsable que de son propre fait. »

Et de citer les textes, codes pénal et civil à l'appui. M. Mazeaud conteste la décision de la commission d'instruction de renvoyer les ministres devant la Cour

de justice. Il cite la phrase de l'arrêt de renvoi qui le choque : « Toute faute non intentionnelle est de nature à engager la responsabilité pénale, non seulement de celui qui est directement à l'origine du dommage, mais également de ceux qui, à des degrés divers, de près ou de loin, y ont contribué. » « On ne peut pas dire : "à des degrés divers, de près ou de loin", reprend le juge constitutionnel. Le droit pénal doit répondre à une analyse stricte. Je m'excuse de critiquer l'arrêt de renvoi, mais les membres de la commission ont confondu les deux responsabilités. »

« UNE PETITE CONFUSION »

Rejoignant la position du parquet général, qui a, par deux fois, rédigé un réquisitoire de non-lieu critiquant la pénalisation de la vie publique, Pierre Mazeaud extrapole, créant des remous sur les bancs du public : « Rendra-t-on un jour les ministres responsables de catastrophes naturelles ? » Et de défendre ce point de vue juridique : seules les infractions par commission et non par omission engagent la responsabilité pénale des ministres.

Piqué au vif, l'ancien président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, le président Le Guehec, le reprend : « N'avez-vous pas fait une petite confusion

entre infraction volontaire et involontaire ? » Le magistrat rappelle que les qualifications d'homicide et blessures involontaires peuvent être commises « par imprudence, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ». « Ceci est applicable aux citoyens lambda, aux maires, pourquoi pas aux ministres ? », ajoute-t-il. L'avocat général Roger Lucas enchérit : « Ne pas faire quelque chose, ce peut être aussi considéré comme un acte. »

« Tout tourne autour de la responsabilité personnelle », maintient le membre du Conseil constitutionnel. Et, plus pointu : « Dans la mesure où il n'y a pas de faute, je ne vois pas où il y a un lien de causalité. Ce serait une jurisprudence créatrice de droit qui pourrait être sanctionnée par le Conseil constitutionnel par rapport au principe de la légalité des incriminations et des peines. Je ne peux considérer que la responsabilité du fait d'autrui entre dans le droit pénal. » « Ne pourrait-on pas invoquer, pour un ministre, un délit de "défaut de surveillance" de ses conseillers ? », demande-t-on encore. « Qu'arriverait-il si un premier ministre ne faisait rien ? » Réponse de Pierre Mazeaud : « La Constitution n'a pas prévu qu'un premier ministre ne fasse rien. »

J.-M. Dy

Mis en place le 10 octobre 1984, le comité « santé-justice » est officialisé par décret le 6 août 1985

LE 13 AVRIL 1992, à la suite de la publication, dans *Le Monde*, d'une enquête sur les contaminations post-transfusionnelles liées aux collectes de sang dans les prisons, Michel Vauzelle, ministre de la justice, René Teulade, ministre des affaires sociales, et Bernard Kouchner, ministre de la santé, avaient confié à l'Inspection générale des services judiciaires et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) une enquête administrative sur les collectes de sang en milieu carcéral. Remis au gouvernement en novembre 1992, ce rapport de 200 pages, doté de 217 annexes, revient longuement sur la création du « comité santé-justice » évoqué devant la Cour de justice par Michel Lucas (voir ci-dessus).

Ce comité avait pour but de décloisonner une institution qui offrait aux détenus une médecine dépendant totalement de l'administration pénitentiaire. « L'organisation [du service sanitaire des établissements] présente l'inconvénient majeur d'être repliée sur elle-même », constatait en décembre 1982 le garde des sceaux de l'époque, Robert Badinter, dans une lettre adressée au ministre de la santé. Ce décloisonnement eut lieu selon deux axes

principaux : l'inspection des services infirmiers et médicaux des prisons fut transféré vers l'IGAS et une instance de coordination des problèmes de santé en prison, le « comité santé-justice », fut créé.

« INSTANCE DE COORDINATION »

Dans une lettre de juin 1984 adressée au chef de l'IGAS, Michel Lucas, la directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty, avait pris l'initiative d'envisager « rapidement la création d'une instance centrale de coordination ». « Cette instance, raconte le rapport de 1992, (...) se réunira régulièrement à compter du 10 octobre 1984 au ministère de la justice, sur convocation du directeur de l'administration pénitentiaire, avant même que son existence ne soit officialisée par le décret du 6 août 1985. » Elle comprenait des représentants de l'administration pénitentiaire et de l'IGAS, ainsi que les directions intéressées du ministère de la santé et des services extérieurs de la justice.

Le « comité santé-justice » fut mis en place le 10 octobre 1984 par un conseiller du cabinet du garde des sceaux, Jean Favard, et par Myriam Ezratty. Huit jours plus tard, dans une lettre adressée

au directeur de cabinet d'Edmond Hervé, le professeur Jacques Roux, directeur général de la santé, se plaignait du fonctionnement de cette nouvelle structure. Rappelant que « les services extérieurs du ministère chargé de la santé » s'étaient vu confier, par un décret du 10 janvier 1984, « le contrôle médical des établissements pénitentiaires », il écrivait que ses représentants au « comité santé-justice » avaient « l'impression que l'IGAS ne jouait pas dans le domaine de la médecine pénitentiaire son rôle habituel et restait pour le ministère de la justice l'interlocuteur privilégié ». Au cours de la première réunion, le 10 octobre 1984, les représentants de la direction générale de la santé (DGS) avaient ainsi appris que l'IGAS avait fait des rapports sur certaines prisons mais que ces documents n'avaient pas été communiqués à la DGS.

Le rapport de 1991 présente plusieurs comptes-rendus du « comité santé-justice » antérieurs à leur officialisation, le 6 août 1985, par décret. Que ce soit le 14 janvier, le 10 juin ou le 1^{er} juillet 1985, l'IGAS, dont le chef était Michel Lucas, était à chaque fois représentée.

Franck Nouchi

JUSTICE Trois juges d'instruction de Paris ont été désignés, jeudi 18 février, pour instruire l'affaire de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), une centrale d'achat

de fournitures et de services destinées aux ministères et aux collectivités locales. ● **DANS UN RAPPORT**, l'Inspection générale des finances estimait que 1 milliard de francs de

commandes pouvaient être considérées comme irrégulières. En 1997, quarante marchés sur soixante relevaient, selon elle, du délit de favoritisme. ● **DEPUIS 1997**, le fonctionne-

ment de l'UGAP a été totalement revu. Les marchés « négociés » ont été proscrits, et le principe de l'appel d'offres a été généralisé. ● **CETTE RÉFORME**, qui a permis de réduire les

prix d'achat dans des proportions pouvant aller jusqu'à 30 %, a eu pour conséquence de réduire le nombre de produits proposés aux ministères et aux collectivités locales.

Trois juges ont été désignés pour instruire l'affaire de l'UGAP

Absence de mise en concurrence et recours au marché « négocié » alors que la loi l'interdisait : l'Inspection générale des finances a sévèrement critiqué les pratiques de cette centrale d'achat destinée aux ministères et aux collectivités publiques

TROIS JUGES d'instruction – Michèle Vaubailion, Guy Ripoll et Renée Pronier – ont été désignés, jeudi 18 février, pour instruire le dossier des malversations de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), la centrale d'achats des ministères et des collectivités locales.

Cette affaire, qui a donné lieu, le 15 février, à l'ouverture d'une information judiciaire pour « favoritisme, recel de favoritisme, faux et usage de faux », a été révélée à la justice par l'Inspection générale des finances. Les trois magistrats sont chargés d'examiner les conditions dans lesquelles l'UGAP a passé plusieurs centaines de millions de francs de marchés de 1994 à 1998.

L'UGAP est une centrale d'achat qui se charge d'approvisionner les administrations et les collectivités publiques en jouant le rôle d'interface entre l'acheteur et le vendeur. Évitant aux intéressés les vicissitudes des textes sur les marchés publics, l'UGAP achète aussi bien des camions de pompiers que des fournitures

de bureaux ou l'équipement complet d'un hôpital.

Elle est ainsi parvenue à concentrer plus de 10 % de la commande publique réalisée sur

le territoire français. Employant près de mille personnes, elle affiche un chiffre d'affaires oscillant entre 7 et 8 milliards de francs.

Dans son rapport, l'Inspection des finances (IGF) affirme que près d'un milliard de francs de commandes peuvent être considérées comme irrégulières. L'inspecteur général des finances, Pierre-Yves Bonnet, estime que de 1994 à 1998 les marchés étaient quasi systématiquement passés dans des conditions irrégulières.

DÉLIT DE FAVORITISME

Absence de mise en concurrence, recours au marché négocié alors que la loi l'interdit, mise en place frauduleuse de marchés protégés et dépense inconsidérée de la manne publique : les critiques sont à la mesure de l'importance de cet établissement public.

Selon l'IGF, 40 marchés sur 60 relèveraient, en 1997, du délit de favoritisme. Elle pointe notamment des surcoûts dans l'achat de lits pour l'armée ou l'hébergement des CRS lors de leurs déplacements.

Dans un document commercial de l'UGAP daté de 1996, on pouvait ainsi lire : « Avec l'UGAP, vous êtes dispensé des procédures

d'achat du code des marchés publics puisque vous bénéficiez des marchés conclus avec 3 000 fournisseurs. » Or, depuis 1991, date d'apparition du délit de favoritisme dans le code pénal, la législation a été peu à peu modifiée pour améliorer la transparence de la commande publique.

En 1995, les marchés dits « négociés » ont été formellement proscrits. Pourtant, à en croire le rapport réalisé en 1994, 90 % des marchés de l'UGAP ont été conclus selon cette procédure. En 1998, près de la moitié des marchés étaient encore passés dans ces conditions.

Ces dysfonctionnements semblent avoir perduré grâce à la bienveillance des autorités de tutelle de l'organisme : la commission centrale des marchés, dirigée à l'époque par Marie-Laurence Pitois-Pujade, et le ministère de l'économie et des

finances. Dans un courrier daté du 27 juillet 1994 adressé au cabinet du ministre des finances, Edmond Alphandéry, M^{me} Pitois-Pujade s'interrogeait ainsi sur la conduite à tenir pour l'achat de véhicules civils par l'UGAP pour le compte du ministère de la défense. « Les marchés en cours sont des marchés négociés avec les constructeurs français. La défense n'envisage pas de modifier substantiellement le cadre dans lequel elle se fournit. (...) Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer le sens dans lequel je dois répondre. »

PRÉFÉRENCE NATIONALE

Le 2 août 1994, le directeur de cabinet du ministre lui répondait qu'« il n'y avait pas d'objection à ce que soit retenue en l'espèce une solution analogue à celle qui avait été adoptée à l'époque ». Le caractère irrégulier de cet appel d'offres, portant sur un contrat

de 3,8 milliards de francs sur cinq ans, était donc validé par les autorités de tutelle de l'UGAP, et mieux encore, par la CCM, organisme chargé, au nom de l'Etat, de veiller sur la régularité des marchés publics.

L'UGAP paraît avoir tiré profit de sa situation de quasi-monopole sur certains marchés pour pratiquer des tarifs, semble-t-il, prohibitifs. L'Etat, invoquant la préférence nationale en matière d'achat de véhicule ou de matériel informatique, a, quant à lui, contourné sa propre réglementation et les textes européens.

Dans le même temps, l'UGAP développait ses activités commerciales en privilégiant « le commissionnement » des vendeurs. Dans certains cas, grâce à la formule des marchés négociés, des élus locaux pouvaient ainsi demander telle ou telle entreprise de la région sans mise en

concurrence. Dans les prochains jours, les trois juges d'instruction de Paris désignés pour enquêter sur l'affaire de l'UGAP devraient recevoir copie de la procédure judiciaire menée à Toulon (Var) par le juge d'instruction Jean-Luc Tournier, qui enquête, lui aussi, sur des violations du code des marchés publics imputées à l'UGAP. Cette procédure porte sur les relations contractuelles entre l'UGAP et la direction des constructions navales de Toulon.

Signataire d'une convention, en 1992, avec l'arsenal, l'UGAP aurait ainsi passé cent quarante-huit marchés dont un seul pouvait être considéré comme légal. Dans cette affaire, l'ancien président de l'UGAP, Alain Hespel, a été mis en examen pour « délit de favoritisme et faux ou complicité de faux en écriture publique ».

Jacques Follorou

Le fonctionnement de la centrale d'achat a été totalement revu

BERCY veut se dédouaner. Pour le ministère, ce qui s'est passé à l'UGAP – cet établissement public qui procède aux achats groupés de fournitures et de services pour les administrations et les collectivités locales qui le désirent – n'a rien à voir avec l'équipe actuelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Dès son arrivée, affirme un communiqué du vendredi 19 février, Dominique Strauss-Kahn a pris les mesures nécessaires pour que les erreurs passées ne se renouvelent pas.

« En septembre 1997, Dominique Strauss-Kahn a été informé de l'existence de dysfonctionnements dans les procédures de passation de marchés de l'UGAP », explique le ministère. « Dès le 10 octobre 1997, il a lancé une mission de l'Inspection générale des finances pour mettre à plat le fonctionnement de cet établissement public. » Le 5 décembre 1997, les trois ministres de tutelle de l'UGAP – Dominique Strauss-Kahn, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, et Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget – ont donné leurs instructions.

La première d'entre elles a été de cesser immédiatement la passation de marchés selon des procédures susceptibles d'être critiquables au regard du code des marchés publics. L'UGAP n'avait en fait pas, ou peu, modifié sa manière de travailler malgré les modifications de la législation intervenues au début des années 90. La majorité des marchés qu'elle passait étaient « négociés ».

En clair, l'UGAP ne soumettait pas à appel d'offres des contrats qui reprenaient les conditions de « marchés types » déjà approuvés par la Commission centrale des marchés de l'Etat et le ministère des finances. Elle constituait ainsi un catalogue de produits – « qui est à l'administration ce que le catalogue de la Redoute est au grand public », selon Olivier Bailly, président de l'UGAP – peu renouvelé.

Dans la pratique, bon nombre de ces « marchés types », qui devaient respecter la concurrence, n'étaient pas régulièrement agréés. Il s'agissait souvent pour

l'UGAP de favoriser les fournisseurs français. Ainsi ne proposait-elle que des Renault et des Peugeot à ses clients.

Une fois ces pratiques interrompues, l'UGAP a dû passer le plus rapidement possible des nouveaux marchés avec des fournisseurs en respectant cette fois le principe de l'appel d'offres. Un travail compliqué – l'établissement public propose des centaines d'articles différents, de la chaise au lit médical en passant par les équipements informatiques – qui est aujourd'hui en passe d'être achevé. « Le nouveau catalogue, constitué de produits ayant été choisis suite à un appel d'offres, sera publié fin mars », affirme M. Bailly. Compte tenu des conditions de passation de marchés publics, qui sont généralement conclus pour deux ans, ce catalogue sera intégralement renouvelé tous les deux ans.

« RAPPORT QUALITÉ-PRIX »

De ces évolutions, est née une certaine inquiétude. La réfection du catalogue s'est traduite à la fois par l'intrusion de fournisseurs étrangers – l'UGAP propose ainsi des Ford à côté des marques françaises – et une réduction des références. « Nous recherchons aujourd'hui le meilleur rapport qualité-prix. Il ne s'agit plus, comme avant, de proposer le plus de marques possible », explique M. Bailly. En conséquence, un certain nombre de clients ne trouveront plus auprès de l'UGAP ce qu'ils cherchent.

Cette réforme entraînera naturellement une baisse du chiffre d'affaires. Auparavant de 7 milliards de francs par an (1 067 073 170 euros), il devrait désormais à peine dépasser les 5 milliards de francs (762 195 121 euros). Cette réduction d'activité se traduira prochainement par un plan social au sein de l'UGAP, qui emploie aujourd'hui environ 1 000 personnes. Et cela malgré une légère augmentation de la marge, en pourcentage du chiffre d'affaires, de l'établissement public : le recours à l'appel d'offres a permis de réduire les prix d'achat dans des proportions qui peuvent aller jusqu'à 30 %.

Virginie Malingre



La victoire attribuée à Ecureuil Energie et les bons classements d'Ecureuil Dynamique + et d'Ecureuil Equilibre confortent notre stratégie de gestion fondée sur un juste équilibre entre recherche de performance et maîtrise du risque. Au-delà de ces résultats, c'est notre service de gestion personnalisé Portefeuille Ecureuil, dont font partie ces fonds, qui en un an a prouvé sa pertinence.

Grâce à lui, plus de 120 000 de nos clients ont déjà pu bénéficier de prestations souvent réservées aux portefeuilles les plus importants et diversifier avantageusement leurs placements. Alors, vous aussi, venez rencontrer un de nos conseillers financiers pour trouver le bon placement... un placement bien géré et qui vous ressemble.

CAISSE D'ÉPARGNE

Vous seriez tellement mieux à la Caisse d'Épargne

Les Sicav et FCP Ecureuil sont gérés par ECUREUIL GESTION, filiale de la Caisse d'Épargne et de la Caisse des dépôts. Retrouvez leurs valeurs liquidatives 24h/24 sur "SICAV EN LIGNE" au 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn).

Guerre et paix aux « puces » de Marseille

Supermarché du pauvre, le marché aux puces de Marseille fonctionne toute la semaine. Le dimanche, il déborde et envahit un quartier entier. Les habitants sont excédés. Phénomène de société, il est aussi devenu un enjeu politique au sein de la municipalité

C'EST une zone incertaine qui jouxte les bassins de carénage de la Joliette, au pied des quartiers Nord de Marseille, avec des rocadés encombrés, des voies ferrées, des entreprises nouvelles et des friches industrielles. Sur les quatre hectares qu'occupait jadis Alstom pour assembler de gigantesques chaudières, s'est installé depuis juillet 1988 le marché aux puces, nom public d'une enceinte gérée par la Société provençale de la Madrague. André Coudert, son président et directeur, ancien cadre de banque né à Istanbul dans une famille d'expatriés, y loue ses emplacements à des vendeurs de tous acabit.

Quatre-vingts commerces occupent la grande galerie alimentaire couverte : sous l'éclairage de néon de l'immense hangar froid, les fruits forment un grand damier multicolore. Rectangles des mandarines oranges piquées de feuilles vertes, jaune pâle des bananes, à côté des petites cases de poivrons rouges ou d'oignons blancs. Ce mercredi-là, peu de monde dans les allées : une vieille femme, foulard sur la tête, accompagnée de sa fille habillée à l'euro-péenne, porte des cabas surchargés et croise deux hommes charriant un gros sac de semoule. Un père et son garçonnet flânent devant les épicerie ouvertes sur le flanc du bazar, qui proposent câpres, cornichons ou olives dans de grands seaux humides.

Les quatre premiers jours de la semaine, vingt-cinq mille personnes passent dans ce marché alimentaire ou chez Lidl (hard discount alimentaire), qui occupe un autre hangar, pour s'approvisionner en denrées à petit prix. Elles viennent aussi y dégoter du mobilier d'occasion exposé dans d'autres halls où se côtoient des brocanteurs spécialistes de la récupération : six chaises en formica, un vieux four, un meuble coulant, des livres usés. Le vendredi, la grande mosquée, installée à l'étage d'un autre hangar, ne désemplit pas. On voit les hommes remettre leurs chaussures sur les vieux escaliers métalliques avant de descendre.

Le dimanche, cet espace commercial florissant s'enfièvre avec plus de trente mille personnes. Autour des halls ouverts en semaine, d'autres éventaires participent à cette foire alimentaire et les bouchers halal attirent le chaland à la criée. Dans une autre galerie, qui est ouverte seulement le week-end, on visite les antiquaires qui s'approvisionnent souvent chez les débrouillards de la brocante pour fournir une clientèle venant de tout le Sud-Est. Une foule de forains ordinaires et de camelots bavards se pressent entre les galeries. Ils

paient l'emplacement à la journée. Des vendeurs plus ou moins occasionnels de débarras de cave louent, pour 20 francs, le droit de proposer les articles les plus invraisemblables que M. Coudert appelle « des clous rouillés ».

Ce marché, dont le sociologue Alain Tarrus dit qu'il est « une mise en scène de l'abondance dans la pauvreté », emboîte ainsi tous les produits et toutes les formes de commerces. L'alimentaire y est le même qu'ailleurs, en moins cher ; la brocante y suit les mêmes circuits que partout, certains officiels, d'autres moins. Tout ce petit monde fonctionne oralement, les groupes ethniques se côtoient, se désignent comme tels, et les marchandises circulent avec un seul impératif : emprunter le parcours le moins cher, le plus rapide.

Trois sociologues (Michel Péraldi, Nouara Foughali et Nancy Spinousa, dans *Le Marché des pauvres, espace commercial et espace public*) en ont décortiqué les flux : achats de produits démarqués dans la région ; utilisation de filières échappant aux grossistes et multiples déplacements de commerçants ou d'intermédiaires sur les lieux de fabrication, à Taïwan, en Inde, au Pakistan ou aux Pays-Bas. Les tournées chez les paysans de la région et les grossistes alimentaires, qui liquident leurs stocks encore consommables plutôt que de les garder invendus, expliquent que les pro-

« C'est une soupape de sécurité pour nos quartiers, qui, sinon, exploseraient : les vols, les cambriolages, tout s'écoule là-dedans »

Un riverain

duits sont jusqu'à 30 % moins cher que sur les autres marchés.

Quelques filières de contrefaçons y trouvent aussi leur débouché : la police y a récemment saisi en flagrant délit mille CD piratés. Huit cents emplois, réguliers ou non, font fonctionner ce mélémélo de deux cents boutiques, si on ajoute aux étals les petits restaurants, les pâtisseries orientales, les coiffeurs, les agents de voyages ou les étonnants petits cafés, meublés avec ce qui se vend trois sous juste à côté. Le succès du marché va crescendo au cours de la semaine, jusqu'à l'explosion du dimanche.

Le jour du Seigneur, ce marché aux puces fréquenté par toute la ville produit son annexe impromptue, qui excite les passions : les avenues et carrefours

avoisinants sont envahis d'un petit peuple déballant sur des morceaux de carton une pacotille de misère, moins que les « clous rouillés » : les sous-puces du très pauvre ou du vrai fouineur. Pour quelques heures, dans une zone extensible, ils sont probablement plus de deux cent cinquante vendeurs à la sauvette, qui gagnent quelque 100 ou 200 francs, sans déboursier le sou que leur coûterait la location d'une place à l'intérieur de l'enceinte.

Voitures coincées et garées n'importe où, foule circulant des deux côtés des étals, joueurs de bonneteau qui font glisser leurs cartes rouges ou noires sous l'œil attentif de compères soupçonneux et prompts à la bagarre : ce débordement grouillant du

vialité où tout le monde se mêle dans une cohue bon enfant.

Le comité d'intérêt de quartier (CIQ) en a fait une fixation. « Ce marché aux puces, c'est la mort du quartier, c'est cuit », dit une femme, emplie de nostalgie et de colère, qui anime cette association de riverains. Réunis dans une petite salle voisine, trois de ses membres exposent avec elle leurs griefs : « Maintenant, on ne peut plus recevoir le dimanche, et même le samedi. Les ambulances, les infirmières, les pompiers, ne peuvent venir. » « On ne peut plus rien arranger, il faut le déplacer, loin, dans une carrière. » « C'est scandaleux de dire que ce marché remplit une fonction sociale : c'est une soupape de sécurité pour nos quartiers, qui, sinon, exploseraient : les vols, les cambriolages, tout s'écoule là-dedans. » A ces méfaits s'ajouteraient des irrégularités systématiques : « Travail au noir, viandes avariées, recel de cambriolages ont été constatés lors d'une descente, il y a quelques années... »

Mezza voce, ces gens plutôt politiquement à gauche, disent : « Si certains votes progressent dans nos quartiers, c'est à cause du marché. » Ils parlent, sans le nommer, du Front national. C'est à cause de ce marché qu'il y a désormais « des bars maghrébins, que l'école est à 100 % maghrébine ». Ils ajoutent : « Ils ont même fait la mosquée. » De ce vieux quartier populaire, longtemps bastion rouge, « la municipalité s'en fout de manière révoltante », dit M. Rodriguez, président de la fédération des CIQ de la zone. Et justement, laisse-t-il entendre, parce qu'il est populaire, rouge et désormais rongé par le brun.

Au conseil municipal, l'affaire donne pourtant régulièrement lieu à ces prises de parole qui font le sel mauvais de la rhétorique politique. En octobre 1998, on débattait, par exemple, d'une rotation supplémentaire de nettoyage municipal alentour. Le maire, Jean-

Ce marché est « une mise en scène de l'abondance dans la pauvreté »

Le sociologue Alain Tarrus

Claude Gaudin (DL), s'y fit vigoureusement prendre à partie par les socialistes. Patrick Mennucci (PS) demandait « de contenir le marché aux puces à l'intérieur des murs », s'insurgeant qu'on « nettoie au lieu d'interdire ». Il précisait : « Notre vote est symbolique, c'est un cri d'alarme qui relaie le cri de détresse des habitants de cette zone. » Il votait donc contre la rotation supplémentaire.

Guy Hermier, maire et député communiste du secteur, brandissait alors des photographies en couleur : « Voilà ce qui se passe dans votre ville tous les dimanches, monsieur le maire », et il s'approchait du premier édile pour lui remettre solennellement les photos d'un carrefour et de rocadés envahies par ces étals de fortune. Mais le maire de secteur, qui a aussi organisé en janvier un déballage sauvage d'objets hétéroclites devant la mairie, s'abstenait sur la délibération proposée. Trop content de l'aubaine, M. Jean-Pierre Baumann (FN) expliquait d'abord : « Nous sommes en général pour toutes les propriétés », avant d'affirmer que le « marché "dit" aux puces est un lieu essentiel des recels et méfaits contre nos concitoyens, nous sommes contre le marché aux puces, pour un marché à la brocante. » Son ami Bernard Marandat renchérisait à propos des « nuisances de ces gens qui sont des clandestins ».

Dans ce débat, le maire expliquait que c'était au préfet de faire régner l'ordre sur les voies publiques, mais il s'engageait « à te-

nir la dragée haute aux gens qui organisent le marché, car ils l'ont laissé se propager au-delà des limites de la convention ». Sans doute oubliait-il que les propriétaires du marché fermé n'ont aucun pouvoir à l'extérieur de leur enceinte.

On se doute que les représentants de l'Etat, régulièrement interpellés par les élus sur cette affaire, s'y intéressent aussi. Plusieurs réunions ont été organisées à la préfecture. Le procureur explique que cette zone, comme les autres, doit rester dans la légalité républicaine. Les policiers approuvent, comme les représentants de la Concurrence et des prix. M. Coudert répond que son marché est, quoi qu'on en dise, un havre de tranquillité et de légalité (« à 95 % », précise-t-il dans un mémoire). Il espère d'ailleurs, comme les autres, que la police va enfin s'intéresser aux délits autour du site. Peu après s'engage une opération coup de poing. Soixante-sept fonctionnaires de police font fuir des vendeurs à la sauvette, qui abandonnent leur marchandise. Quelques délits sont constatés, quelques sans-papiers attrapés, et tout recommence comme avant.

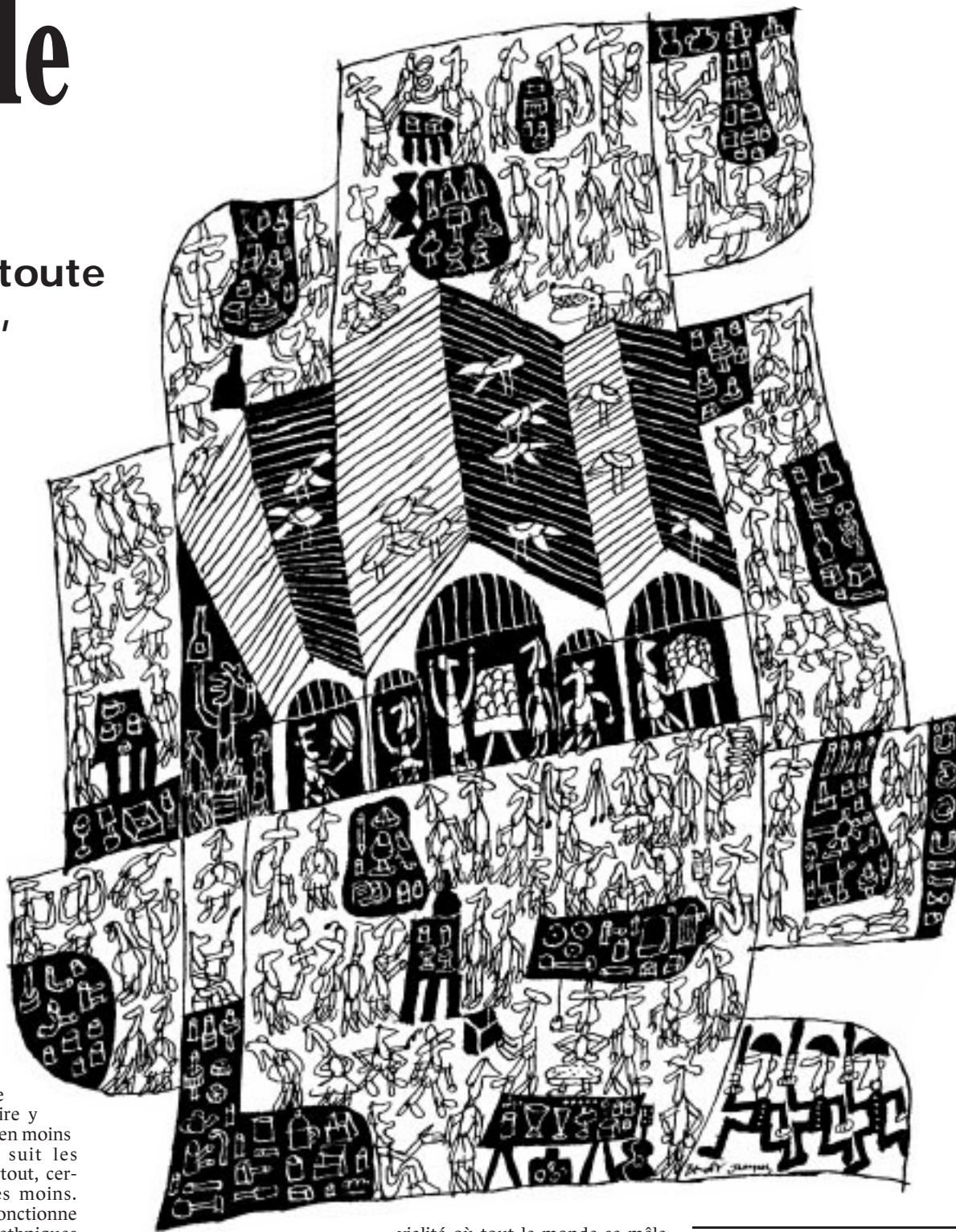
Tous les dimanches, les policiers viennent remplir leur carnet de contraventions avec les voitures envahissantes : « Ça leur fait du chiffre », ironise un commerçant, qui ajoute : « C'est plus facile que de s'occuper vraiment des clandestins. » Les occupants de l'intérieur du marché ont peu de pitié pour les vendeurs extérieurs. En juillet 1998, ils ont d'ailleurs écrit à la mairie pour protester contre « le marché parallèle et sauvage de vendeurs à la sauvette ».

Officiellement, Pierre Colonna d'Istria (RPR), adjoint municipal chargé des emplacements publics, n'est pas directement concerné : le marché fermé ne relève pas du domaine public, et le marché extérieur, sauvage, n'a aucune existence légale. Il considère qu'en semaine le marché aux puces « contente tout le monde » et que, le dimanche, il est « victime de son succès ». Reconnaisant qu'il y a de quoi « exaspérer un quartier », il en relativise pourtant les embarras : « Le problème est concentré sur le dimanche entre 10 heures et 14 heures. » Défavorable à la légalisation du marché extérieur, comme à toute idée de le supprimer, il estime qu'il faudrait faire un peu « baisser la pression », en autorisant d'autres débarras de cave ailleurs dans l'agglomération. Il se déclare attentif à une solution que propose M. Coudert : la concession au marché aux puces d'un espace mitoyen, attribué par la municipalité précédente à un réparateur de conteneurs. Six cents places de voitures permettraient de limiter le débordement dominical. Une part du public serait ainsi orientée vers le sud de la zone, occupée par des établissements industriels fermés le week-end.

Pourtant, le plus difficile n'est peut-être pas de trouver des solutions techniques, mais d'arriver à parler calmement de ce marché aux puces. Car, hormis les riverains qui en pâtissent, tous les acteurs de la ville en reconnaissent la nécessité, dans une cité où plus de la moitié des habitants vit au-dessous du seuil d'imposition minimum. Se plaçant sous les auspices du grand historien Fernand Braudel, les trois sociologues déjà cités rappellent que « le marché suppose pour son accomplissement quelque chose d'une paix sociale ». Le paradoxe est qu'il suscite une virulente guerre de mots, alors même qu'il participe à l'instauration de cette paix.

Michel Samson

Dessin : Benoît Jacques



Le lieu du débat

par Robert Solé

CHACQUE ANNÉE, le lectorat de *Monde* est évalué avec précision par une association professionnelle. On sait que le journal touche quotidiennement quelque 2,2 millions de personnes, parmi lesquelles 55,1 % d'hommes et



LE MÉDIATEUR

49,1 % de femmes. On sait aussi que plus d'un lecteur sur trois a moins de trente-cinq ans, que plus d'un sur quatre appartient aux catégories cadres supérieurs et dirigeants d'entreprise. Mais de là à mesurer les opinions, les sensibilités, à sonder les cœurs... Le courrier reçu au journal permet au moins de vérifier l'extrême diversité de ce public, qu'il est difficile d'enfermer dans des cases. Il n'y a pas, d'un côté, le vieil abonné qui tombe de sa chaise devant chaque titre un peu vif et, de l'autre, le jeune internaute qui réclame désespérément plus d'audace.

Ces dernières semaines, deux catégories de lecteurs, semblant appartenir à des galaxies différentes, se sont émues de la manière dont le journal les présentait et n'ont pas manqué de le faire savoir par un courrier aussi amer qu'abondant : d'une part, des opposants au PACS, appuyés par les autorités des différentes confessions religieuses ; d'autre part, des « républicains », sensibles aux idées de Jean-Pierre Chevènement, défenseurs inconditionnels de la nation et laïques jusqu'au bout des ongles. Dans les deux cas, ils accusent *Le Monde* de les caricaturer, en cédant à l'amalgame.

A propos du pacte civil de solidarité, les critiques se focalisent sur le numéro daté 31 janvier-1^{er} février, qui portait ce titre de première page : « Les religions et la droite contre le PACS ». Le sous-titre précisait : « Une manifestation nationale est organisée, à Paris, dimanche, contre le pacte civil de solidarité. Des élus de droite y côtoieront des représentants d'associations catholiques, protestantes, musulmanes et juives. Les deux tendances du Front national ont mobilisé leurs troupes. » En dessous figurait un dessin de Pancho, représentant cinq personnes alignées, posant pour un photographe : un pasteur, un évêque, un rab-

bin, un imam et un extrémiste en uniforme militaire faisant le salut nazi.

Les protestations portent, à la fois, sur le dessin, sur le titre, et plus encore sur l'éditorial, en page 13, titré « Un pacte clérical », qui concluait : « A limiter l'adoption aux seuls couples hétérosexuels mariés, ils [les manifestants contre le PACS] imposeraient un retour en arrière. Poussée à cette extrémité, l'attitude des anti-PACS aboutit à exclure plutôt qu'à rapprocher. A promouvoir une seule norme familiale - celle du mariage stable hétérosexuel - sous prétexte de combattre d'autres normes. A imposer à la société les seules valeurs portées par la foi religieuse. »

Plusieurs lecteurs récusent vivement les termes de « pacte clérical », qui rappellent des combats d'un autre âge (le titre principal de la page Société paraît, lui, d'un « front commun des religions »). Les opposants, remarque Noël Enaud, de Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), n'ont « ni les moyens ni la volonté » d'imposer quoi que ce soit : « ils emploient, comme les autres citoyens, des moyens démocratiques », non pour introduire des normes religieuses dans la législation, mais pour s'opposer à une réforme que d'autres veulent promouvoir.

Il ne faut pas confondre un dessin (qui peut être une charge ou une caricature), des articles informatifs (qui sont d'ailleurs peu critiqués) et un éditorial, où le journal prend position après avoir publié diverses opinions contradictoires dans ses pages Débats. Le « Bulletin » de jadis, qui occupait la première colonne de première page, était souvent moqué pour son côté balancé, sinon « jésuite ». Reprochera-t-on à l'éditorial actuel d'être plus incisif et plus net ? *Le Monde* n'a-t-il pas aussi pour fonction de faire réfléchir, voire de gêner et de bousculer ?

La réaction d'un lecteur parisien, André Bernier, mérite néanmoins d'être citée : « Devant un problème délicat, discutable, *Le Monde* a tranché, péremptoire. Il y a les bons et les mauvais, les modernes et les ringards, les laïques et les cléricaux, les progressistes et les réactionnaires, les tenants de la vérité et les englués dans l'erreur. »

Informations, commentaires, dessins... Le

lecteur perçoit le journal comme un tout. Les « républicains », par exemple, ont été moins heurtés par tel ou tel éditorial que par l'ensemble des informations mises en scène pendant plusieurs jours, après les petites phrases de Jean-Pierre Chevènement : les incidents de la Hague, ses propos sur « les Verts qui sont allés chercher Cohn-Bendit en Allemagne » et sur « les élites mondialisées », le débat sur la sécurité qui l'opposait à Elisabeth Guigou et ses positions dans le débat européen. La plume jubilante de Philippe Sollers, éditorialiste extérieur à la rédaction, dénonçant en première page « la France moisie » par une évocation du régime de Vichy, n'a fait que renforcer cette impression de harcèlement. Excédé, un lecteur lyonnais, Jacques Pissard, écrit : « Votre terrorisme intellectuel, moral et politique devient insupportable quand il insulte d'authentiques défenseurs des valeurs fondamentales de la République. »

Je rappelle que *Le Monde* est un quotidien pluraliste, qui ne fixe aucune ligne à ses rédacteurs... et à ses lecteurs. Il respecte la diversité de leurs opinions, à condition que celles-ci n'aillent pas à l'encontre des valeurs qu'il défend. Le tout est de bien distinguer entre les principes, avec lesquels on ne transige pas - comme le respect dû à la personne et aux droits des homosexuels -, et les réglementations qui, elles, peuvent être discutées. On a le droit de s'opposer au PACS avec des arguments recevables sans passer pour ringard, clérical ou lepéniste, comme il doit être permis de militer pour cette réforme sans encourir le soupçon de vouloir porter atteinte à la famille.

Il en est de même pour l'immigration, autre sujet délicat, empoisonné par les jeux de l'extrême droite, qui suscite également beaucoup de courrier. Si aucune expression de racisme ne saurait être tolérée, sous une forme directe ou détournée, il devrait être possible de refuser, par exemple, une régularisation massive de sans-papiers sans se sentir accusé de courir après le Front national. Là aussi, nombre de lecteurs réclament plus d'espace dans la discussion, des approches plus diversifiées, des informations plus dérangeantes. *Le Monde* n'a-t-il pas l'ambition d'être le lieu du débat par excellence ?

AU COURRIER DU « MONDE »

Au nom du droit à l'image, des procès se multiplient contre les photographes de presse. Va-t-on assister au déclin de la photo d'actualité au moment même où les expositions des photographes de renom connaissent un grand succès ? Henri Cartier-Bresson en appelle à



la conscience et à la responsabilité des juges. De son côté, à l'occasion du procès du sang contaminé, une lectrice nous renvoie au *Mythe de Sisyphe*, d'Albert Camus, et à sa réflexion sur l'homme absurde, responsable mais certainement pas coupable...

RENDONS À CAMUS...

« Responsable mais pas coupable. » Le succès de la formule dans l'actualité médiatique semble installer depuis le 4 juin 1991 un malentendu qui voudrait que Georgina Dufoix en ait la paternité - si je puis dire -, vous-même lui donnant consistance en écrivant dans votre article que c'est « la phrase la plus célèbre qu'elle ait jamais prononcée » (*Le Monde* du 6 février).

Et pourtant lisons : « Toutes les morales sont fondées sur l'idée qu'un acte a des conséquences qui le légitiment ou l'oblitérent. Un esprit pénétré d'absurde juge seule-

ment que ces suites doivent être considérées avec sérénité. Il est prêt à payer. Autrement dit, si, pour lui, il peut y avoir des responsables, il n'y a pas de coupables. »

(*Le Mythe de Sisyphe*)

Aussi rendons à Albert Camus ce qui appartient à Camus, et la dignité de M^{me} Dufoix sera-t-elle alors celle de l'homme... absurde ?

Mario Impeccati
Paris

DEUX PROMOTIONS POUR AVERROËS

Heureuse coïncidence, les élèves de l'ENA viennent d'opter le 23 janvier pour Averroës afin de

baptiser leur promotion 1998-2000. Ce choix est également celui des élèves de l'ENSPTT - Ecole de management des entreprises de réseau - en septembre dernier. Nous ne pouvons que féliciter nos camarades de l'ENA pour leur choix, qui illustre une volonté d'ouverture à l'international pour contribuer au rayonnement de notre pays tout en nous enrichissant des différences. (...)

David Fayon
Paris

PHOTOS DE PRESSE

Dans votre article sur la photo de presse en procès (*Le Monde*

du 16 février), vous visez juste. En fait, on se trouve devant une sorte de nouvelle mode, et les hommes de loi, au lieu de s'en tenir à la liberté de l'information, qui implique le droit à l'image, s'inclinent devant ce chantage qui n'a pour base que l'argent. (...)

Il appartient aux juges seuls d'avoir le courage et l'honnêteté intellectuelle de mettre un terme à cette dérive sinon nous serons réduits à nous transformer en photographes conceptuels.

Henri Cartier-Bresson
Paris

Les Etats-Unis en guerre contre les « Etats voyous »

Suite de la première page

Enfin, il a l'intention de proposer, en avril, à ses alliés de faire de la lutte contre la prolifération des WMD, dans le monde, une priorité et, pourquoi pas, l'un des fondements du nouveau concept stratégique qui sera au centre des discussions, à Washington, à l'occasion du cinquantenaire de l'OTAN. C'est un rapport de la Central Intelligence Agency (CIA) qui a servi, en quelque sorte, de révélateur. Le directeur de la CIA, George Tenet, en a évoqué les grandes lignes devant une commission spécialisée du Sénat.

Selon lui, « la menace s'accroît, mais elle est bien réelle déjà ». Les « Etats voyous » manipulent des groupes « trublions » qui coopèrent de plus en plus fréquemment entre eux, qui se rendent mutuellement des services et dont les activités illicites - difficiles à identifier au départ - se nourrissent de la capacité de ces puissances régionales à mobiliser des moyens importants pour réunir matériaux toxiques, savoir-faire et filières clandestines d'exécutants. M. Tenet s'est dit inquiet de l'attitude de certains Etats car-

rément « mafieux », tels que la Corée du Nord, mais aussi de celle de pays proliférants qui nient l'être, comme la Russie (où la sécurité des ingrédients entrant dans la fabrication des armes WMD n'est plus garantie) ou comme la Chine, l'Iran, l'Inde et le Pakistan qui s'affranchissent de tout contrôle international efficace.

La question de la « guerre » informatique (l'« info war »), comme on l'appelle au Pentagone), qui consiste à détecter les intrusions dans des réseaux militaires trop vulnérables, est du ressort, depuis la fin 1998, d'un commandement spécial confié au général d'aviation John Campbell. Elle est considérée comme une question intérieure américaine. C'est ce qui explique que, depuis 1995, une ancienne magistrate, Jamie Gorelick, devenue aujourd'hui l'une des adjointes du conseiller pour les questions de sécurité à la Maison Blanche, Sandy Berger, en a aussi été chargée.

En revanche, la lutte contre le terrorisme WMD est plutôt présente, par Washington, comme devant justifier un investissement international. Les Américains voudraient même que le sujet figure dans le communiqué du « sommet » de l'Alliance atlantique, en avril, de façon à officialiser la thèse des Etats-Unis selon laquelle l'OTAN a pour rôle de surveiller la prolifération des WMD et de participer à leur éradication de la planète. C'est la no-

tion du « global NATO » que le Pentagone affectionne plus particulièrement et qui tend à traiter ce thème, compliqué et nuancé, de la prolifération en termes purement militaires, en concertation ou non - s'ils n'y tenaient pas en fin de compte - avec les alliés européens de Washington. Outre-Atlantique, on compare volontiers la panoplie de WDM des « Etats voyous » à l'arsenal nazi de la seconde guerre mondiale, à savoir la possession par les Allemands de ces fusées V2 vouées davantage à casser le moral du peuple britannique qu'à réduire, voire annihiler le potentiel industriel du Royaume-Uni ou à détruire des cibles militaires.

UNE POLITIQUE AGRESSIVE

Ce qui induit que la politique américaine en la matière est, d'abord, agressive et, accessoirement, défensive. Elle fait la différence entre la non-prolifération - une attitude prônée par les Européens et axée sur les pressions diplomatiques - et la contre-prolifération. Autrement dit, il s'agit, sur la foi de renseignements fournis par les seuls Américains, de se mettre en situation - OTAN ou pas OTAN - de bombarder dès que le moindre alerte de WMD apparaît dans un pays. Les tirs récents de missiles Tomahawk contre une usine pharmaceutique, au Soudan, et contre un camp de terroristes, en Afghanistan, en sont, semble-t-il, une démonstration.

Pour autant, le Pentagone ne s'interdit pas d'imaginer, à raison de 10,5 milliards de dollars (9,24 milliards d'euros) entre 1999 et 2005, une défense anti-missiles du sol national et du territoire de ses alliés.

Ce n'est plus la « guerre des étoiles », revue et corrigée depuis Ronald Reagan. C'est plutôt une ligne Maginot, un bouclier anti-missiles, sur la base de deux programmes rivaux, le TheaD (Theater High Altitude Area Defense) de l'armée de terre ou le NTW (Navy Theater Wide Program) de la marine, opérationnels en 2008-2010 si, en juin 2000, avant de quitter la Maison Blanche, M. Clinton décidait son déploiement.

Ce bouclier n'est pas une assurance à toute épreuve. Il comporte de sérieuses failles techniques : il requiert de puissants équipements informatiques, un réseau spatial d'alerte et de transmissions, et il suppose, toutes comparaisons égales par ailleurs, de pouvoir maîtriser l'interception d'une balle de fusil par une autre balle de fusil, à des milliers de kilomètres de distance, et la désagrégation du missile et de sa charge avant leur retombée. Autant de considérations qui incitent les ingénieurs des pays européens de l'OTAN sollicités à la circonspection sur un projet qui, de fait, vise à assurer la suprématie technologique des Etats-Unis.

Jacques Isnard

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

Changer la PAC, absolument

EN Europe, la politique agricole commune (PAC) doit changer. La première qualité de cette nécessaire réforme de la PAC tient à ce que personne ne pourra prétendre avoir été pris au dépourvu. Les premières esquisses furent présentées au printemps 1997 par la Commission. Et s'il est un point qui fait aujourd'hui l'unanimité parmi les Quinze, c'est bien que la réorientation de l'« Europe verte », née au début des années 60 et qui est, de loin, la plus coûteuse pour le budget communautaire, doit impérativement être renégociée. Car l'Europe va s'élargir à d'autres Etats. Elle joue sans complexe la carte de la mondialisation des échanges. Mais le nombre de ses agriculteurs diminue, et ses consommateurs affichent de nouvelles exigences.

La nouvelle PAC présente au moins quatre mérites. Elle se veut économe, dans la ligne de la rigueur budgétaire que se sont fixée pour eux-mêmes les gouvernements, afin de ne pas dérapier au-delà de la moitié du budget communautaire, au lieu de 55 % en 1997. L'Europe pourrait ainsi garder quelques marges de manœuvre financières lorsqu'il faudra accueillir d'autres pays certes plus pauvres, mais importants partenaires agricoles, comme la Pologne. Elle cherche à introduire davantage d'équité entre paysans pauvres et aides publiques, qui ont profité surtout aux grandes exploitations céréalières, seraient désormais soit dégressives, soit plafonnées, en tout cas moins automatiques. De plus, en ouvrant un important chapitre sur le développement rural en général et les

espaces naturels, la réforme innove : elle s'inscrit dans une mutation profonde des sociétés européennes qui, bien que marquées par l'accélération de l'urbanisation, ont conscience de l'intérêt à garder vivant un patrimoine collectif fait de campagnes soignées et de montagnes accueillantes. La PAC de l'an 2000, enfin, est opportune, alors que vont s'ouvrir d'après négociations multilatérales fin 1999, avec des concurrents agricoles redoutables, les Etats-Unis en tête, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

On comprend les manifestations de ceux qui, redoutant des baisses de prix non compensées, craignent que la PAC de demain ne sonne le glas de l'âge d'or d'hier. Personne n'accepte facilement de perdre des privilèges, au demeurant de moins en moins légitimes lorsqu'ils sont défendus par des gens qui dégradent, cassent, brûlent et s'en prennent aux personnes. A l'exception de certaines catégories, les paysans français sont les moins bien placés pour se plaindre : depuis 1993, leur revenu a sensiblement progressé, davantage que la moyenne européenne. Devant des échéances cruciales qui nécessiteront des compromis, la crispation manifestée par la France, explicable tactiquement, est donc malvenue et dangereuse. Politiquement, M. Jospin entend soigner une clientèle traditionnellement peu favorable et « coller » le plus possible à M. Chirac, dont elle a fait son champion. Mais le premier ministre ne doit pas prendre le risque d'une crise en Europe. Le jeu (hexagonal) n'en vaut pas la chandelle (communautaire).

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombari
Directoire : Jean-Marie Colombari ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhameau

Directeur artistique : Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelowicz (Editoriaux et analyses) ; Laurent Greilich (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction) ; Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pillaux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Incendie aux Halles

MALGRÉ sa violence et sa durée, il semble que l'incendie qui a ravagé dimanche 20 février le sous-sol du pavillon 6 aux Halles de Paris ait causé moins de dégâts qu'on ne l'avait cru un moment. Certes, aux dommages directement occasionnés par le feu - détérioration de l'entrepôt, destruction d'un grand nombre de cageots et d'emballages de toutes sortes -, il faudra ajouter les frais qu'entraîneront l'indisponibilité des pavillons 6 et 4 durant quelque temps, la réfection de la chaussée crevassée par le feu, la restauration et la révision des installations sinistrées. Mais les pouvoirs publics assurent que le ravitaillement de Paris ne souffrira pas de ces dégâts. Les mesures ont été prises pour que les arrivages de denrées attendues en ce début de semaine soient déchargés sans difficulté, et que leur répartition s'effectue normalement.

L'alerte fut donnée dimanche à 1 heure du matin. C'est un fort des halles qui aperçut à ce moment une fumée épaisse qui s'échappait des soupiraux du sous-sol. Bientôt les équipes de six casernes mettaient quatorze grosses lances en batterie. Munis de masques à gaz, dans la fumée qui envahissait tous les pavillons, les pompiers tentèrent d'abord de noyer le sous-sol en feu par les soupiraux. Mais des flammes de plusieurs mètres de haut fusaient de toutes les ouvertures. Les sauveteurs ne purent atteindre le foyer principal, situé sous l'allée des Prouvaires dont la chaussée se boursoufflait déjà sous la chaleur. A l'aide de marteaux piqueurs, ils démolirent alors le macadam, et c'est de l'extérieur que fut ainsi finalement éteint le feu. A 7 heures du matin tout nouveau danger était écarté.

(22 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Un scandale sous la V^e République

Il y a vingt-cinq ans, la justice mettait un terme à l'affaire de la Garantie foncière. De rebondissements en indiscretions, elle avait tenu la France en haleine, révélant les liaisons dangereuses d'acrobates de la finance et de gaullistes fourvoyés dans l'immobilier

PATRICIEN élégant et racé, le comte André Rives de Lavaysse en impose, et il le sait. Député de la Seine, il a été secrétaire général adjoint du mouvement gaulliste et chargé de mission au cabinet de Jacques Chaban-Delmas, le premier ministre, lorsque celui-ci occupait le perchoir de l'Assemblée nationale. Ce pedigree impeccable et ses amis influents font d'André Rives-Henrÿs - c'est ainsi qu'il se fait appeler - un homme apprécié. Il doit à sa discrétion d'avoir été nommé, en juillet 1969, PDG d'une société qui fait appel à l'épargne publique à grand renfort de publicité. Le groupe qui l'emploie, la Garantie foncière, a besoin, pour inspirer confiance, d'un homme tel que lui. Quoi de plus rassurant, pour les petits épargnants, que cet élu si bien introduit ? Et quoi de moins encombrant, pour ses employeurs, que cet aristocrate sans fortune qui signe ce qu'on lui demande de signer, encaisse son salaire et vaque le reste du temps à ses occupations ?

En ce début des années 70, l'affaire de la Garantie foncière n'a pas encore éclaté. Mais c'est une bombe à retardement qui va révéler au grand jour le halo d'affairisme où baigne l'Union des démocrates pour la République (UDR), le tout-puissant mouvement gaulliste. L'affaire menacera jusqu'au président de la République, Georges Pompidou, et éclaboussera son premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, dont elle accélérera la chute.

L'affaire, pourtant, tient à peu de chose : quelques équilibristes de la finance jonglant avec l'argent des autres à la faveur d'une législation imprécise sur ce qu'on appelle les SCPI, ou sociétés civiles de placement immobilier. Mais quel tintamarre ! La presse en ébullition. Un procès-fleuve. Un scandale comme la V^e République n'en avait jamais connu. Elle en verra d'autres... Tous les ingrédients, en somme, d'un maelström politico-financier dont la France a le secret.

A la Garantie foncière, André Rives-Henrÿs n'est qu'un paravent décoratif et accommodant. Celui qui tire les ficelles s'appelle Robert Frenkel. Né à Paris en 1934, il a débuté dans la confection, tradition familiale oblige, avant de se découvrir une passion pour l'immobilier. Jovial et rondouillard, c'est un travailleur acharné et entreprenant. En 1967, devenu à la force du poignet un prospère marchand de biens, il a créé la Garantie foncière, qui l'enrichira aussi vite qu'elle précipitera sa chute.

Robert Frenkel n'a pas inventé l'ingénieux système auquel il doit sa réussite. Mais il exploite le filon



Robert Frenkel (à gauche), créateur en 1967 de la Garantie foncière, et André Rives-Henrÿs, député gaulliste de la Seine, derrière lequel Robert Frenkel s'abritait. Ci-contre, M^e Victor Rochoenir, l'avocat-conseil de la Garantie foncière, lors de l'instruction de l'affaire, en 1971.



KEYSTONE

munération annuelle de 10,25 % en contrepartie des loyers que perçoit la Garantie foncière.

A une époque où un livret de caisse d'épargne rapporte 5 %, c'est une aubaine. Séduits, les souscripteurs accourent. Début 1971, lorsque pointe le scandale, ils sont 12 500 à avoir confié leurs économies à Robert Frenkel, André Rives-Henrÿs et leurs acolytes. 227 millions de francs en tout.

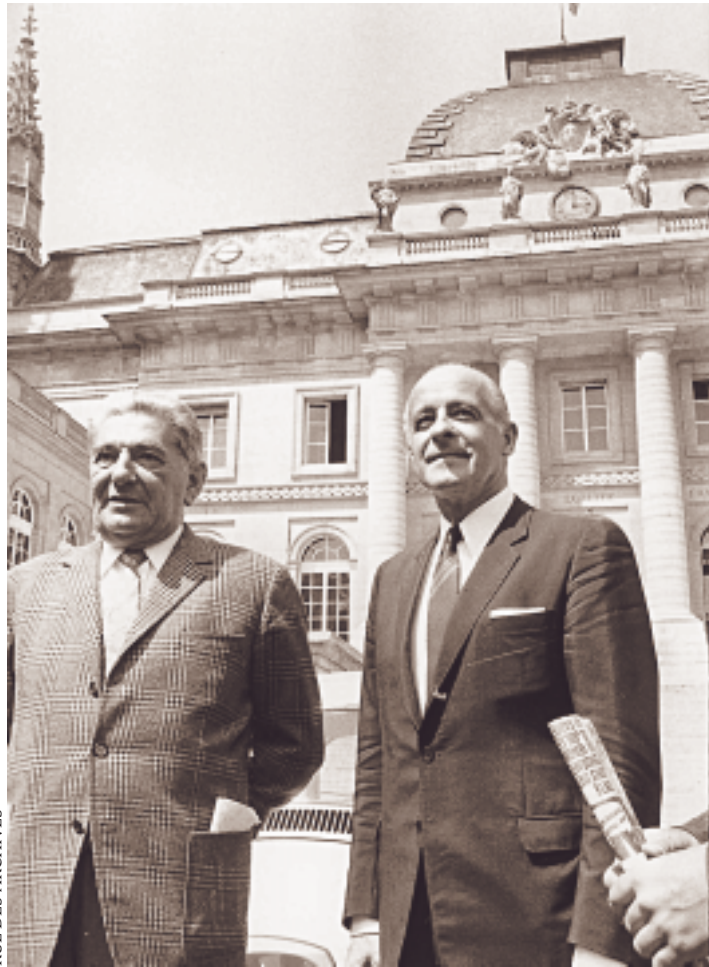
Robert Frenkel est la fée Carabosse de ce rêve de pierre-papier. Il inonde les journaux de pleines pages de publicité qui vantent le sé-

de la fête, régalez eux aussi, car la Garantie foncière les soigne.

Entre Naples et Palerme, à bord du *Mermoz*, les clients de Robert Frenkel savourent leurs dernières illusions d'épargnants choyés. Quelque temps auparavant, des rumeurs désobligeantes ont commencé à circuler sur la Garantie foncière. Elles sont alimentées par une SCPI concurrente, la Civile foncière, dont le fondateur, Raymond Roi, enrage de voir la Garantie foncière promettre à ses souscripteurs un rendement de 10,25 %, supérieur à ce qu'il verse à ses propres clients. Raymond Roi a de l'entregent. Il est l'époux de Ludmilla Tchérina et dîne à la table des puissants. Sans doute s'est-il montré suffisamment éloquent pour qu'à la fin de 1969 le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances s'intéresse à la Garantie foncière. Jacques Chirac n'est pas le premier à s'inquiéter ainsi des manigances de Robert Frenkel. Alertée par d'autres canaux, la Rue de Rivoli enquête déjà.

C'est elle qui, à son tour, saisira la justice. En janvier 1971, une information judiciaire est ouverte contre la Garantie foncière, dont la presse n'aura vent qu'au début de l'été. Le 8 juillet 1971, Robert Frenkel et son épouse sont cueillis à leur domicile, rue Nicolo à Paris (16^e), où ils collectionnent les toiles de maîtres, inculpés et écroués. C'est un coup de semonce, suivi d'un coup de tonnerre : l'inculpation d'André Rives-Henrÿs. Tous trois pour escroquerie, abus de confiance et complicité d'abus de biens sociaux.

Pour la justice, la tromperie ne fait pas de doute. L'immobilier ne peut pas rapporter 10,25 %. Tous les professionnels du secteur le disent. L'astuce consiste à régler les intérêts promis avec l'argent frais que versent les nouveaux souscripteurs. Grâce à ce tour de passe-passe, la société de Robert Frenkel tient ses engagements, mais elle mange son capital. Pour ne rien arranger, la justice a découvert que Robert Frenkel et ses complices s'enrichissent sur le dos de leurs clients en revendant au prix fort à la Ga-



L'avocat Jean-Louis Tixier-Vignancour, une figure de l'extrême droite, avec son client, André Rives-Henrÿs, quittant le Palais de justice de Paris, après son audition par le juge d'instruction.

rantie foncière des immeubles qu'ils acquièrent et rénovent à bas prix. Oubliées, les publicités mirobolantes qui séduisaient tant les gogos ! Envolee, l'illusion de participer, sur un strapontin, au grand Monopoly de l'immobilier ! En ce mois de juillet 1971, les clients de la Garantie foncière tombent de haut.

Durant des mois, la France va se passionner pour ce scandale financier aux relents politiques. Dix-sept inculpations sont prononcées, dont deux à l'encontre de frères de Robert Frenkel, qui ont servi de prête-noms. M^e Victor Rochoenir, l'avocat-conseil de la Garantie foncière, est à son tour incarcéré pour complicité d'escroquerie et d'abus de confiance. Il a connu Robert Frenkel au régiment et a tâté depuis de la politique, d'abord chez les socialistes, ensuite du côté des gaullistes de gauche. Ce n'est pas un homme politique de premier plan, loin de là, mais il a ses entrées. Une photo fait jaser. Elle le montre en compagnie de Georges Pompidou et de Jacques Baumel, le secrétaire général du mouvement gaulliste, au cours d'une réunion politique comme il y en a tant. De là à penser qu'il a bénéficié de protections haut placées...

Avant d'être expédié à Fleury-Mérogis, Victor Rochoenir a plaisanté avec Robert Frenkel au téléphone : « *N'oublie pas les 180 millions que tu as donnés pour la campagne électorale de Pompidou.* » C'est faux, mais ils sont sur écoute. La presse s'enflamme. L'opposition se scandalise. Les communistes ont un vieux compte à régler avec André Rives-Henrÿs, qui a chassé l'un des leurs, Paul Laurent, du 19^e arrondissement de Paris lors des législatives de 1968. Quant à Victor Rochoenir, les communistes le connaissent bien, lui aussi, depuis qu'il s'est présenté sans succès contre trois de leurs dirigeants : Jeannette Thorez-Vermeersch (1958) Maurice Thorez (1962) et Georges Gosnat (1967).

Premier secrétaire du PS depuis peu, François Mitterrand aura ce commentaire hardi : « *Des scandales, des malhonnêtetés seraient possibles sous un autre régime. Mais une société socialiste n'offrirait pas le champ libre à la spéculation, ne livrerait pas les terrains à la jungle des intérêts.* » A l'Assemblée nationale, les socialistes obtiendront, non sans mal, la création d'une commission d'enquête sur les SCPI. Composée à la proportionnelle des

groupes, elle est dominée par l'UDR, dont le poids est écrasant depuis le raz de marée électoral d'après mai 68. Comme prévu, la commission absoudra le pouvoir d'avoir laissé prospérer si longtemps la Garantie foncière et ses semblables.

Les gaullistes ne dominent pas seulement l'Assemblée. Ils règnent sans partage sur la vie politique depuis 1958. Cela crée des habitudes, sinon un sentiment d'impunité. Les plus lucides s'en alarment le jour où, pour défendre son « honneur », André Rives-Henrÿs monte à la tribune du Palais-Bourbon. Il sait sa mort politique proche, mais s'insurge d'être lâché par ses « amis ». Dans un silence glacial, il menace : « *Ceux qui me jettent les premières pierres feraient bien de prendre garde.* » Paroles en l'air. Les gaullistes ont beau compter des moutons noirs dans leurs rangs, ils sont d'abord victimes d'un climat d'affairisme dont le scandale de la Garantie foncière est le révélateur et André Rives-Henrÿs le symbole. Jacques Chaban-Delmas, le premier ministre, en fera à son tour les frais lorsque *Le Canard enchaîné* révélera en janvier 1972, en pleine affaire de la Garantie foncière, qu'à force d'astuces fiscales il ne paie pas un centime d'impôt sur le revenu.

Entre Naples et Palerme, à bord du « Mermoz », les clients de Robert Frenkel savourent leurs dernières illusions d'épargnants choyés

Lorsque s'ouvre le procès de la Garantie foncière, en octobre 1973, « Chaban » a été remplacé à Matignon par Pierre Messmer. La fièvre politique est retombée, mais une belle empoignade judiciaire se prépare. Trois mois de procès, trente-six audiences. De jeunes avocats y aiguisent leur talent, Joseph Roubache pour Robert Frenkel, Daniel Soulez Larivière pour Victor Rochoenir, d'autres encore. André Rives-Henrÿs a pour défenseur Jean-Louis Tixier-Vignancour, une figure de l'extrême droite, dont les gaullistes redoutent le pire. A leur grand soulagement, les débats ne dégèneront pas en déballeage politique.

Les inculpés le clament haut et fort : les sociétés civiles de placement immobilier n'ont été réellement réglementées qu'en 1971, et encore. Jusque-là, le flou prévalait, propice aux interprétations. Le seul tort de Robert Frenkel et de ses complices est-il d'avoir profité de ce quasi-vice juridique ? Ou sont-ils des escrocs ? Comptes faits et refaits, on s'apercevra que les clients de la Garantie foncière n'ont pas réalisé une si mauvaise affaire. Placé dans la pierre, en pleine effervescence immobilière, leur capital n'a pas fondu, loin de là. Même s'ils ont cru tout perdre dans l'effolement du scandale, leurs économies ont continué de fructifier. Malgré les acrobaties de Frenkel et de ses consorts, au bout du compte ils s'y retrouveront.

Mais ils ont été trompés. C'est ce qu'affirme en mars 1974, il y a vingt-cinq ans, le tribunal correctionnel de Paris. Les principaux inculpés, Robert Frenkel et son épouse, André Rives-Henrÿs et Victor Rochoenir, sont condamnés à des peines d'emprisonnement ferme que la cour d'appel confirmera quelques mois plus tard. Après avoir tenté, à coups de procédures, de retarder le moment fatidique, André Rives-Henrÿs, ci-devant compagnon gaulliste, est incarcéré à son tour, à Fresnes, en août 1975. Ce fut l'épilogue d'une affaire qu'Henri Salvador avait si bien mise en chanson : « *Ah, la Garantie foncière/ Ça c'était la bonne affaire/ Je m'voyais propriétaire/ Rien n'est plus sûr que la pierre.* »

Bertrand Le Gendre

Les millions envolés du Patrimoine foncier

Un scandale en cachait un autre. Alors qu'éclatait l'affaire de la Garantie foncière, en juillet 1971, une autre société civile de placement immobilier, Le Patrimoine foncier, faisait à son tour parler d'elle. L'un de ses animateurs, André Roulland, ancien député gaulliste, avait été chargé de mission au cabinet de Georges Pompidou lorsque celui-ci était premier ministre. Mais le rôle d'André Roulland, au Patrimoine foncier, était marginal. Le véritable patron était un brasseur d'affaires du nom de Claude Lipsky. Sur le point d'être inculpé, Lipsky s'enfuit en Israël, d'où il sera extradé puis condamné en appel à huit ans d'emprisonnement pour avoir détourné 43 millions de francs au détriment des petits épargnants qui lui avaient fait confiance. Ces sommes lui avaient servi à renflouer d'autres sociétés de son groupe.

Comme pour le scandale de la Garantie foncière, les gaullistes furent montrés du doigt. L'un des leurs, M^e Victor Rochoenir, avait été mêlé aux deux affaires, comme conseiller juridique du Patrimoine foncier et de la Garantie foncière.

mieux que ses concurrents. Les sociétés civiles de placement immobilier comme la Garantie foncière achètent des immeubles avec l'argent de leurs clients, sous forme de parts, que ses clients souscrivent. Les acquéreurs sont généralement des épargnants modestes, incapables d'investir directement dans l'immobilier, où le « ticket d'entrée », tel l'achat d'un studio, est trop élevé. Pour 1 000 francs la part, les souscripteurs de la Garantie foncière deviennent copropriétaires d'immeubles sis à des adresses prestigieuses, avenue de Messine, rue de la Bienfaisance, avenue d'Iéna... Commerçant-né, Frenkel s'entend à séduire le chaland... Mieux, il garantit aux souscripteurs une ré-

rieux de son entreprise : « *En matière de placement, beaucoup de Suisses nous trouvent plus suisses qu'eux.* » Conquis d'avance, le pigeon pousse la porte du confortable hôtel particulier où la Garantie foncière a installé ses bureaux, rue Jasmin, à Paris (16^e). Luxe discret, personnel avenant. En tailleur Chanel, la blonde Nicole Frenkel, l'épouse et l'associée de Robert, occupe au premier étage un bureau Louis XV où elle n'a aucun mal à balayer leurs dernières hésitations. Il faut dire que la Garantie foncière les cajole. Prodiges, elle a convié, en septembre 1970, ses meilleurs clients à une croisière d'agrément baptisée « Biens au soleil ». Une cinquantaine de journalistes sont

IMAGE L'institut Ipsos a réalisé un sondage inédit auprès de 637 leaders d'opinion en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni, sur la notoriété des principales

entreprises européennes. ● L'OBJECTIF est de déterminer quelles sont, aux yeux des chefs d'entreprise, des leaders syndicaux, des présidents d'association et des journalistes in-

terrogés, les entreprises les mieux préparées à affronter la concurrence internationale. ● LES GROUPE allemands et français dominent le Top 30 européen des quatre cents entre-

prises citées spontanément : on trouve onze sociétés allemandes (Deutsche Bank, Deutsche Telekom, Siemens, Bayer en tête) et quatorze françaises, principalement issues du

secteur public (France Télécom, EDF, AXA-UAP, Carrefour). ● MAIS LA NOTORIÉTÉ des entreprises européennes dépasse rarement les frontières de leur pays d'origine.

Les entreprises allemandes et françaises sont les plus influentes en Europe

Selon un sondage réalisé auprès des leaders d'opinion des cinq principaux marchés du continent, les groupes allemands et français dominent le palmarès des sociétés européennes citées spontanément pour leur notoriété. Les britanniques sont étonnamment en retrait

PLUSIEURS critères permettent d'évaluer la puissance d'une entreprise. A commencer par son poids capitalistique, qui fluctue au fil des opérations financières et des évolutions de la Bourse, et sa position commerciale évaluée en parts de marché. Il y a aussi son image, qui influence de façon inconsciente le consommateur lorsqu'il est en face d'un rayon de supermarché, l'investisseur qui choisit une action ou l'homme politique lorsqu'il est prêt à commenter l'actualité devant des micros.

A l'heure des négociations mondiales, le pouvoir économique local se mesure à l'échelle de l'Europe. Les patrons français qui briguent des positions internationales sont inquiets. Ils veulent contrôler leur image et dépensent plusieurs milliards de francs (8,3 milliards en 1996) en relations publiques pour faire apprécier leur marque par les leaders d'opinion de l'Europe institutionnelle. Qu'en est-il ? Un sondage inédit permet de dresser un premier état des lieux. Ipsos/Euro RSCG Corporate a interrogé, du 18 novembre au 1^{er} décembre 1998, un échantillon représentatif de 637 chefs d'entreprise, leaders syndicaux, présidents d'association et journalistes, allemands, espagnols, français, italiens et britanniques, et établi la liste des entreprises européennes les plus citées.

La question était unique et ouverte : « Quelles sont, selon vous, les entreprises européennes qui sont les mieux préparées à affronter la concurrence internationale dans les mois et années à venir ? » Elle évalue, selon Ipsos, le degré de confiance qu'elles inspirent et le niveau d'internationalisation de leur notoriété.

Premier constat. Les entreprises allemandes et françaises dominent le Top 30 européen des quatre cents sociétés citées spontanément : on trouve onze entreprises allemandes (Deutsche Bank, Deutsche Telekom, Siemens, Bayer... en

Le "Top 30" européen			
LES ENTREPRISES LES PLUS CITÉES PAR 637 LEADERS D'OPINION EN EUROPE (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni)			
CLASSEMENT	EN %	PAYS	SECTEURS D'ACTIVITÉ
1	18	Allemagne	Banque
2	15	Allemagne	Télécommunications
3	13	France	Télécommunications
4	11	Allemagne	Electronique
5	11	France	Energie
6	11	Royaume-Uni	Transport
7	10	Allemagne	Santé, chimie
8	10	France	Assurances
9	9	France	Grande distribution
10	9	Allemagne	Assurances
11	8	France	Transport
12	7	France	Energie
13	7	Allemagne	Electronique
14	7	Allemagne	Santé, chimie
15	7	France	Transport
16	7	France	Aéronautique et défense
17	7	France	Télécommunications
18	6	Allemagne	Transport
19	6	France	Banque
20	6	Allemagne	Aéronautique et défense
21	6	France	Grande distribution
22	6	Allemagne	Energie
23	6	Allemagne	Télécommunications
24	6	France	Aéronautique et défense
25	5	Royaume-Uni	Télécommunications
26	5	France	Santé, chimie
27	5	France	Banque
28	5	Espagne	Télécommunications
29	5	Italie	Télécommunications
30	5	Royaume-Uni	Aéronautique et défense

Source : EURO RSCG-Corporate/Ipsos, janv. 1999

tête) et quatorze entreprises françaises, principalement issues du secteur public (France Télécom, EDF, AXA-UAP, Carrefour...). Les pays du Sud, Italie et Espagne, se hissent dans le bas du tableau grâce à leurs opérateurs nationaux de télécommunication. La Grande-Bretagne ne fournit que trois en-

treprises à ce palmarès : la compagnie aérienne British Airways, British Telecom et British Aerospace.

Deuxième constat, la notoriété des groupes européens dépasse rarement les frontières de leur pays d'origine. Il n'existe pas encore d'entreprise bénéficiant d'une image institutionnelle européenne.

La Deutsche Bank et Allianz-AGF, en tête des établissements de la banque et de l'assurance

POUR LES DÉCIDEURS européens, la cause est entendue : les entreprises allemandes et françaises sont les mieux placées pour dominer la finance européenne de demain. La Deutsche Bank remporte une très belle victoire de notoriété. Plus d'un décideur européen sur trois estime qu'elle est la banque la mieux armée pour affronter la concurrence internationale.

Deuxième au classement dans ce secteur, le Crédit agricole recueille 12 % des suffrages, et la BNP, numéro trois, 11 %. Le sondage, bouclé avant l'annonce du rapprochement Société générale-Paribas, crédite la Générale de 9 % de citations, ex aequo avec la Dresdner Bank, Paribas étant citée par seulement 2 % de décideurs. Les banques françaises occupent trois des cinq premières places, la première britannique, Barclays, arrivant en sixième position.

La notoriété de la Deutsche Bank s'étend bien au-delà de l'Allemagne. La banque est bien perçue par les Espagnols, les Italiens, les Français et même les Britanniques. L'établissement est bien implanté à Londres où il a racheté une banque d'affaires, Morgan Grenfell,

qui porte désormais son nom. La Deutsche Bank compte 250 agences en Italie et autant en Espagne où elle vient de signer un contrat avec les services postaux espagnols qui distribueront ses produits. La banque s'est aussi renforcée en Belgique en y rachetant la prospère filiale du Crédit lyonnais. Il n'y a qu'en France qu'elle n'a pas réussi à se doter d'un réseau.

AXA EN BONNE POSITION

Côté assurance, le groupe Allianz-AGF vient en tête du classement, bénéficiant de sa double marque : Allianz est cité par 23 % des interrogés et AGF par 8 %. Les deux marques sont complémentaires, Allianz étant souvent cité en Allemagne, en Italie et en France, et les AGF en France, au Royaume-Uni et en Espagne. AXA arrive en bonne position, avec 24 % de suffrages, et une bonne notoriété en Espagne et au Royaume-Uni. AXA a en outre beaucoup investi pour développer sa marque aux Etats-Unis.

Sophie Fay

Les fusions réalisées dans la chimie et la pharmacie restent méconnues

« RIEN n'est plus lent et plus difficile que l'évolution de l'image d'un groupe dans l'opinion », constatait récemment le patron d'une entreprise industrielle, en observant que sa nouvelle stratégie était ignorée du grand public. « Il faut plusieurs semaines à un patron pour convaincre l'encadrement du bien-fondé d'une nouvelle stratégie, quelques mois avant que le personnel y adhère à tous les niveaux et parfois des années pour que cela soit perçu à l'extérieur », précisait-il. Peu de personnes interrogées par Ipsos à propos du secteur santé-chimie connaissent le véritable poids des entreprises au-delà de leurs frontières.

Le secteur reste dominé par les allemands Bayer, Hoechst et Basf, les trois groupes les plus évoqués par les euroleaders (entre 13 % et 28 % des citations). Ces derniers n'ont visiblement pas intégré l'importance des mutations que connaît l'industrie pharmaceutique pour affronter la concurrence. Le suisse Novartis, né de la fusion entre Ciba et Sandoz, et numéro deux mondial dans la santé, a un taux de notoriété quasi inexistant (2 %). Glaxo-Wellcome, résultat de la fusion de deux groupes, fait à peine mieux (6 %). Pourtant ces mariages ont plus de trois ans d'âge.

A l'inverse, Rhône-Poulenc profite de sa très forte image en France

pour faire jeu égal avec ses concurrents allemands (14 %). L'entreprise centenaire a un taux de notoriété quatre fois supérieur à celui de sa compatriote presque trentenaire Sanofi.

L'écart est le même pour ICI et Zeneca. Pourtant, ces deux sociétés avaient la même maison-mère avant de décider, en 1993, de se scinder. D'un côté la chimie, qui a gardé l'appellation ICI, de l'autre la santé avec pour nom Zeneca. Six ans après sa naissance, cette marque ne s'est pas imposée : elle n'est citée que par 1 % des euroleaders.

Dominique Gallois

Certains secteurs sont prisonniers de leurs marchés nationaux. C'est le cas des distributeurs d'énergie (EDF et GDF, RWE Group, Suez-Lyonnaise des eaux...). Et, dans une moindre mesure, des entreprises de transport. Ce constat n'est pas surprenant lorsqu'il s'agit de sociétés nationales (Iberia, Deutsche Bahn, Railtrack...). Il l'est pour les constructeurs automobiles : seul Volkswagen est cité dans les cinq pays, BMW n'est cité que par les Allemands et les Britanniques, Peugeot-Citroën que par les Français et les Espagnols, et Fiat, que par les Italiens. L'Europe de l'automobile n'est pas faite.

LA SURPRISE NESTLÉ

Celle des médias, elle, est en chantier. Le démarrage de la diffusion des chaînes de télévision par satellite en 1997 a donné le coup d'envoi à une bataille entre opérateurs pour contrôler les « tuyaux » (décodeurs, pay-per-view...) et leur contenu (catalogues de films et droits sportifs). Le secteur se prépare à une vague de concentrations. En attendant, Canal Plus, Murdoch, Kirch et Berlusconi, qui s'observent depuis deux ans en Europe, ne jouissent que d'une notoriété très nationale : Canal Plus est cité en France et en Espagne ; Bertelsmann n'est connu que des leaders allemands, Bouygues (propriétaire de TF 1) que des Français, et BSKyB, que des Anglais.

Le constat vaut pour la grande distribution : le niveau de concentration est faible et les marchés restent aux mains de petits opérateurs locaux. La notoriété des enseignes comme Carrefour (cité par les Français et Italiens), Metro (par les Français, les Allemands et les Italiens) et Marks & Spencer (par les Anglais et les Français), suit les stratégies d'implantation géographique. Une surprise toutefois, les leaders d'opinion attribuent à Nestlé, géant suisse de l'agro-alimentaire, l'image d'un distributeur.

Il existe malgré tout des entreprises connues par les leaders d'opinion des cinq pays. Dans le secteur bancaire, par exemple : la Deutsche Bank et la banque Barclays sont citées sur tous les marchés. Certes, les Allemands sont les plus nombreux à afficher leur confiance en la Deutsche Bank, mais cette confiance est partagée par les Espagnols, les Italiens et dans une moindre mesure les Français et les Anglais. Même constat pour certains transporteurs aériens, comme Air France et Lufthansa, ou le constructeur Volkswagen, qui jouissent d'une bonne notoriété dans au moins quatre pays.

Cette présence homogène s'explique par la commercialisation des produits sous une marque unique. Dans le secteur de l'électronique, Siemens, première à être citée en Europe sur son secteur, l'est dans les cinq marchés puisqu'elle y vend ses produits électroniques. « Ce type d'entreprise jouit d'une bonne notoriété institutionnelle principale-

Les cinq premières entreprises par secteur d'activité

en % des réponses

BANQUE

DEUTSCHE BANK GROUP	35
CRÉDIT AGRICOLE	12
BNP	11
DRESNER BANK	9
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	9

ÉLECTRONIQUE

SIEMENS ABB DEUTZ	33
PHILIPS	22
THOMSON-CSF	13
GRUNDIG	6
ALCATEL ALSTHOM	5

TÉLÉCOMMUNICATIONS

DEUTSCHE TELEKOM	32
FRANCE TÉLÉCOM	25
MANNESMANN	12
TELEFONICA DE ESPAÑA	10
BOUYGUES	10

SANTÉ/CHIMIE

BAYER	28
HOECHST (GROUP)	19
RHÔNE-POULENC	14
BASF	13
GLAXO WELLCOME	6

ÉNERGIE/GAZ/EAU/ÉLECTRICITÉ

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE	27
GAZ DE FRANCE	17
RWE GROUP	14
SUEZ LYONNAISE DES EAUX	11
ENDESSA GROUP	9

GRANDE DISTRIBUTION

CARREFOUR GROUP	26
GROUPE AUCHAN	16
METRO	11
LECLERC	10
PROMODES GROUP	9

ASSURANCE

AXA-UAP	24
ALLIANZ	23
AGF	8
CORPORACION MAPFRE	7
GENERALI GROUP	5

TRANSPORTS

BRITISH AIRWAYS	24
SNCF	17
AIR FRANCE GROUP	17
LUFTHANSA GROUP	14
DEUTSCHE BAHN	9

AÉRONAUTIQUE ET DÉFENSE

DASSAULT AVIATION	18
AEROSPATIALE	16
DAIMLER-BENZ GROUP	15
BRITISH AEROSPACE	14
AIRBUS INDUSTRIE	10

MÉDIAS ET COMMUNICATION

CANAL +	9
BERTELSMANN	8
BOUYGUES	6
RTL	6
DEUTSCHE TELEKOM	5

Source : EURO RSCG-Corporate/Ipsos, janv. 1999

ment construite à partir de sa communication produit», explique Laurent Habib, le directeur général d'Euro RSCG Corporate. D'une manière un peu différente, le groupe d'assurances Allianz-AGF bénéficie d'une bonne notoriété puisqu'elle cumule des marques connues dans certains pays et pas dans d'autres : AGF est fréquem-

ment citée par les leaders français, Allianz, par les allemands.

Troisième et dernier constat. Les leaders allemands et français sont plus optimistes concernant leurs entreprises nationales que les espagnols, les anglais et les italiens. Deutsche Bank arrive en tête du Top 30 parce qu'elle a été citée par 66 % des leaders allemands, et Deutsche Telekom par 55 % d'entre eux. France Telecom obtient la troisième place parce que 56 % des

Qui sont les leaders d'opinion ?

Pour établir ces classements, l'institut de sondage Ipsos a constitué un échantillon représentatif de 637 personnes sur les cinq principaux marchés européens en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni. Les critères de sélection retenus sont les suivants : être chef d'entreprise, cadre supérieur, profession intellectuelle supérieure ou journaliste, et/ou disposer d'un mandat politique, syndical ou être à la tête d'une association de plus de cent membres.

Les profils ont ensuite été complétés : lire un quotidien, voyager fréquemment en avion, encadrer des personnes au sein d'une entreprise, être responsable d'un budget, avoir été interviewé au cours des douze derniers mois ou avoir écrit un article au cours des douze derniers mois, être consulté sur l'actualité économique et politique et disposer d'un réseau de relations professionnelles important. Ils ont été interrogés par téléphone et à leur domicile, du 18 novembre au 1^{er} décembre 1998.

certes locale mais elle n'est choisie que par 26 % des leaders espagnols. Même constat pour les Italiens. Ils sont seulement 22 % à afficher leur confiance en Telecom Italia, la première entreprise qu'ils citent. Les Britanniques ne font guère mieux : 20 % citent fréquemment British Airways, 19 % British Aerospace et 13 %, seulement, Marks & Spencer.

Florence Amalou

Olivetti veut prendre le contrôle de Telecom Italia

MILAN
correspondance

Le groupe italien Olivetti a annoncé, vendredi 19 février, avoir convoqué, dimanche, une réunion de son conseil d'administration, pour délibérer d'une « importante opération stratégique et financière concernant Telecom Italia ». Selon la presse italienne de vendredi, Olivetti s'approprierait à lancer une offre publique d'achat (OPA) sur la totalité du capital de l'opérateur téléphonique Telecom Italia, dont la capitalisation en Bourse équivaut à plus de 46 milliards d'euros.

Roberto Colaninno, l'administrateur délégué d'Olivetti et l'un de ses principaux actionnaires, a réussi en deux ans à redresser le groupe d'Ivrea en cédant plusieurs divisions, dont la micro-informa-

tionnelle, et en recentrant Olivetti sur les télécommunications, gérées en joint-venture avec le groupe allemand Mannesmann. A travers ce joint-venture, baptisé Oliman, sont ainsi contrôlés le deuxième opérateur italien de téléphonie mobile (Omnitel) et de téléphonie fixe (Infostrada).

OBSTACLE STATUTAIRE

Mannesmann a réalisé, vendredi, la dernière phase du contrat signé avec Olivetti et est monté à 49,9 % dans Oliman. Olivetti pourrait vendre à son partenaire allemand sa part restante dans Oliman pour prendre le contrôle de Telecom Italia.

La privatisation de ce dernier, à l'automne 1997, n'a été qu'une demi-réussite. Le « noyau dur » mis

en place, composé de banques et d'assurances et du holding de la famille Agnelli, représentée à peine plus de 6 % du capital. Le Trésor doit céder ces jours-ci sa participation résiduelle de 3,4 %.

Olivetti pourrait acquérir simplement cette part. Mais le statut de Telecom Italia empêche un actionnaire de dépasser 3 % du capital, un obstacle qui ne peut être levé qu'en cas d'OPA. Cette opération pourrait être financée, outre par la vente d'Oliman, par des fonds levés sur les marchés, tandis qu'une fusion Olivetti-Telecom diluerait l'énorme endettement ainsi engendré. Le risque est toutefois qu'un géant mondial du secteur lance une contre-OPA.

Marie-Noëlle Therisse

L'assurance-vie permet d'échapper aux contraintes des successions

Un épargnant peut utiliser un contrat pour favoriser un enfant - handicapé, par exemple - par rapport aux autres, voire un neveu ou une concubine. Mais l'administration fiscale se montre impitoyable envers les abus

SI L'ASSURANCE-VIE a acquis de plus en plus de souplesse au fil des décennies, au point de représenter aujourd'hui plus de 60 % de l'épargne financière des ménages français, elle n'en conserve pas moins un certain nombre de règles. Ces dernières justifient un régime fiscal toujours favorable, même si l'exonération des droits de succession est désormais limitée à 1 million de francs (152 449 euros) par héritier. Le code des assurances précise que

les règles en matière de succession ne s'appliquent pas... aux sommes versées sur un contrat vie. Un épargnant peut dans une certaine mesure utiliser l'assurance-vie pour favoriser un enfant - handicapé, par exemple -, voire un neveu, une concubine et/ou ses enfants. Mais pas de façon « exagérée », même si aucun texte ou décision judiciaire ne fixe de règle précise à ce sujet.

Néanmoins, le Service de la législation fiscale a énoncé en 1993 quel-

qu'il est facile au souscripteur indécis, maladroite ou mal conseillé, d'échapper à une condamnation, financièrement lourde de conséquences vu les pénalités prévues.

● Les abus de droit

Chaque année, le Comité consultatif pour la répression des abus de droit établit un rapport extrêmement précis. En 1997, le président du comité a été saisi de 18 affaires, dont une petite majorité portant sur les droits d'enregistrement et les donations d'immeubles déguisées en ventes. Ce comité a notamment donné un avis remarquable sur une affaire touchant l'assurance-vie, dans des circonstances qui peuvent malheureusement se reproduire chez des personnes âgées ou malades.

Ainsi, M^{lle} H. est placée à l'extrême fin de sa vie sous la tutelle de son frère, M. H. Ce dernier souscrit au nom de sa sœur alors à l'hôpital à la veille de son décès trois contrats d'assurance-vie d'un montant respectif de 300 000 francs (45 734 euros), 230 000 francs (35 063 euros) et 400 000 francs (60 976 euros) ; à son profit et à celui de son frère. M^{lle} H. étant décédée avant l'âge de soixante-dix ans, l'art. 757B du CGI plafonnant à 200 000 francs l'« innocuité » de transmission du capital ne s'applique pas et les sommes perçues n'ont donc apparemment pas à être déclarées dans l'actif successoral.

Le comité a pourtant considéré que M. H. n'avait souscrit ces contrats à son profit et à celui de son frère que dans un but exclusif : réduire l'actif successoral du montant des cotisations versées, et éluder ainsi le paiement des droits de mutation par décès entre collatéraux. Il a estimé que l'administration était fondée à mettre en œuvre la procédure de redressement pour les raisons suivantes :

- les contrats ont été souscrits à la veille du décès de M^{lle} H., alors en réanimation depuis plusieurs jours ;
- ils ne comportaient aucun aléa et ne rémunéraient pas une épargne longue ;
- le montant des primes représen-

taient la quasi-totalité des avoirs de M^{lle} H., donc une part « exagérée » ;

- la durée prévue était de quatorze ans (soit bien plus que son espérance de vie), et l'un des contrats prévoyait un versement annuel de 300 000 francs (45 734 euros), alors que M^{lle} H. n'avait plus d'argent pour le faire.

● Les limites du fisc

Autant le fisc peut invoquer l'abus de droit s'il a établi une volonté de fraude, autant il ne pourra effectuer que le simple rétablissement de la base normale d'imposition lorsque le caractère licite des situations créées est incontestable. Ces dispositions ne sont pas applicables lorsqu'un contribuable a consulté par écrit l'administration centrale avant de conclure le contrat en l'éclairant sur la portée réelle de l'opération, et qu'elle ne lui a pas répondu dans un délai de six mois.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité des contribuables, seul un inspecteur principal peut donner le visa autorisant la mise en œuvre d'une telle procédure ; toute notification de redressement doit être clairement motivée et indiquer la possibilité en cas de désaccord sur le redressement

notifié de saisir le Comité des abus de droit, le citoyen impliqué jouissant alors d'un délai de trente jours pour répondre.

● Des conséquences lourdes mais de portée limitée

Si l'administration peut obtenir le rétablissement du véritable caractère d'un contrat ou d'une convention, il se limitera à son aspect fiscal et restera donc valable entre les parties, même s'il n'avait qu'un objectif : frauder le fisc. De plus, si l'avis du comité est bien consultatif, il n'en a pas moins un effet considérable : en cas de différend persistant, aboutissant au lancement d'une procédure contentieuse, le contribuable ou l'administration refusant de s'y conformer supportera la charge de la preuve, ce qui constitue un sérieux handicap pour triompher.

● Dissimulation ou abus

Lorsqu'un certain nombre de stipulations et manœuvres visent à permettre la dissimulation de la véritable portée d'un contrat ou d'une convention, afin d'éviter le paiement des taxes normalement dues, les suppléments de droits, impôts ou taxes exigibles subissent une majora-

tion de 80 % assortie d'intérêts de retard. Même si le comité n'a pas été consulté, celle-ci est solidairement applicable à toutes les parties au contrat ou à la convention.

● Prudence oblige

Tout contribuable éprouvant des doutes sur la portée réelle d'une opération ou d'un montage qu'un conseiller lui aurait présenté comme subtil, efficace en termes d'économies fiscales et... peu utilisé par la concurrence a intérêt à solliciter l'avis du Comité consultatif.

A défaut, la lecture attentive des rapports rendus publics au cours des dernières années lui apportera des renseignements précieux. Lorsqu'il s'agit d'assurance-vie, donc d'un placement représentant des années d'épargne et une partie importante, voire essentielle d'une succession, les « bons pères de famille » ne devraient pas hésiter à lever les ambiguïtés possibles de leur situation familiale devant leur banquier ou leur assureur. Ce dernier est tenu au secret professionnel, et c'est un moyen d'éviter à ses proches des successions difficiles.

Didier Verneuil

Il faut rembourser rapidement les avances

Tout le monde peut avoir besoin d'argent pour faire face à une situation imprévue, en particulier sur une longue période de dix ou vingt ans qui correspond à la durée de vie d'un contrat. L'avance, autorisée dans tous les bons contrats, permet à un épargnant titulaire d'un contrat d'assurance-vie d'obtenir une partie de son placement net à un coût modique, ce qui paraît normal puisque cet argent lui appartient virtuellement. En revanche, il devra la « rembourser » dans un délai maximal de deux ou trois ans pour éviter de tomber dans une situation d'abus et tout risque de requalification, pénalisée par le fisc. A ce sujet, il nous paraît significatif que le Groupement des assurances de personnes de la Fédération des sociétés d'assurances (FFSA) recommande aux compagnies d'obtenir le remboursement des avances avant le terme des contrats, et de ne pas prévoir d'avances programmées dans les contrats. Cette démarche nous semble parfaitement fondée, notamment pour éviter une banalisation intégrale de l'assurance-vie, et donc à terme de son régime fiscal, avec entre-temps des requalifications pour abus...

ques principes de base qui éclairent bien le comportement à adopter : « S'il n'existe aucune règle en la matière, on confirme que les situations sont examinées une par une. Quand le but exclusif d'un contrat est le détournement fiscal afin d'éviter l'impôt, la sanction de l'abus de droit ne fait aucun doute. C'est le cas, par exemple, quand un contrat est souscrit par une personne sur son lit de mort et pour des capitaux importants. A l'inverse, si l'on est face à un contrat souscrit depuis vingt ans et alimenté régulièrement et même si ce contrat représente une fraction très importante du patrimoine total, la question se pose différemment car il semble que l'existence du contrat, là, n'ait aucun rapport avec une volonté d'éviter l'impôt. »

Les tribunaux se fondent le plus souvent sur le patrimoine et les reve-

nus du souscripteur, voire l'âge de l'assuré, pour en juger, reconnaissant également qu'il est légitime d'optimiser fiscalement ses investissements, mais que le montage d'une opération à des fins exclusivement fiscales constitue un abus de droit.

En pratique, il est très rare que le fisc agisse au nom de l'abus de droit, car la sécurité nécessaire des échanges, donc la pérennité des contrats, lui impose la charge de la preuve. Elle est toujours difficile à établir dans la mesure où la plupart des personnes susceptibles d'être incriminées mêlent des objectifs fiscaux à d'autres, patrimoniaux par exemple, ce qui suffit à les protéger des foudres de l'administration. En revanche, lorsqu'elle se lance dans l'aventure, c'est qu'elle dispose d'un dossier solide, et il sera alors très dif-

Beaucoup plus d'emprunts russes recensés que prévu

LE NOMBRE de titres comptabilisés dans le cadre du recensement national des emprunts russes sera bien supérieur aux trois millions sept cent soixante mille annoncés le 9 février par le ministère de l'économie et des finances, selon une association de petits porteurs, GPTR. Le chiffre de 3 760 098, présenté comme un premier décompte par la direction générale de la Comptabilité publique - service du ministère chargé du recensement - correspond aux nombres de coupures et non au nombre de titres, explique Jean-Marie Lattès, porte-parole du groupement des porteurs de titres russes (GPTR).

Or les emprunts russes ont été émis sous la forme de coupures simples portant une seule obligation et de coupures multiples portant, selon les cas, cinq, dix ou vingt-cinq obligations. « Le nombre de titres est donc très supérieur au nombre de coupures », explique M. Lattès. Pour l'instant, le chiffre de 3,76 millions reflète le nombre de papiers et non le nombre de titres recensés. A la Comptabilité publique, on confirme que ce décompte porte effectivement sur le nombre de papiers et que le nombre final de titres sera « forcément supérieur ».

SCHÉMA DE RÉPARTITION

Mais, souligne une responsable de la direction générale de la Comptabilité publique, « il y a probablement des titres qui ne seront pas retenus pour l'indemnisation. Nous avons communiqué sur ce qui avait été recensé (actions, obligations), il ne faut pas en tirer de conclusion sur ce qui va être indemnisé ».

Ce problème a été découvert cette semaine lors de l'audition du GPTR par la commission de suivi des accords entre la France et la Russie sous la présidence du conseiller d'Etat Jean-Claude Paye. La commission devra avoir une idée plus exacte du nombre de titres recensés avant de pouvoir proposer au gouvernement un schéma de répartition de la somme versée par la Russie pour indemniser les porteurs d'emprunts russes et les personnes spoliées.

Les porteurs de titres russes ont été invités entre juillet 1998 et janvier 1999 à venir déposer leurs titres aux guichets du Trésor public afin de procéder à un recensement en vue d'une indemnisation. L'accord franco-russe, signé en novembre 1996, pour régler un long et douloureux contentieux prévoit que Moscou verse à la France 400 millions de dollars (357 millions d'euros ou 2,34 milliards de francs) sur quatre ans.

250 millions de dollars ont été jusqu'à présent versés par Moscou. La Russie doit encore verser trois tranches de 50 millions de dollars d'ici à août 2000.

BOURSE

Dépêches économiques et financières 24 h/24 (Agence Reuters)

3615 LE MONDE

SOLSTICE

Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10

Sicav obligations et autres titres de créances libellés en euros

ACOMPTÉ SUR DIVIDENDE EXERCICE 1998-1999 : le conseil d'administration de la Sicav SOLSTICE a fixé à 3 euros, soit une contre-valeur de 19,68 francs français, le prochain acompte trimestriel qui sera détaché le 17 mars 1999 et mis en paiement le 19 mars 1999.

Valeur de l'action au 15.02.99 : **367,38 euros**, soit une contre-valeur en francs français de **2 409,85**.

distributions trimestrielles

LA POSTE
On a tous à y gagner

Gestion : SOGEPOSTE S.A. Filiale de La Poste et de la Caisse des dépôts et consignations

Harmonisation fiscale européenne : le Luxembourg refuse de se sacrifier

LE MINISTRE luxembourgeois des affaires étrangères, Jacques Poos, a réaffirmé cette semaine que le Grand-Duché refusait d'être sacrifié sur l'autel de l'harmonisation fiscale européenne. « En matière de fiscalité, le Luxembourg ne met pas en cause la nécessité d'une plus grande coordination des politiques fiscales, mais se refuse à jouer le rôle (...) qui se ramènerait à celui, peu enviable, d'agneau offert sur l'autel de l'harmonisation », a affirmé M. Poos devant les députés luxembourgeois.

« La coopération ne doit pas se limiter au seul impôt sur le revenu des capitaux. Elle doit être globale et cohérente, c'est-à-dire englober toutes les pratiques dommageables sur tous les territoires dépendant de l'Union », a-t-il souligné. Ajoutant qu'« elle devra prendre en considération la donnée irréversible de la libéralisation mondiale des mouvements de capitaux ».

DÉPÊCHES

INTERNET : Cortal prévoit d'étendre ses services de transactions boursières sur Internet aux places de New York, Francfort et Londres dans le courant de l'année, a annoncé la filiale de Paris. Cortal, qui se présente comme le leader européen des transactions boursières via Internet, offrait jusque-là la possibilité de passer des ordres de vente ou d'achat sur la seule Bourse de Paris. Cortal compte proposer l'accès aux Bourses de Bruxelles, Francfort, Zurich, Madrid, Milan, ainsi qu'au New York Stock Exchange et au Nasdaq américain.

IMMOBILIER : les prix dans la promotion immobilière ont progressé de 4 % en France entre les deuxièmes semestres 1997 et 1998 tandis que les prix des terrains sont restés relativement stables, selon la dernière lettre de conjoncture immobilière de la CGIS. Ces chiffres sont basés sur les ventes de logements du groupe CGIS (15 000 ventes en 1998), premier promoteur immobilier. Malgré la progression, les prix restent encore inférieurs à ceux du premier semestre 1997, mais la pente est haussière, a souligné Alain Dinin, directeur général de la CGIS. Pour les terrains, les prix sont restés stables mais « des poches de tensions » se dessinent. Une parcelle (400 à 500 m² en Ile-de-France et 700 m² dans les autres régions) est vendue en moyenne 323 300 francs (49 287 euros).

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

19-02-99	en euros	Diff.
Coflexip	51,40	-1,15
Elf Aquitaine	93,90	+2,84
Esso	67,75	-7,19
Geophysique	34,69	-13,14
Total	94,90	+4,28

PRODUITS DE BASE

19-02-99	en euros	Diff.
Air Liquide	135	-0,44
CFF.(Ferrailles)	29,85	+5,14
Eramet	33,47	+4,59
Gascogne	77,90	+3,72
Metalurop	4,70	-1,05
Pechiney Act Ord A	30,20	-5,47
Rhodia	11,90	-7,03
Rochette (La)	2,40	+2,56
Usinor	11,70	-3,30
Valloire	26,43	-7,90
Grande Paroisse	21	-8,69
Oxvg.Ext-Orient	331	-1,48

CONSTRUCTION

19-02-99	en euros	Diff.
Bouygues	236,20	+2,29
Bouygues Offs.	23,43	-0,97
Ciments Français	51,25	+2,60
Colas	175,90	-4,91
Eiffage	60	-7,55
Groupe GTM	82,90	-7,73
Imetal	104,80
Lafarge	85,70	+2,94
Lapeyre	60,50	-3,81
Saint-Gobain	133,20	+3,41
SGE	40,40	+1,25
Vicat	76,35	+0,13

BIENS D'ÉQUIPEMENT

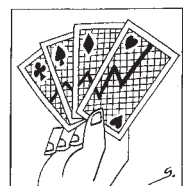
19-02-99	en euros	Diff.
Alcatel	97	+2,10
Alstom	23,09	-3,99
Bull#	5,74	-8,30
Carbone Lorraine	36,71	-7,01
CS Signaux(CSEE)	67	-6,94
Dassault-Aviation	158	+1,81
De Dietrich	42	-6,66
Fives-Lille	69,90	+7,70
France Telecom	82,90	+3,62
Intertechnique	267	+4,70
Legrand	190	-1,29
Legris indust.	40,70	-6,43
Sagem SA	527	-3,83
Schneider SA	52,95	-3,37
SFIM	36,36
Sidel	68,95	+3,21
Thomson-CSF	31,95	-0,15
Zodiac ex.dit divid	180	-1,09
Algeco #	60,80	+2,60
CNIM CA#	35	+2,60
Cofidur #	12,47	+24,70
Entrelec CB #	28,95	-6
GFI Industries #	28,39	-8,41
Lectroere #	72,50	-1,82
Lectra Syst.(B) #	6,71	+2,28
Mantoux #	134	+3,55
Mecattherm #	31,50	+2,04
Radiall #	57,55	-2,37

AUTOMOBILE

19-02-99	en euros	Diff.
Ecia	92,50	-6,56
Labinal	167	+1,21
Michelin	41,50	+5,06

Semaine hésitante à la Bourse de Paris

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris a vécu la semaine accroché autour des 4 000 points. D'un vendredi à l'autre, il a tout de même gagné 1,72 %, à 4 130,48 points. Lundi 15 février, privé du repère de Wall Street (fermé pour jour férié), le marché français n'a pas voulu prendre de position. L'indice a terminé sur un gain limité à 0,12 %. Tout au long de la semaine, l'hésitation a été de mise. Il a fallu attendre les dernières minutes de cotation, vendredi 19 février, pour voir un brusque mouvement sur l'indice. Une heure avant la fin de la séance, le CAC 40 était en hausse de seulement 0,40 %. Mais, quelques minutes avant la clôture, il s'est subitement envolé pour terminer sur un gain de 2,25 %. L'explication est technique. Vendredi soir, l'action Paribas est sortie de l'indice. Les gérants indiciels ont donc massivement vendu la valeur (-4,1 % vendredi 19 février). Mais, en contrepartie, ils ont dû racheter les 39 autres valeurs de l'indice pour tenir compte de leur nouveau poids. Ils ont attendu la dernière minute pour procéder à cet arbitrage de crainte qu'une contre-offre de dernière minute sur Paribas n'enflamme la cote.



VALEURS

Sans cela, la semaine a été mornne. Les intérêts acheteurs sur la Bourse de Paris ont été contrariés par la mauvaise tenue de la Bourse allemande. L'accord salarial prévoyant une hausse de 4 % des salaires et le recul du produit intérieur brut de 0,4 % au quatrième trimestre 1998 n'ont pas incité les investisseurs à l'optimisme. Les investisseurs n'ont même pas salué l'annonce, attendue depuis longtemps il est vrai, de la fusion entre Matra Hautes technologies et Aero-spaciale. A l'occasion de ce mariage, le groupe Lagardère a reçu 33 % du capital du nouveau groupe et va pouvoir installer ses hommes aux commandes. Si la plupart des analystes ont considéré que cette opération était bénéfique, le marché n'a pas fait preuve d'enthousiasme. Sur une semaine, l'action du groupe de M. Lagardère a reculé de 6,43 %, à 36,49 €.

Les groupes français impliqués dans des opérations de regroupement n'ont pas passé une bonne semaine. Le groupe de luxe LVMH avait acquis 34,4 % du capital de son concurrent Gucci (société de droit néerlandais) et croyait pouvoir s'en contenter. Or les dirigeants de Gucci n'ont pas voulu de cette « OPA rampante ». En décidant d'émettre des actions leur donnant autant de pouvoir que LVMH, les dirigeants de Gucci ont mis LVMH devant une alternative. Soit LVMH lance une OPA sur la totalité des titres Gucci, soit il accepte de se voir privé de tout droit de regard sur la société. En attendant la réaction de Bernard Ar-

nault, président de LVMH, les investisseurs ont rendu leur verdict. Le titre LVMH a cédé 2,9 % sur la semaine.

Rhône-Poulenc, qui négociait les modalités de son mariage avec le groupe allemand Hoechst, a également connu quelques déboires. L'émirat du Koweït, qui contrôle, via un fonds d'investissement, 24,5 % du capital de Hoechst, a laissé entendre qu'ils s'opposeraient au mariage « à parité » entre les deux groupes. La parité pourrait donc être aménagée en faveur du groupe allemand. Le titre Rhône-Poulenc en a été affecté mais s'est rapidement ressaisi : il gagne 1,91 % sur la semaine.

Le grand gagnant de la semaine a été Carrefour. Pénalisé par la crise brésilienne, l'action avait perdu 12 % en trois mois. Mais, à la présentation des résultats pour 1998 (en hausse de 18,4 %, à 647 millions d'euros), Daniel Bernard, le président du groupe, a rassuré le marché. « *Même dans la pire des solutions où l'on verrait une dévaluation et une perte économique de 50 % au Brésil et de 25 % en Argentine, avec un dollar à 5,50 francs, notre résultat opérationnel progresserait de 20 % en 1999* », a-t-il déclaré. Le titre s'est adjugé 11,7 % durant la séance du jeudi 18 février et a poursuivi sa progression (+1,77 %) le lendemain.

Enguérand Renault

Montpét SA	32,70	-13,94
Peugeot	125,40	-2,79
Plastic Omn.(Ly)	68	+3,03
Renault	44,60	+0,22
Sommer-Allibert	23,50	-1,26
Valéo	81,10	+2,78
Sylea	48,60	-0,81

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

19-02-99	en euros	Diff.
BIC	51	-7,77
Chargeurs	39,80	-8,08
Christian Dalloz	44,35	+7,77
Clarins	62,70	-6,41
Deveaux(Ly)#	75,40	-0,91
DMC (Dollfus Mi)	5,86	-6,83
Essilor Intl	338,90	-1,48
Hachette Fili.Med.	240,20	+13,56
L'Oréal	610	+5,17
L'Oréal Moulmex	9,64	+1,26
Rhone Poulenc A	43	+1,91
Sanofi	152	+1,33
S.E.B.	58	+5,45
Skis Rossignol	10,81	+1,50
Synthelabo	63	-2,92
Synthelabo	192,80	-3,16
L.B.D. Dupont #	88,25	+13,28
Arkopharma #	70	-4,10
Beneteau CB#	141,40	-8,06
Boiron (Ly)#	57,70	-0,85
CDA-Cie des Alpes	27,75	-4,31
Europ.Extinc.(Ly)	49,20	-1,60
EXEL Industries	55	+1,85

Gautier France	46,50	-8,82
Guerbet S.A.	15,02	-3,09
Guy Degrenne #	39,03	-3,15
Hermes Intl	69,80	-9,23
Info Realite #	37,12	-2,69
Phyto-Lierac #	22	-3,93
Pochet	74,10	-3,20
Reynolds	37,40	+1,63
Robertet #	110	-10,13
Smoby (Ly) #	57
S.T. Dupont #	7,60	-6,17
Virbac	59,90	-1,23
Walter #	93	-5,96

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

19-02-99	en euros	Diff.
Bongrain	351,80	-5,68
Danone	230	+1,95
Eridania Beghin	125	+2,45
Fromageries Bel	643,50	-1,60
LVMH Moët Hen.	200	-2,91
Pernod-Ricard	57	+4,58
Remy Cointreau	13,78	-11,66
Royal Canin	43,30	-5,56
SEITA	54,15	-1,36
Boiron (Ly)#	600	+1,69
Brioche Pasq.(Ns)#	116,90	+0,10
L.D.C.	114,90	+3,51
louis Dreyfus Cit#	21,80	-10,25

DISTRIBUTION

19-02-99	en euros	Diff.
Bazar Hot. Ville	90,15	-5,20
Carrefour	630	+6,32
Casino Guichard	89,65	-2,02
Castorama Dub.(Li)	190,50	+0,52
Damart	64,90	-1,21
Galeries Lafayette	884	+6,50
GrandVision	20,52	-13,41
Groupe Andre S.A.	101	-0,49
Guilbert	110	-7,48
Guyenne-Gascogne	377	+0,53
Pinault-Print.Red.	155	+0,32
Primagaz	75	-2,47
Promodes	588	+1,20
Rexel	71	-2,93
Comptoirs Mod.	531,50	+5,24
Monoprix	83,45	+1,76
Bricorama #	41	+1,99
But S.A.	42,80	-2,72
Etam Développement	29,70	+6,07
Hypario (Ly)	102
Manutan	54,80	+0,73
Rallye(Cathiard)Ly	59	-2,64
Rubis #	21,39	+1,37
IMS(Int.MetalSer)#	9,88	-1,20

AUTRES SERVICES

19-02-99	en euros	Diff.
Accor	226,50	+5
Altran Techno. #	241	-0,20
Atos CA	190	-4,95

BIS	79,10	-0,06
Canal +	292	+3,18
Cap Gemini	163	+1,87
Cegid (Ly)	144,20	-7,56
Club Mediterranee	86,90	+1,04
Dassault Systemes	36	+1,69
Euro Disney	1,14	+0,88
Europe 1	225	+3,21
Eurotunnel	1,32	+23,36
Gaumont #	62	-2,20
Groupe Partouche #	62	-1,27
Havas Advertising	180	+4,95
Infogrammes Enter.	60,35	+0,24
Ingenico	21,28	-10,40
Norbret Dentres.#	26,50	-6,98
NRJ #	179	+0,61
Pathe	230	-4,16
Publicis #	159	+10,11
Rocheportaise Com.	106	-2,57
S.I.T.A	188	-0,73
Sodexo Alliance	160,30	+6,02
Sogepar (Fin)	69	-0,57
Spir Commun. #	52,50	-0,19
Suez Lyon.des.Eaux	183,50	+6,99
Technip	87	+19,50
Vivendi	237,90	-1,28
Louvre #	71	+2,74
Assystem #	20,10	-2,89
CEGEDIM #	40,20	-4,73
Groupe J.C.Darmon	57,85	+5,27
Dauphin OTA	63	+3,27
Finifno	159	+6
Frankin 2#	55,70	-1,59
GEODIS #	67,20	+0,14

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 12 février

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Val. liq. en euros
---------	---------------------	------	--------------	------	---------------	--------------------

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 16,79 %, sur 5 ans : 71,33 %						
Cardif Actions Opportunités	BQE FIN	1	34,98	30,82
Pasquier France	BIMP	2	32,91	1607,08
Soprane Croissance	BACOT	3	31,83	66	71,15	263,46
Cardif Actions France	CARDIF	4	30,62	64	73,01	21,58
Cardif Actions Dynamiques	BQE FIN	5	30,35	25,72
Dresdner RCM Indice 40	KLEIN BE	6	30,34	10	94	2316,57
Uni-Hoche (D)	SANPAOLO	7	28,70	17	92,12	99,11
Uni-Hoche (C)	SANPAOLO	8	28,70	16	92,17	108,53
Hausmann Index France	B WORMS	9	28,38	18	91,75	3814,21
AXA-UAP Indice France	UAP	10	28,38	8	94,76	364,17
Sogenfrance (C)	SG	11	28,38	30	87,27	423,46
Sogenfrance (D)	SG	12	28,37	31	87,26	382,88
Efindex France	CRED COOP	13	28,31	38	84,48	3063,86
France Index Sicav	B PARIBA	14	28,17	22	90,39	35,20
Placements France Indices	NSM	15	27,69	19	91,16	1055,28
Groupama Croissance	GROUPAMA	16	27,53	37	84,80	254,09
France 40	CORTAL	17	27,43	47	81,26	60,93
Indosuez France Plus	GROUP CA	18	27,39	36	86,17	177,03
Fima-Indice Première	FIMAGEST	19	27,37	33	86,99	4544,73
Natexis Select. CAC 40 (D)	B NATEXI	20	27,31	42	83,69	349,94
Natexis Select. CAC 40 (C)	B NATEXI	21	27,30	43	83,67	367,87
Elanciel France	LA POSTE	22	27,11	6	97,30	39,49
Actigest (C)	BBL FRAN	23	27,08	70	68,41	127,86
Actigest (D)	BBL FRAN	24	27,07	69	68,42	121,82
AXA Valeurs	AXA	25	26,83	26	89,02	43,49
AGF Opti Index	AGF	26	26,76	3	101,29	376,21
Generali Inv. (ex. Athéna Inv.	ATHENA B	27	26,44	9	94,34	94,04
Sud Valeurs	L.B.	28	26,39	32,65
Ficac 40	CDC	29	26,33	32	87,24	3330,56
Partner France	BFSC	30	25,85	25	89,15	309,02
AXA France Actions	AXA	31	25,81	49	80,57	212,47
UAP Actions France	UAP	32	25,59	12	93,42	187,85
Invesco Actions Françaises (D)	INVESCO	33	25,49	20	90,58	47,19
Invesco Actions Françaises (C)	INVESCO	34	25,48	21	90,56	48,08
CM France Actions (C)	CDT MUTU	35	24,97	76	66,70</	

L'accord salarial allemand retarde une baisse des taux de la BCE

La Banque centrale européenne a laissé inchangée, jeudi 18 février, sa politique monétaire. Le yen, de son côté, a plongé après le changement de cap dans la politique de change de Tokyo

La BCE a décidé, jeudi 18 février, de laisser inchangé, à 3 %, son principal taux directeur. Plusieurs éléments plaident pour le *statu quo*, à commencer par la faiblesse actuelle de l'euro. L'accord conclu dans la métallurgie al-

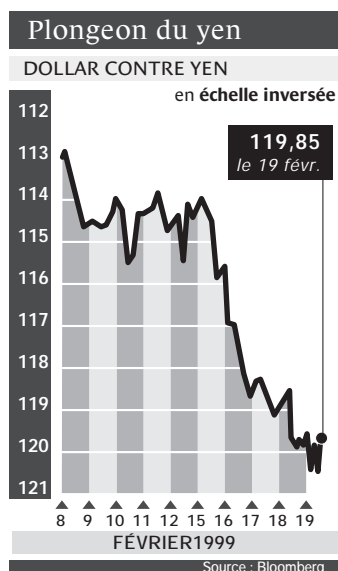
lemagne, qui fait planer la menace d'un dérapage généralisé des salaires, a été mal accueilli à Francfort. Les incertitudes budgétaires en France et en Allemagne sont une source d'inquiétude supplémentaire

pour la BCE. Alors que la Commission européenne a émis un jugement négatif sur les programmes de convergence présentés par les gouvernements de ces deux pays, le ministre allemand des finances a évoqué la pos-

sibilité d'une relance budgétaire. Au Japon, l'annonce par le ministre des finances d'une reprise de ses achats d'emprunts d'Etat et les déclarations en faveur d'un affaiblissement du yen ont fait plonger la monnaie japonaise.

LES FRANÇAIS qui ont contracté des emprunts immobiliers référencés à taux variable ont de bonnes raisons d'en vouloir aux métallurgistes allemands. En obtenant une hausse substantielle de leurs salaires (+4 %), ces derniers ont peut-être compromis, au moins pour quelque temps, une baisse des taux directeurs de la BCE. Cet accord a été mal accueilli à Francfort mais aussi par de nombreux analystes, qui considèrent qu'il est une mauvaise nouvelle économique pour la zone euro. Ces derniers observent que le coût de la main d'œuvre en Allemagne se situe déjà parmi les plus élevés : son renchérissement risque donc de se traduire par une progression du taux de chômage outre-Rhin. Pour essayer de maintenir leur compétitivité, les entreprises allemandes seront tentées de réduire leurs effectifs.

Si les économistes sont d'accord pour dire que l'Allemagne souffre bien d'une faiblesse de la demande intérieure, ils estiment qu'une relance salariale n'est pas un moyen adapté pour dynamiser celle-ci. Les hausses de salaires obtenues par IG Metall arrivent en outre à un très mauvais moment pour l'économie : la Bundesbank a annoncé, vendredi 19 février, que le produit intérieur brut de l'Allemagne avait reculé de 0,4 % au quatrième trimestre, son premier repli depuis trois ans. Les experts s'attendaient à une simple stagnation du PIB au cours de cette



Les déclarations de plusieurs hauts dirigeants japonais en faveur d'un affaiblissement du yen ont été immédiatement suivies d'effets.

Le climat des affaires, mesuré par l'institut de conjoncture IFO, s'est encore détérioré en janvier, tombant à 91,1 points après 91,4 points en décembre.

Traditionnellement, l'accord conclu dans la métallurgie sert de base pour les revendications dans les autres secteurs, ce qui peut faire craindre un dérapage généralisé des salaires outre-Rhin. La Bundesbank

avait d'ailleurs l'habitude de surveiller ces négociations et en faisait un élément clef de sa politique monétaire. L'arrivée de l'euro n'a pas changé la donne : l'Allemagne étant la première puissance économique de l'Euroland, la BCE est amenée à observer de près les évolutions salariales outre-Rhin. D'autant que le précédent allemand pourrait faire école dans d'autres pays de la zone euro. Le secrétaire général de FO, Marc Blondel, a estimé jeudi que l'accord sur les salaires conclu en Allemagne entre le patronat et le syndicat IG Metall constituait un « précédent » pour la France. Pas étonnant, dans ce contexte, que la BCE ait opté, jeudi, pour le *statu quo*.

Dans son rapport mensuel, publié mercredi, l'institut d'émission européen notait qu'« en ce qui concerne les pressions à la hausse sur les prix, une progression excessive des salaires et un assouplissement des politiques budgétaires pourraient compromettre les perspectives en matière de stabilité des prix ». Sur le deuxième point, la BCE peut aussi se montrer mécontente. A Francfort, on considère que l'assainissement des finances publiques dans plusieurs grands pays européens est insuffisant. C'est aussi l'avis de la Commission européenne qui, dans le cadre de l'examen des programmes de convergence à moyen terme, a demandé à la France un « contrôle rigoureux des dépenses publiques » et a jugé « mi-

nimale » la stratégie budgétaire de l'Allemagne.

La décision de la BCE de ne pas réduire ses taux directeurs n'a pas permis à l'euro de se redresser. La monnaie européenne a terminé la semaine en forte baisse, à 1,1070 dollar, signe que la désaffec-

abaissé, vendredi 12 février, son taux de l'argent au jour le jour, ramené de 0,25 % à 0,15 %. Mardi 16 février, le ministre des finances a annoncé qu'il allait reprendre ses achats de bons du Trésor alors qu'il avait décidé, en janvier, de les réduire. Le *trust fund*, qui gère pour son compte les

Le dollar soutenu par la réduction du déficit commercial américain

L'annonce, vendredi 19 février, d'un déficit commercial américain moindre que prévu a accéléré la hausse du dollar face à l'euro et au yen. Le solde s'est établi à 13,8 milliards de dollars en décembre alors que les analystes tablaient sur 15,8 milliards. Sur l'ensemble de l'année 1998, le déficit commercial des Etats-Unis s'est toutefois monté à 168,6 milliards de dollars, un montant record depuis plus de dix ans.

Jeudi, le ministre allemand des finances Oskar Lafontaine avait expliqué qu'il n'était pas inquiet de l'actuelle baisse de l'euro par rapport au dollar. « Compte tenu des exportations européennes, la situation est satisfaisante (...) L'actuelle baisse de l'euro par rapport au dollar n'a rien à voir avec la crédibilité de la monnaie unique. Nous ne souhaitons pas un euro surévalué par rapport au dollar. »

tion actuelle des investisseurs internationaux à son égard tient moins aux anticipations de baisse des taux qu'à des inquiétudes plus profondes sur l'efficacité et la justesse de la politique économique suivie dans la zone euro.

Au Japon, la semaine a été aussi riche en événements monétaires que la précédente. A la surprise générale, la Banque du Japon avait

liquidités des comptes postaux, va acheter 200 milliards de yens (1,5 milliard d'euros) d'obligations à dix ans au cours des deux prochains mois. Cette administration avait cessé ses achats début janvier. Par ailleurs, le montant des titres émis à dix ans sera réduit et remplacé par des bons à deux et six ans. En réduisant l'offre d'obligations et en augmentant la demande, Tokyo espère enrayer la remontée des taux d'intérêt à long terme, qui ont presque quadruplé depuis cinq mois.

Cette volte-face s'est doublée d'un changement de cap en matière de politique de change. Les pouvoirs publics japonais ont donné leur feu vert à un affaiblissement du yen. La baisse de la monnaie japonaise, « compte tenu des conditions économiques actuelles, est un phénomène positif de nature à revitaliser l'économie intérieure », a notamment affirmé le gouverneur de la Banque du Japon Masaru Hayami.

A la suite de ces déclarations, le yen a vivement reculé, passant de 114 à 121 yens pour un dollar. Jusqu'alors, Tokyo se déclarait favorable à un yen stable, afin d'éviter un regain de tensions commerciales avec Washington. Pour certains observateurs, le fait que les Etats-Unis n'aient pas protesté contre la chute du yen laisse supposer l'existence d'un accord secret : la Maison Blanche serait prête à accepter le principe d'une dévaluation du yen en échange de l'engagement de Tokyo à soutenir le marché obligataire nippon. Un rapatriement des capitaux japonais placés à l'étranger risquerait de provoquer une remontée brutale des taux d'intérêt à long terme américains, catastrophique pour Wall Street et l'économie des Etats-Unis.

Christophe Vetter

Pierre-Antoine Delhommais

Carole Petit

Marché international des capitaux : profiter de la faiblesse du yen

LA DÉTERMINATION de Tokyo à faire fléchir son yen a redonné confiance aux emprunteurs européens. Beaucoup souhaitent atteindre le plus grand nombre possible d'investisseurs et cherchent notamment à placer leurs titres au Japon. La faiblesse de l'euro a contrarié leur plan, ces dernières semaines. Ils avaient fini par perdre l'espoir d'aboutir avant le début du prochain exercice annuel japonais, qui commence en avril. Se préparant à boucler leurs comptes pour la fin du mois de mars, les investisseurs nippons, plutôt que d'augmenter leurs avoirs en devises, étaient au contraire soucieux de les diminuer, profitant de la fermeté de leur monnaie.

Un émetteur a déjà tiré parti de la situation : l'Autriche, pays qui se laisse la plus grande liberté dans la façon dont il lève des fonds. Il procède surtout par voie d'adjudication, suivant un calendrier précis fixé d'avance, comme le fait la France par exemple. Mais, en outre, il se présente à brûle-pourpoint lorsqu'il estime que la conjoncture lui est favorable. Il confie alors à quelques banques le soin de diriger la transaction.

L'Autriche vient ainsi d'émettre pour 1,1 milliard d'euros de nouvelles obligations munies de coupons d'intérêt de 4 % et venant à échéance en juillet 2009. Trois établissements financiers s'occupent de l'opération, un allemand, un suisse et un japonais : Deutsche Bank, Warburg Dillon Read et Nomura. La durée d'un peu plus de dix ans est actuellement très recherchée, et le rendement proposé est attrayant. Il correspond

à 0,10 point de plus que ce que l'on pourrait attendre de l'Allemagne si le Trésor public émettait des obligations venant à échéance au même moment. La signature de l'Autriche est fort appréciée et son seul inconvénient par rapport à la France ou à l'Allemagne est de ne pas avoir de besoins aussi importants. Ses emprunts sont plus petits et pourraient donc être moins facilement négociables. Il faut par conséquent payer un peu plus cher. La plupart des obligations ont été placées en Europe mais elles ont également retenu l'attention au Japon.

Parallèlement à cette opération libellée dans la monnaie européenne, et qui pourrait être augmentée à concurrence de 5 ou 6 milliards d'euros, l'Autriche s'est procuré des ressources en yens. Pour cela, elle a contracté un emprunt de 250 millions de dollars par l'intermédiaire de la Tokyo Mitsubishi International, concluant immédiatement un contrat d'échange afin d'obtenir le produit dans la devise japonaise. Les investisseurs ne sont pas concernés par de tels contrats d'échange. Pour eux, les obligations sont en dollars. Mais, pour l'emprunteur, tout se passe comme s'il avait libellé ses titres en yens. On voit bien l'avantage de l'émetteur qui obtient des fonds dans une monnaie dont la valeur extérieure doit diminuer (il aura donc moins à rembourser) et à laquelle sont assortis les taux d'intérêt les plus bas du monde. Le Trésor public autrichien se comporte de la même manière sur le marché suisse où il a l'habitude de se lancer, directement ou indirectement, quand le franc suisse est fort et qu'il est appelé à faiblir et que

les taux d'intérêt sont peu élevés. Une des raisons du succès de l'opération autrichienne en euros tient à sa longue durée, qui a permis aux investisseurs de bénéficier de la récente remontée des rendements en Europe. Il y a un mois, une telle transaction aurait été assortie de coupons d'intérêt de 3,75 % et non de 4 %. Un autre émetteur de premier plan a davantage encore tiré parti de la hausse des taux en proposant des obligations plus longues (quinze ans) afin d'attirer les investisseurs par un intérêt de 4,5 %. Plus les échéances sont éloignées et plus les taux sont élevés. Il s'agit de BNG, un établissement public hollandais, spécialisé dans le financement des collectivités locales, qui avait demandé à une banque de son pays, ANG AMRO, et à la Société générale de diriger une transaction de 500 millions d'euros. Cette affaire s'adressait au premier chef à des investisseurs français, friands d'obligations de longue durée.

L'emprunt de BNG a également fait l'objet d'un contrat d'échange, lequel ne porte toutefois que sur le mode de rémunération. L'émetteur devra servir un intérêt à taux variable, changeant à intervalles réguliers en fonction du loyer de l'argent à court terme. C'est en réalité une position d'attente. Il pourra revenir à taux fixe lorsqu'il le souhaitera, si le niveau de l'intérêt à long terme vient à diminuer. Une telle façon de faire est caractéristique des incertitudes actuelles au sujet de l'évolution des taux de rendement en Europe.

Début d'année en demi-teinte sur l'ensemble des places

L'EUPHORIE des dernières semaines de 1998 et même des premiers jours de l'année en Europe dans le sillage de la naissance de l'euro semble appartenir au passé. Les grandes places boursières font du surplace depuis le début de l'année. Et la stagnation est générale. Paris, Francfort, Londres, mais aussi Wall Street et Tokyo, affichent depuis le 1^{er} janvier des hausses réduites comprises entre 1 % et 4 %. Paris, qui enregistre de loin la meilleure performance (+4,76 %), le doit avant tout à son envolée artificielle de 2,25 % vendredi. Cette hausse correspond uniquement aux conséquences techniques de la sortie de Paribas du CAC 40 et à l'achat en contrepartie par les investisseurs, lors des dernières minutes de cotations, des 39 autres valeurs de l'indice.

Sur la semaine, les grandes places gagnent toutes un peu de terrain (entre 0,70 % et 1,73 %) à l'exception notable de Francfort,

qui cède 1,50 %. Le marché allemand semble affecté à la fois par la faiblesse de l'activité outre-Rhin et les difficultés du gouvernement Schroeder. Mais sur toutes les places la prudence est de mise. Les niveaux élevés des cours, les incompréhensions face aux mouvements erratiques des changes et à une conjoncture difficile à cerner incitent les boursiers en Europe et aux Etats-Unis à consolider les gains spectaculaires des derniers mois. A Paris, par exemple, les grandes valeurs, notamment celles qui se sont distinguées l'an dernier, ont subi des dégageurs sensibles. Des titres comme Vivendi, AXA, France Telecom, Air Liquide ou Sanofi affichent des cours inférieurs à ceux de janvier. En contrepartie, les valeurs cycliques, considérées comme les plus sensibles à la conjoncture, ont remonté la pente : Eramet, Michelin, Accor, Usinor, Metaleurop affichent des gains compris

entre 20 % et 30 % depuis le 1^{er} janvier.

Le paradoxe est là. Les incertitudes des boursiers s'expriment au moment même où les économistes, des deux côtés de l'Atlantique, semblent rassérénés sur la robustesse de la croissance. Non seulement l'économie américaine enregistre toujours des performances stupéfiantes, mais les experts considèrent pour la plupart que les économies européennes ont désormais touché le creux de la vague après la crise financière de l'été. Un sentiment résumé par le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Il soulignait, vendredi 19 février sur LCI, que le « ralentissement » de la croissance économique en Europe était « incontestable » mais qu'il y avait « par ailleurs des signes encourageants ». « Il est très intéressant de voir que la confiance des ménages est à peu près partout en Europe très, très bonne... Il faut se concentrer sur les entrepreneurs

qui semblent avoir eu un peu mauvais moral et qui sont un peu en train de retrouver le moral », a-t-il poursuivi.

Les économistes du CCF viennent de réviser à la hausse leur prévision de croissance pour la France à 2,5 % en 1999, alors qu'ils tablaient auparavant sur une hausse de seulement 2,1 % du PIB. Le CCF est la première banque à revoir ses prévisions 1999 à la hausse. Les enquêtes de conjoncture démontrent en France une activité économique en reprise après le fléchissement constaté à la fin 1998. L'indice de la production industrielle a été « franchement mauvais » au mois de décembre, selon l'INSEE : la production manufacturière a reculé de 0,7 % sur un mois. Mais les industriels, extrêmement prudents en octobre et novembre, ont nettement révisé en hausse leurs prévisions de dépenses d'équipement en 1999 : l'investissement industriel augmenterait

de 5 % en valeur et l'investissement manufacturier de 6 %.

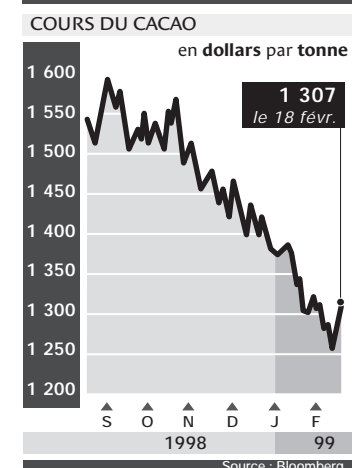
Aux Etats-Unis, les statistiques continuent à refléter une forte expansion économique. Les mises en chantier de logements ont progressé de 3,8 % alors que les analystes de Wall Street tablaient généralement sur une baisse de 2,3 %. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis décembre 1986. Enfin, l'inflation reste toujours insignifiante.

CRAINTES JAPONAISES

La force de l'économie américaine et la faiblesse inattendue de l'euro militent des deux côtés de l'Atlantique pour un statu quo en matière de taux d'intérêt. Pour Véronique Riches-Flores, de la Société générale, « en Europe, la politique monétaire a été implicitement assouplie grâce à la faiblesse de l'euro face au dollar, ce qui renforce la compétitivité de la zone euro et constituera un soutien à la croissance économique ». La

MATIÈRES PREMIÈRES

Reprise mystérieuse du cacao



LES COURS mondiaux du cacao sont en meilleure forme. Ce léger mieux qui s'amorce ne suscite pas trop d'optimisme car on ne sait pas encore s'il sera durable. Il n'empêche : sur la place de cotation londonienne, les prix se sont relevés à 930 dollars la tonne en fin de semaine pour le contrat de mars et à 905 dollars pour le terme de mai. Outre-Atlantique, le CSCE enregistre la même tendance, avec un contrat de mars à 1316 dollars la tonne, et celui de mai à 1328 dollars. En réalité, le commerce a bien fonctionné. Les acheteurs sont présents, qui effectuent des rachats de couverture pendant que le cacao physique s'échange contre du terme. Ainsi, le marché n'a pas vraiment été perturbé par les ventes de fèves de la Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial. Pourtant, le ministre ivoirien de la promotion du commerce extérieur, Guy-Alain Gauze, vient de faire savoir qu'Abidjan avait mis sur le marché 991 000 tonnes provenant de la récolte principale 1998-1999, précisant même : « C'est fini, il ne reste plus rien. » Pas même de stocks de report de la saison précédente, selon le ministre.

La libéralisation de la filière prônée par le FMI et la Banque mondiale engendre par ailleurs des conséquences quelque peu ambiguës : si, comme on s'y attend pour la fin du mois, le groupe ivoirien Sifca reprend les activités de l'exportateur Jean-Abile Gal (JAG), serait alors créée une mégasociété qui contrôlerait le tiers des exportations de cacao et de café de la Côte-d'Ivoire.

Pour le café, en revanche, le passage au privé ne se déroule pas dans la joie. Les petits planteurs désormais assujettis à la loi du marché annoncée quotidiennement par voie de presse ne savent plus à quel prix se vouer depuis que la Caïstab ne se charge plus de les fixer. Beaucoup sont alphabètes et ont du mal à décoder les informations données. Ils auront en tout cas appris qu'à New York, l'arabica cotait à 103,25 cents la livre pour l'échéance de mars (104,65 cents pour celle de mai) et qu'à Londres, les deux contrats pour le robusta terminaient la semaine respectivement à 1 710 et 1 630 dollars la tonne. Tout laisse à penser que cette nouvelle ne leur aura pas remonté le moral.

Carole Petit

TOKYO
NIKKEI
+ 0,89%
14 098,04 points

NEW YORK
DOW JONES
+ 0,70%
9 939,95 points

PARIS
CAC 40
+ 1,73%
4 130,98 points

LONDRES
FT 100
+ 1,35%
6 031,80 points

FRANCFORT
DAX 30 IBIS
- 1,50%
4 823,26 points

Banque centrale européenne (BCE) a d'ailleurs répliqué aux appels de la France et de l'Allemagne en faveur d'une baisse du loyer de l'argent en estimant que les conditions monétaires étaient « favorables » à une croissance soutenue, dans son rapport mensuel paru mardi.

La stagnation de la Bourse de Tokyo répond à d'autres raisons. Même si, profitant cette semaine de l'affaiblissement soudain du yen face au dollar, l'indice Nikkei a gagné 0,89 %, l'économie japonaise se trouve toujours plongée dans une crise profonde. L'Agence de planification économique (EPA) et la Banque du Japon (Boj) ont exprimé à nouveau leurs craintes cette semaine face à la chute de profitabilité des entreprises, à la dégradation du marché de l'emploi, à la baisse de l'investissement et à l'affaiblissement récent des exportations.

Eric Leser

SCIENCES Le Laboratoire de recherche des musées de France et les services de restauration des mêmes musées viennent de fusionner en une même entité : le Centre

de recherche et de restauration des musées de France. ● LES 80 SCIENTIFIQUES du laboratoire parisien vont donc épauler les 200 restaurateurs installés à Versailles (Yve-

lines). ● CETTE NOUVELLE ENTITÉ, que tous appelaient de leurs vœux, devrait disposer d'un budget dépassant 50 millions de francs (7,62 millions d'euros). ● CETTE

FUSION risque de mettre en évidence les contours plutôt inconfortables de la profession de restaurateur. La plupart des 200 spécialistes employés à Versailles sont des va-

cataires auxquels on demande de faire en permanence le grand écart pour tenir compte d'impératifs scientifiques, techniques et esthétiques.

La technologie et le savoir-faire s'allient au service de la restauration

Le Laboratoire de recherche des musées de France et les services de restauration du ministère de la culture fusionnent. Scientifiques et « artisans », en dépit de statuts différents, vont désormais travailler de concert à la préservation du patrimoine

L'HOMME, le pinceau à la main, hésite, perplexe. Devant lui, sur un chevalet, un grand tableau. Une femme explorée, en costume Renaissance, est agenouillée près d'un gisant de pierre. Sur la toile, de grandes taches blanches ont dévoré la peinture, témoins non désirés des bombardements qui, pendant la dernière guerre, ont irrémédiablement mutilé cette œuvre appartenant au Musée d'Orléans. Le support a été minutieusement reconstitué. Il reste maintenant à déterminer comment il convient de traiter les surfaces manquantes.

Les laisser en blanc ? La lecture du tableau en sera considérablement gênée. Les reconstituer ? Mais sur quelle base ? Celle du tombeau de Louis XII, représenté sur la toile et que l'on peut voir aujourd'hui à Saint-Denis ? Même si le peintre n'est qu'un petit maître du XIX^e siècle, il est toujours délicat pour le restaurateur de se substituer à lui. Ne vaut-il pas mieux alors esquisser le sujet absent, de manière à ne pas perturber la lecture générale de l'œuvre ?

Ce problème et l'un de ceux auquel les spécialistes du service de restauration des musées de France sont confrontés quotidiennement. Dans une autre salle de ce bâti-

ment des Petites-Ecuries, situées en face du château de Versailles, une restauratrice s'interroge sur le mauvais état d'un tableau de Gustave Moreau. La tâche est compliquée, le peintre symboliste ayant mis au point une cuisine très personnelle en superposant l'aquarelle, le pastel et l'huile.

DES CHOIX À ASSUMER

Dans la section bois de cet hôpital pour œuvres d'art en tous genres, on tombe sur un grand malade, le *Portrait de Pie VII* de David. Le chef-d'œuvre est en deux morceaux. Il a été peint sur des panneaux « mal débités », indique l'homme de l'art. Les restaurations ultérieures ont aggravé les désordres et le support a fini par éclater. Il faut donc commencer par « dérestaurer » l'œuvre fragilisée à l'extrême, puis la « soigner » avec des techniques douces comme ce système de ressorts sur lequel le panneau va être monté pour permettre au bois de jouer. Ailleurs, ce sont des larves d'insectes qu'il faut éliminer. Le plus simple est de supprimer l'oxygène en ensachant l'œuvre dans une poche hermétiquement close dans laquelle on a insufflé de l'azote.

A la section des tissus, techniques « high tech » et doigts de

fée se côtoient. Le nettoyage et la réparation d'un vêtement copte du IV^e siècle exigent par-dessus tout une patience à toute épreuve. Plus loin, la clinique des supports – on y répare les toiles de l'avion de Blériot (*lire ci-dessous*) – ou celle des pigments nécessite une collaboration étroite avec le Laboratoire des musées de France. Avant de guérir, il faut un diagnostic sans faille. De ce point de vue, la fusion des services de restauration logés à Versailles et le laboratoire des musées de France installé au Louvre introduit une cohérence certaine entre l'analyse scientifique des œuvres et leur remise en état, puisque l'une ne va pas sans l'autre. Une antenne du laboratoire avait d'ailleurs été ouverte à Versailles dès 1987.

Mais cette fusion ne risque-t-elle de mettre en évidence les contours plutôt inconfortables de la profession de restaurateur ? Celle-ci, en effet, n'est pas protégée – n'importe qui peut s'intituler restaurateur – et la plupart des deux cents spécialistes employés à Versailles n'ont qu'un statut de vacataire. Au carrefour du scientifique, du technique et de l'esthétique, c'est un métier où la pratique du grand écart reste la norme. « On assure une mission de

service public avec un statut libéral où la concurrence joue à plein, insiste David Cuenco, spécialiste des supports toiles. Mais du coup, notre avis est mis en doute puisqu'on est suspect de vouloir capter un marché. »

trise de sciences et techniques), l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art ou l'Ecole d'Avignon.

Enfin la restauration est, plus que jamais, un sujet de polémique. On accuse régulièrement les res-

« jamais ce qui est essentiel dans les tableaux sur lesquels ils travaillent » (Le Monde daté 22-23 novembre 1998).

« C'est vrai, indique Florence Dijoud, qui dirige le service de restauration de Versailles, nous intervenons sur les œuvres de manière visible. Mais comment faire autrement ? Nous devons faire des choix et les assumer. En revanche, cette intervention doit être réversible. » Mais il faut distinguer, précise-t-elle, les pièces documentaires des pièces historiques, celles qui ont valeur d'usage et celles qui sont purement esthétiques. Selon le cas, le traitement est différent.

« La plus grande partie de notre tâche, insiste M^{me} Dijoud, c'est la prévention. Une tâche ingrate parce qu'invisible et donc politiquement négligeable. Il faut prendre en amont : la pollution des locaux, la qualité de l'éclairage, le nombre des manipulations – quantité de phénomènes fastidieux mais capitaux. Car s'il est impossible d'empêcher le vieillissement d'une œuvre, on peut, en revanche, le ralentir. Notre travail c'est de retarder au maximum la restauration. La restauration d'une pièce, c'est l'échec de sa conservation. »

Emmanuel de Roux

Pour que l'avion qui a traversé la Manche passe le siècle



La première traversée aérienne de la Manche, par Louis Blériot, le 25 juillet 1909.

DANS LE GRAND ATELIER, des cadres, des toiles de maîtres : ici, des figures géométriques d'Albert Gleizes ; là, un portrait de femmes de Victor Trouvè, *Madame Gallé et ses filles*. Et puis, étalée sur une immense table, une carcasse de bois recouverte d'un tissu rose maculé de traces de graisse, de projections d'huile et de taches d'adhésifs à base de caoutchouc. L'objet paraît fragile. Tout emporté qu'il est par son sujet, David Cuenco en caresse délicatement l'étoffe. Car cette relique a aussi sa place parmi les plus beaux trésors du Centre de recherche et de restauration des musées de France, installé à Versailles.

La longue ossature de bois tendue de soie artificielle n'est autre que le panneau original du Blériot XI qui permit à Louis Blériot de traverser la Manche le 25 juillet 1909. Ce prototype, qui fit ses premiers essais à Issy-les-Moulineaux sept mois avant cette date, a souffert. Problèmes d'âge, car l'appareil va sur ses quatre-vingt-dix ans. Problèmes de matériaux vieillissants. Problèmes de restaurations hâtives menées à l'occasion d'expositions.

Faiblesses de structure encore dont les ailes semblent trahir l'existence. « Blériot a cassé du bois lorsqu'il s'est posé en Angleterre », rappelle David Cuenco. Ses mécaniciens furent obligés « de réparer aussitôt l'appareil sous un chapiteau pour qu'il puisse être présenté à Londres ». Toutes ces modifica-

tions faites avant ou après le vol, les présentations et les défilés auxquels cette machine a participé – l'avion fut même accroché à la façade du journal parisien *Le Matin*, qui l'avait racheté après la traversée de la Manche – ont eu raison des forces de l'appareil.

Au point que Louis André, le conservateur du Musée des arts et métiers, où le Blériot XI est exposé depuis octobre 1909, s'est interrogé voilà deux ans sur son « état pas acceptable et dangereusement évolutif ». Pour redonner un peu de lustre et de solidité à l'appareil, David Cuenco a été consulté. Plusieurs mois durant, il a enquêté et recueilli quantité d'informations et de photographies qui l'ont aidé à distinguer ce qui était d'origine de ce qui ne l'était pas.

POUR L'ÉTERNITÉ, DANS LA MINUTE

« Certaines des rustines posées sur la soie caoutchoutée des panneaux ne sont manifestement pas d'époque », explique David Cuenco. Faut-il les garder ? Faut-il les remplacer ? Doit-on restaurer l'appareil tel qu'il était avant le vol ? Tel qu'il était après ? La démarche de celui qui restaure doit-elle être purement esthétique ou simplement historique ? Doit-on choisir celle qui, pour l'avion de Clément Ader, conduisit par exemple à faire des essais en soufflerie pour s'assurer qu'il avait pu voler ? Ou doit-on, comme cela a été fait pour le premier Concorde, restaurer sans faire de remise à neuf ?

« Notre rôle, c'est d'adapter la restauration aux objets et non le contraire », insiste David Cuenco. En novembre 1997, il a présenté un projet fondé sur une étude documentaire réalisée en partie grâce aux archives du Musée de l'air et à celles du fils d'un des mécaniciens de Blériot. Maintenant, il faut aller vite, car le Musée des arts et métiers souhaiterait, semble-t-il, que le Blériot XI puisse reprendre rapidement sa place dans sa chapelle d'exposition.

Pour l'heure, les restaurateurs ont défini les techniques et les matériaux qu'ils pourraient utiliser pour les panneaux de la cellule de l'avion et pour ses ailes, plus fragiles et difficiles à traiter en raison des tissus qui y sont collés et cloués. Des radiographies de ces pièces seraient nécessaires pour lancer les travaux, mais cette opération a pris du retard. Seule certitude, les matériaux retenus pour la restauration, même « s'ils ne peuvent garantir une symbiose parfaite avec les parties originales de l'appareil », lui donneront une « stabilité et une compatibilité chimique » propres à le faire durer encore longtemps.

Le travail sera-t-il achevé pour septembre ? Philippe, David Cuenco assure : « De toute façon, c'est toujours comme ça. On travaille pour l'éternité, mais, comme à chaque fois, dans les minutes qui viennent. »

Jean-François Augereau

Un homme dénué de spermatoïdes devient père

C'EST UNE NOUVELLE, spectaculaire et fort inquiétante étape qui vient d'être franchie dans le domaine de la procréation médicalement assistée. Un groupe international de biologistes de la reproduction, dirigé par le docteur Jan Tesarik (laboratoire d'Eylau, Paris), annonce dans le numéro du 13 février de l'hebdomadaire médical *The Lancet* avoir réussi à concevoir in vitro deux jumeaux sans spermatozoïde. Si la conception d'enfant en l'absence de gamète masculin n'est pas, stricto sensu, une première, nul n'avait, avant cette équipe, osé avoir recours à la technique décrite dans *The Lancet*.

Le docteur Tesarik avait déjà créé l'événement et la polémique en annonçant, il y a quatre ans, dans les colonnes du *New England Journal of Medicine*, avoir réussi pour la première fois à concevoir in vitro un embryon en fécondant un ovule par une spermatozoïde, cellule ronde située en amont dans la lignée de production des spermatozoïdes (*Le Monde* du 24 août 1995). La technique, depuis, a connu une large diffusion internationale et elle est proposée aux hommes stériles et souffrant d'une absence de production de spermatozoïdes (azoospermie).

Cette fois, le biologiste est allé plus loin en ayant recours à des cellules germinales qui sont en amont des spermatoïdes. Chez les hommes stériles sur lesquels cette technique a été expérimentée, ces cellules germinales étaient bloquées au stade qui, normalement, précède la méiose – processus de division cellulaire qui conduit, à partir d'une cellule comportant quarante-six chromosomes, à la formation de deux cellules de vingt-trois chromosomes qui évolueront ensuite vers la formation des gamètes.

Le docteur Tesarik et son équipe – Mustafa Bahceci et Cenk Özcan (German Hospital, Istanbul), Carmen Mendoza (université de Grenade) et Ermanno Greco (European Hospital, Rome) – expliquent avoir pu, à partir de biopsies testiculaires, isoler ces cellules germinales pathologiques et les mettre en culture. Ils expliquent aussi dans quelles conditions techniques (addition à la culture cellulaire de testostérone et de FSH, deux hormones sexuelles) ils ont rapidement pu obtenir un « déblocage » de ces cellules. Celles-ci ont repris leur processus de divisions et se sont transformées en spermatoïdes,

qui ont ensuite fait l'objet d'une micro-injection au sein du cytoplasme d'ovocytes. Cette expérience a concerné cinq couples, et deux fécondations ont pu être obtenues. L'une d'entre elles a, en Turquie, permis la naissance de jumeaux à la trente-sixième semaine de grossesse. Les deux enfants, selon les auteurs de l'expérience, ne présentent pas d'anomalies.

VIVES CONTROVERSES

Pour ces derniers, ce résultat permet de compléter l'arsenal des techniques de procréation médicalement assistée visant à pallier les stérilités masculines. Il vient s'ajouter à la pratique, de plus en plus fréquemment mise en œuvre, de la micro-injection ovocytaire de spermatozoïdes (ICSI). Il n'y aurait là, en d'autres termes, qu'un pas de plus franchi dans la thérapeutique de la stérilité masculine due à des azoospermies non obstructives, les stérilités d'origine obstructive (lorsqu'un obstacle s'oppose à la présence des spermatozoïdes dans le sperme) pouvant, quant à elles, être traitées par l'ICSI.

Mais cette expérience ne peut se réduire à une telle présentation, et l'annonce faite dans le *Lancet* soulève, avec une acuité encore plus grande, les questions que pose

l'utilisation des spermatoïdes. S'ils ne font pas l'objet de condamnations officielles des instances chargées de l'éthique ou de la sécurité sanitaire, les travaux du docteur Tesarik alimentent de vives controverses dans la communauté médicale, des praticiens estimant que les risques potentiels vis-à-vis des enfants ainsi conçus sont beaucoup trop grands pour être encourus.

Un commentaire du *Lancet* signé des docteurs Kristine Steel, Sheena E. M. Lewis et Neil McClure (Queen's University de Belfast) dénonce le caractère aventureux d'une telle expérience et, plus généralement, l'avancée totalement incontrôlée des pratiques de procréation médicalement assistée qu'alimentent la demande des couples stériles autant que la curiosité scientifique et que les profits qui peuvent, pour certains chercheurs et médecins, en résulter. La situation est d'autant plus étonnante que le docteur Tesarik, spécialiste de renommée internationale, avait, il y a deux ans, lancé un cri d'alarme face aux risques pathologiques auxquels sont exposés les enfants ainsi conçus (*Le Monde* du 15 février 1997).

Jean-Yves Nau

CALVITIE

Des cheveux naturels et définitifs grâce aux techniques médicales les plus modernes.

CLINIQUE MATIGNON
5, AVENUE MATIGNON 75008 PARIS

RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTATION SUR SIMPLE DEMANDE
TÉL: 01 53 83 79 79 - 3615 INFO CHAUVE - www.clinique-matignon.com

Rugby : Jacques Fouroux favorable à une réunion du PUC et du Racing

Ce nouveau club jouerait à Charléty ou à Colombes

TOUS FANS de Max Guazzini. La réussite du président du Stade français-CASG, champion de France de rugby dès son retour au sein de l'élite, en 1997-98, donne des idées aux dirigeants des autres clubs parisiens. « *Mon seul but, c'est de créer un deuxième grand club de rugby à Paris, sur le modèle de ce qui a réussi à Max Guazzini au Stade français* », explique Franck Mesnel, qui avance « *prudemment* » dans son projet de reprise du Racing-Club de France (RCF).

Depuis que Xavier de la Courtie, le nouveau président du club de l'Ouest parisien, a décidé d'abandonner les sports professionnels au profit des sections loisirs (*Le Monde* du 13 janvier), la section rugby du RCF est en quête d'un repreneur. Gérard Martinez, le président actuel de la section rugby, s'est mis sur les rangs. Il a été rejoint par Eric Blanc et Franck Mesnel, deux anciens joueurs du Racing, champions de France sous le maillot bleu et blanc en 1990 et aujourd'hui à la tête d'une florissante affaire de prêt-à-porter.

L'association de Jacques Fouroux au tandem Mesnel-Blanc est l'une des solutions les plus avancées. L'ancien capitaine et entraîneur du XV de France avoue lui-même être « *très partie prenante du projet de reprise du Racing* ». « *La section professionnelle du club ne peut se pérenniser qu'avec des repreneurs crédibles* », précise-t-il. Le Racing envisagerait de laisser quelques installations de la rue Eblé (7^e arrondissement) et de la Croix-Catelan (dans le bois de Boulogne) à disposition de la section du rugby, contre dédommagement.

Selon Jacques Fouroux, le choix du repreneur devrait être effectué avant le 13 mars, date de la première journée des phases finales du championnat de France de l'Elite 1 : « *Il faut rassurer les joueurs qui ont à relever le défi du maintien* ». Une rétrogradation du

Racing, avant-dernier de son groupe à l'issue de la saison régulière, pourrait en effet compromettre l'ensemble du projet.

Jacques Fouroux, actuellement président d'un autre club de rugby de l'Elite 1, le Football-Club Auch, a déjà organisé sa succession. Pour préparer son retour en terre parisienne, quelques années après son échec dans le rugby à XIII, lui aussi s'inspire de la méthode Guazzini.

« MISE EN SYNERGIE »

A l'image du président du Stade français-CASG, qui avait réussi la fusion du Stade français et du CASG, il envisage la réunion des sections rugby du Racing et du PUC, le Paris Université Club (*Le Monde* du 20 février), dont l'équipe première évolue en championnat National 1. Une telle hypothèse prévoit notamment la « *mise en synergie* » des deux écoles de rugby, qui conserveraient toutefois leur autonomie.

Enfin, le nouveau club parisien pourrait jouer au stade Charléty (13^e arrondissement), seulement utilisé par les rugbymen du PUC. « *Mon idée, c'est de remplir les stades, et Charléty, c'est un stade fait pour les spectateurs et les médias* », avance Jacques Fouroux. Il se souvient qu'il lui est arrivé de faire entrer dans cette enceinte « *un produit diabolisé : le rugby à XIII* ». Si le stade du Sud parisien a sa préférence « *à titre personnel* », il a noté avec intérêt la volonté affichée par le conseil général des Hauts-de-Seine de procéder à une rénovation du stade de Colombes après l'avoir racheté pour 32 millions de francs : « *Colombes est mythique. Il a une histoire extraordinaire. Il peut donc faire l'affaire.* » Le proche voisinage d'un centre universitaire, à Nanterre, permettrait, par exemple, d'accueillir les joueurs universitaires du PUC, « *venus d'Europe ou d'ailleurs* ».

Eric Collier

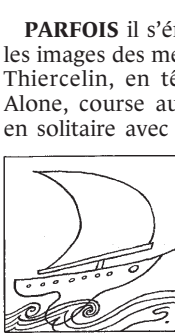
Marc Thiercelin se concentre sur sa navigation pour remporter la 3^e étape de l'Around Alone

Dans le tour du monde en solitaire, une réparation risque de lui faire perdre du temps

Marc Thiercelin approche du cap Horn, lieu qu'il a choisi pour effectuer une courte escale technique afin de changer des pièces endommagées

au point de jonction entre sa bôme de grand-voile et le mât. Le navigateur espère que cet arrêt ne donnera pas l'occasion à Giovanni Soldini,

l'autre concurrent de la classe 1, de le dépasser et d'arriver premier à Punta del Este (Uruguay), terme de la troisième étape.



VOILE

PARFOIS il s'émerveille devant les images des mers du Sud. Marc Thiercelin, en tête de l'Around Alone, course autour du monde en solitaire avec escales, franchit ces déserts maritimes hostiles pour la deuxième fois. Il est beaucoup moins angoissé, même si de temps en temps il avoue, comme dans un entretien au *Figaro* du 20-21 février : « *Honnêtement, je voudrais sortir de ce Pacifique Sud. C'est long à bord de ces bateaux-là* ».

Il navigue au ras du 60^e parallèle – une obligation « *par rapport au vent* » – et affirme que la lumière est superbe. Certes, il a très froid mais garde un bon moral. Jeudi 18 février, il a fêté les six mois de la mise à l'eau de son monocoque, *Somewhere*. Et dans six mois, il ferait bien une nouvelle fête. Maintenant, Marc Thiercelin est près de l'Antarctique, il assure qu'il n'y a pas de danger : « *Les icebergs sont plus bas* ». Il file vers le cap Horn où il doit faire escale, sur une île, pour réparer sa bôme.

350 MILLES PAR JOUR

Celle-ci ne tient plus que par des bouts liés dans tous les sens. « *On dirait une grosse toile d'araignée, lance-t-il, mais cela fonctionne même si je ne peux pas envoyer toute la grand-voile* ».

Cela n'empêche pas le navigateur français de continuer à faire des merveilles de son monocoque. Il file aux alentours de 350 milles (650 km) par jour. « *Je manœuvre plus, je travaille plus*

mes routes, je suis donc plus concentré sur la navigation », explique-t-il. En tête dès les premières heures de la course, Marc Thiercelin tient à sa victoire d'étape, à Punta del Este (Uruguay). Pour apparaître enfin au palmarès d'une course dont il est un protagoniste.

Lors de la première étape entre Charleston, en Caroline du Sud (Etats-Unis) et Le Cap (Afrique du Sud), le navigateur français avait

(Nouvelle-Zélande), le 6 février. Le 26 septembre, lors du lancement de l'épreuve à Charleston, il était arrivé en jeune homme heureux. Deuxième du Vendée Globe 1996-1997, il avait attrapé la fièvre du tour du monde et gagné un sponsor généreux. Grâce à lui, il avait pu construire un bateau, issu de la nouvelle génération des 60 pieds, beaucoup plus léger que le précédent (9 tonnes contre 13), donc plus nerveux. A trente-sept

mieux les joies d'Internet sur lequel il peut piocher des informations sur la météo. L'avarie sur sa bôme le pousse à la perfection. Vraiment, une étape d'expériences.

Il le sait, la course semble un peu irréaliste. Deux monocoques de sa catégorie, le sien et celui de Giovanni Soldini, restent vraiment en course : Josh Hall, qui a démâté, a dû rebrousser chemin vers la Nouvelle-Zélande et a plus de trois semaines de retard.

« VICTOIRE SUR SOI-MÊME »

« *J'aurais préféré que plus de concurrents restent en course, dit-il. Mais c'est comme ça, et un tour du monde bouclé est une victoire sur soi-même. Quoiqu'il arrive, je me serai battu de la même façon.* »

Il vit « *une sacrée étape* » où il a amélioré par deux fois le record de distance parcourue en 24 heures : 386 milles et 392 milles (714 et 725 km). A propos de l'avarie sur sa bôme, il ne semble pas trop inquiet. A l'abri de la crique d'une île, vers le cap Horn, il faudra juste ressouder une pièce, avant qu'il ne reparte, le plus vite possible.

Dans l'harmonie de ce parcours glacé, Marc Thiercelin bâtit ses certitudes. Il devrait revenir par ici dans deux ans, lors du Vendée Globe, course autour du monde en solitaire sans escales. Il s'en réjouit, lui qui rêve aussi de gagner cette course. Marc Thiercelin croit en lui et en son bateau. Aujourd'hui, en plus, le moral est bon et la lumière pure. Il rit : « *Quand les choses sont belles, tout va bien* ».

Bénédicte Mathieu

Agacé par Autissier

Dans un entretien publié dans *Le Figaro* du samedi 20-dimanche 21 février, Marc Thiercelin confie son agacement vis-à-vis d'Isabelle Autissier qui, selon lui, « *tiraît sur son bateau comme une mule* ». Il reproche à la navigatrice de trop parler de ses problèmes techniques et de son chavirage. Il s'étonne aussi qu'elle puisse déclarer qu'elle va aider Giovanni Soldini à bord : « *J'ai cru qu'ils blaguaient tellement c'était gros... Jusqu'à maintenant ils respectaient les règles, et là ils ont péché les plombs.* »

Dans une autre réponse, le marin explique que son concurrent dans l'épreuve « *va débouler pendant le week-end avec une dépression et que pendant ce temps je vais être obligé de m'arrêter près du Horn pour réparer ma bôme* ». A propos du sauvetage d'Isabelle Autissier, il affirme qu'il ne pouvait pas rejoindre la naufragée et que Giovanni Soldini était mieux placé que lui, en ajoutant : « *Le premier qui me fait un faux procès pour cela, je l'emplafonne.* »

longtemps cru tenir son succès avant que sa voileure n'en puisse plus : génois déchiré et grand-voile en lambeaux. Après avoir mené pendant trois semaines, il était arrivé troisième derrière Mike Golding et Isabelle Autissier. Lors de la deuxième étape, gagnée par Giovanni Soldini, il n'avait pu tenir le rythme fou donné par l'Italien. Cette troisième étape semble lui être réservée avec la cadence effrénée qu'il a imposée depuis le départ d'Auckland

ans, il repartait pour un tour. Au fil des milles parcourus en course, Marc Thiercelin a appris à faire connaissance avec son monocoque et la relation semble excellente : « *Sur cette course, je suis celui qui comptabilise le plus de journées passées en tête* », dit-il. Marc affirme découvrir encore : « *J'ai 160 000 milles [300 000 km] de navigation et j'ai l'impression que je suis un débutant. Il y a encore tellement de choses à apprendre.* » Il maîtrise un peu

Comment naviguer en solitaire à deux

tion que le deuxième marin ne participe pas aux manœuvres, sous peine de disqualification.

Est-ce l'émotion du moment, l'honnêteté réputée de la navigatrice ou bien l'évidence des conditions extrêmes de la navigations dans les mers du Sud ? Isabelle déclare qu'elle ne pourra rester les bras croisés et qu'elle aidera Giovanni Soldini. Jeudi, elle assure qu'elle s'est mal fait comprendre : « *Si Gio dort, que le vent forçait subitement à 35 nœuds, j'interviendrais, et si je le faisais pas et qu'il y avait un problème, je m'en voudrais toute ma vie, je n'aurais pas fait mon métier de marin. Il faut se rendre compte où nous sommes, et, ici, il est difficile d'oublier en cas de problèmes que nous sommes deux marins.* »

« ON STRESSE MOINS »

Giovanni Soldini renchérit : « *C'est sûr que l'on ne fait pas une course en double, on ne va pas faire des folies avec le bateau, se remplacer toutes les quatre heures à la barre pour tirer sur le bateau. Le pilote automatique est branché tout le temps et le bateau est mené dans une condition solitaire.* » L'Italien se sait avantagé : « *On*

ne navigue pas à deux, mais c'est vrai qu'être à deux est un avantage : on dort mieux, car on sait que quelqu'un est là, on stresse moins, on se parle.

Les deux marins ont pris le parti d'être clairs avec une situation qui ne l'est pas. Il n'existe pas d'article dans le règlement de l'Around Alone prévoyant un tel « incident ». La course au grand large compose donc avec une tradition non écrite. La direction de course, curieusement silencieuse dans toute cette affaire, a simplement informé que le décompte du temps de Giovanni Soldini pour venir à la rescousse d'Isabelle Autissier serait calculé une fois les marins à terre.

Marc Thiercelin, après une certaine mauvaise humeur, appelle à un réalisme bienvenu : « *Il y a des choses beaucoup plus importantes, je pense qu'ils savent ce qu'ils font.* » Giovanni Soldini reste calme : « *Ma course, j'estime l'avoir largement gagnée, et tout le reste, finalement, a peu d'importance.* »

B. M.

Comment utiliser

Le Monde en classe

Pour suivre l'actualité sur toute une semaine et mieux comprendre la presse,

Le Monde renouvelle son opération

KIT-PRESSE

- du 15 au 20 mars 1999 -

- 20 exemplaires pendant 5 jours
- la nouvelle mallette pédagogique sur la presse

Tarifs et commandes :

Tél. : 01-42-17-33-04
Fax : 01-42-17-21-70

(Offre réservée aux établissements scolaires)

Julien Bonétat, joueur de squash accusé de dopage et tardivement disculpé

IL LUI AURA FALLU attendre dix ans, mais le joueur de squash Julien Bonétat, 27 ans, a été officiellement considéré, le 2 février, par le ministère de la jeunesse et des sports « *innocent des faits de dopage* » à la testostérone qui lui avaient été reprochés en 1989. Aujourd'hui installé en Grande-Bretagne, le jeune homme a toujours affirmé qu'il secrétait naturellement un taux élevé d'hormones mâles. S'il a obtenu cette déclaration des pouvoirs publics, qui « *ôte tout doute* », comme l'indique son père, Jean-Luc Bonétat, c'est en produisant une lettre du professeur Jean-Paul Escande, en date du 22 avril 1991. Ce dernier, alors président de la Commission nationale de lutte contre le dopage, y indiquait que « *rien ne s'oppose plus pour le cas de Bonétat à ce que nous le considérions comme un cas de variation aberrante quant au métabolisme de la testostérone* ».

L'innocence de Julien Bonétat était donc établie dès cette date. Le problème, c'est que le champion et son père ont découvert l'existence de ce document il y a à peine quelques semaines. Non sans mal. Une copie leur en a été fournie par l'ancien directeur administratif de la Fédération française de squash (FFS),

Frédéric Ceillier, avant que l'original ne leur soit remis par le médecin fédéral, Hakim Chalabi, « *parce que le président de la fédération, Jacques Fontaine, a refusé de nous l'envoyer* ».

Le ministère de la jeunesse et des sports fait valoir que « *la lettre du professeur Escande n'a rien changé au dossier, la sanction contre Julien Bonétat ayant déjà été annulée par la fédération* ».

« SORTIR DE L'IMPASSE »

Contrôlé positif le 26 mai 1989 aux championnats de France, Julien Bonétat (17 ans à cette date) avait été suspendu le 20 janvier 1990, pour un an, par la FFS. Suite à des tests pratiqués en Allemagne, il avait en effet été réhabilité par la Fédération internationale et l'Association professionnelle de squash en octobre 1990, ce qui avait conduit la FFS à faire de même, en novembre 1990.

Si le ministère s'est fendu d'une déclaration officielle, ce serait simplement par souci de permettre au joueur de « *sortir de l'impasse dans laquelle il s'est placé en bouclant la fédération de façon inutile* ». Après avoir repris une licence française en avril 1991, Julien Bonétat l'avait ren-

due en février 1996, ayant décidé d'attaquer la FFS devant le tribunal administratif de Paris afin d'obtenir « *une indemnité réparatrice à titre de préjudices* » de 1 million de francs (152 200 €).

Reste à expliquer pourquoi cette lettre de Jean-Paul Escande n'a jamais été portée à la connaissance des Bonétat. Son auteur l'avait adressée au ministère de la jeunesse et des sports, ainsi qu'au médecin de la FFS. Au ministère, on réaffirme que, Julien Bonétat n'ayant finalement pas été sanctionné, les pouvoirs publics n'avaient « *aucune raison d'intervenir* ». Or, dans une lettre du 2 novembre 1990, le directeur des sports au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports invitait la FFS à ne pas revoir sa sanction, car « *la décision de réhabilitation prise par la fédération internationale l'a été à partir d'un rapport d'expertise incomplet* ». La direction actuelle de la FFS n'a pas souhaité se prononcer. Mais Frédéric Ceillier admet qu'il aurait « *sans nul doute dû adresser une copie [de la lettre] à l'intéressé* », assumant ainsi « *une part de responsabilité* ». Plus étrange, le médecin fédéral de l'époque, auquel la lettre était logiquement adressée, à la fédération,

ne l'a jamais reçue. Il avait démissionné juste avant. Son successeur assure ne pas l'avoir vue. Ce qui n'est pas le cas de la personne qui était alors secrétaire générale de la FFS. Mais Liliane Couvreur dit n'avoir pas suivi l'affaire, qui était « *du ressort personnel du président et de la commission médicale* ».

Entré à la fédération « *vers 1994* », le docteur Hakim Chelabi indique avoir d'emblée « *épluché ce dossier* ». Il n'y a pas trouvé la lettre qui ne lui sera soumise qu'en mars 1998, après l'arrivée d'un nouveau directeur technique national. « *Nous avons alors fait des démarches auprès du ministère mais n'avons jamais eu de réponse*, affirme-t-il. *Dans cette affaire, il y a eu de la malveillance.* »

Jean-Luc Bonétat évoque un règlement de comptes dont son fils serait la victime, mais qui le viserait lui. « *J'ai participé à la création de la fédération, mais j'en ai démissionné début 1989 à la suite d'un net désaccord sur la gestion* », dit-il, assurant que certains en auraient gardé rancune. En attendant, l'action engagée par Julien Bonétat devant le tribunal administratif de Paris est toujours en cours.

Philippe Le Cœur

Les modèles de l'Est attirent les collectionneurs

Les amateurs de Trabant, de Tatra, de Zaporozez et autres joyaux des démocraties populaires s'amusent à conduire ces charmants véhicules

« VOUS voulez vraiment ramener ça chez vous ? » Le douanier allemand du poste-frontière situé juste avant Strasbourg était sincèrement perplexe, mais il lui a fallu se rendre à l'évidence. Le monsieur avait bien l'intention de regagner Paris avec sa Trabant. Il l'avait déniché chez un agent Peugeot de Saxe, estampillée « occasion du Lion, garantie six mois ».

Achetée l'équivalent de 4 000 F (610 €), elle trône aujourd'hui parmi quelques-unes de ses congénères, dans la tiédeur souterraine d'un parking privé des Hauts-de-Seine. Ici ont élu domicile une bonne dizaine de Trabant appartenant à des membres du club Euro-Trabi, qui rassemble en France deux cent trois adhérents et veille sur un cheptel de deux cent quarante-cinq curieux modèles. Des Trabant à moteur deux-temps (dont deux, en version kaki, ont dû

surveiller le mur de Berlin pendant de longues années), mais aussi des Zil, des Volga, des Zaporozez et des Moskvitch soviétiques, des Syrena polonaises, des Tatra tchécoslovaques.

Parfois recueillies au milieu d'un champ où son propriétaire venait de l'abandonner sans état d'âme après avoir investi ses deutschemarks tout neufs dans une « vraie » voiture, les « Trabi », comme on les surnommait affectueusement en RDA, ne goûtent pas pour autant une retraite paisible. Une quinzaine d'entre elles circulent quotidiennement en région parisienne. « C'est une excellente petite auto de ville. Elle démarre tous les matins au quart de tour et l'entretien est minimum », certifie Claude Martin.

Président du Club Euro-Trabi, cet informaticien a parcouru près de 60 000 kilomètres au volant de son

break Trabant bleu clair, dont l'équipement pléthorique (jauge à essence, appuie-tête, garniture de porte bi-tons) tient à ses origines proches de la nomenklatura. Jus- qu'en 1991, elle était le véhicule de fonction du responsable des finances d'un combinat de Potsdam.

Les facétieux propriétaires de Trabant ne manquent jamais l'occasion de placer leur acquisition dans des situations embarrassantes. Des petits gags qu'ils se racontent lors de leurs réunions. Par exemple, descendre dans un restaurant chic et regarder le voiritier se débattre avec le levier de vitesses (pour un novice, enclencher la première sur une Trabant, c'est chercher une aiguille dans une botte de foin). Ou encore organiser le concours du PV le plus fantaisiste.

La chose est tentante : le nom Trabant inscrit à l'arrière de la voiture est très difficilement lisible et déroute les non-initiés. D'autant plus que les plus fervents mettent un point d'honneur à circuler avec l'ancienne plaque minéralogique est-allemande de l'auto. Avec l'autocollant DDR, pour être bien en règle. Le club, qui organise chaque année le Rallye des apparatchiks du deux-temps, se signale dans les rassemblements de voitures anciennes – généralement très collet monté – par ses reconstitutions historiques avec drapeaux rouges, portraits des grandes figures du marxisme-léninisme, chants de l'Armée rouge...

Ni nostalgiques d'un monde bipolaire ni anticommunistes triomphants, les amateurs de cette voiture, dont la carrosserie est recouverte de résine de phénol mélangée à des fibres de coton, ne partagent pas seulement un goût commun pour le canular. Souvent,



La célèbre Trabant P 601.

CLUB EURO-TRABI

ils ont passé quelques mois ou quelques années de leur existence près du mur de Berlin, pour cause de service militaire, de carrière dans l'armée ou à l'occasion d'une mission professionnelle. Ils en ont ramené des images fortes. « La petite Trabant, symbole d'un régime moribond, est devenue le symbole de la liberté depuis la chute du mur. Cela compte », dit l'un d'entre eux.

« ON S'Y FAIT TRÈS BIEN »

Bref, la « Trabi » n'est pas seulement une curiosité automobile. « Nous usons de la dérision avec tact », assure Claude Martin. Vous pensez bien que, cet été à Zwickau, lors du rassemblement international des collectionneurs de Trabant, nous n'avons pas déployé de drapeaux rouges frappés de la faucille et du marteau. » « Mon épouse, qui est roumaine, a horreur de cette voiture », se résigne, pour sa part, le propriétaire d'un charmant cabriolet Trabant rouge vif. On ne se gausse pas d'une voiture que l'ouvrier méritant de Karl Marx Stadt devait attendre douze ans après en avoir passé commande, et entretenait amoureuxment le reste de sa vie.

Les aficionados de la Trabant, qu'ils soient directeurs commerciaux, anciens militaires, enseignants, artistes lyriques ou marchands forains, en parlent avec un

enthousiasme oscillant entre l'estime sincère et l'ironie mordante. Ils peuvent s'émerveiller sans fin devant le train avant triangulé et le modeste moteur deux-temps de 26 chevaux (« placé en position transversale dès 1957, soit deux ans avant la Mini ! », vous fera-t-on remarquer).

Certains soutiennent, contre toute évidence, qu'aucune fumée d'échappement bleuâtre n'accompagne le sillage de leur P 601, d'autres racontent leur dernière panne avec attendrissement, mais, l'instant suivant, les « trabisistes » s'exclament devant cette « Pappe Wagen » (voiture en carton) qui n'a pas évolué d'un iota entre 1964 et 1991.

« Il ne faut jamais freiner d'un seul coup car on ne sait jamais de quel côté va se déporter une Trabant », affirme un connaisseur sous l'œil approbateur de ses camarades. Personnellement, je teste son humeur avec une petite pression sur la pédale, puis j'ajuste en corrigeant avec la direction. On s'y fait très bien. Avec son pédalier décalé sur la droite, son volant tout mou et son freinage sans la moindre progressivité, la « Trabi » impose à son conducteur un apprentissage qui peut virer au bizutage. En quatrième, lorsque l'on lève le pied de l'accélérateur, on se retrouve en roue libre, sans le moindre frein

moteur. Cela surprend toujours un peu... Dans l'antre des collectionneurs de voitures des démocraties populaires surgissent d'autres productions automobiles insolites. La plus imposante est une Tatra 603 de 1970, vaste limousine à moteur V8 arrière refroidi par une double turbine, connue pour avoir été le véhicule quasi officiel de la police politique tchécoslovaque. Sous le siège du conducteur, un brûleur à essence peut réchauffer l'habitacle pendant l'hiver. « Le risque d'incendie est tel que je ne m'en sers jamais », assure son propriétaire.

Les deux majestueuses ZIL noires du club (l'une est immatriculée KGB 75, l'autre fut autrefois utilisée par le dirigeant communiste bulgare Todor Jivkov) ont élu domicile dans d'autres lieux, mais quelques curiosités sont venues étoffer ce musée improvisé. Les dernières venues sont une Zaporozez ukrainienne de 1966 aux allures de Fiat 600, qui a rallié la France après un périple sans histoire de 3 200 kilomètres, et une Syrena polonaise de 1968 aux faux airs de Simca Aronde. « Rapport poids-puissance absolument catastrophique, commente, admiratif, un expert. Vous vous rendez compte, elle pèse une tonne mais son moteur ne sort que trente chevaux. »

Jean-Michel Normand



La Syrena venue de Pologne.

CLUB EURO-TRABI

Trois millions de Trabant

La première Trabant sort de l'usine de Zwickau (Saxe) le 7 novembre 1957, jour du quarantième anniversaire de la révolution russe et un mois après le lancement du premier Spoutnik. Pour économiser l'acier, la carrosserie est recouverte de Duroplast (résine de phénol et fibres de coton) et la voiture ne dépasse pas 680 kilos. En 1964, la Trabant est « rajeunie ». La P 601, qui sera le modèle le plus diffusé, reçoit un nouveau moteur deux temps (un bicylindre en ligne sans soupape de 600 cm³). Déclinée en break, en version militaire et, à l'initiative de carrossiers indépendants, en cabriolet, la Trabant a été diffusée à trois millions d'unités jusqu'en 1991.

Symbole de la chute du mur de Berlin après avoir été celui de l'automobile est-allemande (elle coûtait un an et demi de salaire), une Trabant en bon état se négocie aujourd'hui quelque 5 000 francs (762,24 €) en Allemagne. En France, le club Euro-Trabi (19, rue Eugène-Besançon, 92700 Colombes) propose des modèles importés, remis à neuf et garantis pour des prix allant jusqu'à 15 000 francs (2 286 €).

ASSISTE-T-ON au retour de Peugeot Motocycles sur le marché des scooters ? Après avoir contribué à la réintroduction, dans la France des années 80, de ces curieuses machines venues d'Italie et après avoir lancé, dix ans plus tard, la gamme des SV et conforté sa place, la marque s'était endormie. Certes, de temps en temps, elle proposait quelques variantes d'engins existants – de grosses roues ici, un nez de squalo là... – pour séduire les « ados » : rien de vraiment nouveau. La concurrence, surtout italienne, a su en tirer profit.

Tardivement, donc, Peugeot se réveille avec une gamme renouvelée. Finis les SV ! vivent les Elyseo !, des scooters « aux mensurations moyennes », privilégiés « les aspects pratiques et une esthétique plus proche de l'univers du scooter que celui de la moto ». Ils seront trois – et peut-être quatre – à appartenir à cette famille. Tous semblables au vu de leur ligne, et tous différents par la motorisation.

Le benjamin est l'Elyseo 50 cm³, une machine deux temps, d'ores et déjà commercialisée (14 490 F, 2 209 €), et que Peugeot présente comme « le plus luxueux des 50 cm³ ». Le grand frère, l'Elyseo 125, devrait s'appeler Désiré tant il se fait attendre. Depuis des

Le réveil des scooters Peugeot



PEUGEOT MOTOCYCLES

Après la série SV, la famille Elyseo. Ici, le modèle 100 cm³.

mois, Peugeot annonce sa commercialisation imminente à des concessionnaires qui voient des ventes leur échapper. L'arrivée sur le marché de l'Elyseo 125 n'est plus qu'une question de semaines, d'un mois ou deux, au pis, affirme-t-on chez Peugeot. Les mauvaises langues assurent que le retard vient du moteur de 125 cm³ qui équipera l'Elyseo 125 : Peugeot Motocycles n'en a pas construit depuis soixante ans...

ANTIVOL INTÉGRÉ

L'Elyseo 100 cm³, lui, est disponible en France depuis quelques semaines. Il est équipé d'un moteur deux temps, lui-même issu d'un moteur de 80 cm³ produit à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. C'est un gage de fiabilité. Ses accélérations sont correctes et sa puissance largement suffisante pour un usage urbain. A l'intention des amateurs de mécanique, le fabricant révèle que le cylindre, « désormais en fonte, est plus rigide et résiste mieux aux différences de températures », que « l'embellissage est renforcé et repose sur des roulements aussi gros que ceux du moteur 125 SV », enfin que « la pompe à huile du graissage séparée » et « la turbine de refroidissement » ont également été modifiées.

Cette machine est une réussite pour son rapport qualité/prix (16 490 F, 2 513,88 €, sans les options type pare-brise, top-case, dossier). Avec sa ligne un peu ventrue, l'Elyseo accroche l'œil, séduit et rassure. Le pilote, buste droit, jambes à l'équerre sur un

plancher plat, est bien assis. D'où une conduite peu fatigante. Le tableau de bord (jauge, clignotants sonores, montre, compteur journalier) est lisible. La béquille centrale se positionne sans effort. Mais, surtout, les concepteurs ont imaginé un système original pour éviter de se faire dérober son deux-roues. Au classique antivol de sécurité, Peugeot a ajouté un antivol extractible de type Boa intégré dans un tube du cadre, à l'arrière de la machine. C'est propre et peu encombrant.

Deux surprises attendent le conducteur. La surprise agréable, c'est que le scooter vire dans un « mouchoir de poche » (son angle de braquage est de 100 degrés). Les propriétaires urbains apprécieront

d'échapper ainsi aux embouteillages. En revanche, les conducteurs (et conductrices), s'ils sont un peu « courts sur pattes », vont maudire la hauteur au sol du plancher de l'Elyseo. Importante, elle leur fait courir le risque d'être déséquilibré. Déjà rencontré sur des engins d'autres marques, c'est le seul défaut de cette machine séduisante. Suggérons au constructeur une solution qui améliorerait son image de marque et lui vaudrait la reconnaissance des clients : proposer deux tailles de selle !

Jean-Pierre Tuquoi

★ Scooter Peugeot Elyseo 100. Prix : à partir de 16 490 francs (2 513 €).

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

JEAN TIBERI
Maire de Paris

Débat animé par
JEAN-PIERRE DEFRAIN

avec **HERVÉ GATTEGNO - LE MONDE**
et **PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI**

DIMANCHE 18H30
SUR
RTL & LCI

EXPOSITION
ZANZIBAR
ET LA
CÔTE SULTANE

-50%*
SUR TOUTE L'EXPOSITION
JUSQU'AU 2 MARS
(*SAUF POINTS ROUGES)

LE BON MARCHÉ
RIVE GAUCHE

M^e SÈVRES-BABYLONE

SCIENCES ET AVENIR

Rester jeune jusqu'à 120 ans

Le secret de la vie : se battre contre ses gènes

EXCLUSIF

Le vrai mont Sinai

Encore de la neige en montagne

DIMANCHE, les nuages occupent la majeure partie du pays. Ils sont souvent porteurs de pluie et de neige en montagne. Seules les régions méditerranéennes bénéficient d'un temps plus clément, mais au prix de vent fort.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les nuages rendent le ciel gris pour toute la journée. Ils ne donnent que quelques gouttes le matin, puis de la vraie pluie l'après-midi. Le vent d'ouest se renforce, avec des rafales qui atteignent 80 km/h sur la côte. Il fera de 11 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le temps est médiocre et souvent pluvieux. Les régions proches de la Manche bénéficient toutefois de quelques éclaircies dans l'après-midi, mais le vent d'ouest se renforce jusqu'à 90 km/h en rafales. Il fera de 10 à 12 degrés.

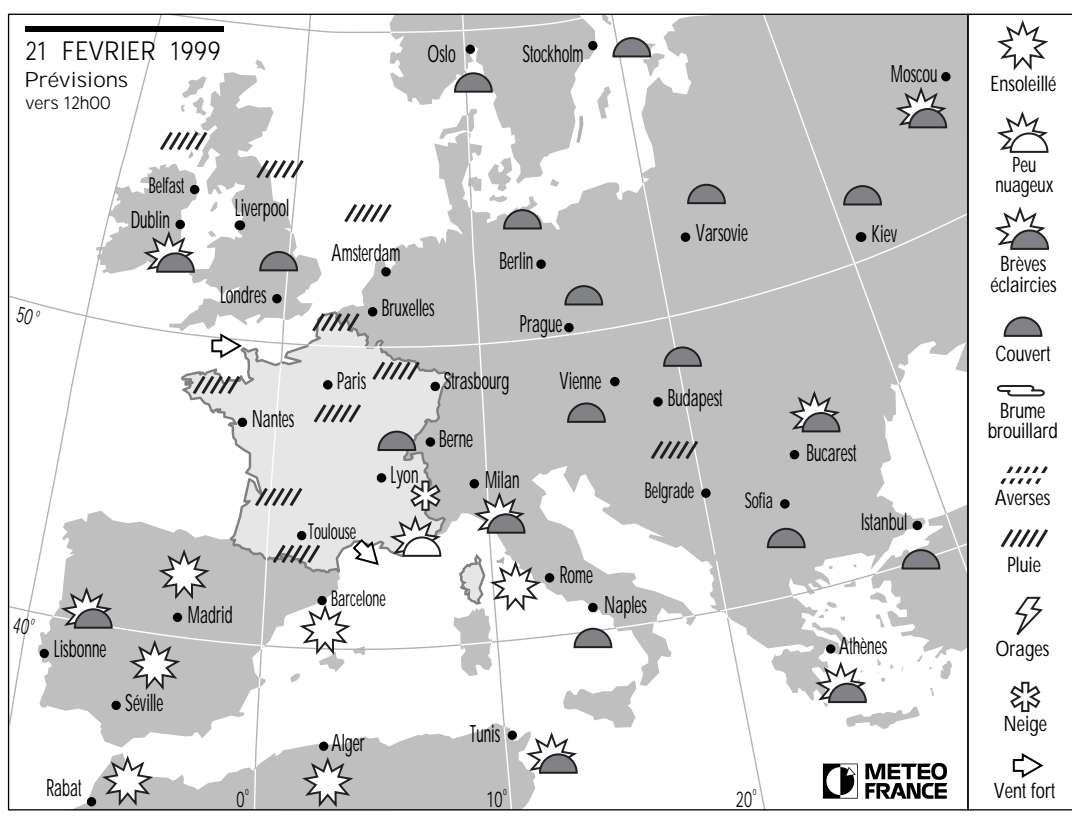
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La matinée est simplement nuageuse,

puis la pluie s'installe pour le reste de la journée. Il neige sur le relief au-dessus de 1000 m. Il fera de 8 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - La journée est bien terne, avec des nuages et de la pluie. Dans les Pyrénées il neige au-dessus de 1900 m. Les températures sont douces, atteignant 13 ou 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le temps reste médiocre, avec un ciel bien couvert, et par moments de la pluie. En montagne, il neige au-dessus de 1200 m. Ces chutes deviennent importantes dans les Alpes du Nord avec des risques importants d'avalanches. Il fera de 9 à 12 degrés en plaine.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le soleil fait partout de belles apparitions, mais mistral, tramontane et vent d'ouest dans le sud de la Corse soufflent en rafales jusqu'à 80 ou 90 km/h. Il fera de 16 à 18 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PARIS.** A l'occasion du Salon de l'agriculture, qui se tient à la Porte de Versailles, du dimanche 28 février au dimanche 7 mars, la SNCF accorde jusqu'à 50 % de réduction sur les aller-retour « grandes lignes » Paris-province. Pour obtenir cette remise, il suffit de préciser, en achetant son billet, que l'on se rend au Salon. Le justificatif, billet d'entrée, badge ou invitation, sera exigé du contrôleur au retour. Renseignements au 08-36-35-35-35.

■ **AVION.** Au départ de province, Look Voyages propose les 27 ou 28 février, de Lyon, des vols A/R pour Djerba (1 290 F, 197 €) et Marrakech (1 490 F, 227 €); de Nantes, pour Tunis (1 490 F), Djerba et Marrakech (1 590 F, 242 €), et de Marseille et Toulouse, pour Marrakech (1 690 F, 258 €). Tarifs par personne, avec taxes et frais de dossier, dans la limite des places disponibles. Renseignements au 01-45-15-15-15.

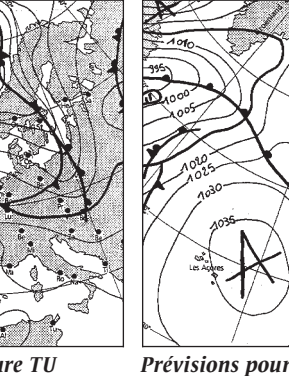
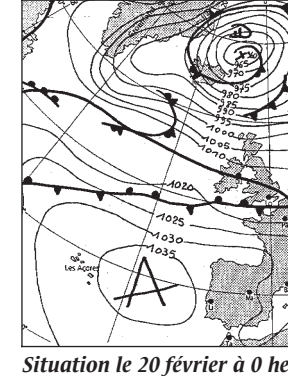
PRÉVISIONS POUR LE 21 FÉVRIER 1999

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., Paris: 10/13 P, Marseille: 10/17 N)

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., Londres: 11/19 S, Berlin: 1/3 C)

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., Venise: 2/9 S, Rome: 8/16 S)

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., Le Caire: 8/17 S, Tokyo: 2/7 N)



PRACTIQUE

Des stages et des ateliers pour reprendre confiance en sa mémoire

UN NOM propre qui vous échappe, un mot qui refuse obstinément de se détacher du bout de la langue, une course dont on a oublié l'objet une fois dans le magasin, des clés ou des lunettes égarées : l'âge venant, la mémoire se rappelle à notre - mauvais - souvenir. Comme les autres fonctions humaines, la capacité d'acquiescer, de conserver et de restituer des informations s'affaiblit avec le temps. Néanmoins, pensant au fluide paradis des apprentissages juvéniles - dont on a oublié l'énergie alors mobilisée pour les engranger -, a-t-on vite fait de s'agacer, voire de s'inquiéter de ces pannes répétées.

cause de la médiocrité de ses performances, alors que le vrai coupable est beaucoup moins l'âge que le non-usage ». Au lieu de démissionner, émailant ses activités de pense-bêtes divers, qui sont autant de béquilles permettant de mieux se passer de sa mémoire, il est donc indispensable de l'exercer. Pour s'y réentraîner et reprendre ainsi confiance en ses possibilités, de multiples ateliers sont organisés, généralement à l'intention des plus de cinquante ans et bien sûr sans limite d'âge.

rer le meilleur parti de ses outils. Phases d'information, de réflexion et d'exercices d'agilité mentale alternent au cours de la session, sans que le sérieux de la démarche lui confère un caractère rébarbatif. « C'est en réalité très plaisant de pouvoir réaliser des efforts dont on se croyait devenu incapable, et de réussir aussi à retrouver des connaissances qu'on pensait à jamais perdues », déclare François, qui garde un très bon

souvenir du stage suivi à l'Inrac l'an dernier. De ces quatre jours d'entraînement, comme d'autres types d'ateliers qui ont lieu une fois par semaine sur plusieurs mois, on ne doit évidemment pas attendre de métamorphose miraculeuse. Mais se trouver requinqué, comme Renée, par la conviction selon laquelle « si on se donne un peu de mal, on n'est pas définitivement condamné à oublier » stimule le désir d'utiliser toutes les

occasions de la vie courante pour faire plus activement fonctionner sa boîte à souvenirs. Plus inquiétant que l'âge, le manque d'intérêt porté à notre environnement est en effet un grave facteur de troubles pour la mémoire. Conflits familiaux, retraite - avec l'hyperactivité qui, parfois, lui succède -, départ des enfants, deuils, problèmes de santé : les « trous » de mémoire peuvent aussi être le signe de ruptures intervenues dans notre vie et d'une nécessaire réadaptation à notre existence actuelle, explique le docteur Martine Soudani, gérontologue, responsable des différentes activités « mémoire » mises en place par la Ville de Paris. Redynamiser les participants et vivifier leur envie de communiquer avec les autres est donc aussi le but des animations et des ateliers parisiens où on ne recherche pas l'exploit, mais le mieux-être de chacun.

Danièle Battle, psychologue chargée de l'atelier du Centre de santé des Balkans, dans le XX^e arrondissement de Paris. A l'instar d'une célèbre madeleine, un travail sur le goût peut être, par exemple, l'occasion d'évoquer son plat préféré lorsqu'on était enfant, le repas de prédilection de ses propres enfants et les menus de fête que l'on aime maintenant réaliser.

Celles-ci, pourtant, ne présentent en général aucun caractère alarmant. Les maladies de la mémoire ne touchent que 5 % des plus de soixante ans, précise Yves Ledanseur, fondateur de l'association Mémoire et vie. Ce qui est fréquent, en revanche, souligne la psychologue, ce sont « les petites paresseuses intellectuelles auxquelles nous nous laissons aller et qui, elles, contribuent à l'endormissement de notre mémoire. Aussi en vient-on à accuser l'âge d'être la

ENTRAÎNEMENT « Notre premier objectif est d'aider les participants à faire le point, ce qui leur permet, d'ailleurs, de se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls à connaître des difficultés avec leur plus ou moins capricieuse faculté », explique Jean Helly qui, depuis douze ans, anime les stages « mémoire » régulièrement proposés par l'Institut national pour la retraite active (Inrac). On y analyse aussi les différentes aptitudes qui contribuent au processus de mémorisation, dans le but d'apprendre à ti-

- Association. Différentes approches sont proposées au public et aux professionnels par l'association Mémoire et vie, 28, rue du Vert-Galant, 94370 Sucy-en-Brie, tél. : 01-45-90-76-71.
● Stages. Le prochain stage de l'Institut national de la retraite active aura lieu du 26 au 29 avril. Inrac, 21, rue d'Hauteville, 75010 Paris, tél. : 01-44-79-95-00.
● Ateliers. Renseignements sur les animations et les « ateliers mémoire » de la Ville de Paris : D^r Soudani, centre de santé

- Tisserand, 134, rue d'Alésia, 75014 Paris, tél. : 01-45-39-49-29. La Fondation nationale de gérontologie organise aussi des ateliers à Paris et peut fournir, par département, les coordonnées de centres proposant des activités mémoire (hôpitaux, caisses de retraite, Mutualité sociale agricole, etc.). FNG, 49, rue Mirabeau, 75016 Paris, tél. : 01-55-74-67-00.
● Lectures : La Mémoire au fil de l'âge, Yves Ledanseur (Bayard, éditions Notre temps, 1997, 200 p., 110 F, 17 €). Savoir maîtriser sa mémoire, Sylvie Lair (Retz, 1996, 160 p., 89 F, 13,56 €).

« Il ne s'agit pas d'une thérapie, mais d'une aide à resituer, dans son parcours, tous les événements qui font date, pour mieux se positionner dans le présent et réinvestir des centres d'intérêt », souligne

Rédiger des souvenirs, inventer la suite d'une histoire, décrire le trajet emprunté pour venir à l'atelier, identifier au toucher des objets cachés, raconter une lecture ou une émission de télévision : au fil des séances, il s'agit d'affiner ses perceptions, d'aiguiser son attention, et de développer imagination et vivacité d'esprit. Bien sûr, Mnémosyne n'a pas été également généreuse avec tous les humains : cela est aussi vrai à soixante ans qu'à vingt. Mais du moins peut-on s'efforcer de repérer le fonctionnement singulier de sa mémoire pour mieux vivre avec elle et la faire plus efficacement travailler.

Caroline Helfter

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99045

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

12x12 crossword puzzle grid with numbers 1-12 and letters I-X.

HORIZONTALEMENT I. Homme de raison. - II. Pousse à agir. - III. Moyen de transport familial et familial. Passe par Evreux. - IV. Au cœur du djebel. Assiste le maître. Un centième de gray. - V. Bien rangée sur le pont. Sur décembre et janvier de façon républicaine. - VI. Personnel. Pour les interroger, il faut les mettre à l'endroit. - VII. L'Etat des mormons. Met à l'eau pour plus tard. - VIII. Toiles fines et légères. Cœur de bâtard. - IX. Mît la table avec soin. Conjonction. - X. Repos compensatoire. Traîne dans les fonds.

VERTICALEMENT I. Quatre ailes et quatre L. - 2. Sans fin au moins pour le moment. - 3. A sauvé bien des existences. Rouge, on peut la vouloir bleue. - 4. Passe à l'eau claire. Met à l'extérieur. - 5. Portées à

l'office ou pour sortir le soir. D'un seul coup. - 6. Au bout de l'aviron. Fatigue à la longue. - 7. Ne devrait pas poser de problème dans le temps. - 8. Négation. Finissent par faire des complexes. - 9. Pronom. Rapide mais sommaire dans l'expression. - 10. Mesure le désordre dans les systèmes. - 11. A prolongé la guerre d'Algérie. Préposition. - 12. Fait une belle somme et une jolie personne.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99044

- HORIZONTALEMENT** I. Notification. - II. Ebarvage. Ma. - III. Clignotent. - IV. Rit (tir). ENA. Thés. - V. Og. Aberrants. - VI. Périr. Ais. Râ. - VII. Heure. Co. Sen. - VIII. Pesât. Jonc. - IX. Lois. Bedaine. - X. Eon. Casernes.
VERTICALEMENT 1. Nécrophile. - 2. Obligée. Oô. - 3. Tait. Rupin. - 4. IVG. Aires. - 5. Funèbres. - 6. Irone. Aba. - 7. Catactes. - 8. Age. Rio. Dé. - 9. Tentas. Jar. - 10. Thn. Soin. - 11. OM. Etrenné.

ÉCHECS N° 1832

TOURNOI DES HAUTS-FOURNEAUX (Wijk aan Zee, 1999) Blancs : G. Kasparov. Noirs : P. Swidler. Défense Grünfeld. Système russe.

Chess move list: 1. d4 Cf6 17. hxg6 h6 (g) 2. c4 g6 18. Th5 Dè8 3. Cc3 d5 19. Cè2! Dxc6 4. Cf3 Fg7 20. Th1 (h) Rb8 5. Db3 dxc4 21. Tg1 Df7 6. Dxc4 0-0 22. Cxd4 Cè5 7. é4 a6 (a) 23. Dd3 (i) Fd7 8. é5 b5 24. Dè4 Tg8 9. Db3 Cf-d7 (b) 25. Fd3 Cf6 10. é6 (c) fxé6 26. Dh4 Tc5 11. Fè3! (d) Cb6 (e) 27. Cè2! Cè5 (j) 12. h4! Cc6 28. Tg6! (k) Df8 13. h5! Txf3 (f) 29. Dè4 (l) Df7 14. gxf3 Cxd4 30. Rd2! Cf6 15. Td1! c5 31. Dè3! abandon (m) 16. Fxd4 cxd4

NOTES a) Ou 7... Ca6 (variante Ragozine), ou 7... Fg4 (variante Smyslov), ou 7... c6 (variante Boleslavsky), ou 7... a6 (variante hongroise), cette dernière visant à développer rapidement l'aile-D via b7-b5. b) 9... Fè6 est insuffisant : 10. éxf6, Fxb3 ; 11. fxg7, Rxc7 ; 12. axb3 avec avantage aux Blancs (Filip-Barcza, championnat de Hongrie, 1969) ; de même, si 9... Cg4 ; 10. h3, Ch6 ; 11. Ff4, Fb7 ; 12. Fè2, Cf5 ; 13. Td1 (Portisch-Adorjan, Budapest, 1970). c) On a récemment essayé les suites 10. Fè3, c5 ; 11. é6, cxd4 ; 12. Cxd4 ou 12. éxf7+, et 10. h4, c5 ; 11. é6, c4 ; 12. Dd1, Cb6 ; 13. éxf7+, Txf7 ; 14. h5. d) Bien mieux que 11. Dxc6+, Rb8 ;

12. Dè4 (si 12. Cg5, Cf6 ; 13. Cxf7+, Txf7 ; 14. Dxf7, Cc6 ; 15. Fè3 [ou 15. Cè2, é5!], Cxd4 ; 16. 0-0-0, Fè6!), Cb6 ; 13. Dh4, Cc6 ; 14. Fd3, Txf3! ; 15. gxf3, Cxd4 ; 16. Fè4, Ff5 ; 17. Fè3 (si 17. Fxa8?, Dxa8), é5! e) Ou 11... Cf6 ; 12. h4! f) Les Noirs sont paralysés par les pions é7 et é6 qui coupent leur position en deux. La variante 13... Cxd4 ne permet pas aux Noirs de sortir de leurs difficultés. Par exemple, 14. Cxd4, Fxd4 ; 15. hxg6, hxg6 ; 16. Td1, c5 ; 17. Dc2, et les Noirs n'ont rien de mieux que 17... Tf5, laissant aux Blancs un avantage décisif après 18. Fd3, Fb7 ; 19. Fxf5, éxf5 ; 20. Fxd4, cxd4 ; 21. Dd2, menaçant Dh6. D'où cette tentative - déjà vue dans la note d - de trouver un contre-jeu au centre en sacrifiant la qualité pour deux pions. g) Après 17... hxg6, le pion g6 est une proie facile : 18. Dc2, Dè8 ; 19. Fd3, dxc3 ; 20. Fxc6, Df8 ; 21. Fh7+, Rh8 ; 22. Dg6, etc. h) Menace 22. Tg1. i) Menace Dè4 suivi de Fd3. j) Si 27... Th5 ; 28. Fg6. k) Menace 29. Txb6+, Fxb6 ; 30. Dxb6+ et 31. Rd2! l) Menace de mat par 30. Txb6+. m) Il vaut mieux, en effet, cesser un combat sans espoir. Kasparov a vu la belle variante 31... Th5 ; 32. Td-g1, Cè8 ; 33. Dè4, Cf6 ; 34. Da8+, Df8 ; 35. Dxf8+, Fxf8 ; 36. Cf4, Tc5 ; 37. Tg8+!, Cxg8 ; 38. Cg6+, Rg7 ; 39. Cè5+, Rf6 ; 40. Cxd7+ et 41. Cxc5.

ÉTUDE N° 1832 A. KUZNETSOV et V. SAKHAROV (1954)

Blancs (5) : Ra4, Tb1, Pa2, g6, h5. Noirs (5) : Rg5, Fg8 et h8, Pa3, h7. Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Le Monde is edited by SA Le Monde. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037. Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunschourg 94852 Ivry cedex. Président-directeur général : Dominique Alduy. Vice-président : Gérard Morax. Directeur général : Stéphane Corre. 21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05. Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26. PRINTED IN FRANCE

Jeux de mots 36 15 LEMONDE. 2,23 F la minute.

NOMINATIONS L'Orchestre de Paris (OP), l'Orchestre national de France et l'Orchestre philharmonique de Radio-France sont à la recherche de nouveaux directeurs mu-

sicaux. ● LE 23 FÉVRIER, le conseil d'administration de l'OP doit désigner le chef d'orchestre allemand Christoph Eschenbach. ● PEU CONNU du grand public, Eschen-

bach fait l'unanimité des musiciens qu'il a dirigés. ● CE CHEF est déjà directeur artistique de deux festivals et premier chef invité de l'Orchestre de la Radio d'Allemagne du Nord, ce

qui fait craindre qu'il ne consacre pas assez de temps à la formation parisienne. ● DÉMISSIONNAIRE du conseil d'administration de l'OP, le directeur du Conservatoire national

supérieur de musique, Marc-Olivier Dupin, dans un entretien au *Monde*, parle de l'enseignement et lance des pistes de réflexion sur le rôle des tutelles dans la vie musicale française.

Grands orchestres cherchent grands chefs

Comme d'autres formations symphoniques françaises, l'Orchestre de Paris veut recruter un nouveau directeur musical. En choisissant le pianiste Christoph Eschenbach, déjà responsable de plusieurs festivals dans le monde, l'ensemble parisien mise sur la qualité plus que sur la célébrité

LE MARDI 23 FÉVRIER, à 18 heures, le conseil d'administration de l'Orchestre de Paris doit se réunir pour entériner la nomination d'un nouveau directeur musical. Ce chef d'orchestre s'appelle Christoph Eschenbach. Né le 20 février 1940, à Breslau (Allemagne), Eschenbach s'est d'abord fait connaître comme pianiste. Vainqueur du concours Clara-Haskil en 1965, il a enregistré de nombreux disques pour Deutsche Grammophon, avant de se tourner vers la direction d'orchestre. Au milieu des années 70, il dirige déjà de grands orchestres et est successivement directeur musical des orchestres du Palatinat rhénan, de la Tonhalle de Zurich. Depuis 1988, il est directeur musical de l'Orchestre de Houston (Texas) et vient d'être nommé premier chef invité de l'Orchestre de la radio d'Allemagne du Nord, basé à Hambourg.

Bien qu'il n'appartienne pas au petit cercle des grandes gloires de la direction d'orchestre, Christoph Eschenbach est un artiste, un musicien, un intellectuel et un chef d'orchestre dont la réputation chez les musiciens d'orchestre, les chanteurs et les solistes instrumentaux est aussi grande qu'indiscutable. Il était difficile de faire un meilleur choix : la qualité plutôt que la célébrité.

Mais, selon une mauvaise habitude qui s'est répandue ces dernières années un peu partout dans le monde, Christoph Eschenbach sera directeur musical à temps partiel. Premier chef invité à Ham-



bourg, le musicien est aussi directeur artistique de deux des plus importants festivals de musique du monde : celui de Ravinia, résidence d'été de l'Orchestre de Chicago, et celui du Schleswig-Holstein, dans le nord de l'Allemagne.

Rétribué sur un nombre de semaines généralement calculé afin que les chefs ne soient pas considérés comme résidents français, son contrat ne lui imposera que trois mois de présence à Paris. Mais Georges-François Hirsch, directeur général de l'Orchestre de Paris, est plus que confiant : « Nommer un directeur musical est une décision trop lourde de conséquences pour qu'il n'y ait pas eu de longues discussions entre les musiciens, moi-même, Christoph Eschenbach et les tutelles. Eschenbach sera résident en Europe et il sera présent à Paris au minimum trois mois par an, ce qui ne veut pas dire qu'il ne sera pas là plus longtemps ; l'artiste c'est lui, moi je ne suis que la cheville ouvrière qui doit mettre en œuvre son travail et celui de l'orchestre. Eschenbach s'engage totalement à nos côtés pour faire de l'Orchestre de Paris l'un des meil-

leurs orchestres du monde. D'ailleurs les relations entre les musiciens et Eschenbach sont excellentes, faites de respect mutuel. »

Ce qu'Eschenbach confirme de son côté : « J'aime beaucoup cet orchestre qui joue avec une cohésion remarquable, fait de la musique et travaille avec attention. » A la question : « En serez-vous prochainement le directeur musical ? », le chef d'orchestre répond d'une façon sibylline et souriante : « Nous verrons cela dans l'avenir. »

Il reste à souhaiter que la présence d'Eschenbach soit aussi patente que ce que Georges-François Hirsch a déclaré au *Monde*. Car l'Orchestre national de France souffre beaucoup d'avoir un directeur musical à temps partiel : Charles Dutoit cumule son poste de directeur musical de l'ONF avec ceux de l'Orchestre de Montréal, de la NHK de Tokyo et avec le poste de directeur artistique du Festival de Saratoga, résidence d'été de l'Orchestre de Philadelphie.

Pourtant Michel Prada, président du conseil d'administration de l'Orchestre de Paris, est dans le vrai quand il constate que Paris est

un cas un peu spécial qui effraie un peu les chefs : « A la différence de grandes villes comme Chicago, Boston, Berlin, Paris a quatre orchestres pour lesquels il faudrait trouver un grand directeur musical ; quatre orchestres qui brouillent l'image de chacune de ces formations dans la ville et celle de leur patron. » C'est vrai, et c'est un problème de tutelle : quelles missions donner à chacun des orchestres parisiens ?

Un rapport favorable à un nouvel auditorium à La Villette

Directeur de la mission sur la spoliation des juifs de France, présidé par Jean Mattéoli, André Larqué est nommé pour trois ans président du conseil d'administration de l'Etablissement public de la Cité de la musique. Sont nommés administrateurs, également pour trois ans, le compositeur Pierre Boulez, l'ancien ministre de la santé et animateur des Etats généraux de la culture Jack Ralite, le directeur du Musée d'Orsay, Henri Loyrette, et le président du Centre national chorégraphique de Tours et de la Bibliothèque de l'image et du film (BIFI), Bernard Latarjet.

M. Larqué doit par ailleurs, mardi 23 février, remettre à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, son rapport sur la construction d'un auditorium de grande capacité à Paris. Selon M. Larqué, sa construction s'impose à la Cité à la musique. Le coût de fonctionnement de cette salle n'entraînerait qu'un surcoût de 20 000 francs par an, qui pourrait être couvert par sa location. Le coût estimé de sa construction s'éleverait à 400 000 francs.

Marc-Olivier Dupin, directeur du Conservatoire national supérieur de musique de Paris

« L'économie de la culture en France est anachronique face au fonctionnement européen »

ON APPRENAIT, vendredi 12 février, la démission de Marc-Olivier Dupin du conseil d'administration de l'Orchestre de Paris. Il en est membre de droit, car cette institution symphonique a été fondée sur les bases de l'Orchestre de la société des concerts du Conservatoire. Compositeur, directeur d'une des plus prestigieuses écoles de musique au monde, Marc-Olivier Dupin mettait en cause l'absence de discussion de fond au sein du conseil. Intéressé au premier chef par le fonctionnement des orchestres français, puisque de nombreux étudiants les intégreront, il répond ici à nos questions.

« Le sujet de l'institution symphonique m'intéresse d'abord en tant que musicien, car la musique symphonique est l'une des formes les plus abouties de l'art occidental. Et aussi parce que la moitié des étudiants du Conservatoire sont concernés par un groupe qu'ils rejoindront dans l'avenir. D'ailleurs nous avons mis en œuvre d'importantes réformes. Des grands chefs viennent désormais travailler avec les élèves : Pierre Boulez, Colin Davis, Leon Fleisher, Peter Eöt-vös... Chacun d'eux a pu prendre la mesure de la motivation des étudiants. - Est-ce au conservatoire de former des professionnels ? La

technique s'apprend à l'école, le métier en travaillant...

- Il est certain qu'on n'apprend pas à nager sur un tabouret ! Un étudiant ne fait pas toujours immédiatement la synthèse de tout ce qu'il a appris pendant ses études. Nous sommes là pour lui donner les outils, et c'est en s'asseyant professionnellement à côté de ses collègues qu'il acquiert du métier. Mais pour qu'un orchestre fonctionne, il faut impérativement que les musiciens aient du respect, de l'admiration, voire de l'amour, osons le mot, car je crois au désir, pour celui qui les dirige. Nous avons passé un accord avec l'Orchestre du Capitole de Toulouse, qui reçoit dans ses rangs des étudiants du Conservatoire pour des stages professionnels. Un mécène, l'association Aïda, un groupe d'entreprises qui soutient la formation toulousaine, nous aide ; les syndicats ont parfaitement joué le jeu, ainsi que Michel Plasson, dont l'attitude est formidable. Nous avons pris des contacts avec les orchestres parisiens, mais ils ne se sont pas encore finalisés.

- L'Orchestre est né dans la société peu démocratique du XIX^e siècle. La France est l'un des derniers pays au monde où les musiciens n'y ont quasiment pas un mot à dire.

- Si l'on regarde comment fonctionnent l'Ensemble Modern de Francfort, l'Orchestre de chambre de l'Europe, les formations baroques, les groupes de jazz, on s'aperçoit qu'ils relèvent d'une autre sociologie du groupe que celle que nous a léguée le XIX^e siècle. Evidemment, il est plus difficile de gérer cent musiciens ou plus que de travailler à dix, vingt ou quarante, mais la cooptation, la responsabilisation artistique entraînent une attitude différente chez les musiciens. La démocratie s'apprend, ce peut être long, mais ce n'est pas une raison pour l'ignorer.

- D'autant que les musiciens sont parfois, à titre individuel, de plus grands artistes que les chefs qui les dirigent, et plus savants que ceux qui les administrent.

- L'économie de la culture en France est anachronique face au fonctionnement européen. C'est un sujet qui serait long à développer, mais je ne vois pas comment les choses vont évoluer dans cet îlot musical qu'est la France. C'est un homme de gauche qui parle, mais le financement, le mode de fonctionnement et les règles imposés par l'Etat n'aidaient pas toujours les orchestres à être compétitifs artistiquement et économiquement.

L'Orchestre national de France et l'Orchestre philharmonique de Radio-France cherchent leur patron. Selon Jean-Michel Nectoux, adjoint au directeur de la musique de Radio-France : « Nous travaillons à la succession de Marek Janowski, qui quittera le Philharmonique fin juin 2000 ; des conversations ont été engagées, mais pour l'heure rien n'a été conclu et il serait malvenu de prononcer un nom plutôt qu'un autre. Il en est de même pour l'Orchestre national, dont je tiens à rappeler qu'il a pour directeur musical Charles Dutoit jusqu'en juin 2001. »

Mais qu'est-ce qu'un directeur musical ? Est-ce un chef qui prend en charge une partie de la saison et dirige d'autres institutions le reste du temps ? C'est parce que l'on ne répondait pas à ces questions que Marc-Olivier Dupin a démissionné du conseil d'administration de l'Orchestre de Paris, dont il était membre de droit au titre de directeur du Conservatoire de Paris.

La réponse doit être trouvée dans les quelques grands exemples que l'histoire nous a légués. N'en prenons qu'un : en 1980, la Ville de Birmingham nommait Simon Rattle, alors âgé de vingt-cinq ans, directeur musical de l'orchestre de la ville britannique. Ayant compris que le prestige d'un chef dépend directement de celui de l'institution qu'il dirige, Simon Rattle s'est installé à Birmingham et a dirigé son ensemble en limitant volontairement ses engagements à l'extérieur. Ayant rapidement porté l'attention du monde musical sur son orchestre, ce chef aura cependant été courtisé par de nombreuses formations prestigieuses. Emma-

nuel Krivine aura accompli, avec moins d'éclat, le même et exemplaire travail à l'Orchestre national de Lyon.

Michel Prada constate que « la sociologie des orchestres a changé ; aujourd'hui, les musiciens ne supporteraient plus qu'un directeur musical soit là trop longtemps ; ils préfèrent travailler pendant deux ou trois semaines consécutives avec des chefs qui leurs apportent leur spécificité artistique et esthétique ».

Le contrat de Christoph Eschenbach ne lui imposera que trois mois de présence à Paris. Mais un directeur musical n'a pas à diriger tous les concerts

Mais il n'est pas écrit sur les tables de la Loi du parfait directeur musical qu'il doit diriger tous les concerts. Son rôle consiste à mettre en œuvre une politique artistique, à choisir œuvres, chefs et solistes afin de maintenir en bon état de marche l'institution et surtout de la faire progresser.

Daniel Barenboim fut ce grand directeur musical, même si l'on déchantait souvent quand il montait lui-même au pupitre, pendant les quatorze années de sa présence à l'Orchestre de Paris (1975-1989). On peut être un directeur musical de grande envergure et un chef d'orchestre moins enthousiasmant. L'inverse est également vrai. Peut-on diriger un orchestre, humainement et artistiquement, sans résider dans la même ville ? C'est peut-être envisageable dans certaines cités où les institutions musicales sont plus fortes que ceux qui les dirigent : Berlin, Amsterdam, Chicago, Philadelphie, Boston, Los Angeles. Cela ne semble guère possible à Paris.

A. Lo

« On ne peut dissocier la programmation artistique de la place qu'occupe le spectacle vivant. Je n'ai ni recettes à apporter ni idéologie sur laquelle m'appuyer, mais il faut une vision. Je me nourris davantage de mes échanges avec le linguiste Jean-Claude Milner et le philosophe François Regnault que des idées reçues et des lieux communs exprimés par la plupart des responsables de la vie musicale française.

- N'avez-vous pas le sentiment que les patrons français d'institutions ne regardent pas assez ce qui se passe ailleurs ?

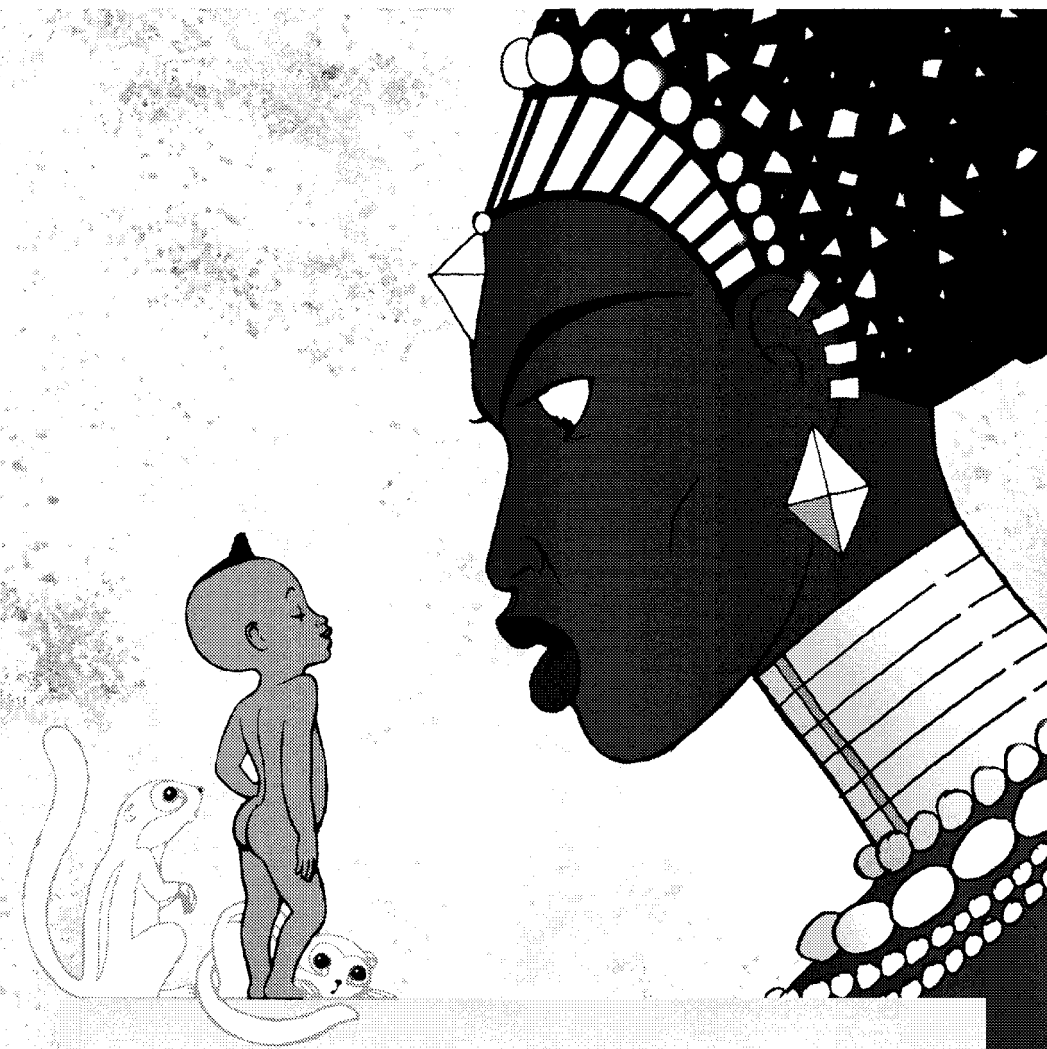
- Depuis que je suis directeur du Conservatoire, depuis que je suis secrétaire général de l'Association européenne des conservatoires européens, j'ai beaucoup voyagé. J'ai souvent été ébloui par l'inventivité de nos voisins. Bien des responsables culturels devraient s'ouvrir sur le milieu international, apprécier ce qui se fait dans d'autres pays. Nos étudiants sont en avance sur eux : ils parlent l'anglais, voyagent et font de la musique avec leurs collègues étrangers. Et la seule chose qui me tient à cœur, c'est que j'ai envie de les envoyer dans des orchestres heureux. »

Propos recueillis par Alain Lompech

DÉJÀ 500 000 SPECTATEURS

**LE PÔLE IMAGE
ANGOUÛLÊME/CHARENTE,
LES ARMATEURS et GEBEKA FILMS
félicitent et remercient
Michel OCELOT
pour le succès public et critique
de KIRIKOU**

ACTUELLEMENT AU CINÉMA



un film de **MICHEL OCELOT**
musique originale de **YOUSSEU N'DOUR**

Une coproduction LES ARMATEURS / ODEC KID CARTOONS / MONIPOLY
FRANCE 3 CINEMA / R.T.B.F. (Télévision belge)
STUDIO O / TRANS EUROPE FILM / EXPOSURE
avec le soutien de : Fonds Eurimages du Conseil de l'Europe, Centre National
de la Cinématographie, Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la
Communauté Française de Belgique, Prociexp, Agence de Coopération
Culturelle et Technique (ACCT), Programme Média de l'Union Européenne et
Cartoon. Avec la participation de : CANAL+, Pôle Image d'Angoulême,
Fonds National de Soutien à la Production Audiovisuelle (Luxembourg).

**"Le long-métrage de Michel OCELOT
est un chef d'œuvre"**

LA TRIBUNE

**"Un splendide dessin animé mêlant imagerie
africaine et graphisme moderne"**

LE MONDE

"KIRIKOU vous enchantera"

TÉLÉRAMA

**"Les aventures de KIRIKOU, rythmées
par la musique de Youssou N'DOUR,
sont une petite merveille"**

FIGAROSCOPE

Le Festival de Berlin à l'heure de la question kurde

Le film d'une réalisatrice turque a marqué le début de la compétition

Première réalisation de Yesim Ustaoglu, *Voyage vers le Soleil*, un très beau film sur le problème kurde, est l'une des surprises du festival. Son récit est à la fois dénon-

ciateur et toujours ancré dans la réalité. Egalement en compétition, *Ça commence aujourd'hui*, de Bertrand Tavernier, et *eXistenZ*, de David Cronenberg.

BERLIN

de notre envoyé spécial

Pour sa dernière année comme palais du Festival de Berlin (avant le transfert, annoncé à son de trompe, de la manifestation dans les bâtiments neufs de la Potsdamer-platz en l'an 2000), le vénérable Zoo Palast aura eu, le 16 février, le discutable honneur d'être entièrement bouclé par la police. Le hasard a voulu que le soir même où, partout en Europe, se déchaînait la colère des militants kurdes soit présenté en compétition officielle un film turc consacré au problème kurde. D'ailleurs sans incident. En pareille circonstance, on se contente de l'aspect signifiant du film et du symbole que son apparition suppose à l'heure où l'actualité s'enflamme. Mais *Voyage vers le Soleil* vaut mieux, beaucoup mieux que cette fonction « marqueur » d'une crise.

Simplement parce qu'il se trouve que la première réalisation de la cinéaste Yesim Ustaoglu est un très beau film - l'une des rares heureuses surprises de la compétition avant la « dernière ligne droite » vers le palmarès, le 21 février. Cette architecte, passée à la mise en scène, construit un récit à la fois dénonciateur et toujours ancré dans la réalité, légitimant, par la durée de ses plans, la justesse de ses interprètes, l'évidence de l'oppression comme la fatalité de la résistance. Au croisement de l'impératif de justice et de l'inexo-

rabilité des rapports de force, cette débutante résout, avec une aisance modeste et bouleversante, l'équation cinématographique sur laquelle butent deux réalisateurs chevronnés, également en compétition.

Avec *Ça commence aujourd'hui*, Bertrand Tavernier pousse un rugissement de colère contre l'état de misère dans lequel vivent un grand nombre de nos concitoyens. Il montre aussi les obstacles absurdes qui entravent l'action des enseignants qui se trouvent en première ligne sur le front de la grande pauvreté. Mais le film ne trouve jamais la forme narrative, le système de fiction capable de porter la fureur qui l'anime.

WENDERS, SORTI DE L'IMPASSE

La fiction et son rapport au réel sont au centre du nouveau film de David Cronenberg, *eXistenZ*, qui accompagne dans des niveaux de virtualité enchevêtrés les participants à un jeu vidéo sophistiqué. Amusante, cette variation sur la perte de réalité semble bien banale de la part d'un cinéaste autrement inventif et critique à l'époque de *Scanners* et de *Videodrome*, et alors que n'importe quel tacheur hollywoodien tartine sur le simulacre et la société du spectacle.

Après avoir beaucoup épilogué sur ce thème, au risque de se perdre, Win Wenders a choisi la meilleure des sorties à ce type d'impasse : le documentaire. *Buena Vista Social Club*, consacré à une bande de vieux musiciens cubains (Ibrahim Ferrer, Omara Portuondo, Eliades Ochoa, Ruben Gonzales...) rappelés d'entre les fantômes par Ry Cooder, est

exemplaire. Malgré quelques longueurs, le film est un bel hommage à une forme toujours vivace de culture populaire, un recueil d'autobiographies mémorables et de mélodies emballantes et, surtout, un étonnant hymne à la joie. La joie de chanter et de jouer, de n'être ni mort ni oublié qui, d'Amsterdam à Carnegie Hall en passant par La Havane, irradie l'écran.

Pourtant, nonobstant les vertus du documentaire, le cinéma peut encore créer des héros romanesques, avec toute la consistance, la séduction, et le trouble qu'on est en droit d'attendre d'un personnage de fiction. En ont témoigné deux films, l'un japonais, l'autre américain. Le premier, déjà remarqué à Tokyo, est *Licence to Live*. La virtuosité et la sensibilité des changements de ton et la qualité de la composition des images autour d'un adolescent revenu à lui après dix ans de coma justifient les espoirs mis dans l'étoile montante du cinéma d'auteur nippon qu'est Kyoshi Kurosawa (aucun rapport avec Akira).

La nouvelle réalisation d'Amos Kolléck, avec Anna Thomson, était très attendue après le coup de tonnerre de *Sue perdue dans Manhattan*. Le résultat, *Fiona*, est éblouissant de sensibilité crue, de violence et de délicatesse, d'humour et de désespoir. La chronique de la vie de cette jeune femme, prostituée et droguée, dessinée sans caricature ni complaisance sur le bitume du New York d'aujourd'hui, confirme le talent du cinéaste et de son interprète.

Jean-Michel Frodon

Mesures de tolérance pour les soirées rave et techno

LES ORGANISATEURS de la Techno Parade du 19 septembre 1998 en espéraient l'annonce le jour de leur défilé, il aura fallu patienter. La nouvelle circulaire adressée aux préfets, concernant « l'instruction sur les manifestations rave et techno », par les ministères de l'intérieur, de la défense, de la culture et de la communication, vient d'être rendue publique, enfin paraphée par les titulaires respectifs de ces ministères - Jean-Jack Queyranne (qui assurait l'intérim de Jean-Pierre Chevènement), Alain Richard et Catherine Trautmann. Ce texte, daté du 29 décembre 1998, remplace celui diffusé en 1995 par Jean-Louis Debré, alors ministre de l'intérieur, qui donnait des consignes afin d'interdire les soirées techno par tous les moyens.

Depuis quelques mois, les pouvoirs publics étaient passés de la répression à la concertation avec les organisateurs de raves pour tenter de « dédiaboliser » ces soirées tout en cherchant à maîtriser les trafics de drogue. En janvier 1998, Jean-Pierre Chevènement recevait, à l'initiative de Jack Lang, une délégation d'organisateur et acteurs du milieu de la musique techno. Constatant que le simple phénomène de mode de-

venait « un véritable phénomène de société » et que les organisateurs de ces manifestations « font preuve d'un professionnalisme accru », la circulaire recommande aux préfets « une attitude dépourvue d'a priori ». Elle préconise de traiter sur un pied d'égalité raves et concerts de rock, tout en insistant sur les mesures à prendre « pour éviter la circulation de produits stupéfiants ».

L'évaluation des risques de trouble à l'ordre public reste à l'appréciation des préfets, qui doivent motiver toute décision de refus.

Si cette circulaire appelle à plus de tolérance à l'égard des soirées techno officielles - Jack Lang se dit « globalement satisfait par ce texte » -, elle invite clairement les préfets à réprimer d'autant plus durement les raves clandestines, ou *free party*, soulignant en particulier que « toute infraction, tout délit, notamment la présence éventuelle de drogue, donnera lieu, lors de ces manifestations, à interpellation des participants comme des organisateurs ».

Stéphane Davet

DÉPÊCHES

■ THÉÂTRE : le Théâtre de Caen proteste contre la baisse de la subvention versée par la ville pour l'année 1999. La municipalité, dirigée par Maurice Giro (div. dr.), a annoncé le 11 février une baisse de 44 % de sa subvention. Elle souhaite que l'Etat augmente sa part. Pour la direction du théâtre, « cette baisse de subvention subite, annoncée en cours de saison et sans concertation préalable, compromet l'avenir de la scène nationale ». Une commission d'arbitrage est prévue le 3 mars.

■ SPECTACLE VIVANT : Jean-François Marguerin, administrateur civil, actuellement directeur régional des affaires culturelles de Haute-Normandie, a été nommé conseiller technique au cabinet du ministre de la culture, chargé du spectacle vivant. Dominique Chavigny, qui occupait cette fonction au cabinet de Catherine Trautmann, est désormais responsable de l'action territoriale, de la démocratisation et des politiques interministérielles.

■ ROCK : le groupe irlandais U2 a composé une mélodie inspirée du nouveau roman de Salman Rushdie, *The Ground Beneath Her Feet* (qui sera publié en avril). L'écrivain britannique, ami de longue date du chanteur Bono, était apparu sur scène avec le groupe en 1993, lors de leur ZOO TV Tour. L'écrivain et les musiciens prévoient de sortir le disque au même moment que le roman, probablement via Internet.

Pari gagné pour Présences 99

EN CHOISSANT Pascal Dusapin comme tête d'affiche de son édition 99, le festival Présences (qui s'est achevé à Radio-France dimanche 14 février) a fait l'audacieux pari qu'un compositeur encore jeune (il est né en 1955) peut satisfaire le « grand public » de la musique contemporaine au même titre que les septuagénaires (Berio, Xenakis) honorés les années précédentes. Pari gagné. L'œuvre multipolaire de Dusapin a tenu la distance (quatorze pièces jouées en trois semaines) et n'a pas réduit le taux de fréquentation. Bien au contraire car, avec 11 560 spectateurs en vingt et un concerts, une progression de 3 % par rapport à 1998 a été enregistrée. Des six concerts qui ont affiché complet, c'est sans doute celui du 2 février, entièrement consacré à Dusapin, qui aura constitué le principal temps fort du festival.

On a pu y vérifier que Pascal Dusapin possédait l'art de rapporter et de communiquer dans un temps très court les expériences émotionnelles les plus fortes. *Cascando* s'ouvre, par exemple, de manière anodine sur une note répétée avec divers effets de timbre mais laisse un souvenir de profonde originalité après une saisissante métamorphose. D'une coulée de sable fin, Dusapin parvient à façonner un corps sculptural en pleine élévation !

Tout aussi fascinantes, les muta-

tions internes de *Comoedia* (triptyque pour soprano et six instruments inspiré de *La Divine Comédie* de Dante) et les orbitales planantes de *Granum Sinapis* (pièce pour chœur à cappella) animent la matière musicale avec un souffle intemporel. D'allure spasmodique avec ses soulèvements de bois et ses éboulements de timbales, l'*Aria* pour clarinette et ensemble évolue librement dans une perspective majestueuse tandis que *Dona eis* (polyptyque pour chœur mixte et sept instruments à vent présenté en création mondiale) tend vers la synthèse. On y perçoit la densité organique des pièces instrumentales écrites par Pascal Dusapin depuis le début des années 90 et le rayonnement spirituel envisagé récemment à partir du traitement du chœur. *Dona eis* brasse plus large que *Granum Sinapis* et inaugure peut-être un nouveau genre, entre oratorio et cantate remis au goût du III^e millénaire.

Laurence Equilbey n'est pas étrangère à la forte impression produite par cette musique très plastique. Elle sublime le Chœur Accentus avec une stupéfiante diversité de gestes ; joignant les poings, secouant la tête, relevant les épaules, bref, affichant sur son corps les stigmates d'une authentique passion musicale.

Pierre Gervasoni

Peintures, matières et couleurs

Galleries à Paris. Un hommage à Dora Vallier et Shirley Jaffe, Roger-Edgard Gillet et Byong Jin-koh

LA GALERIE Louis Carré rend hommage à Dora Vallier, historienne et critique d'art disparue le 12 septembre 1997 (*Le Monde* du 16 septembre 1997). Des particuliers ou des confrères, comme les galeries Thessa Hérold ou Louise Leiris, ont contribué par leurs prêts à un accrochage à la fois nostalgique et frais, avec des œuvres bien choisies et, pour beaucoup d'entre elles, pas vues depuis longtemps.

Dix-sept artistes ont été réunis, de Bissière à Zao Wou-ki. Des amis, comme Albert Bitran, auteur d'une chaleureuse préface qui rappelle la rigueur et la passion de la critique d'art, ou d'autres sur lesquels elle écrivait quelques textes qui firent date, comme Georges Braque - dont on montre, entre autres, une précieuse gravure cubiste, *Fox*, de 1911 -, Jacques Villon ou Serge Poliakoff. Dora Vallier publia de 1954 à 1960, dans les *Cahiers d'art*, créés par Christian Zervos, des entretiens avec des figures majeures du XX^e siècle.

En 1967, elle publie *L'Art abstrait*, première synthèse accessible en français sur le sujet. Chez Louis Carré, des vitrines présentent certains de ces ouvrages et rappellent un parcours exceptionnel, scandé de rencontres et d'amitiés. Les peintres aimaient Dora Vallier : son prénom, calligraphié en grand par Picasso, ou le Miro dédié à

qui fit la couverture d'une livraison des *Cahiers d'art* en 1960 en témoignent. Et Dora Vallier aimait la peinture.

La chose est aujourd'hui suspecte. Pourtant, les tenants de la toile et des couleurs sont bien vivaces. Ainsi l'Américaine Shirley Jaffe, qui, après avoir longtemps exposé chez Jean Fournier, est à présent montrée par Nathalie Obadia. Née dans le New Jersey en 1923, Shirley Jaffe est installée à Paris depuis 1949. D'abord proches de l'expressionnisme abstrait, ses tableaux sont devenus plus ordonnés, tout en conservant un rythme et une spontanéité qui n'appartiennent qu'à elle. Enfin, pour l'instant : bien des travaux de jeunes artistes actuels pourraient revendiquer la paternité de Shirley Jaffe et l'inspiration de ses aplats mats, aux tons d'une rare vigueur.

GILLET, GÉNÉREUX ET SUBTIL

Aux antipodes de cette abstraction tendue comme une corde prête à se rompre, la peinture de Roger-Edgard Gillet témoigne d'une sensualité joyeuse. Même si la thématique n'est pas d'une gaieté folle - crucifixions, monstre, mutants ou nu blafard -, la brosse donne une telle densité à la pâte et la main une telle expression aux figures que l'œil s'attarde, ravi par une matière généreuse et subtile, des qualités peu

Mbodj, honorée par Steve Potts, guest-star, plus le meilleur pianiste de cœur, Alain Jean-Marie, on sait que cette chanteuse a *quelque chose*. Les musiciens ne se trompent pas. C'est une chose complexe, un signal, mais si cela devait ne plus arriver, on sait : on cesserait d'un coup de courir la nuit et la chance de la nuit. Ce n'est pas du « jazz », mais cela ne peut être joué à ce point que par des musiciens de jazz. Ainsi va la vie.

Répertoire : Kurt Weill, Hans Eisler, Bartok, Fattorini elle-même ou Brecht pour les textes. La voix est superbe, clairement affirmée, parfois sans micro, à nu, hors tout effet, la mise en place, heureuse. Morena Fattorini est d'une présence qui fait croire à la personne. Tout semble lié à la chance, cela



Le Coréen Byong Jin-koh dans son atelier parisien.

répandues désormais. En 1952, le critique Michel Tapié avait incliné Gillet, alors abstrait, dans son livre *Un art autre*. Autre, il l'est demeuré.

Mais qui voudrait être projeté dans un univers totalement inconnu en trouvera l'occasion à la galerie Casini. Né à Séoul en 1954, Byong Jin-koh expose à Paris depuis 1993, date à laquelle il avait montré, au regret Carré des arts, des toiles gigantesques couvertes d'une matière foisonnante, une jungle moite et grouillante qui révélait un peintre exceptionnel.

Justement titrée « Etranger »,

l'exposition actuelle réunit des toiles et de grands papiers, ces derniers remarquables par leur densité. Dans l'un et l'autre cas, les formes imaginées par Byong Jin-koh n'ont rien perdu de leur puissance, et mêlent toujours l'organique au végétal, en créant un monde imaginaire dont la culture occidentale ne peut qu'affleurer la richesse.

On y verra, selon les cas, une ribambelle d'ours cheminant vers le ciel, une jungle luxuriante et noire ou des figures bizarres, mi-amibes mi-légumes, surpris en pleine copulation. Bref, ce qu'on y apporte, ce qui est très bien ainsi. Tout le monde sait, depuis Marcel Duchamp, que c'est le regardeur qui fait l'œuvre. Cela vaut pour le ready-made comme pour la peinture lorsqu'elle est bonne.

Harry Bellet

★ « Hommage à Dora Vallier », galerie Louis Carré & Cie, 10, avenue de Messine, Paris 8^e. Tél. : 01-45-62-57-07. Jusqu'au 13 mars.

★ « Shirley Jaffe », galerie Nathalie Obadia, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare, Paris 3^e. Tél. : 01-42-74-67-68. Jusqu'au 1^{er} mars.

★ « Roger-Edgard Gillet », Galerie Henry Bussière Arts, 26, rue Mazarine, Paris 6^e. Tél. : 01-43-54-78-11. Jusqu'au 27 février.

★ « Byong Jin-koh », Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon, Paris 3^e. Tél. : 01-48-04-00-34. Jusqu'au 20 mars.

INSTANTANÉ

FATTORINI, DIVINE SURPRISE

Morena Fattorini, notez le nom, la voix, la présence, Morena Fattorini est une chanteuse peu connue. Elle chante aux 7 Lézards, café-concert très accueillant, juste en face de chez Jo Goldenberg, rue des Rosiers. Le salon est aménagé en théâtre, en club. Le son juste, sans amplification.

Avant de connaître la chanteuse, avant de découvrir sa voix, son corps de marin, on sait. On sait qu'une vocaliste qui a pu s'enrouler de Frédéric Sylvestre (guitare) ou Gilles Naturel (contrebasse), une chanteuse venue avec son percussionniste Souleymane

Une création désabusée de Franco Donatoni à Pleyel

Franco DONATONI : Fire (in cauda IV) (création). Ernest BLOCH : *Schelomo*. Ludwig van BEETHOVEN : *Symphonie n° 3 « Héroïque »*. Marie Devellereau, Rié Hamada (sopranos), Nadine Denize (mezzo-soprano), Cecile Eloi (alto), Eric Picard (violoncelle), Orchestre de Paris, Christoph von Dohnanyi (direction). Salle Pleyel, le 17 février.

Chef de file dans les années 60 de l'avant-garde musicale, entré dans l'histoire avec les cours d'été de Darmstadt, Franco Donatoni (né en 1927) fait aujourd'hui figure de repent. Il n'a plus foi en la musique contemporaine et la dénie dans un opéra autobiographique, *Alfred, Alfred* (*Le Monde* du 14 octobre 1998). Il ne croit peut-être même plus à la musique tout court et répond aux commandes d'une manière qui semble, pour le moins, désabusée.

FILMS NOUVEAUX

MADÉLINE

■ Dans un Paris rêvé, peuplé de 2 CV, de « tubes » Citroën, de Simca 1000 et où Notre-Dame de Paris côtoie le Sacré-Cœur, se trouve une pension pour petites filles dirigée par une religieuse, Sœur Clavel. Une orpheline blondinette, Madeline, s'en détache par son caractère volontaire. Ce décor posé, les scénaristes de cette bande pour enfants se sont contentés d'accumuler diverses situations déjà vues cent fois ailleurs. L'héroïne devra, en effet, empêcher que l'école soit vendue par son nouveau propriétaire. Elle devra sauver du kidnapping l'insupportable morveux qui habite à côté et qui est le fils de l'ambassadeur d'Espagne. Elle devra enfin faire accepter la présence d'un chien qui lui a sauvé la vie. Une telle multiplication de clichés ne donne guère au récit la possibili-

été de trouver la respiration qui lui permettrait de surprendre.

Jean-François Rauger *Film américain de Daisy Scherler Mayer. Avec Frances McDormand, Hatty Jones, Nigel Hawthorne (1 h 29).*

LES COLLÈGUES

■ Un petit club de football amateur de Marseille en proie à de graves difficultés trouve, en pleine Coupe du monde, le moyen d'échapper à sa disparition programmée. Tourné durant la dernière Coupe du monde, *Les Collègues* aligne les pires clichés imaginables sur le football et la ville de Marseille, et se complait dans une évocation plate d'une équipe composée de caractériels en puissance. Philippe Dajoux, le réalisateur du film, a sans doute été trop préoccupé par sa produc-

tion pour négliger à ce point toute crédibilité au point, par exemple, de programmer la finale en plein après-midi. L'aspect « gadget » du film, renforcé par la présence de Joël Cantona, le frère d'Eric, ne pèse pas lourd face à un scénario concocté à toute vitesse, trop pressé de surfer sur la victoire française en Coupe du monde.

Samuel Blumenfeld

Film français de Philippe Dajoux. Avec Joël Cantona, Sacha Bourdo, Patrick Bosso, Albert Cantona, Atmen Kelif (1 h 33).

ne l'est qu'à l'attention, aux climats, les accents, un trait de guitare comme s'il y allait de l'avenir du monde (Frédéric Sylvestre).

Ou alors cette monstrueuse descente d'accords, fugace, délicate, que se permet Alain Jean-Marie en un final d'accompagnement discret : pour qui, grands dieux ? pour personne, pour elle, pour l'art de la musique, certainement pas pour lui-même, comme un Richter qui jouerait devant les sept pianistes du monde ? Non : vraiment pour elle, pour une belle femme qui chante. Sans plus.

Francis Marmande

★ Les 7 Lézards, 10, rue des Rosiers, 75004 Paris, M^o Saint-Paul, 01-48-87-08-97.

public de Pleyel. « Pour de la musique moderne c'était plutôt bien fait », entendait-on ça et là à l'entracte. Bien fait ! Pour qui ?

Aucune arrière-pensée en revanche à l'écoute de *Schelomo*, superbe rhapsodie pour violoncelle et orchestre composée au début du siècle par Ernest Bloch. Le jeune Eric Picard, au goût sûr et personnel, la communique avec une générosité jamais excessive. A son contact, l'Orchestre de Paris, d'abord un peu raide après le pas de charge donatoni, retrouve progressivement une liberté d'exécution qui sert aussi bien la perspective soignée que les couleurs rutilantes du tableau peint par le compositeur à partir de motifs hébraïques. Trop saillante et parfois instable, l'*Héroïque* de Beethoven dirigée par Dohnanyi n'atteindra pas un tel degré d'excellence.

Pierre Gervasoni

est un chanteur de blues, blanc et heureux. On est déjà aux frontières du réel. Sa vie de famille est enviable, entouré d'une femme belle et compréhensive, et d'un garçonnet intelligent et sensible. Et voici qu'au tiers temps il meurt dans un stupide accident de voiture, puis ressuscite aussi sec, transformé en bonhomme de neige. Son fils a du mal à le croire, nous aussi. Il faut pourtant l'admettre : cette omelette montée en neige, dépourvue de jambe, avec deux branches en guise de bras et un bouchon en guise de nez, est bien Jack Frost. Il ne lui restera alors, en un ultime rebondissement qui confine à l'apothéose, qu'à remplir une mission à laquelle il avait failli sous sa forme humaine : enseigner à son fils le hockey sur glace. Insoutenable.

Jacques Mandelbaum *Film américain de Troy Miller. Avec Michael Keaton, Kelly Preston, Joseph Cross (1 h 40).*

SORTIR

PARIS

The Winter's Tale

Sous une tente du quai d'Austerlitz, autour d'une piste circulaire, le Footsbarn Theatre retrouve, en anglais, ses marques shakespeariennes dans *The Winter's Tale* (*Le Conte d'hiver*). Avec son inventivité habituelle, la troupe anglo-franco-indo-germanique crée une Sicile et une Bohême vénéto-arabo-indo-africaine, dont la fantaisie est maîtresse. Ici, toutes les libertés avec le barde sont autorisées, pourvu qu'elles célèbrent le plaisir de jouer ensemble. Dans des costumes splendides, acteurs fantasques et animaux fantastiques, masques venus en musique du fond des temps, chantant avec un bel ensemble la mort et la résurrection de la femme aimée.

Sous chapiteau, 47, quai d'Austerlitz, Paris 13^e. M^o Gare-d'Austerlitz. Les 20, 24, 25, 26 et 27, à 20 heures ; les 21 et 28, à 16 heures ; le 23, à 19 heures. Tél. : 01-53-05-19-19. 90 F et 140 F.

Jonathan Richman

Par la grâce d'un film, *Mary à tout prix*, où il joue le rôle d'un chanteur-récitant assez irrésistible,

Jonathan Richman est revenu miraculeusement sur le devant de la scène. Cette figure culte de la scène proto-punk américaine, découvert par John Cale au début des années 70, a conservé ses allures d'éternel jeune homme et un goût des refrains naïfs qui ont toujours fait merveille en concert. A noter qu'il vient de signer, avec le récent *I'm So Confused*, un de ses meilleurs albums.

Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^o Anvers. Le 20, à 20 heures. 135 F. 01-44-92-78-03. 135 F.

Natalia Gutman

D'allure austère, la violoncelliste russe Natalia Gutman déploie une intensité farouche qui impose tout à la fois le respect et l'admiration du public. Menant sa carrière loin des projecteurs, elle n'a pas la célébrité d'un Rostropovitch, mais il est évident qu'elle a la stature musicale de son compatriote. *Bach : Suites pour violoncelle seul BWV 1009 et 1011. Hindemith : Sonate pour violoncelle seul op. 25 n° 3.*

Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 21, à 11 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. 120 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

La Biographie d'un jeune accordéoniste de Satybaldy Narymbetov (Kazakhstan, 1 h 30).

Les Collègues

de Philippe Dajoux (France, 1 h 33).

Feuille sur un oreiller

de Garin Nugroho (Indonésie, 1 h 23).

Jack Frost

de Troy Miller (Etats-Unis, 1 h 40).

Loin des yeux

de Joao Mario Grilo (Portugal, 1 h 27).

Madeline

de Daisy von Scherler Mayer (Etats-Unis, 1 h 29).

Pleasantville

de Gary Ross (Etats-Unis, 1 h 54).

Seul contre tous (**)

de Gaspar Noé (France, 1 h 33).

Very Bad Things (*)

de Peter Berg (Etats-Unis, 1 h 40).

Vigo, histoire d'une passion

de Julien Temple (France-Grande-Bretagne, 1 h 42).

Virus (*)

de John Bruno (Etats-Unis, 1 h 40).

Yom Yom

d'Amos Gitai (France-Israël, 1 h 39).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. **Ensemble Musica Mundana** (Œuvres de Hildegarde von Bingen *Cité internationale (Maison Heinrich Heine)*, 27, boulevard Jourdan, Paris 14^e. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-44-16-13-00. 30 F.

Marcos Barrientos (clarinette)

Artas Balakauras (piano)

(Œuvres de Weber, Sauguet et Guastavino.

Eglise Notre-Dame-de-Compagnon, place du Général-Koenig, Paris 17^e. M^o Porte-Maillot. Le 20, à 21 heures ; le 21, à 16 heures. Tél. : 01-45-74-83-31. 40 F.

Les Négropolitains

Chansons de Boby Lapointe interprétées par un duo de chanteurs africains.

Théâtre d'Edgar, 58, boulevard Edgar-Quinet, Paris 14^e. M^o Edgar-Quinet. Le 20, à 20 h 15. Tél. : 01-42-79-97-97. De 70 F à 90 F. Jusqu'au 28 février.

Buff'Grol, Christian Pachet, Philippe Veniel

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. Le 20, à 17 h 30. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F.

Sergent Garcia

L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17^e. M^o Place-de-Clichy. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

Patrizia Bovi, Pino de Vittorio

Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 21, à 15 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 80 F.

La Merienda cubana

Suds, 55, rue de Charonne, Paris 11^e.

ACTUELLEMENT

DISPARUS

Un film de GILLES BOURDOS

avec
Anouk GRINBERG
Grégoire COLIN
Xavier BEAUVOIS

Un film politique au sens "brechtien"... Autant dire qu'on en sort moins con.

Libération

On dirait "Jules et Jim" revu par Ken Loach... Un premier film audacieux.

Télérama

Un sujet fort servi par une superbe distribution.

L'Humanité

"Disparus" reste intrigant de bout en bout.

Les Inrockuptibles

DISPARITION

Frederick Sommer

Un grand photographe surréaliste

ON APPREND la mort du photographe américain Frederick Sommer, survenue le 23 janvier à son domicile de Prescott (Arizona). Il avait quatre-vingt-treize ans.

« *Faites comme si j'étais mort* », aimait dire, à qui le sollicitait, ce photographe énigmatique qui a fait de l'effacement un moteur de sa vie et de son œuvre – dessins, collages, photographies fantomatiques entre document et abstraction –, qui vivait isolé depuis un demi-siècle en Arizona. Son nom figure pourtant en bonne place dans les histoires et dictionnaires de la photographie, et les images, liées au mouvement surréaliste, sont conservées dans les plus grandes collections américaines – New York, San Francisco ou Tucson. Frederick Sommer n'a jamais eu la grande exposition qu'il mérite en France. L'oubli de son œuvre y était donc encore plus grand. La galeriste parisienne Françoise Paviot avait corrigé cette injustice en présentant, en 1995, une trentaine d'épreuves originales. C'était beaucoup pour un auteur dont on connaît peu d'images, dont, parmi elles, une icône : des coyotes morts et desséchés dans le désert, qui ont marqué des générations d'artistes.

Sa rencontre avec Max Ernst, en Californie en 1941, est déterminante. Elle devient amitié quand l'artiste surréaliste s'installe en Arizona, jusqu'en 1949. Sommer prendra un des plus beaux por-

traits du peintre, en surimpression, chevelure blanche et visage acéré, se fondant dans la matière abstraite. Si Ernst a révélé « *un au-delà de la peinture* », l'œuvre de Sommer se situe au-delà de la photographie : des façades de maison, des paysages arides et déroutants, des portraits, des animaux morts, des entrailles de poulet, des recherches sur la matière minérale et végétale, des collages surréalistes, autant de motifs qui, sous le regard de Sommer et servis par un art étourdissant du tirage, où chaque nuance de gris est relief, offrent une perception de la réalité qui déroutent et transforment la nature sèche en monde surnaturel, lyrique, inquiétant. Un monde aux lectures multiples.

Ses photographies, qu'il appelle « *dessins automatiques* » et collages ont conquis les surréalistes : il collabore à la revue *View* avec Man Ray, André Breton et Marcel Duchamp, puis à la revue surréaliste *VVV*, et sera le seul photographe de l'exposition surréaliste de la galerie Maeght. L'œuvre et l'esthétique de Sommer s'inscrivent également dans la continuité du mouvement moderniste américain des années 20-30, et notamment de Stieglitz, Weston et Charles Sheeler – trois artistes qu'il a rencontrés – qui ont contribué à définir un art photographique à la fois autonome et inscrit dans l'histoire de l'art.

Né en 1905 à Anagni (Italie) d'un

père allemand et d'une mère suisse, Frederick Sommer grandit au Brésil, où il étudie l'architecture – le métier de son père. Il s'installe à New York en 1925, où il obtient un diplôme d'architecte-paysagiste et suit un enseignement artistique : peinture, dessin, aquarelle. Il contracte la tuberculose en 1930, se fait soigner en Suisse, où il découvre les possibilités de la photographie, sans l'adopter immédiatement. C'est en 1939 qu'il entreprend ses paysages de l'Arizona à la chambre 8x10 qui le rendront célèbre et seront présentés dans sa première exposition personnelle, au Musée d'art de Santa Barbara. Cet expérimentateur a également fabriqué, au début des années 50, sans appareil photographique, des négatifs en utilisant des peintures sur de la cellophane et de la fumée sur du verre. En 1976, le Centre pour la photographie créative de Tucson (Arizona) acquiert la plus importante collection de photos de Frederick Sommer, qu'il exposera en 1984.

Frederick Sommer est redécouvert aux Etats-Unis au début des années 90. En 1992, un livre est publié en Arizona, *All Children Are Ambassadors*, et, en 1994, le Getty de Los Angeles a acquis cent de ses photographies et collages. Le 31 mars, une rétrospective de ses dessins, photos et collages ouvre au Musée d'art de Baltimore.

Michel Guerrin

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Jean de Gliniasty a été nommé ambassadeur au Sénégal, en remplacement d'André Lewin, qui part à la retraite, par décret publié au *Journal officiel* daté 15-16 février.

[Né le 27 septembre 1948 à Lyon, Jean de Gliniasty est licencié ès lettres et en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1973-1975). Il a été notamment en poste à Bruxelles auprès des Communautés européennes (1982-1986), à Jérusalem (1991-1995) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. Depuis août 1995, Jean de Gliniasty était directeur des Nations unies et des organisations internationales au ministère des affaires étrangères.]

Thierry Reynard a été nommé ambassadeur en Uruguay, en remplacement de Jean-François Nougarède, qui part à la retraite, par décret publié au *Journal officiel* daté 15-16 février.

[Né le 7 août 1942 à Ferryville (Tunisie), Thierry Reynard est licencié en droit, ancien inspecteur du Trésor (1962-1967) et ancien élève de l'ENA (1971-1973). Il a été notamment attaché commercial à Téhéran (1977-1979), conseiller commercial à Moscou (1979-1982), chef des services d'expansion économique à Singapour (1982-1983), avant d'être consul général à Miami (1985-1989), puis en poste à l'administration centrale du Quai d'Orsay et d'être intégré dans le corps diplomatique en décembre 1991. Ambassadeur en Malaisie de mai 1993 à mai 1995, Thierry Reynard était directeur adjoint d'Amérique au ministère des affaires étrangères depuis février 1996.]

ENA

Arnaud Teyssier, inspecteur à l'Inspection générale de l'administration et ancien conseiller de Phi-

lippe Séguin à l'Assemblée nationale, a été élu à la présidence de l'Association des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration (ENA), par le conseil d'administration de l'association, jeudi 18 février, par 22 voix sur 27. Il succède à Guy Berger, qui, devenu président de chambre à la Cour des comptes, en cours de mandat, ne souhaitait pas se représenter, compte tenu de la lourdeur de ses charges. Catherine Bersani, inspectrice générale de l'équipement, qui avait fait acte de candidature, mais obtenu moins de voix que M. Teyssier lors de l'élection du conseil d'administration, s'est désistée. Myriem Mazodier, chef de service à l'éducation nationale, qui l'a remplacée au pied levé, a obtenu quatre voix.

[Né le 22 décembre 1958 à Paris, Arnaud Teyssier, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'ENA, est membre de l'Inspection générale de l'administration. Il a été conseiller technique, chargé des problèmes économiques et sociaux, au cabinet de Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, d'octobre 1995 à juin 1997. Arnaud Teyssier était en outre secrétaire général de l'Association des anciens élèves de l'ENA depuis février 1996.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 18 février sont publiés :

● **Déconcentration** : un décret relatif à la déconcentration de la procédure disciplinaire concernant certains personnels relevant du ministre de l'éducation nationale.

● **Pompiers** : trois arrêtés modificatifs concernant le taux de la va-

cation horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires, la part forfaitaire de l'allocation de vétérans des pompiers volontaires, les indemnités susceptibles d'être allouées aux sapeurs-pompiers professionnels participant à la campagne de lutte contre les feux de forêts.

● **Missions** : deux décrets chargeant deux députés, Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle) et Pierre Cohen (PS, Haute-Garonne), de missions temporaires auprès du ministre de l'éducation nationale.

● **Cour des comptes** : un avis relatif à la nomination au tour extérieur de deux emplois de conseillers référendaires de deuxième classe prévus au titre de l'année 1999.

Au *Journal officiel* du vendredi 19 février sont publiés :

● **Exclusion** : un décret portant création d'un comité interministériel de lutte contre les exclusions ; un décret relatif aux conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique ; un décret relatif à l'agrément par l'Agence nationale pour l'emploi des personnes embauchées dans les organismes d'insertion par l'activité économique ; un décret relatif aux entreprises de travail temporaire d'insertion ; un décret relatif aux associations intermédiaires.

● **Législative partielle** : un décret portant convocation des électeurs de la 9^e circonscription des Bouches-du-Rhône les dimanche 21 et 28 mars pour élire un député, le Conseil constitutionnel ayant invalidé l'élection d'Alain Belviso (PC).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marie-Françoise DELECROIX-BORGOMANO, Jean-Marc BORGOMANO, laissent à Mathilde et Paul la joie d'annoncer la naissance de leur petite sœur.

Alix,

le 9 février 1999.

Le prieuré Saint-Germer,

60, rue M.-Duchemin, 60600 Clermont.

Frédéric DÉVÉ et Benedetta CALDARULO ont la joie d'annoncer la naissance de

Lorenzo,

le 20 janvier 1999, à Rome.

Via Annia Faustina, 15, 00153 Rome (Italie).

Fiona MUNRO et Philippe ENXERIAN ont la joie d'annoncer la naissance de

Estelle,

le 16 février 1999.

44, boulevard Clemenceau, 67000 Strasbourg.

Pascale, Stéphane et Lucas DEVERGIES

ont la joie d'annoncer la naissance de

Eliot,

le 6 février 1999.

Les familles Benaroya, Devergies, Gilodi et Gourdj s'associent à leur joie.

Paulette, Lucie, Pierre, Dorothée DUBUISSON, Alexis GALLAIS, annoncent la naissance de

Jules,

chez Elodie DUBUISSON et Luc GALLAIS.

M. et M^{me} Michel GRANDJEAN sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille.

Camille, Michèle, Olivia GRANDJEAN.

Sue Krause et Olivier Grandjean, 9, chemin de l'Aqueduc, 78430 Louveciennes.

3742 North Magnolia, Chicago, IL60613.

Luce PIETRI a la joie d'annoncer la naissance de

Mina, Charlotte,

chez Anne PIETRI et Mady NADIM.

14, square Adanson, 75005 Paris.

54, rue Lepic, 75018 Paris.

« *Je vois dans vos yeux vos sourires.* » Kimiko.

Nina Clémentine,

née le 25 janvier 1999, à 15 h 45, à Amiens.

Takako NAGANO et Jean-Louis MANIAQUE.

59, rue d'Engoulvent, 80000 Amiens.

Avec Alexandre VOILLAUME, Camille, Thomas et Juliette BONAZZI, Mathilde et Antoine DUPLEX,

Nicole et Raymond LE LOCH, sont heureux d'annoncer la naissance de

Valentin.

Chez Sophie et Hubert VOILLAUME.

43, avenue Ernest-Reyer, 75014 Paris.

Anniversaires de naissance

– 21 février.

Quelle chance pour tes parents d'avoir une fille comme toi !

Céline.

Heureux anniversaire et gros bisous pour tes dix-huit ans.

Jean-Claude et Evelyne.

Décès

– M^{me} Jacqueline Baudon, son épouse,

Thierry et Isabelle Baudon-Schirmer, Rémi-Bertrand Baudon, ses enfants,

Séverine, Laure, Nadège, Elise, Pauline et Matthieu, ses petits-enfants, ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Maurice BAUDON,

survenu le 13 février 1999, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale le 18 février, en l'église de Neffes (Hautes-Alpes).

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Le Roy », 05000 Neffes.

– M^{me} Philippe Bernard, née Marie-Noëlle Collet, son épouse,

Thomas, Corentin, Tanguy et Paul, Charlotte et Jeanne, ses enfants,

Eric, Bruno, Rémi, Nicolas, ses frères, M. et M^{me} Olry Collet, ses beaux-parents,

Ses belles-sœurs, beaux-frères, neveux et nièces, ont le très grand chagrin de faire part du décès de

Philippe BERNARD,

le 19 février 1999, à l'âge de quarante-neuf ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 23 février, à 15 heures, en l'église Sainte-Clothilde du Bouscat.

– M^{me} M. Doby, son épouse, Sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès du professeur

Jean-Marie DOBY,

survenu le 13 février 1999, à Rennes. Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Claire Lévêjac, son épouse, Anne-Lise, Juliette, Marc et Jacqueline, Bernard et Anabelle, ses enfants ;

Julie, Joyce, Mathieu, ses petits-enfants ; Françoise Lantier, Jean-Louis et Suzanne Lantier, et leurs enfants ;

Monique et Charles Feurich et leurs enfants font part de leur tristesse :

Pierre LÉVÉJAC

les a quittés, le 18 février 1999, dans la sérénité.

Sa famille et ses amis se réuniront pour une célébration religieuse, le lundi 22 février à 14 h 15, au temple de l'église réformée de Carcassonne.

– Renée-Hélène Level, Colette et Martial Nédélec, Et la famille, ont la douleur de faire part du décès de

Guy LEVEL,

survenu le 9 février 1999, au Costa Rica.

8, rue Lafond, 35000 Rennes.

– Ses amis de travail ont la tristesse de faire part du décès de

Guy LEVEL,

directeur du son, César du cinéma 1985,

survenu le 9 février 1999, au Costa Rica, à l'âge de soixante-dix ans.

De Strasbourg à la Tunisie, de l'Alhambra à l'Olympia, d'Antibes à Nice et de Nancy à Royan et du Palais des congrès à l'Alcazar et de Carmen en Butterfly et d'Elia à Miles, de Dizzy à Mulligan et encore et encore, tu fus remarquablement efficace, avec pudeur, dans la simplicité des humbles. Merci d'être venu.

– M^{me} Renée Pressouyre, son épouse,

Yves et Annie Mespoulhé, Jean et Martine Mespoulhé, ses nièces et neveux,

font part du décès de

Alex PRESSOUYRE, chevalier de l'ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques, médaille de la Résistance,

survenu le 19 février 1999.

Les obsèques auront lieu le lundi 22 février, à 11 heures, à Dieupentale (Tarn-et-Garonne).

Anniversaires de décès

– Voilà trente ans que

Ludmila BOUVIER

nous a quittés.

Que d'événements, l'année 1968, avons-nous vécus !

En août, tu te trouvais à Prague et ne voulais pas quitter le pays. Nous ne t'oublions pas, tu restes présente dans notre cœur et nos pensées.

Ta mère, ta sœur, La famille et les amis.

– Il y a un an, le 21 février 1998,

Michel BYDŁOWSKI

nous quittait.

France-Culture pense à lui et à ses proches.

In memoriam !

Docteur Roland CAHEN

le 20 février 1998.

– Le 22 février 1998,

Marc Le CAISNE

quittait ce monde.

Il avait fait promettre à

Katia D. KAUPP,

qu'il aimait depuis le 6 juin 1976, « et pour l'éternité », de venir un jour mêler ses cendres aux siennes dans les eaux de Patmos où que son esprit puisse errer. Aujourd'hui, son vœu sera exaucé.

– Il y a un an,

René GOTTEL

nous quittait.

Il vit toujours en nous.

Famille Gattel, 12, boulevard Desgranges, 92330 Sceaux.

Messe commémorative

M^{me} Jacqueline BENAYA, dite Jacotte,

est décédée accidentellement, le jeudi 11 février 1999.

Un dernier hommage lui sera rendu à Paris, le vendredi 26 février 1999 : une messe sera célébrée en l'église Saint-Lambert, rue Gerbert, Paris-15^e.

Hélène Luccioni, 55, rue des Moulins, 93370 Montfermeil.

Colloque

– Cité internationale universitaire de Paris, vendredi 5 mars 1999

Hommage helvétique au Centenaire de l'interprétation des rêves de Sigmund Freud.

L'analyse freudienne sous le regard des approches du rêve de Jung, Binswanger et Boss.

Présidence : Pierre Fédida. Avec Maurice Dayan, Christian Gaillard, Caroline Gros, Gion Gindrau.

Participation : 250 F, étudiant : 75 F. Association Pavillon suisse. Renseignements : 01-44-16-10-05.

« Le Monde diplomatique » de février

LE MONDE DIPLOMATIQUE de février dénonce la duperie des fonds de pension qui, fondée sur une analyse économique contestable, revient à demander aux citoyens de jouer leur retraite en Bourse. Le mensuel passe aussi au crible les enjeux et les risques de l'élargissement prochain de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale. Les sociétés de l'Est du continent se disloquent, comme le montre le trafic des femmes organisée vers l'Ouest et la révolte des mineurs roumains. En revanche, en Colombie, des « clameurs de paix » se font entendre. *Le Monde diploma-*

tique évoque les archives bâillonnées de la guerre d'Algérie et analyse les dessous industriels de l'affaire du sang contaminé.

Egalement au sommaire : Israël assume « sa » bombe ; le Nigeria, un pays aux multiples fractures ; la gauche turque entre militaires et islamistes ; le nationalisme pervers de la Malaisie ; le droit à l'intimité en détention ; il y a quinze ans : « Vive la crise ! » ; une station spatiale ruineuse et inutile ; et les termes inégaux des échanges électroniques.

★ En vente dans les kiosques. 24 francs, 3,66 €.

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360^F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

ABONNEZ-VOUS ET
DEVEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Offre valable jusqu'au 31/12/99

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

Le Monde (USPS-009729) is published daily for \$ 992 per year - Le Monde* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Crampton N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to *WMG* of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Offre valable jusqu'au 31/12/99
● Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

● Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

SPECTACLES

Réservez vos places de concerts, spectacles, théâtres, expositions... sur Minitel

3615 LEMONDE

SAMEDI 20 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

17.10 Le Monde des idées. Thème : Les Kurdes. Invités : Gérard Chaliand et Jean-Christophe Rufin. **LCI**

21.25 La Ruée vers le 7^e art. **Forum Planète**

23.20 Grèce antique, la mémoire en héritage. **Forum Planète**

MAGAZINES

19.00 T.V. +. **Canal +**

19.00 Histoire parallèle. 20 février 1949. Israël 1949 : une nouvelle démocratie ? Invité : Shlomo Sand. **Arte**

21.05 Thalassa. La Porte de l'Irak. **TV 5**

21.35 Metropolis. Berlin, Cannes, Venise : un concours entre stars ! Le dixième anniversaire de la mort de Thomas Bernhard. **Arte**

22.15 Envoyé spécial. Spécial Afrique. Mama Daktari. Sierra Leone, à feu et à sang. Le marché sauvage des animaux. **TV 5**

22.50 T'as pas une idée ? Invité : Daniel Buren. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

20.35 Planète animal. L'arche, 2000 après [6/16] : les félins. **TMC**

20.35 Il était une fois le maillot de bain. **Planète**

20.40 L'Aventure humaine. Les Sahraouis. **Arte**

Le Monde TELEVISION

TF 1

16.45 Lens - Marseille. Le hasard s'est révélé facétieux, lors du tirage au sort des seizièmes de finale de la Coupe de France, en choisissant d'opposer à nouveau, quelques semaines après leur rencontre qui avait prêté à tant de discussions lors de la Coupe de la Ligue, le Racing Club de Lens à l'Olympique de Marseille. Le coup d'envoi du match, disputé au Stade Bollaert de Lens et diffusé en direct, est à 17.00.

20.50 Chypre, otage de l'histoire. **Odyssée**

21.40 Planète Terre. Les croisades : La croix et la bannière [1/4]. **TMC**

21.45 Boat people, les oubliés de l'espoir. **Odyssée**

21.50 Jazz Collection. Max Roach. **Planète**

22.30 Athènes et la Grèce antique. **Forum Planète**

22.35 Les Blanchisseuses de Magdalen. **France 3**

22.45 Images inconnues : La Guerre du Vietnam. [3/3]. Le secret des hommes. **Planète**

23.00 Les Descendants. [2/13]. Les Bernadotte. **Histoire**

23.30 Music Planet. Michel Petrucci. **Arte**

0.00 Les Ateliers du rêve. [2/6]. Cent fleurs pour la Chine. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

16.45 Football. Coupe de France. Lens - Marseille. **TF 1**

20.25 Basket-ball. Pro A : Pau-Orthez - Chalons. **Eurosport**

22.30 Golf. PGA américaine. **AB Sport**

MUSIQUE

21.25 Thésée. Opéra de Lully (version réduite). Par l'ensemble Les Arts florissants, dir. William Christie. **Mezzo**

22.20 Echo et Narcisse. Opéra de Gluck. Mise en scène. Herbert Wernicke. Par l'Orchestre du Concerto de Cologne, dir. René Jacobs. **Mezzo**

23.35 Simply Red. **Paris Première**

0.00 An Evening with Nat «King» Cole. Concert enregistré en 1996. **Muzzik**

0.45 Certains Leeb jazz à Nice 98. **TF 1**

THÉÂTRE

0.40 Le Comédien. Sacha Guitry. Mise en scène. Annick Blancheteau. **France 3**

TÉLÉFILMS

20.55 De père en fils. Jérôme Foulon. **France 3**

22.30 Julie de Carneilhan. Christopher Frank. **Festival**

SÉRIES

20.30 Working. Episode pilote (v.o.). **Série Club**

20.40 New York Undercover. Guerre des gangs. Erreur judiciaire. **13^{ème} Rue**

20.50 Le Caméléon. [2/2]. Patrimoine génétique. **M 6**

21.00 Cop Rock. The Cocaine Mutiny (v.o.). **Canal Jimmy**

21.20 Spin City. Embrasse-moi idiot. **Canal +**

22.13 High Incident. Beaux Quartiers (v.o.). **13^{ème} Rue**

22.20 The Practice. La loi du talion (v.o.). Question de morale (v.o.). **Série Club**

22.35 Spectromania. Massage. **Arte**

CINÉ CINÉMA 3

23.00 Cocoon ■■. En Floride, des vieillards farceurs vont se baigner dans la piscine d'une villa déserte où des extraterrestres ont déposé de bizarres cocons. Ceux-ci dégagent un fluide qui revitalise et rajeunit. Une comédie de science-fiction, réalisée en 1985 par Ron Howard, avec Don Ameche et Jessica Tandy, qui fait penser, un peu, à Spielberg. Une réflexion sur la crainte du vieillissement et de la mort.

FILMS

15.25 Le Trésor de la Sierra Madre ■■■. John Huston (Etats-Unis, 1948, N., 125 min) ○. **Ciné Classics**

20.45 Le Colonel Chabert ■■. Yves Angelo (France, 1994, 110 min) ○. **RTBF 1**

23.00 Mad Dogs ■. L. Bishop (EU, 97, 84 min) ○. **Canal +**

23.00 La Reine des bandits ■■. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min) ○. **Ciné Cinéma 1**

23.00 Trainspotting ■■. Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, 95 min) ○. **Ciné Cinéma 2**

23.00 Cocoon ■■. Ron Howard (Etats-Unis, 1985, v.o., 115 min) ○. **Ciné Cinéma 3**



23.15 Jardins de pierre ■■. Francis Ford Coppola. Avec James Caan, James Earl Jones (Etats-Unis, 1987, v.o., 110 min) ○. **Cinéstar 1**

0.30 The Great Gatsby ■■. Elliott Nugent (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 85 min) ○. **Arte**

0.35 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■. Luchino Visconti [1/2] (Fr.-It.-All., 1972, 110 min) ○. **Ciné Cinéma 2**

0.55 Grand Canyon ■. Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1992, v.o., 135 min) ○. **Ciné Cinéma 3**

1.05 Kika ■■. Pedro Almodovar (France - Espagne, 1993, 115 min) ○. **Cinéstar 1**

2.10 Ceux de Cordura ■■. Robert Rossen (Etats-Unis, 1959, v.o., 125 min) ○. **Cinétoile**

3.10 Trainspotting ■■. Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 95 min) ○. **Ciné Cinéma 3**

4.15 Midnight Express ■. Alan Parker (Etats-Unis, 1978, 120 min) ○. **Cinétoile**

4.35 Last Action Hero ■■. John McTiernan (Etats-Unis, 1992, v.o., 120 min) ○. **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.50 Bloc modes.

20.00 Journal, Météo.

20.48 Trafic infos.

20.50 Plein les yeux.

23.10 Hollywood Night. Le Visage du danger. Téléfilm. David Mitchell. ○.

0.45 Certains Leeb jazz à Nice.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.

19.20 Le monde est petit.

20.00 Journal, Météo.

20.55 Les Victoires de la musique.

0.10 Journal, Météo.

0.30 Troisième mi-temps.

1.20 Bouillon de culture. Le ciel, la météo et les jardins.

2.30 La Vie à l'endroit. Cancro et pourtant sourd.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour.

18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Protection rapprochée.

20.35 Tout le sport.

20.55 De père en fils. Téléfilm. Jérôme Foulon. ○.

22.35 Les Blanchisseuses de Magdalen.

23.35 Météo, Soir 3.

0.00 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Café littéraire. Juan Manuel De Prada. Jean Paulhan.

0.30 et 2.00 Saturnales. Journal des spectacles. **0.40** Cycle Comédies. Le Comédien. Pièce de Sacha Guitry.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.35

19.00 T.V. +.

19.59 Jean-Luc et Faipassa. ○.

20.00 Les Simpson.

20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Samedi comédie.

20.36 H. Une histoire de famille. ○.

21.00 Blague à part. Parents. ○.

21.20 Spin City. Embrasse-moi idiot. ○.

21.45 South Park. Boulettes du chef au chocolat salé. ○.

22.10 Supplément détachable.

23.00 Mad Dogs ■. Film. Larry Bishop. ○.

0.25 XXL ■. Film. Ariel Zeitoun. ○.

ARTE

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 20 février 1949 - Israël 1949 : une nouvelle démocratie ?

19.45 Météo, Arte info.

20.00 Le Dessous des cartes.

20.15 Monty Python Live at the Hollywood Bowl. [1/3]. ○.

20.40 L'Aventure humaine. Les Sahraouis. Un peuple oublié en exil.

21.35 Metropolis.

22.35 Spectromania. [3/6]. Massage. ○.

23.30 Music Planet. Michel Petrucci.

0.30 The Great Gatsby ■■. Film. Elliott Nugent (v.o.). ○.

1.55 Les Mercredis de l'Histoire. La Cagoule : enquête sur une conspiration d'extrême droite.

M 6

19.05 Turbo.

19.45 Warning.

19.54 Le Six Minutes, Météo.

20.10 Plus vite que la musique.

20.40 Ciné 6.

20.50 La Trilogie du samedi.

20.50 Le Caméléon. Patrimoine génétique. ○.

21.45 The Sentinel. Comme un miroir. ○.

22.40 Buffy contre les vampires. Réminiscence. ○.

23.35 Le Corps du délit. Téléfilm. E.W. Swackhamer. ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction. Chacun à son idée, de Luigi Pirandello.

22.35 Opus. Gerry Mulligan. Le roi du saxo.

0.05 Le Gai Savoir. Yves Bomati.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Moïse et Aaron. Opéra de Schoenberg. Par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opéra de New York, dir. James Levine.

23.07 Présentez la facture.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Soirées. L'Ecosse romantique. Œuvres de Weber, Mendelssohn, Moscheles, Schubert, Bruch, Liszt, Berlioz, Tchaïkovski.

22.00 Da Capo. Artur Schnabel, piano. Œuvres de Beethoven, Brahms, Weber, Haydn, Schubert, Schnabel.

DIMANCHE 21 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.05 et **3.15** Polémiques. **France 2**

12.10 et **0.10** Le Monde des idées. Thème : Les Kurdes. Invités : Gérard Chaliand et Jean-Christophe Rufin. **LCI**

18.30 Le Grand Jury RTL-Le Monde-LCI. Invité : Jean Tiberi. **LCI**

19.00 Public. Invité : Claude Allègre. **TF 1**

21.20 Vingt-mille nuits sous les mers. **Forum Planète**

22.45 Politique dimanche. Invité : Bernard Thibault. **France 3**

23.25 Billets et cartes bleues, attentions aux faux ! **Forum Planète**

MAGAZINES

12.30 Arrêt sur images. Reconstitution : qui ? comment ? pourquoi ? Invités : Robert Namias et Alain Hamon. **La Cinquième**

16.00 Le Sens de l'Histoire. STO, chronique d'une collaboration forcée. Invités : Jacques Nobecourt, Philippe Masson. **La Cinquième**

16.15 Zone sauvage. Spéciale chiens et chats. **France 2**

18.30 Le Gai Savoir. Les voyageurs. Invités : Michel Grisolia, Michel Le Bris, Olivier de Kersauson, Christian Guidicelli, Christine Arnothy. **Paris Première**

20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Yves Le Maner, André Sellier, Frédéric Monier, Dominique Veillon, Alain Rey. **Histoire**

20.50 Capital. Salariés contre patrons. L'attaque aux Prud'hommes. L'argent de la CGT. A quoi servent les inspecteurs du travail ? **M 6**

21.05 Faut pas rêver. Invité : Alexis Gruss. **TV 5**

21.45 Envoyé spécial, les années 90. Irak, la bombe atomique. Les pisteurs. Invités : Marie-Hélène Labbé, Sylvain Jouty. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

14.55 Rugby. En multiplex. **Canal +**

15.10 Athlétisme. 12^e Meeting de Liévin (Pas-de-Calais). **France 3**

23.00 Patinage de vitesse. Championnats du monde. **Eurosport**

23.00 Golf. PGA américaine. **AB Sport**

MUSIQUE

18.00 Betty Carter. Nice 1998. **Muzzik**

20.30 Roméo et Juliette, de Berlioz. Avec Philippe Langridge, ténor ; Hanna Schwarz, mezzo-soprano ; Peter Meven, basse. Par l'Orchestre symphonique et le Chœur de la Radio bavaroise, dir. Colin Davis. **Mezzo**

22.00 B'net Houariyat. Angoulême 1998. **Muzzik**

22.30 La Fiesta des Suds. Avec Youssou N'Dour, Natacha Atlas, Sally Nyolo, Hakim. **Mezzo**

22.30 Sawt el Atlas. Angoulême 1998. **Muzzik**

22.55 Ornette Coleman. Montréal 88. **Paris Première**

Le Monde TELEVISION

FRANCE 3

20.10 Le feuilleton de la vie. Jusqu'à présent, on ne peut pas dire que ce genre ait emballé. Ce n'est pas que le docu-soap à la française soit franchement mauvais, simplement il est fade. Or voilà que le dernier spécimen amène un petit vent frais. « Protection rapprochée », le feuilleton de Philippe Lallemand, est léger. Il n'y a pas beaucoup de fond, mais l'écriture est moderne, les personnages rigolos.

ARTE

20.35 Thema : Casanova. Casanova accèderait-il enfin à sa véritable dimension posthume ? Cette soirée thématique participe en tout cas du dévoilement entrepris depuis quelques années en faveur du chevalier de Seingalt (1725-1798). Donné à la suite de *Casanova, un adolescent à Venise*, de Luigi Comencini (en VF, hélas), le documentaire d'Alain Jaubert, *Giacomo Casanova*, déboute joyeusement le lot d'idées reçues.

FRANCE 3

0.00 Une dépêche Reuter ■■. Comment Julius Reuter établit, en 1833, un service postal par pigeons voyageurs pour la transmission des nouvelles, puis créa à Londres, en 1851, un système de liaison télégraphique avec Paris et, en 1858, la fameuse agence de presse portant son nom. Cette dernière des grandes biographies de personnages historiques réalisées par William Dieterle brille par la qualité de la reconstitution d'époque.

FILMS

16.55 Le Trésor de la Sierra Madre ■■■. John Huston (Etats-Unis, 1947, N., 125 min) ○. **Ciné Classics**

17.45 A Talent for Loving ■■. Richard Quine. Avec Genevieve Page, Richard Widmark (Etats-Unis, 1969, v.o., 105 min) ○. **Cinétoile**

19.40 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■. Luchino Visconti [1/2] (France - Italie - Allemagne, 1972, 110 min) ○. **Ciné Cinéma 2**

20.30 Trente secondes sur Tokyo ■■. Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, N., 140 min) ○. **Ciné Classics**

20.40 Casanova, un adolescent à Venise ■■■. Luigi Comencini (Italie, 1969, 120 min) ○. **Arte**

20.40 Enemy ■■. Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1985, 110 min) ○. **RTL 9**

20.50 Les Oiseaux ■■■. Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1963, 115 min) ○. **Cinétoile**

20.55 Trois hommes et un couffin ■■. Coline Serreau (France, 1985, 110 min) ○. **France 2**

22.13 Le Privé ■■. Robert Altman (Etats-Unis, 1973, 112 min) ○. **13^{ème} Rue**

22.20 Les Belles de nuit ■■■. René Clair (France, 1952, N., 90 min) ○. **Disney Channel**

22.50 Le Mécano de la « General » ■■■. Buster Keaton et Clyde Bruckman (Etats-Unis, 1926, N., muet, v.o., 75 min) ○. **Ciné Classics**

23.00 Je vous aime ■■. Claude Berri (France, 1980, 105 min) ○. **Ciné Cinéma 3**

23.10 Excalibur ■■. John Boorman (Irlande, 1981, 135 min) ○. **Ciné Cinéma 2**

23.25 Cocoon ■■. Ron Howard (Etats-Unis, 1985, v.o., 120 min) ○. **Ciné Cinéma 1**



1.30 Roaring Guns. Jean Negulesco (1944). **France 3**

17.45 The Practice. La loi du talion. Question de morale. **Série Club**

18.05 Le Fugitif. Un curieux bonhomme. **La Cinquième**

18.30 Hercule Poirot. Le guépier. **TMC**

18.55 Stargate SG-1. Perpétuité. **M 6**

19.35 Cosby Mysteries. Ange et démon. **TMC**

19.45 Ally McBeal. The Real World (v.o.). **Téva**

20.00 3^e planète après le Soleil. Scaredy Dick (v.o.). **Série Club**

20.00 Seinfield. Le maestro (v.o.). **Canal Jimmy**

20.15 Ellen. Adam's Birthday. **RTL 9**

20.25 Townies. I'm with Stupid (v.o.). **Série Club**

20.30 Dream On. [3/3]. La deuxième grande histoire jamais contée (v.o.). **Canal Jimmy**

20.45 L'Institut. Méchante. **RTBF 1**

20.50 Wycliffe. Pères et fils. **France 3**

20.50 King of the Hill. Texas City Twister (v.o.). **Série Club**

21.00 Friends. The One Where Ross Moves In (v.o.). **Canal Jimmy**

21.25 Absolutely Fabulous. Joyeux anniversaire (v.o.). **Canal Jimmy**

21.50 Wycliffe. Vengeance. **France 3**

21.50 Homicide. La loi et le désordre. **Série Club**

22.35 New York Police Blues. Deux cadavres pour le prix d'un (v.o.). **Canal Jimmy**

22.40 Oz. De grands hommes (v.o.). **Série Club**

23.50 Cop Rock. The Cocaine Mutiny (v.o.). **Canal Jimmy**



0.00 Une dépêche Reuter ■■. William Dieterle. Avec Edward G. Robinson, Eddie Albert (EU, 1940, N., v.o., 90 min) ○. **France 3**

1.05 Domicile conjugal ■■. François Truffaut (France, 1970, 95 min) ○. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.15 Les Dessous de Palm Beach. ○.

15.10 Rick Hunter, inspecteur choc. ○.

16.05 Mitch Buchannon. ○.

17.00 Dawson. ○.

17.50 Vidéo gag.

18.25 30 millions d'amis.

18.58 L'Euro en poche.

19.00 Public. Claude Bartolone.

20.00 Journal, Météo.

20.50 Pretty Woman ■. Film. Garry Marshall. ○.

23.00 Ciné dimanche.

23.10 Le Pacha. Georges Lautner. ○.

0.40 TF 1 nuit, Météo.

0.55 Musiques en France.

FRANCE 2

14.10 Vivement dimanche.

16.15 Zone sauvage.

17.10 L'Euro.

17.15 Nash Bridges. ○.

18.04 Parcours olympique.

18.05 Stade 2.

19.20 et **22.45** 1 000 enfants vers l'an 2000.

19.25 Vivement dimanche prochain.

20.00 Journal, Météo.

20.55 Trois hommes et un couffin ■■. Film. Coline Serreau. ○.

22.50 Lignes de vie. Dans le secret du SAMU.

23.50 Journal, Météo.

0.15 Musiques au cœur. Danser Gershwin.

1.35 Les Quatre Eléments.

FRANCE 3

14.25 Sports dimanche.

14.55 Hippiisme. **15.10** Athlétisme.

17.43 et **22.43** L'Euro mode d'emploi.

17.45 Va savoir.

18.25 Le Mag du dimanche.

18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Bol d'air.

20.15 Protection rapprochée.

20.45 Consomag.

20.50 Wycliffe. Pères et fils. ○. Vengeance. ○.

22.45 Politique dimanche.

23.40 Météo, Soir 3.

0.00 Cycle à la redécouverte de la Warner Bros.

0.01 Une dépêche Reuter ■■. Film. William Dieterle (v.o.). ○.

1.30 Roaring Guns. Court métrage. Jean Negulesco (v.o.). ○.

CANAL +

► En clair jusqu'à 14.55

14.55 Rugby.

17.10 Babylon 5. Sleeping in Light. ○.

17.55 Flash infos.

18.00 Chérie, nous avons été rétrécis. Téléfilm. Dean Cundey. ○.

► En clair jusqu'à 20.35

19.20 Ça cartoon.

20.35 L'Invitée de l'hiver ■. Film. Alan Rickman. ○.

22.20 L'Equipe du dimanche.

0.50 Territoire comanche ■. Film. Gerardo Herrero (v.o.). ○.

3.55 Homère, la dernière odyssée ■. Film. Fabio Carpi. ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.00 Socotra, l'île aux oubliés.

15.00 Les Seychelles.

16.00 Le Sens de l'Histoire.

17.35 Couples légendaires.

18.05 Le Fugitif. ○.

19.00 Maestro.

19.45 Météo, Arte info.

20.15 Bob et Margaret, ensemble pour le pire. ○.

20.35 Soirée thématique. Casanova. **20.40**

Réforme de la politique agricole commune : la position française augure mal d'un compromis

Les ministres européens de l'agriculture se retrouvent, lundi 22 février, pour une semaine de négociation-marathon

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Le conseil européen extraordinaire, qui se tiendra vendredi 26 février à Petersberg, près de Bonn, à la suite d'un marathon agricole qui commence lundi 22 février à Bruxelles – une importante manifestation d'agriculteurs européens est prévue le même jour dans la capitale belge –, promet d'être animé en raison notamment de l'attitude prise par la France. Jean Glavany, le ministre de l'agriculture, a expliqué, jeudi, à Karl-Heinz Funke, son collègue allemand, l'actuel président des Quinze, et au commissaire européen Franz Fischler qu'il ne serait pas possible d'en terminer avec le dossier agricole tant qu'on n'y verrait pas plus clair sur les divers autres chapitres de l'« Agenda 2000 », c'est-à-dire sur la prochaine étape du financement de l'Union européenne. Cette stratégie dilatoire n'a pas été comprise et risque de conduire à de fortes tensions.

En effet, la présidence allemande et la Commission, appuyées par les autres Etats membres, entendent faire le maximum pour parvenir à un accord sur l'agriculture avant le rendez-vous de Petersberg. M. Funke ne veut pas se contenter de creuser les dossiers et de rapprocher les points de vue, comme le lui suggèrent les Français.

Dès lundi, la présidence mettra un premier projet de compromis sur la table et les débats seront conduits en vue d'aboutir. Les Allemands laissent entendre que, s'il le faut, ils feront voter, autrement dit qu'ils n'hésiteront pas à mettre les Français en minorité. Les ministres de l'agriculture risquent donc de se retrouver, jeudi soir 25 février, sans

accord, ou bien avec un accord obtenu en isolant les Français – deux scénarios détestables pour la suite des événements.

La France ne veut pas être entraînée à faire des concessions en matière agricole tant qu'elle n'aura pas acquis la conviction que ses partenaires – allemands, anglais, pays du Sud – sont eux aussi prêts à consentir des efforts pour trouver un compromis d'ensemble sur l'« Agenda 2000 ». Elle est consciente que, dans l'esprit de plusieurs Etats membres, c'est la France, parce qu'elle compte parmi les pays plus prospères de l'UE et parmi les principaux bénéficiaires du budget européen, qui doit supporter l'essentiel de l'effort de rééquilibrage que réclament l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède afin de réduire leur contribution. Il y a là, pense-t-on à Paris, un raisonnement qui peut conduire à des dérives insupportables.

POUR UNE REFORME « ÉCONOME »

Les Français respirent déjà mieux si les Allemands renonçaient à réclamer, comme moyen de réduire leur propre contribution budgétaire, le cofinancement des aides versées aux paysans (une partie de celles-ci seraient désormais prises en charge par les Trésors nationaux). Mais, M. Funke, perplexe sur les solutions proposées par Paris, s'est bien gardé de les rassurer.

Pour réduire la « contribution nette » de l'Allemagne et des Pays-Bas – un objectif auquel ils acceptent de concourir –, les Français suggèrent de commencer par réduire les dépenses agricoles, en adoptant une réforme de la PAC aussi « économe » que possible et en décidant ensuite la « dégressivité » (3 % par an pour les grandes cultures, 1 % pour les autres productions) des aides directes versées aux paysans, les plus modestes d'entre eux étant dispensés de cette entaille dans leur revenu. Selon leurs calculs, un tel effort permettrait de ramener les dépenses agricoles de 40,5 milliards d'euros aujourd'hui à 37 milliards en 2006. « C'est ce que vous nous réclamez depuis quarante ans que la PAC existe », proclament-ils. Ils constatent ensuite, avec une certaine ironie, que la plupart des autres délégations, Allemands en tête, ne veulent pas toucher au budget agricole et plaident pour une réforme coûteuse. « Vous ne pouvez pas nous imposer d'alourdir la facture et ensuite nous demander de payer l'addition », essaient-ils de faire valoir.

Cette manière de se présenter en martyrs et d'exclure une conclusion rapide sur le chapitre agricole ne fait pas recette. L'entretien de jeudi entre M. Glavany et M. Funke semble avoir été tendu. Du côté de

la Commission, on note que les Français, s'ils persistent dans cette voie, risquent d'être mis sur la touche. « Il s'agit de prendre des décisions claires et tournées vers l'avenir. Le pire serait un scénario caractérisé par une absence de réforme et un gel des dépenses agricoles au niveau de 1999, soit 40,5 milliards d'euros », a souligné M. Fischler, vendredi, au cours d'une conférence de presse. Pour le commissaire, le refus de conclure la négociation agricole au cours du « marathon » s'explique difficilement, car, rappelle-t-il, « le conseil a déjà décidé que rien ne serait acquis tant qu'il n'y aurait pas accord sur tout ».

Pour faire des économies, M. Glavany suggère principalement de laisser en l'état l'organisation commune de marché (OCM) du lait, ce qui permettrait d'épargner 2 milliards d'euros. La Commission, qui propose une baisse du prix du lait de 15 %, compensée à 60 % et assortie d'une augmentation des quotas de 2 %, constate qu'une ma-

jeurité de délégations veulent revoir le régime actuel. Même situation pour la viande bovine, où une majorité est favorable à la proposition de la Commission de baisser les prix de 30 %, en compensant à 80 %, alors que les Français plaident pour une baisse limitée à 15 %.

En fait, la contrainte budgétaire limite, apparemment plus que prévue, la marge de manœuvre de M. Glavany dans le débat agricole. Par ailleurs, la dégressivité des aides directes, que la Commission appuie, ne permettrait pas, selon ses experts, de dégager des sommes suffisantes pour amorcer un règlement crédible du problème budgétaire allemand. Pour certains à Bruxelles, ce sont les faiblesses, tardivement découvertes, du schéma qu'ils proposent qui expliqueraient le refus de conclure annoncé jeudi par le ministre français.

Philippe Lemaître

Lire aussi notre éditorial page 13

Au congrès du « bio », Jean Glavany critique les céréaliers

TOULOUSE

de notre correspondant

« Vous êtes le fer de lance de l'agriculture », a lancé Jean Glavany aux militants de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) réunis, vendredi 19 février, en assemblée générale à Labège (Haute-Garonne). C'est la première fois en vingt ans qu'un ministre de l'agriculture se rend à un congrès des agriculteurs bio, longtemps considérés comme des marginaux. Cette catégorie d'agriculture

comptait moins de 5 000 exploitations et seulement 0,55 % de la surface agricole utile en 1997, mais elle a enregistré une progression spectaculaire en 1998. Les chiffres précis de l'Observatoire national de l'agriculture biologique devraient être dévoilés lors du prochain Salon de l'agriculture, qui ouvre ses portes dimanche 28 février.

M. Glavany a annoncé que 60 millions de francs seront engagés en 1999 pour aider la conversion des exploitations conventionnelles à l'agriculture biologique. Un mouvement qui pourrait concerner environ 1 500 exploitations. Ce rythme reste cependant en deçà des prévisions du plan pluriannuel de développement, initié par Philippe Vasseur et mis en forme par Louis Le Penec, qui vise l'objectif de 25 000 exploitations et de 1 million d'hectares sur le territoire en 2005.

Le président de la FNAB, Benoît Canis, juge l'enveloppe insuffisante. Et les pionniers de cette agriculture sont inquiets face à l'arrivée massive de nouveaux producteurs, qui accaparaient l'essentiel des aides financières. « Aider les agriculteurs à faire mieux, c'est bien ; aider les agriculteurs à faire bien, c'est mieux », a tenu à dire M. Canis au ministre. Pour affirmer la place de l'agriculture bio, la FNAB compte

sur les premiers contrats territoriaux d'exploitation (CTE) prévus par la loi d'orientation agricole (LOA) actuellement en cours de discussion au Parlement. M. Glavany espère signer dès cette année « quelques centaines ou milliers de CTE exemplaires » si un accord est trouvé entre députés et sénateurs sur la LOA.

Le ministre de l'agriculture a profité de l'occasion pour railler les critiques des grands céréaliers à l'encontre des CTE : « Quand ils vont chercher leurs gros chèques de primes à l'administration, ils considèrent que c'est du libéralisme, mais quand on leur propose de signer un contrat, ils parlent de technocratie ! »

Jean Glavany a également évoqué les difficiles négociations européennes sur la réforme de la PAC (lire ci-dessus), en précisant à nouveau qu'il refuserait de signer un accord avec ses partenaires tant qu'une réforme globale du financement de l'Union européenne pour l'avenir ne sera pas arrêtée : « Je ne vois pas pourquoi on ferait payer à nos petites et moyennes exploitations du Sud-Ouest le double échec des grandes exploitations héritées du communisme à l'Est, ou du libéralisme. »

Stéphane Thépot

DÉPÊCHES

■ **ESPACE** : le module Soyuz TM-29 emportant vers la station orbitale Mir le spationaute français Jean-Pierre Haigneré, le Russe Viktor Afanasyev et le Slovaque Ivan Bella a été lancé avec succès, samedi 20 février à 5 h 18 (heure de Paris), depuis le cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan). L'équipage de la mission franco-russe Perseus a engagé une course-poursuite avec Mir, à laquelle le Soyuz doit s'amarrer lundi 22 février à 6 h 37 (heure de Paris). Jean-Pierre Haigneré, dont c'est le deuxième séjour dans l'espace, devrait rester au moins 168 jours à bord de Mir, la date de son retour dépendant des financements recherchés par les Russes pour prolonger la vie de leur station (Le Monde du 20 février).

■ **BIENS JUIFS** : Lionel Jospin a assuré, vendredi 19 février, que Matignon ne disposait plus d'aucun bien récupéré après la seconde guerre mondiale. « La totalité des œuvres, meubles et objets référencés MNR (Musées nationaux récupération) et OAR (Objets d'art récupération) qui étaient déposés à l'hôtel Matignon ou au pavillon de la Lanterne [la résidence mise à disposition du premier ministre à Versailles] ont (...) été reversés au Mobilier national ou au Musée du Louvre », a indiqué le premier ministre. Selon la mission Mattéoli sur la spoliation des juifs de France, cinquante objets d'art volés en France par les nazis, récupérés à la Libération, puis confiés à l'Etat et prêtés à des musées et à des palais nationaux, n'ont toujours pas été retrouvés.

■ **BERNARD TAPIE** : la cour d'appel de Paris a infirmé, vendredi 19 février, le jugement du tribunal de commerce de Paris, qui avait condamné, le 7 novembre 1996, la Société de banque occidentale à payer 600 millions de francs aux liquidateurs de Bernard Tapie. Comme dans son précédent arrêt du 23 janvier 1998, la cour explique qu'il convient d'attendre qu'une « décision définitive » du juge pénal intervienne dans la procédure pour banqueroute actuellement suivie par le cabinet du juge Joly.

■ **TÉLÉVISION** : TF 1 ne devrait pas sanctionner Henri Chambon, le rédacteur en chef du magazine Reportages accusé d'avoir diffusé le 5 décembre 1998 un reportage « bidonné ». M. Chambon conserverait la direction du magazine mais serait placé sous la surveillance d'un comité éditorial.

■ **JUSTICE** : une plainte pour « coups et blessures volontaires » doit être déposée, lundi 22 février, au tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis), contre Joey Starr, le chanteur du groupe de rap NTM. Sa compagne l'accuse de l'avoir roué de coups. Un certificat médical fait état d'une double fracture du nez et de nombreuses ecchymoses, a indiqué l'avocat de la victime.

Tirage du Monde daté samedi 20 février 1999 : 492 811 exemplaires.

Trois nouvelles mises en examen dans l'enquête sur le RPR

VALIDÉE dans ses grandes lignes par la chambre d'accusation de Versailles (Le Monde des 27 et 28 janvier), l'enquête du juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure sur le financement du RPR a connu un rebondissement discret. Dans l'attente d'un premier interrogatoire d'Alain Juppé, qui reste mis en examen pour « prise illégale d'intérêts » et « complicité et recel d'abus de biens sociaux » mais qui s'est pourvu en cassation, le juge a adressé, le 10 février, trois nouveaux avis de mise en examen, relatifs à des emplois mis à la disposition du parti gaulliste par des entreprises privées. Il s'agit, cette fois, de la société informatique Bull et d'une petite SARL de la région parisienne, dénommée Travaux publics réunis. Le député (RPR) de l'Essonne Pierre Lasbordes compte parmi les trois personnes visées – pour des faits toutefois antérieurs à son élection.

Le dirigeant de l'entreprise de travaux publics, mis en examen pour « abus de biens sociaux », est soupçonné d'avoir réglé les salaires d'un secrétaire, qui travaillait en réalité au siège du RPR, entre 1991 et 1993. Une douzaine de responsables de sociétés ont déjà été mis en examen par M. Desmure pour des faits similaires.

Le cas de la société Bull semble différent. Les soupçons des enquêteurs portent sur le détachement d'un ingénieur informaticien auprès du RPR, après l'achat, en 1983, d'ordinateurs installés dans les locaux de la rue de Lille. Interrogé par la brigade financière, cet homme aurait confirmé s'être consacré à la maintenance du parc informatique du RPR durant près de quinze ans, tout en étant rémunéré par Bull – alors entreprise publique. Selon son témoignage, cette situation aurait pu être favorisée par la présence, au sein de la société, de deux personnes aux sympathies gaullistes affichées : Pierre Lasbordes et Dominique Vescovali – désormais mis en examen pour « abus de confiance ».


Elu député en 1997, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, M. Lasbordes occupait alors chez Bull des fonctions de responsable commercial. « Pour moi, le RPR était un parti politique, mais c'était surtout un client, a-t-il indiqué au Monde, samedi 20 février. A cette époque, lorsqu'on vendait du matériel, on fournissait en même temps une assistance technique et commerciale. C'est pourquoi un technicien a été affecté à cette tâche au RPR. » Se déclarant « très surpris » par sa mise en examen, M. Lasbordes a assuré qu'il n'avait pas été « responsable de ce détachement ». Il a en outre précisé que la mise à disposition du même technicien avait été « facturée au RPR à partir de 1993-1994 ».

Chargé de mission pour « les relations avec le Parlement » au sein de l'entreprise informatique de 1977 à 1996, M. Vescovali a, pour sa part, déclaré au Monde n'avoir « jamais eu le pouvoir de décider s'il fallait facturer ou non » au RPR la prestation qui lui était ainsi offerte. Envisageant une éventuelle « erreur de gestion » – « Ils ont dû se laisser dépasser », suggère-t-il –, il explique avoir eu, un temps, « l'œil sur cette installation » en raison de ses bonnes relations avec le RPR, mais avoir ensuite été « mis à l'écart par Alain Juppé au début de l'année 1990, au moment de la reprise en main du parti ».

Considéré comme un proche de Charles Pasqua, M. Vescovali avait alors été remplacé par M. Lasbordes dans cette mission particulière de « contact » entre Bull et le RPR. Connu pour s'être, par la suite, engagé dans le Var aux côtés de la députée (UDF) Yann Piat, dont il soutenait le combat contre la corruption, il dit avoir été « très marqué par son assassinat [en 1994] » et avoir pris, depuis lors, ses distances avec la politique. « Je suis malheureux de me trouver pris dans une affaire de ce type », a-t-il conclu.

Hervé Gattegno

Souvenir d'Angleterre.



Traversez avec style le jeu, eternal, dans promenade et casino. Pour plus d'infos, contactez avec 4 enfants (moins de 10 ans) pour un séjour de 3 jours en Grande Bretagne qui vous a fait pas près d'oublier.

Cherbourg ou Le Havre → Portsmouth
Notre brochure des horaires (plusieurs départs par jour) et tarifs 1999 avec un choix de formules d'hébergement est disponible dans votre agence de voyages ou par téléphone 0803 013 013

Offre valable jusqu'au 24 mars 1999 dans la limite des disponibilités et en fonction des départs. Inscription à bord et hébergement aux conditions Offres soumises à des conditions particulières de vente, sans résiliation. Ce document ne constitue pas le contrat au sens de l'article 15 du décret 1999.